



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion
et portant approbation des comptes de l'année 2025

Budget général
Mission ministérielle

Sécurités



2025

Note explicative

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2025 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2025, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2025 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2025. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2024 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2025, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2024 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ Le rapport annuel de performances qui regroupe :

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

Sommaire

MISSION : Sécurités	7
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	12
PROGRAMME 176 : Police nationale	17
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	18
Objectifs et indicateurs de performance	21
1 – Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité	21
2 – Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance	24
3 – Optimiser l'emploi des forces mobiles	31
4 – Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière	32
5 – Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure	34
6 – Evaluer la dépense fiscale	36
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	38
Justification au premier euro	49
Éléments transversaux au programme	49
Dépenses pluriannuelles	67
Justification par action	72
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	72
02 – Sécurité et paix publiques	73
03 – Sécurité routière	75
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	76
05 – Police judiciaire	78
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	79
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	94
Opérateurs	96
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police	96
PROGRAMME 152 : Gendarmerie nationale	103
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	104
Objectifs et indicateurs de performance	107
1 – Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité	107
2 – Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance	111
3 – Optimiser l'emploi des forces mobiles	118
4 – Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière	121
5 – Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure	123
6 – Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels	126
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	128
Justification au premier euro	137
Éléments transversaux au programme	137
Dépenses pluriannuelles	152
Justification par action	154
01 – Ordre et sécurité publics	154
02 – Sécurité routière	155
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	156
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	158
05 – Exercice des missions militaires	165
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	167

PROGRAMME 207 : Sécurité et éducation routières	169
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	170
Objectifs et indicateurs de performance	173
1 – Mobiliser l'ensemble de la société sur la sécurité routière pour réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes	173
2 – Améliorer le service du permis de conduire dans le cadre du développement de l'éducation routière tout au long de la vie	175
Présentation des crédits	177
Justification au premier euro	182
<i>Éléments transversaux au programme</i>	182
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	185
<i>Justification par action</i>	187
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	187
02 – Démarches interministérielles et communication	190
03 – Éducation routière	196
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	200
PROGRAMME 161 : Sécurité civile	201
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	202
Objectifs et indicateurs de performance	205
1 – Assurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte contre les feux de forêt	205
2 – Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels	206
3 – Faire évoluer la cartographie des centres de déminage pour éliminer les munitions historiques et faire face à la menace terroriste	208
4 – Harmoniser les moyens des services départementaux d'incendie et de secours	210
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	211
Justification au premier euro	219
<i>Éléments transversaux au programme</i>	219
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	228
<i>Justification par action</i>	234
11 – Prévention et gestion de crises	234
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	240
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	246
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	250
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	254
Opérateurs	256
ANSC - Agence nationale du numérique de la sécurité civile	256

MISSION
Sécurités

Bilan de la programmation pluriannuelle

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

En 2025, les forces du ministère de l'intérieur ont maintenu leur engagement dans un contexte marqué par le maintien dans la durée et à un niveau élevé des attentes sur le périmètre de la mission « Sécurités ». Elles ont ainsi su assurer à la fois la sécurité de la population au quotidien (sécurité publique et sécurité routière), et répondre aux enjeux soulevés par les contentieux du haut du spectre (criminalité organisée), les engagements de haute intensité (maintien de l'ordre) et la gestion des crises.

Les forces de gendarmerie et de police ont été fortement mobilisées sur l'ensemble du spectre

Face à de très forts enjeux de sécurité, la gendarmerie a démontré sa capacité à assurer la couverture des territoires dans une logique de proximité et d'efficacité :

- Combiné à l'état militaire, le maillage territorial confère à l'institution sa capacité de montée en puissance à partir de ses 3 750 implantations ;
- Les conditions de vie et de travail des militaires ont été soutenues notamment par un investissement immobilier de 295 millions d'euros et par la commande de 4 554 véhicules ;
- Enfin, la montée en puissance de la réserve demeure une priorité : forte de 36 418 réservistes fin 2024, la réserve opérationnelle est passée à 39 000 réservistes fin 2025, et a permis une mobilisation moyenne de 2 300 réservistes par jour.

Dans le même temps, la gendarmerie a honoré son contrat opérationnel en renforçant son efficacité face à la criminalité organisée et en maintenant un engagement fort en matière d'ordre public :

- Face à une criminalité qui évolue et n'épargne aucun territoire, la gendarmerie nationale s'est mobilisée et adaptée. L'Unité nationale de police judiciaire (UNPJ), véritable régiment judiciaire créé le 1^{er} septembre 2025, est un modèle unique et cohérent intégrant des capacités de renseignement, d'investigation et de criminalistique de haut niveau. D'ores-et-déjà forte de 1 100 personnels, et pouvant bénéficier du renfort de 200 réservistes spécialisés, elle permet une approche globale de la criminalité organisée ;
- De manière complémentaire, la gendarmerie a décloisonné son approche du contrôle des flux par la création des escadrons départementaux de contrôle des flux (EDCF) et le développement d'une approche visant l'ensemble des vecteurs de transport (routier, ferroviaire, fluvial et maritime) ;
- La gendarmerie a conduit ces adaptations tout en maintenant un engagement exceptionnel en matière d'ordre public que cela soit en métropole, par exemple pour sécuriser la mise en œuvre de la stratégie étatique de lutte contre l'épizootie de dermatose nodulaire contagieuse ou dans les outremer, où les gendarmes ont fait face à une criminalité en augmentation et un niveau de violence élevé, ainsi qu'au maintien d'engagements de haute intensité. Ainsi, 40 escadrons de gendarmerie mobile ont dû être mobilisés la majeure partie de l'année en outremer.

L'année 2025 a été marquée par la continuité des actions prioritaires de la police nationale : les ressources ont été mobilisées avec efficacité pour maintenir un haut niveau d'activité opérationnelle, notamment face à des crises majeures comme celles en Nouvelle-Calédonie et à Mayotte ainsi qu'à la sécurisation de la Conférence des Nations unies sur l'Océan à Nice.

L'année a également vu la consolidation de projets de modernisation, tant sur le plan des infrastructures que numérique, avec un renforcement des capacités techniques contre les menaces émergentes telles que les cyberattaques et les drones, mais aussi l'évolution des outils mis à disposition des agents et pour l'amélioration du service rendu à la population.

En parallèle, les conditions de travail des agents ont été améliorées grâce à des investissements ciblés, contribuant à une meilleure qualité de vie au travail et à une plus grande cohésion au sein des forces de l'ordre.

Les efforts ont également porté sur la lutte contre la criminalité organisée et l'immigration irrégulière, avec une meilleure coordination entre les services et un renforcement des moyens opérationnels.

De plus, la police nationale a poursuivi l'adaptation de son parc immobilier, avec la livraison de plusieurs infrastructures et le lancement de nouvelles opérations, tout en renforçant les travaux de sécurisation et de mise aux normes. En rupture avec les exercices précédents, ces investissements ont également permis en 2025 la mise en œuvre d'un plan d'envergure de renouvellement du parc automobile afin de moderniser les moyens mobiles et assurer leur disponibilité en adéquation avec les exigences opérationnelles des forces de police.

Ces actions ont consolidé les priorités stratégiques du programme 176 police nationale, renforcé la résilience des services et soutenu les agents dans leur mission essentielle de sécurisation de la population

Une année 2025 marquée par des crises variées et intenses de sécurité civile

Le programme 161 « Sécurité civile », porte l'ensemble des politiques du ministère de l'Intérieur consacrées à la protection civile des populations et à la gestion des crises.

La direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises DGSCGC aura ainsi connu une année 2025 particulièrement intense en matière de gestion des crises : cyclone Chido à Mayotte, feux de forêts nettement supérieurs à la moyenne des dernières années ou encore inondations d'ampleur significatives en Île-de-France et dans le Var.

Ces crises, variées sont marquées tant par leur intensité que par leur récurrence. Elles confirment la nécessité de poursuivre la modernisation des investissements de la DGSCGC.

Ainsi, le renouvellement des moyens nationaux (Canadairs, hélicoptères...) mais aussi le renforcement des capacités des formations militaires de la sécurité civile (4^e Régiment de Formisc à Libourne) constituent les priorités de la DGSCGC parallèlement au nécessaire soutien financier au profit des acteurs locaux (pactes capacitaires) ou des programmes ayant pour objectif de faciliter l'exercice des missions au niveau local (dispositif Réseau radio du futur ou encore NexSIS 18-112).

In fine, l'objectif est de permettre aux acteurs de la sécurité civile de faire face à des événements et des crises de plus en plus complexes et intenses, dans un contexte de dérèglement climatique croissant.

Poursuivre la lutte contre l'insécurité routière

L'action interministérielle de lutte contre l'insécurité routière se traduit par la mise en œuvre de 38 mesures et 7 axes majeurs :

- éduquer pour mieux partager la route ;
- mieux détecter, évaluer et suivre les inaptitudes à la conduite ;
- protéger les usagers vulnérables de la route et accompagner les victimes ;
- s'engager pour la sécurité de toutes et tous sur les routes ;
- lutter contre les comportements les plus dangereux ;
- simplifier la vie des usagers de la route ;
- agir pour une meilleure sécurité routière dans les Outre-mer.

Le programme 207 « Sécurité et éducation routières » a pour finalité de lutter contre l'insécurité routière et donc de réduire le nombre de personnes tuées ou blessées sur les routes de France. En 2025, 3 260 personnes ont perdu la vie sur les routes métropolitaines, soit 16 personnes de plus qu'en 2019 (+0,5 %), et 67 personnes de plus qu'en 2024 (+2,1 %). La tendance constatée depuis la crise sanitaire continue de se confirmer : la part des usagers vulnérables (piétons, cyclistes, usagers d'engins de déplacement personnel motorisés et de deux-roues motorisés)

dans la mortalité continue d'être prépondérante par rapport à celle des automobilistes, lesquels représentent désormais moins de la moitié des usagers tués (1 563 occupants de véhicules de tourisme, soit 48 %).

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : (P176.1/P152.1) Évaluer objectivement la prévention de la délinquance

Indicateur 1.1 : Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre de victimes de violences physiques crapuleuses	Nb	66 253	60 258	En baisse	Non déterminé	donnée non renseignée	
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	583 858	600 570	Suivi	Non déterminé	donnée non renseignée	
Nombre de femmes victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	336 654	346 626	Suivi	Non déterminé	donnée non renseignée	

Indicateur 1.2 : Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre de crimes et délits en matière d'atteinte aux biens constatés	Nb	2 025 009	1 975 776	En baisse	Non déterminé	donnée non renseignée	
Nombre de cambriolages de résidences (principales et secondaires)	Nb	220 185	221 694	En baisse	Non déterminé	donnée non renseignée	

OBJECTIF 2 : (P176.2/P152.2) Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance

Indicateur 2.1 : Taux d'élucidation ciblés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux d'élucidation des vols avec violence	%	18,15	18,42	En hausse	Non déterminé	donnée non renseignée	
Taux d'élucidation des cambriolages de résidences (principales et secondaires)	%	9,57	10,74	En hausse	Non déterminé	donnée non renseignée	
Taux d'élucidation des homicides	%	70,92	70,82	En hausse	Non déterminé	donnée non renseignée	

Indicateur 2.2 : Nombre d'heures de patrouille de voie publique rapporté à l'activité totale

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par les forces de sécurité intérieure (PN + GN) rapporté à l'activité totale	%	89 919 486	98 916 344	En hausse	Non déterminé	donnée non renseignée	
Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la Gendarmerie Nationale	%	49 359 351	54 723 665	En hausse	Non déterminé	donnée non renseignée	
Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la Police Nationale	%	40 560 135	44 192 679	En hausse	Non déterminé	donnée non renseignée	

OBJECTIF 3 : (P176.4/P152.4) Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière**Indicateur 3.1 : Nombre de tués**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre de tués	Nb	3 274	3 331	En baisse	Non déterminé	donnée non renseignée	

OBJECTIF 4 : Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels (P161)**Indicateur 4.1 : Taux de disponibilité de la flotte d'hélicoptères de la sécurité civile (P161)**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux de disponibilité des hélicoptères de la sécurité civile en base.	%	63,8	81	95	85,9	amélioration	95
Taux de disponibilité technique des hélicoptères de la sécurité civile	%	Sans objet	61,1	72	66,2	amélioration	75

OBJECTIF 5 : Assurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte contre les feux de forêt (P161)**Indicateur 5.1 : Efficacité du dispositif de protection des forêts pendant la campagne "saison feux" (P161)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Pourcentage des incendies ne dépassant pas 5 hectares	%	97,36	97,78	96	93,35	absence amélioration	96
Nombre d'hectares brûlés en fonction de l'intensité de l'aléa climatique pendant la campagne « saison feux »	Nb	13,44	9,44	10	33,6	absence amélioration	10

Récapitulation des crédits et des emplois

RECAPITULATION DES CREDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2025 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2025 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
176 – Police nationale			
Prévision	14 083 493 511	13 564 576 561	152 691
Crédits de LFI (hors FdC et AdP)	13 828 700 440	13 453 533 133	152 690
Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)	254 793 071	111 043 428	
Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)			1
Exécution	13 547 260 620	13 489 754 141	152 042
152 – Gendarmerie nationale			
Prévision	11 940 548 269	11 278 236 436	103 076
Crédits de LFI (hors FdC et AdP)	11 327 283 697	10 891 801 471	103 077
Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)	613 264 572	386 434 965	
Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)			-1
Exécution	11 658 928 809	11 271 600 149	101 975
207 – Sécurité et éducation routières			
Prévision	69 886 533	60 134 754	
Crédits de LFI (hors FdC et AdP)	83 622 634	82 115 152	
Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)	-13 736 101	-21 980 398	
Exécution	64 991 327	60 134 752	
161 – Sécurité civile			
Prévision	1 091 669 041	1 045 801 363	2 662
Crédits de LFI (hors FdC et AdP)	860 096 444	830 496 080	2 662
Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)	231 572 597	215 305 283	
Exécution	811 240 893	967 525 500	2 660
Total Prévision	27 185 597 355	25 948 749 114	258 428
Total Exécution	26 082 421 649	25 789 014 541	256 677

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2024	2025	2024	2025
176 – Police nationale	13 409 619 700 13 276 757 402	13 880 828 771 13 547 260 620	13 004 252 764 13 443 240 127	13 522 652 118 13 489 754 141
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 587 797 645 1 746 219 304	1 831 861 889 1 725 225 899	1 587 797 645 1 746 219 304	1 831 861 889 1 725 225 899
02 – Sécurité et paix publiques	3 723 536 751 3 981 759 448	4 068 378 197 4 130 342 018	3 723 536 751 3 981 759 448	4 068 378 197 4 130 342 018
03 – Sécurité routière	459 419 220 425 032 691	437 401 058 390 022 845	459 419 220 425 032 691	437 401 058 390 022 845
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 146 306 980 1 296 307 078	1 226 211 658 1 258 223 979	1 146 306 980 1 296 307 078	1 226 211 658 1 258 223 979
05 – Police judiciaire	3 446 764 685 3 070 376 127	3 197 720 770 3 178 891 220	3 446 764 685 3 070 376 127	3 197 720 770 3 178 891 220
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	3 045 794 419 2 757 062 753	3 119 255 199 2 864 554 660	2 640 427 483 2 923 545 479	2 761 078 546 2 807 048 181
152 – Gendarmerie nationale	11 273 228 549 11 118 361 224	11 625 468 907 11 658 928 809	10 634 661 863 11 009 866 788	11 189 986 681 11 271 600 149
01 – Ordre et sécurité publics	4 169 681 650 4 305 145 362	4 203 465 886 4 135 815 594	4 169 681 650 4 305 145 362	4 203 465 886 4 135 515 508
02 – Sécurité routière	815 062 202 819 147 644	808 532 329 849 347 572	815 062 202 819 147 644	808 532 329 849 347 572
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 588 654 725 2 605 699 955	2 596 823 602 2 731 510 096	2 588 654 725 2 605 699 955	2 596 823 602 2 731 510 096
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	3 526 183 754 3 221 168 677	3 843 290 498 3 777 757 848	2 887 617 068 3 112 674 242	3 407 808 272 3 390 729 273
05 – Exercice des missions militaires	173 646 218 167 199 585	173 356 592 164 497 699	173 646 218 167 199 585	173 356 592 164 497 699
207 – Sécurité et éducation routières	110 507 203 73 037 691	83 622 634 64 991 327	108 999 721 70 078 389	82 115 152 60 134 752
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	13 253 773 7 138 260	7 893 342 4 772 569	13 253 773 5 382 637	7 893 342 4 805 041
02 – Démarches interministérielles et communication	67 321 857 42 682 206	49 270 237 34 121 799	66 709 375 40 836 944	48 657 755 34 902 485
03 – Éducation routière	29 931 573 23 217 224	26 459 055 26 096 959	29 036 573 23 858 807	25 564 055 20 427 226
161 – Sécurité civile	916 402 018 980 451 858	876 896 444 811 240 893	895 224 352 962 616 284	847 296 080 967 525 500
11 – Prévention et gestion de crises	57 327 476 76 526 955	72 180 291 68 959 611	83 653 691 82 704 031	61 980 291 72 529 110
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	621 113 153 669 850 247	584 313 023 516 771 846	541 649 281 608 848 085	513 907 472 638 542 916
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	190 350 177 189 130 968	172 978 590 176 784 771	223 134 070 225 438 724	222 007 678 211 616 908
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	47 611 212 44 943 688	47 424 540 48 724 664	46 787 310 45 625 444	49 400 639 44 836 566

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2024	2025	2024	2025
176 – Police nationale	13 409 619 700 13 276 757 402	13 880 828 771 13 547 260 620	13 004 252 764 13 443 240 127	13 522 652 118 13 489 754 141
Titre 2. Dépenses de personnel	11 205 346 827 11 528 797 143	11 718 796 031 11 703 853 758	11 205 346 827 11 528 797 143	11 718 796 031 11 703 853 758
Autres dépenses :	2 204 272 873 1 747 960 259	2 162 032 740 1 843 406 862	1 798 905 937 1 914 442 985	1 803 856 087 1 785 900 383
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 394 074 485 1 542 333 970	1 575 973 106 1 493 135 719	1 310 333 462 1 544 309 064	1 278 805 600 1 381 013 785
Titre 5. Dépenses d'investissement	776 428 220 158 853 216	551 281 033 242 491 259	454 802 307 324 535 319	490 271 886 355 677 269
Titre 6. Dépenses d'intervention	33 770 168 45 641 604	34 778 601 98 979 130	33 770 168 44 418 602	34 778 601 40 408 576
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 1 131 470	0 8 800 754	0 1 180 000	0 8 800 754
152 – Gendarmerie nationale	11 273 228 549 11 118 361 224	11 625 468 907 11 658 928 809	10 634 661 863 11 009 866 788	11 189 986 681 11 271 600 149
Titre 2. Dépenses de personnel	9 087 467 558 9 082 977 530	9 154 805 914 9 163 163 645	9 087 467 558 9 082 977 530	9 154 805 914 9 163 163 645
Autres dépenses :	2 185 760 991 2 035 383 694	2 470 662 993 2 495 765 165	1 547 194 305 1 926 889 258	2 035 180 767 2 108 436 504
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 989 432 491 1 864 369 959	2 065 697 446 2 034 224 092	1 358 342 171 1 718 726 173	1 721 933 843 1 778 014 434
Titre 5. Dépenses d'investissement	192 728 500 154 532 238	392 365 547 448 840 174	180 570 784 185 555 776	301 246 924 321 518 965
Titre 6. Dépenses d'intervention	3 600 000 16 481 496	12 600 000 12 698 898	8 281 350 22 607 309	12 000 000 8 903 105
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 0	0 2 000	0 0	0 0
207 – Sécurité et éducation routières	110 507 203 73 037 691	83 622 634 64 991 327	108 999 721 70 078 389	82 115 152 60 134 752
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	79 081 302 54 367 452	64 688 941 49 030 930	78 186 302 52 635 626	63 596 128 46 720 412
Titre 5. Dépenses d'investissement	19 008 158 4 630 825	7 115 950 6 426 300	18 395 676 4 384 536	6 701 281 4 573 058
Titre 6. Dépenses d'intervention	12 417 743 14 039 414	11 817 743 9 532 097	12 417 743 13 058 227	11 817 743 8 841 282
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 0	0 2 000	0 0	0 0
161 – Sécurité civile	916 402 018 980 451 858	876 896 444 811 240 893	895 224 352 962 616 284	847 296 080 967 525 500
Titre 2. Dépenses de personnel	231 060 710 216 062 292	240 665 646 230 745 539	231 060 710 216 062 292	240 665 646 230 745 539
Autres dépenses :	685 341 308 764 389 566	636 230 798 580 495 354	664 163 642 746 553 992	606 630 434 736 779 961
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	289 905 237 381 757 986	425 071 275 344 995 499	260 757 432 330 533 808	257 745 130 373 847 789

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2024	2025	2024	2025
Titre 5. Dépenses d'investissement	223 182 081 192 365 652	49 999 794 58 174 599	198 368 327 191 986 963	138 696 488 150 520 018
Titre 6. Dépenses d'intervention	169 928 227 190 265 928	158 491 184 177 325 256	202 712 120 224 033 221	207 520 271 212 412 154
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	2 325 763 0	2 668 545 0	2 325 763 0	2 668 545 0
Total	25 709 757 470 25 448 608 174	26 466 816 756 26 082 421 649	24 643 138 700 25 485 801 587	25 642 050 031 25 789 014 541
Titre 2. Dépenses de personnel	20 523 875 095 20 827 836 965	21 114 267 591 21 097 762 941	20 523 875 095 20 827 836 965	21 114 267 591 21 097 762 941
Autres dépenses :	5 185 882 375 4 620 771 210	5 352 549 165 4 984 658 708	4 119 263 605 4 657 964 623	4 527 782 440 4 691 251 600
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	3 752 493 515 3 842 829 367	4 131 430 768 3 921 386 241	3 007 619 367 3 646 204 670	3 322 080 701 3 579 596 420
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 211 346 959 510 381 932	1 000 762 324 755 932 331	852 137 094 706 462 594	936 916 579 832 289 309
Titre 6. Dépenses d'intervention	219 716 138 266 428 441	217 687 528 298 535 381	257 181 381 304 117 359	266 116 615 270 565 117
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	2 325 763 1 131 470	2 668 545 8 804 754	2 325 763 1 180 000	2 668 545 8 800 754

PROGRAMME 176
Police nationale

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Louis LAUGIER

Directeur général de la police nationale

Responsable du programme n° 176 : Police nationale

L'année 2025 s'est inscrite dans la continuité des transformations engagées au cours de ces dernières années, tout en marquant une étape supplémentaire dans la consolidation des priorités stratégiques de la police nationale. Dans un contexte budgétaire contraint, l'action du programme 176 a visé à concilier la maîtrise des dépenses, le maintien d'un haut niveau d'activité opérationnelle et l'amélioration concrète des conditions d'exercice des agents.

Comme en 2024, le programme 176 « police nationale » a bénéficié d'une hausse globale des crédits ouverts. La loi de finance pour 2025 a ainsi prévu 11 718,8 M€ (dont 7 862,6 M€ HCAS) de crédits de masse salariale et 1 734,7 M€ de crédits de fonctionnement et d'investissement, représentant une hausse globale de +4 % par rapport à l'exercice précédent.

Une forte mobilisation des forces sur l'ensemble du territoire en 2025

En 2025, la police nationale a maintenu un haut niveau d'engagement sur l'ensemble du territoire, hexagonal et ultramarin. Les forces ont dû répondre simultanément à des crises majeures, à des impératifs de sécurisation d'événements d'ampleur internationale et aux exigences permanentes de la sécurité du quotidien.

L'année a notamment été marquée par la gestion des troubles en Nouvelle-Calédonie et par les conséquences du passage du cyclone Chido à Mayotte, qui ont mobilisé fortement les services locaux ainsi que des renforts venus de l'hexagone. Ces événements ont démontré la capacité de projection et d'adaptation de la police nationale, en toutes circonstances et sur l'ensemble du territoire de la République.

La sécurisation de grands événements internationaux a également constitué un enjeu majeur, en particulier la Conférence des Nations unies sur l'Océan (UNOC), organisée à Nice en juin 2025. La mobilisation d'importants moyens humains et logistiques a permis d'assurer un haut niveau de sécurité, tout en garantissant la continuité des missions de sécurité publique.

La lutte contre l'immigration irrégulière et contre la criminalité organisée est demeurée une priorité du Gouvernement en 2025. Le renforcement du contrôle aux frontières s'est traduit par une intensification des dispositifs de surveillance et de lutte contre les filières d'immigration clandestine, avec une mobilisation particulière des services à Mayotte. Des moyens supplémentaires ont été engagés afin d'améliorer la sécurité, les infrastructures et les conditions d'intervention des forces, contribuant à une meilleure maîtrise des flux migratoires.

S'agissant de la lutte contre la criminalité organisée et le narcotrafic, l'année 2025 a été marquée par la création de l'état-major de la lutte contre la criminalité organisée (EMCO) qui constitue un levier supplémentaire de décloisonnement de l'information opérationnelle entre les services relevant de différents ministères dans son rôle de d'entité interministérielle de *tour de contrôle* de la lutte contre la criminalité organisée.

Des investissements structurés autour des priorités stratégiques, avec une attention particulière portée aux conditions de travail des agents

Dans le prolongement de la LOPMI, l'année 2025 a permis de consolider les projets engagés et d'amplifier les efforts en faveur des priorités stratégiques du programme.

Elle a notamment permis la poursuite de la mise en œuvre de mesures prévues par le protocole pour la modernisation des ressources humaines de la police nationale du 2 mars 2022, marquant la reconnaissance des sujétions spécifiques qui s'imposent aux agents de la police nationale et de leur niveau d'engagement.

L'amélioration des conditions de travail des agents a constitué une priorité constante du responsable de programme. Les efforts engagés ont porté sur le renforcement des moyens humains et opérationnels, notamment à travers la formation et la montée en puissance de la réserve opérationnelle ainsi que le renforcement des moyens aériens et des technologies de télécommunication. En rupture avec les exercices précédents, ces investissements ont également permis en 2025 la mise en œuvre d'un plan d'envergure de renouvellement du parc automobile répondant aux besoins opérationnels et contribuant à moderniser les moyens mobiles et à maintenir leur disponibilité à un niveau compatible avec le niveau d'engagement attendu des forces de police.

Ces mesures contribuent directement à l'amélioration de la qualité de vie au travail et à la sécurisation des capacités d'intervention.

Par ailleurs, la valorisation des métiers et des compétences a constitué un axe structurant de l'action conduite en 2025. La poursuite des mesures catégorielles a permis de reconnaître l'engagement des personnels, en particulier ceux exposés à des sujétions opérationnelles spécifiques. La mise en œuvre de dispositifs indemnitaires ciblés, tels que la prime dédiée aux agents exerçant sur la voie publique (PVP), participe à la reconnaissance de la technicité et des contraintes inhérentes aux missions de sécurité du quotidien.

Modernisation des infrastructures et transformation numérique

La police nationale a poursuivi en 2025 l'adaptation et la modernisation de son parc immobilier. Les opérations structurantes engagées les années précédentes ont été activement poursuivies afin d'améliorer les conditions d'accueil du public, de moderniser les espaces de travail et de renforcer l'efficacité opérationnelle des services.

De nombreuses opérations immobilières ont ainsi progressé (hôtels de police de Nice, Valenciennes, Amiens, Cayenne, notamment), et plusieurs ont été livrées au cours de l'exercice (notamment commissariat d'Élancourt, hôtels de police de Basse-Terre et de Périgueux, extension de l'hôtel de police de Nancy, augmentation capacitaire de l'ENP de Périgueux). Le budget immobilier a également permis l'engagement de sept opérations nouvelles en 2025. Enfin, les crédits consacrés aux travaux de remise en état, de mise aux normes et de sécurisation ont été renforcés, traduisant un effort accru en faveur des conditions de travail.

La transformation numérique reste une priorité budgétaire structurante du programme 176. En 2025, les crédits mobilisés ont permis d'assurer le maintien en condition opérationnelle des systèmes d'information et des équipements existants, tout en poursuivant la modernisation des outils mis à disposition des agents et du public. Les efforts ont été poursuivis pour doter les services de capacités techniques accrues, adaptées à des environnements opérationnels de plus en plus technologiques et évolutifs, notamment en matière de lutte contre la cyberdélinquance, de contrôle aux frontières et de gestion des flux migratoires.

En 2025, la police nationale a démontré sa capacité et sa dynamique à maintenir un haut niveau de performance opérationnelle. L'action conduite a permis de consolider les priorités stratégiques du programme, d'améliorer les conditions d'exercice et d'accompagnement des agents, de renforcer les moyens au service de la sécurité des Français. Les grandes perspectives de 2026 restent orientées vers l'humain, les valeurs de soutien et de cohésion, en faveur de l'ensemble des personnels de la police nationale, dont l'engagement constant doit être salué.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité

- INDICATEUR 1.1 : Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone police
- INDICATEUR 1.2 : Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone police
- INDICATEUR 1.3 : Évolution du nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique

OBJECTIF 2 : Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance

- INDICATEUR 2.1 : Taux d'élucidation ciblés
- INDICATEUR 2.2 : Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites
- INDICATEUR 2.3 : Généralisation de la police technique et scientifique
- INDICATEUR 2.4 : Recentrage des forces sur leur cœur de métier
- INDICATEUR 2.5 : Délai moyen d'intervention
- INDICATEUR 2.6 : Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la police nationale
- INDICATEUR 2.7 : Effort de formation dans la lutte contre la délinquance

OBJECTIF 3 : Optimiser l'emploi des forces mobiles

- INDICATEUR 3.1 : Engagement des forces mobiles

OBJECTIF 4 : Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

- INDICATEUR 4.1 : Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'alcoolémie
- INDICATEUR 4.2 : Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'usage de stupéfiants

OBJECTIF 5 : Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure

- INDICATEUR 5.1 : Délai de prise en charge de l'utilisateur après l'arrivée au commissariat
- INDICATEUR 5.2 : Taux d'obtention d'un rendez-vous dans les 10 jours après une pré-plainte en ligne
- INDICATEUR 5.3 : Nombre de signalements externes reçus par l'IGPN via la plateforme dédiée

OBJECTIF 6 : Évaluer la dépense fiscale

- INDICATEUR 6.1 : Réserve opérationnelle
- INDICATEUR 6.2 : Nombre de bénéficiaires de l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT)

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité

INDICATEUR

1.1 – Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone police

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre de victimes de violences physiques crapuleuses	Nb	55 179	49 165	En baisse	49 609	absence amélioration	En baisse
Taux de criminalité (nombre de victimes de violences physiques crapuleuses) pour 1000 habitants	‰	1,5	1,5	En baisse	1,5	absence amélioration	En baisse
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	356 316	360 139	Suivi	376 923	absence amélioration	Suivi
Taux de criminalité (nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles) pour 1000 habitants	‰	9,6	10,9	Suivi	11,30	absence amélioration	Suivi
Nombre de femmes victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	200 599	203 948	Suivi	214 352	absence amélioration	Suivi
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles dans les transports en commun	Nb	14 975	15 530	Suivi	15 593	absence amélioration	Suivi

Commentaires techniques

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes, regroupent 31 index de l'état 4001 : les 15 index des violences physiques non crapuleuses et crapuleuses, puis les 16 index violences sexuelles. Les menaces en sont exclues.

Le nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles ainsi que le taux de criminalité sont « suivis », car une partie du travail des forces de police consiste précisément à révéler ce type d'infractions, aujourd'hui non révélé par les victimes.

Les consolidations effectuées par le SSMSI après la remontée de données, ainsi que la requalification de procédures peuvent entraîner a posteriori des modifications de données des RAP et des PAP.

Source des données : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) – État 4001.

Mode de calcul :

Nombre de victimes : Les données correspondent au nombre de victimes de faits commis en zone police nationale. Les données (nature d'infraction et indexation 4001) sont renseignées directement par les agents lors de la prise de plainte ou lors de la rédaction du procès-verbal de la constatation d'une infraction dans le logiciel de rédaction des procédures de la police nationale (LRPPN), qui alimente la base du 4001. Les taux sont calculés sur l'ensemble des personnes habitant en zone police nationale.

ANALYSE DES RESULTATS

Le nombre de violences physiques crapuleuses est quasi-stable entre 2024 et 2025 (+1 %), avec une tendance globale à la baisse depuis trois ans (-10 % sur la période 2023 et 2025, soit -5 570 victimes ; -11 % entre 2023 et 2024 avec -6 014 victimes).

Dans le même temps, le nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles enregistrées en zone police progressent de +5 % entre 2024 et 2025, après une année constante (+1 % entre 2023 et 2024). Cette croissance est observée tant pour les violences intrafamiliales (+5 %) que celles commises hors cadre familial (+5 %). Une attention particulière est portée aux mineurs, qui représentent 58 % des victimes de violences sexuelles.

Le nombre de femmes victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles est également en hausse de +7 % pour la période 2023 à 2025, et de +5 % entre 2024 et 2025 (+3 349 femmes victimes entre 2023 et 2024 ; +10 404 entre 2024 et 2025), ce qui marque tout de même un ralentissement par rapport aux dix dernières années (hausse moyenne d'environ 11 % par an).

Selon l'enquête « *Vécu et ressenti en matière de sécurité* » (VRS) menée en 2024 par le SSMSI, il apparaît, toutefois, que les victimes de violences sexuelles sont encore peu identifiées au travers des plaintes enregistrées par les services de sécurité. En effet, de nombreuses victimes ne portent pas plainte et ne déclarent pas les faits dans un commissariat (21 % des victimes pour les violences physiques ; seulement entre 2 % et 6 % pour les violences sexuelles). Une partie du travail des forces de police consiste donc à révéler ce type d'infractions, qui peuvent faire l'objet d'une sous-estimation, car souvent non signalées par les victimes.

INDICATEUR

1.2 – Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone police

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés	Nb	1 350 583	1 303 236	En baisse	1 283 234	cible atteinte	En baisse
Nombre de cambriolages de résidences (principales et secondaires) en ZPN	Nb	125 044	119 028	En baisse	111 283	cible atteinte	En baisse
Taux de cambriolage des résidences (principales et secondaires) pour 1000 logements en ZPN	‰	6,25	6,6	En baisse	6,1	cible atteinte	En baisse

Commentaires techniques

Les atteintes aux biens regroupent 36 index de l'état 4001 : vols à main armée (armes à feu), autres vols avec violences sans armes à feu, vols avec entrée par ruse, cambriolages, vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur, autres vols simples au préjudice de particuliers, autres vols simples (à l'étalage, chantiers...), les destructions et les dégradations de biens.
Pour les cambriolages sont retenus les index 27 (locaux d'habitation principale) et 28 (résidences secondaires) de l'état 4001.

Sources des données

Les données sont fournies par le SSMSI. Elles concernent la France entière et sont issues de l'état 4001. Les données correspondent au lieu de commission et le taux est calculé sur l'ensemble des logements situés en zone police nationale.

ANALYSE DES RESULTATS

Le nombre de crimes et délits en matière d’atteintes aux biens constatés en zone police nationale (ZPN) a diminué de -5 % sur la période 2023-2025 et de -2 % entre 2024 et 2025.

Le nombre de cambriolages des résidences principales et secondaires commis en zone police nationale est en diminution continue depuis plusieurs années, avec -7 % entre 2024 et 2025 (pour rappel -4,8 % entre 2023 et 2024), et -11 % pour la période 2023-2025.

Il en est de même pour le taux de cambriolage pour 1 000 logements en ZPN qui connaît une baisse de -8 % entre 2024 et 2025.

En dépit de cette diminution globale, on constate une disparité entre les territoires et une évolution contrastée du nombre de cambriolages de logements enregistré entre 2024 et 2025 selon les départements de commission. Alors que les cambriolages de résidences principales et secondaires semblent reculer dans certaines zones géographiques (Paris, Haut-de-Seine, Bouches-du-Rhône, Rhône, Gironde, Puy-de-Dôme), la hausse est significative (+ de 17,6 %) dans d’autres départements comme les Côtes d’Armor, le Haut-Rhin, Meurthe-et-Moselle, Lot-et-Garonne, Saône-et-Loire.

Plusieurs dispositifs mis en place par la police nationale ces dernières années contribuent à la baisse du nombre de crimes et délits en matière d’atteintes aux biens, tels que le déploiement de la vidéo-protection ou le développement de l’opération « Tranquillité vacances » (OTV), qui constituent des outils majeurs de prévention, d’anticipation des risques et témoignent d’une volonté constante de proximité renforcée pour répondre aux besoins et attentes de la population.

INDICATEUR

1.3 – Évolution du nombre de crimes et délits commis à l’encontre des personnes dépositaires de l’autorité publique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre de crimes et délits commis à l’encontre des personnes dépositaires de l’autorité publique dans l’exercice de leurs fonctions	Nb	78 272	74 494	En baisse	75 185	absence amélioration	En baisse

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques :

Le nombre de crimes et délits commis à l’encontre des personnes dépositaires de l’autorité publique dans l’exercice de leurs fonctions regroupe deux index de l’état 4001 : 72 - Outrage à dépositaire de l’autorité publique et 73 - Violence à dépositaire de l’autorité publique.

Les consolidations effectuées par le SSMSI après la remontée de données ainsi que la requalification de procédures peuvent entraîner a posteriori des modifications de données des RAP et des PAP.

Source des données :

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) - État 4001.

Mode de calcul :

Les données (nature d’infraction et indexation 4001) sont renseignées directement par les agents lors de la prise de plainte ou lors de la rédaction du procès-verbal de la constatation d’une infraction dans le logiciel de rédaction des procédures de la police nationale (LRPPN), qui alimente l’état 4001. Le ministère de la justice ne participe pas à l’alimentation de cet état mais communique des décisions quant à la destination d’un individu mis en cause dans une procédure (laissé libre ou écroué). Les indicateurs sont construits sur la base du lieu d’enregistrement des infractions constatées en zone police. Les données concernent la France entière, DOM COM compris.

ANALYSE DES RESULTATS

Entre 2024 et 2025, le nombre de crimes et délits à l’encontre des personnes dépositaires de l’autorité publique s’avère stable (+1 %) passant de 74 494 à 75 185 faits constatés. À souligner tout de même une trajectoire à la baisse qui se poursuit depuis trois ans, avec -3,95 % sur la période 2023-2025 (-4,8 % entre 2023 et 2024). Cependant, le niveau reste élevé puisque, dans les faits, cela représente en 2025, 206 crimes et délits commis à l’encontre des policiers en moyenne par jour (contre 214 en 2023 et 204 en 2024).

Plusieurs facteurs et le contexte actuel de fortes tensions sociales peuvent expliquer ces chiffres (manifestations, émeutes et violences urbaines,...). À noter une augmentation des agissements verbaux (insultes, intimidations) qui entrent dans le champ de ces infractions, ainsi que l’amélioration et la systématisation des pratiques du dépôt de plainte, en particulier en ce qui concerne les élus locaux et les agents de proximité.

OBJECTIF

2 – Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance

INDICATEUR

2.1 – Taux d'élucidation ciblés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux d'élucidation des vols avec violence	%	16,4	16,9	En hausse	16,1	absence amélioration	En hausse
Taux d'élucidation des cambriolages de résidences principales et secondaires	%	9,7	9,4	En hausse	10	cible atteinte	En hausse
Taux d'élucidation des homicides	%	60,6	65,2	En hausse	61,3	absence amélioration	En hausse

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

Il convient, pour une analyse pertinente du taux d’élucidation, de rappeler qu’un fait constaté en année N ne sera pas systématiquement élucidé la même année, mais peut s’intégrer dans le taux d’élucidation de l’année suivante.

Source des données : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) – État 4001.

Mode de calcul :

La collecte des données, réalisée au niveau de chaque direction active de la police nationale, est centralisée par le SSMSI et fait l’objet d’une restitution mensuelle consolidée semestriellement et annuellement. Depuis 2019, le taux d’élucidation des homicides intègre l’index 6 de l’état 4001 « coups et blessures volontaires suivis de mort ». Les données concernent l’ensemble du territoire national.

ANALYSE DES RESULTATS

En 2025, le taux d’élucidation des vols avec violence connaît une légère baisse et s’élève à 16,1 % (-0,8 point comparé à 2024 ; contre +0,5 point entre 2023 et 2024), tandis que le taux d’élucidation des cambriolages de logements augmente par rapport à l’année antérieure (+0,6 point). Le taux d’élucidation des homicides diminue plus

significativement de -3,9 points entre 2024 et 2025, même si la tendance traduit une augmentation modérée sur la période 2023-2025 (+0,7 point ; +4,6 points entre 2023 et 2024).

L’investigation constitue un levier indispensable dans la lutte contre les cambriolages. De nombreux cambriolages ont en effet lieu sans témoins ni images de vidéo-protection dans les zones pavillonnaires, et les relevés de traces et indices sur les lieux des faits sont des outils d’enquête incontournables pour pouvoir en identifier ultérieurement les auteurs. De même, les auteurs de cambriolages s’adonnent en général à plusieurs méfaits, ce qui nécessite de travailler sur la sérialité. Ce travail se fait par recoupement, par lieux et/ou par modes opératoires, que ce soit le mode d’effraction ou des moyens utilisés. Les circonscriptions les plus touchées par les cambriolages ont mis en place des groupes d’enquêteurs dédiés à ce phénomène, afin de se concentrer sur ce type d’investigations spécifiques (exploitations des résultats PTS, vidéo-protection, recoupements...).

Sur la période 2024-2025, le nombre de victimes d’homicides pour 100 000 habitants diminue légèrement (-0,1 point). Cela traduit une stabilité tendancielle (-0,1 point entre 2023 et 2024 ; pareil pour la période 2023-2025). Le taux de ces homicides est plus élevé dans les DROM (7,2 % en moyenne ; 7 % en 2024) que dans l’hexagone (1,3 %). L’évolution de ce taux varie en fonction des zones géographiques, avec une progression entre la période 2023-2025 (+10 % environ) dans certaines régions comme l’Occitanie, la Bourgogne-Franche-Comté, le Grand-Est, la Bretagne, la Guadeloupe. Au contraire, les services de police enregistrent moins de victimes d’homicides relativement à la taille de la population, dans des territoires comme la Corse, la Provence-Alpes-Côte d’Azur, les Pays-de-Loire, la Guyane. Les homicides intrafamiliaux dans les DROM s’établissent à des niveaux similaires à ceux constatés dans l’hexagone (jusqu’à +10 %).

INDICATEUR

2.2 – Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre de personnes mises en cause pour trafic, revente ou usage de produits stupéfiants	Nb	30 634	33 741	En hausse	36 420	cible atteinte	En hausse
Nombre de procédures en matière de police des étrangers	Nb	2 555	2 784	En hausse	3 382	cible atteinte	En hausse
Valeur des avoirs criminels saisis	€	868 609 923	566 141 331	En hausse	576 086 404	cible atteinte	En hausse

Commentaires techniques

Une personne est mise en cause (MEC) lorsqu'elle fait l'objet d'une procédure référencée au 4001. Il s'agit d'une personne à l'encontre de laquelle il existe une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner qu'elle a commis une des infractions enregistrées dans LRPPN, aux index 55 et 56. Les procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger (organiseurs, passeurs, logeurs, employeurs, fournisseurs, conjoints de complaisance) sont enregistrées dans LRRPN à l'index 70. Les avoirs criminels sont saisis dans le cadre d'une procédure judiciaire menée par un service de la police nationale. Ils ne seront définitifs qu'après décision de l'autorité judiciaire. Les données DOM et COM sont prises en compte.

Source des données : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) et DNPJ.

La collecte des données statistiques est réalisée au niveau de chaque direction active de la police nationale (Direction nationale de la sécurité publique, direction nationale de la police judiciaire, direction nationale de la police aux frontières, préfecture de police de Paris) à chaque fois qu'est établie une procédure judiciaire dans laquelle est consigné un crime ou un délit.

Mode de calcul :

- indicateur 2.2.1 « Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants » : Nombre de personnes mises en cause (MEC) enregistrées pour les index 55 et 56 pour l'année N (stupéfiants).
- indicateur 2.2.2 « nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger » : Nombre de procédures enregistrées pour l'index 70 pour l'année N (immigration clandestine).
- indicateur 2.2.3 « valeur des avoirs criminels » : somme des avoirs criminels saisis sur l'année N.

ANALYSE DES RESULTATS

Entre 2023 et 2025, le nombre de mis en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants a fortement augmenté de +18,9 % et s'élève à 36 420.

La lutte contre les trafics de stupéfiants demeure une priorité pour la police nationale. L'activité reste dynamique. Depuis janvier 2025, les opérations « Place nette » sont remplacées par les « opérations de police d'ampleur », qui s'inscrivent dans le nouveau plan d'action d'agglomération de restauration de la sécurité du quotidien (PAARSQ). Leur but est le démantèlement des réseaux, en associant policiers de terrain, services judiciaires et unités de forces mobiles. En 2025, 67 « opérations de police d'ampleur » dans l'agglomération parisienne, ont mené à l'interpellation de 433 objectifs, la saisie de 353 Kg de cannabis et 147 Kg d'autres stupéfiants (dont 138,2 Kg de cocaïne).

En 2025, le dispositif « Villes de sécurité renforcée » permet de renforcer la lutte contre le narcotrafic dans 25 villes en France. À Paris, ce dispositif a permis 800 opérations, 3 500 interpellations, 90 kg de drogue, environ 110 000 € en numéraire, plus de 160 000 € de biens saisis lors d'opérations axées sur les quartiers de reconquête républicaine. L'AFD pour usage de stupéfiants, généralisée en 2020, a connu un succès croissant, avec 70 % des cas sanctionnés en 2025 (156 877 contre 135 200 en 2024).

Pour 2025, l'Office antistupéfiants (OFAST) continue d'enregistrer des résultats significatifs dans la lutte contre le narcotrafic en France, avec plus de 7,5 tonnes de cocaïne saisies au premier semestre 2025.

Entre 2023 et 2025, les procédures liées à l'immigration irrégulière ont augmenté de 32,4 %, avec une hausse de 21 % entre 2024 et 2025 (2 784 à 3 382 affaires). En 2025, 291 filières ont été démantelées par les services concernés (269 en 2024). Les saisies patrimoniales ont atteint 14 millions d'euros en 2025 (22 immeubles, 59 véhicules, 4 millions en espèces), illustrant l'intensification des actions contre ces réseaux.

Ces résultats s'expliquent par une coordination renforcée de tous les acteurs participant au démantèlement des filières d'immigration irrégulière, avec l'Office de lutte contre le trafic illicite de migrants (OLTIM) comme chef de file au niveau national.

En 2025, la police nationale a saisi 576 M€, en hausse de +2 % par rapport à 2024, mais en baisse de -33,67 % sur 2023-2025, suite à une saisie exceptionnelle de 461 millions d'euros en 2023 (fraude fiscale). Le nombre d'opérations a augmenté (77 000 en 2024 ; 124 353 en 2025), reflétant une approche plus systématique. Parmi les saisis : 105 saisies de crypto-actifs (8,3 M €), 45 342 € en numéraires (dont 29 691 € en espèces), et divers biens meubles.

Enfin, la coopération internationale s'est renforcée avec plus de 550 actions enregistrées par les services de police judiciaire en 2025 (441 en 2024 et 290 en 2023). Les priorités incluent la lutte contre les stupéfiants et les partenariats européens, illustrant une répression globale des infractions financières.

INDICATEUR

2.3 – Généralisation de la police technique et scientifique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux de couverture des cambriolages	%	75,39	77,15	En hausse	76,7	absence amélioration	En hausse
Taux de signalisation biologique des personnes mises en cause au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG)	%	93,86	92,08	En hausse	91,1	absence amélioration	En hausse
Taux de signalisation papillaire des personnes mises en cause au Fichier Automatisé des Empreintes Digitales (FAED)	%	81,08	76,39	En hausse	74,1	absence amélioration	En hausse

Commentaires techniques

Cet indicateur renseigne sur l'effort (organisation, ressources humaines, moyens matériels) consacré par les services territoriaux à une alimentation exhaustive des grands fichiers criminalistiques à partir des mis en cause (MEC). Cette alimentation est un facteur primordial pour la performance d'identification des fichiers, donc pour l'élucidation des affaires. L'objectif est d'atteindre un taux de 100 % dans les années à venir et de s'y maintenir.

Source des données : Service national de police scientifique (SNPS).

Mode de calcul :

- indicateur 2.3.1 « Taux de couverture des cambriolages » : Nombre de déplacements / Nombre de cambriolages.
- indicateur 2.3.2 « Taux de signalisation biologique » : Nombre de prélèvements ADN « individus » effectués par les policiers / Nombre de personnes mises en cause (MEC).
- indicateur 2.3.3. « Taux de signalisation papillaire » : Nombre de prélèvements papillaires « individus » effectués par les policiers / Nombre de personnes mises en cause (MEC).

ANALYSE DES RESULTATS

Pour l'année 2025, le taux de couverture des cambriolages reste relativement stable (-1 % par rapport à 2024), en dépit d'une légère tendance à la hausse de +2 % pour la période 2023-2025. Les taux de signalisation biologiques et papillaires des individus mis en cause connaissent également un tassement (-1 % et -3 % par rapport à 2024). Ces résultats doivent s'analyser au regard d'un contexte opérationnel particulièrement exigeant en 2024, marqué par les Jeux olympiques et paralympiques ainsi que les événements survenus en Nouvelle-Calédonie, qui ont fortement mobilisé les ressources de la police scientifique.

L'évolution à la baisse du taux de signalisation papillaire au FAED amorcée depuis les années 2022-2023, est liée au recours croissant à l'amende forfaitaire délictuelle (AFD), dont une majorité des mis en cause ne répond pas aux convocations pour qu'une signalisation soit réalisée.

En 2025, les cinq laboratoires du service de police scientifique ont traité 392 247 dossiers toutes disciplines confondues, représentant 536 885 scellés analysés, activité comparable à celle de 2024. Les efforts engagés pour réduire le nombre de saisines et de scellés en attente de traitement ont porté leur fruit et ont permis de réduire ce stock de scellés de 18 % par rapport à l'année précédente. Ils s'inscrivent dans la stratégie d'optimisation des moyens par un renforcement et une amélioration continue des procédés et techniques d'analyses et une gestion rigoureuse de ses ressources humaines de la police nationale.

INDICATEUR

2.4 – Recentrage des forces sur leur coeur de métier

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux de missions périphériques dans l'activité totale	%	Non déterminé	5,45	En baisse	5,3	cible atteinte	En baisse

Commentaires techniques

La notion de mission périphérique s'entend comme un regroupement de missions accomplies hors cœur de métier ou pour lesquelles un prescripteur extérieur recourt légalement aux moyens des forces de sécurité. Le total des heures fonctionnaires consacrées aux missions opérationnelles est constitué par l'addition des heures répertoriées au sein de la main courante des services de la police nationale.

Source des données :

En 2023 : Main Courante de la Police Nationale (MCPN) de la direction nationale de la sécurité publique.

En 2021 et 2022 : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure.

La mise en place de nouveaux libellés plus fins et le déploiement en cours d'année 2022 de la Main Courante de la Police Nationale (MCPN) doivent conduire à des précautions d'usage dans les résultats enregistrés en 2022.

Mode de calcul : (Nombre d'heures fonctionnaires consacrées à des missions périphériques / nombre d'heures fonctionnaires consacrées aux missions opérationnelles) * 100.

ANALYSE DES RESULTATS

Le taux des missions périphériques dans l'activité globale s'élève à 5,3 % pour l'année 2025, soit une baisse de -3 % par rapport à 2024.

INDICATEUR

2.5 – Délai moyen d'intervention

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Délai moyen d'intervention	minutes	8'24"	8'14"	<10	8'19"	cible atteinte	<10

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

Délai moyen comptabilisé entre la sollicitation d'un usager, d'un service (SAMU, SDIS...) ou d'une autorité (maire, préfet...) par appel téléphonique sur le 17 (ou 112) et l'arrivée sur les lieux des personnels d'intervention. Une intervention est définie comme l'engagement d'au moins un moyen de la police pour apporter une réponse à un événement ou à une situation, à la suite de la sollicitation d'un usager, d'un service ou d'une autorité.

Délai moyen mesuré jour et nuit sur tout type d'intervention à la suite d'un appel vers les centres de police secours (17 ou 112). Les interventions dont le délai saisine-arrivée est supérieur à 4h sont exclues.

Sources des données : Main Courante de la Police Nationale (MCPN) de la direction nationale de la sécurité publique (DNSP) et préfecture de police de Paris (PP). L'indicateur couvre la France entière.

Mode de calcul : Somme des délais d'interventions / Nombre d'interventions effectuées.

ANALYSE DES RESULTATS

Le délai moyen d’intervention des policiers au niveau national est stable sur la période 2023-2025, passant de 8 minutes 24 secondes en 2023 à 8 minutes 19 secondes en 2025.

Les délais moyens d’intervention pour la Préfecture de police de Paris et les services de sécurité publique restent en deçà du délai maximal fixé, respectivement à 7 minutes 32 secondes (contre 7 minutes et 36 secondes en 2024) et 9 minutes 5 secondes (contre 8 minutes 53 secondes en 2024), y compris dans les départements ultra-marins.

INDICATEUR

2.6 – Nombre d’heures de patrouille de voie publique effectuées par la police nationale

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la police nationale rapporté à l'activité totale	%	29,68	32,35	En baisse	28,66	absence amélioration	En hausse
Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la police nationale au sein des transports en commun rapporté à l'activité totale	%	0,75	0,92	En baisse	0,93	cible atteinte	En hausse

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

Le calcul de cet indicateur s’appuie sur les données de la main courante de la police nationale (MCPN).

Pour le sous-indicateur « Nombre d’heures de patrouille de voie publique effectuées par la police nationale rapporté à l’activité totale » :

Source des données : Direction nationale de la sécurité publique (DNSP), direction centrale des compagnies républicaines de sécurité (DCCRS) et préfecture de police de Paris (PP).

Mode de calcul : Nombre annuel d’heures fonctionnaires en patrouille sur la voie publique / Nombre annuel d’heures totales d’activité.

Pour le sous-indicateur « Nombre d’heures de patrouille de voie publique effectuées par la police nationale au sein des transports en commun rapporté à l’activité totale » :

Source des données : Direction nationale de la sécurité publique (DNSP), direction centrale des compagnies républicaines de sécurité (DCCRS), direction nationale de la police aux frontières (DNPAF) et préfecture de police de Paris (PP).

Mode de calcul : Nombre annuel d’heures fonctionnaires en patrouille au sein des transports en commun / Nombre annuel d’heures totales d’activité.

ANALYSE DES RESULTATS

Le nombre d’heures de patrouille de voie publique effectuées par les policiers en 2025 rapporté à l’activité totale est en diminution par rapport à 2024 passant de 32,35 % à 28,77 % (-11 %).

L’activité globale a connu une baisse au cours de l’année et 41 700 496 d’heures de patrouille de voie publique ont été enregistrées par les forces de police en 2025 (44 192 679 en 2024).

Cette évolution à la baisse, qui était attendue en 2025 compte-tenu de la mobilisation observée en 2024, s’explique par la redéfinition du périmètre des missions assurées par les unités des forces de police et les renforts de policiers déployés pour couvrir la sécurisation des Jeux olympiques et paralympiques. Néanmoins, plusieurs évènements ont démontré le niveau d’engagement et la mobilisation des forces de police sur le terrain tout au long de l’année 2025 (crise en Nouvelle-Calédonie, cyclone Chido à Mayotte, Conférence des Nations unies sur l’océan à Nice, etc.).

L'évolution varie toutefois en fonction des services. Ainsi pour les CRS, sur l'ensemble de l'année 2025, ce taux progresse pour atteindre 33,18 %, représentant une hausse en valeur relative de 32,46 % par rapport à 2024, ce qui traduit le maintien d'une présence significative des unités de force mobile sur la voie publique en 2025.

Les données relatives aux heures de patrouille effectuées par les unités de police dans les transports en commun révèlent une stabilisation par rapport à l'exercice précédent, passant de 0,92 % en 2024 à 0,93 % en 2025 (+1 %).

Par ailleurs, la montée en puissance de la réserve opérationnelle vient renforcer la présence accrue des effectifs de police sur le territoire. Elle s'illustre par sa capacité à mobiliser rapidement des personnels sur des missions de renfort temporaire afin de garantir la sécurité et la continuité des activités opérationnelles. Les réservistes issus de la société civile sont principalement employés sur des patrouilles (61 % des vacations en 2025).

INDICATEUR

2.7 – Effort de formation dans la lutte contre la délinquance

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre d'officiers de police judiciaire (OPJ) habilités rapporté au nombre d'actifs	%	19,14	20,13	Stable	20,32	cible atteinte	Stable
Nombre d'heures de formation continue individuelle ou collective par actif	heure	31,49	31,81	Stable	31,57	cible atteinte	Stable
Nombre de séances de tir en moyenne par actif	Nb	2,88	2,86	Suivi	2,94	cible atteinte	Suivi

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques :

Pour le 1^{er} sous-indicateur, le nombre d'actifs prend en compte les fonctionnaires des trois corps : corps de conception et de direction, corps de commandement et corps d'encadrement et d'application.
Pour les sous-indicateurs suivants, les policiers adjoints y sont ajoutés.

Source des données :

Direction des ressources humaines, des finances et des soutiens (DRHFS) et Académie de police.

Mode de calcul :

Nombre d'officiers de police judiciaire (OPJ) habilités / Nombre d'agents des corps CCD, CC et CEA au 31/12/N

Nombre d'heures de formation continue / Nombre d'actifs (CCD, CC, CEA et PA) au 31/12/N

Nombre de séances de tir / Nombre d'actifs (CCD, CC, CEA, PA) au 31/12/N

ANALYSE DES RESULTATS

Le nombre d'agents ayant la qualification d'officiers de police judiciaire (OPJ) reste stable (+1 %) entre 2024 et 2025, avec une tendance à la hausse de +6 % entre la période 2023-2025 (+5,2 % soit +1 537 agents entre 2023 et 2024, principalement des policiers issus du corps d'encadrement et d'application). 33 629 OPJ ont été recensés en 2025 contre 33 072 en 2024 (+557 agents). Le nombre d'agents exerçant leur qualification d'OPJ reste constant également entre les deux années.

Le nombre d'heures de formation continue des actifs est quasi-stable (31,57 heures par actif, soit -0,8 % par rapport à 2024). Pour répondre à la massification des promotions, l'Académie de police et l'ENSP poursuivent une dynamique d'amélioration de l'offre de formation continue, en s'appuyant sur des modules pédagogiques innovants en lien avec les besoins du terrain.

Le nombre de séances de tir, un peu en dessous de la cible de trois, augmente légèrement en 2025 (2,94 contre 2,86 en 2024, +2,8 %). Pour 2025, l'Académie de police enregistre 372 211 séances de tir. Le manque de FTSI et de stands de tir en fonctionnement explique que la cible ne soit pas totalement atteinte, même si le résultat en est très proche.

OBJECTIF

3 – Optimiser l'emploi des forces mobiles

INDICATEUR

3.1 – Engagement des forces mobiles

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Part d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité	%	35,6	31,32	Suivi	31,83	absence amélioration	Suivi
Part d'engagement des forces mobiles en maintien d'ordre public	%	36,37	36,93	Suivi	32,7	absence amélioration	Suivi

Commentaires techniques

La réversibilité des forces mobiles peut complexifier la distinction des temps de renfort des temps de service ou de maintien de l'ordre.

Source des données :

DCCRS - Nombre d'unités CRS employées (en unités/jour) au profit des services de sécurité de proximité (sécurité publique et préfecture de police de Paris) et du maintien de l'ordre.

Mode de calcul :

Indicateur 3.1.1 : Part d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité (nombre de compagnies employées (en unités /jour) en prévention de proximité sur le mois / nombre de compagnies (en unités / jour) employées au total sur le mois) *100.

Indicateur 3.1.2 : Part d'engagement des forces mobiles en maintien de l'ordre public (nombre de compagnies employées (en unités /jour) en MO/SO sur le mois / nombre de compagnies (en unités / jour) employées au total sur le mois) *100.

ANALYSE DES RESULTATS

En matière de sécurisation, l'emploi quotidien des unités de forces mobiles enregistre une légère progression entre 2024 et 2025 (+2 %), malgré un repli temporaire au premier trimestre 2025. L'engagement initialement plus faible a été rapidement compensé par une reprise marquée au cours des trimestres suivants, notamment sous l'effet d'un événement majeur (le sommet de l'UNOC du 09 au 30 juin 2024). Cette dynamique aboutit à une moyenne annuelle de 31,83 % en 2025. La moyenne u/j totales employées sur l'année 2025 est de 42,64 ; la moyenne u/j mensuelle en sécurisation relevée par la DCCRS est de 13,78.

À l'inverse, la part d'engagement des CRS en maintien d'ordre public connaît une baisse globale entre 2024 et 2025, avec une activité très soutenue au premier semestre et un recul plus marqué en deuxième partie d'année. Le taux passe de 36,93 % en 2024 à 32,70 % en 2025, soit une diminution de -11 %. La moyenne u/j mensuelle en MO/SO* est de 16,37.

Alors que l'année 2024 a été marquée par plusieurs événements ayant fortement mobilisé les unités de force mobiles (manifestations massives et émeutes en Nouvelle-Calédonie, violences urbaines en Martinique, diverses manifestations sur la voie publique), l'année 2025 a nécessité un engagement moindre de la part des unités de force

mobile CRS en raison de l'intensité plus faible de ces manifestations. Ce facteur extérieur, sur lequel la DCCRS n'a pas de maîtrise, influence le volume des missions concernées.

* MO/SO : Maintien de l'ordre / Service d'ordre

OBJECTIF

4 – Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

INDICATEUR

4.1 – Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'alcoolémie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre d'accidents mortels liés à l'alcoolémie	Nb	85	75	Suivi	100	absence amélioration	Suivi
Nombre d'infractions routières liées à l'alcoolémie	Nb	44 876	45 636	Suivi	40 442	amélioration	Suivi
Nombre de dépistages d'alcoolémie réalisés	Nb	462 019	430 451	En hausse	413 369	absence amélioration	En hausse

Commentaires techniques

Source des données :

Direction nationale de la sécurité publique (DNSP), Préfecture de police de Paris (PP) et Direction centrale des compagnies républicaines de sécurité (DCCRS).

Mode de calcul :

Somme au 31/12/N.

ANALYSE DES RESULTATS

En 2025, la présence des policiers sur le terrain et les contrôles routiers effectués sur l'ensemble du territoire national ont permis de relever 40 442 infractions d'alcoolémie contre 45 636 en 2024, soit une diminution de -11 %.

Le nombre d'accidents mortels dus à l'alcool suit une tendance inverse avec une augmentation de +33 % (de 75 accidents mortels en 2024 à 100 en 2025).

Alors que le nombre de dépistages d'alcoolémie réalisés par les policiers est en diminution de -4 % en 2025 (413 369 contre 430 451 en 2024), on constate moins d'infractions routières, mais plus d'accidents mortels liés à l'alcool.

L'analyse de cet indicateur 4.1 doit toutefois être partiellement nuancée en raison d'aléas techniques qui se traduisent par une sous-estimation des données relatives aux sous indicateurs 4.1.2 et 4.1.3. du nombre.

Sous réserve de ces limites techniques, les évolutions constatées appellent une vigilance particulière et renforcent la nécessité de poursuivre les actions de prévention et de contrôle engagées en matière de lutte contre l'alcool au volant.

INDICATEUR**4.2 – Accidentologie, infractions et dépistages liés à l’usage de stupéfiants**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre d'accidents mortels impliquant l'usage de stupéfiants	Nb	52	39	Suivi	91	absence amélioration	Suivi
Nombre d'infractions de conduite sous influence de produits stupéfiants	Nb	28 744	31 984	Suivi	32 438	cible atteinte	Suivi
Nombre de dépistages de stupéfiant réalisés	Nb	89 326	124 571	En hausse	152 875	cible atteinte	En hausse

Commentaires techniques**Source des données :**

DNSP, PP et DCCRS

Mode de calcul :

Somme au 31/12/N

ANALYSE DES RESULTATS

En 2025, le nombre d’accidents mortels impliquant l’usage de stupéfiants s’établit à 91, contre 39 en 2024. Cette évolution significative appelle une vigilance particulière quant à la prévention et à la répression de la conduite sous l’influence de produits stupéfiants.

L’analyse de cet indicateur 4.2 doit toutefois être partiellement nuancée en raison d’aléas techniques qui se traduisent par une sous-estimation des données relatives aux sous indicateurs 4.2.2 et 4.2.3. du nombre.

Sous réserve de ces contraintes techniques :

- le nombre d’infractions de conduite sous influence de produits stupéfiants passe de 31 894 en 2024 à 32 438 en 2025 (+2 %). Cette légère augmentation est principalement liée au recentrage d’activité observé après les Jeux olympiques et paralympiques, qui a entraîné une progression corrélative des infractions constatées.
- le nombre de dépistages de produits stupéfiants enregistre une augmentation notable par rapport à 2024, passant de 124 571 à 152 875 dépistages (+22,7 %). Cette progression reflète l’intensification de l’activité de contrôle, en lien avec la hausse des infractions constatées traduisant un rattrapage par rapport à l’année précédente.

OBJECTIF

5 – Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure

INDICATEUR

5.1 – Délai de prise en charge de l'utilisateur après l'arrivée au commissariat

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Délai de prise en charge de l'utilisateur après l'arrivée au commissariat	minutes	38,0	40,52	<35	30,47	cible atteinte	<35

Commentaires techniques

Source des données : Requête à partir d'une application locale dans les services de la PP et de la DNSP.

Mode de calcul : Délai d'attente des usagers se présentant à l'accueil / nombre d'usagers se présentant à l'accueil.

ANALYSE DES RESULTATS

Le délai moyen de prise en charge de l'utilisateur après l'arrivée au commissariat en 2025 est en nette amélioration par rapport à 2024 (-25 %). Cette baisse traduit une amélioration significative de la réactivité des services.

INDICATEUR

5.2 – Taux d'obtention d'un rendez-vous dans les 10 jours après une pré-plainte en ligne

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux d'obtention d'un rendez-vous dans les 10 jours après une pré-plainte en ligne	%	75,36	78,24	>78%	87,96	cible atteinte	>78%

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

Le délai entre la pré-déclaration et la finalisation de la plainte n'est pas exclusivement dépendant des services de police. Il est, en effet, fortement influencé par les disponibilités des victimes pour se déplacer au commissariat.

Sources des données : Extraction du logiciel de rédaction des procédures LRPPN.

Mode de calcul : (Nombre des pré-plaintes en ligne pour lesquelles le délai avant enregistrement de la plainte est inférieur ou égal à 10 jours / Nombre des pré-plaintes en ligne ayant donné lieu à plainte) * 100.

ANALYSE DES RESULTATS

Dispositif s'étendant sur l'ensemble du territoire depuis 2013, le télé-service de pré-plainte a été mis en place pour améliorer l'accueil des victimes et réduire le délai d'attente lors d'un dépôt de plainte en commissariat. Il est réservé exclusivement aux pré-déclarations, déposées contre un auteur inconnu, pour les atteintes aux biens (vols,

dégradations, escroqueries, filouteries ou délits de fuite, etc.). Depuis son déploiement, le nombre de pré-plaintes n’a cessé d’augmenter.

Le service a évolué en 2024. Il est désormais possible de déposer une plainte directement en ligne et à distance (sans besoin de se déplacer aux postes de sécurité), à la suite d’une infraction contre des biens, dont l’auteur est inconnu. Ce dispositif gratuit a pour but de faciliter le dépôt de plainte, en constituant une démarche plus simple et un gain de temps pour la victime.

En 2025, la DNSP recense 472 751 (contre 304 552 en 2024) pré-plaintes en ligne pour lesquelles le délai avant enregistrement de la plainte est inférieur ou égal à 10 jours. Soit une évolution favorable de +55,23 %.

Le taux d’obtention d’un rendez-vous dans les 10 jours après une pré-plainte en ligne affiche 85,18 % contre 79,93 % en 2024 (en augmentation de 5,25 points). 4,97 jours est la moyenne pour obtenir un rendez-vous.

Quant au nombre des pré-plaintes en ligne ayant donné lieu à plainte, il s’élève à 567 919 en 2025 contre 390 926 en 2024 soit une augmentation de +45,28 %.

Par ailleurs, l’offre de services numériques de la police au profit des usagers a continué de se renforcer en 2024, avec le déploiement sur l’ensemble du territoire d’un nouveau télé-service dénommé « Police Rendez-vous ». Ce dispositif facilite la prise en charge des victimes en leur offrant la possibilité de réserver un rendez-vous dans le commissariat de leur choix, afin de déposer une plainte ou une main courante, évitant ainsi les temps d’attente.

INDICATEUR

5.3 – Nombre de signalements externes reçus par l’IGPN via la plateforme dédiée

(du point de vue de l’usager)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre de signalements externes reçus par l’IGPN via la plateforme dédiée	Nb	6 664	6080	Suivi	8600	absence amélioration	Suivi

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques :

La plateforme n’est pas le vecteur de révélation des faits les plus graves dont peuvent être saisis les services d’enquête de l’IGPN. Elle demeure un élément du dispositif de service qualité destiné à l’usager. Le résultat peut dépendre de l’actualité (manifestations, médiatisation de faits, ...).

Source des données :

IGPN

Mode de calcul :

Somme des signalements externes reçus par l’IGPN sur la plateforme.

ANALYSE DES RESULTATS

Ni service de plainte, ni service d’enquête, la plateforme administrative de signalement est avant tout un service administratif de recueil de signalements et d’orientation des doléances de l’usager vers les directions d’emploi de la police nationale, de la préfecture de police de Paris et des partenaires cités dans l’arrêté de création de la plateforme (arrêté du 23 janvier 2018 modifiant l’arrêté du 9 mai 2014 autorisant le traitement dénommé « plateforme de signalement IGPN »). Il permet aux témoins ou victimes de comportements inappropriés de la police de déposer un signalement en ligne via un formulaire accessible sur le site du ministère de l’Intérieur, garantissant ainsi un rapprochement entre la police et la population.

Pour l’année 2025, 8 600 signalements ont été enregistrés via la plateforme, contre 6 080 en 2024, soit une hausse significative de +41,45 %. Cette progression traduit une meilleure identification de la plateforme par les citoyens, en particulier parmi des publics jeunes, fortement connectés aux réseaux sociaux et aux outils numériques.

Cette hypothèse est confortée par la fréquentation de la page web de présentation de la plateforme, qui a été consultée à 35 502 reprises en 2025, traduisant un intérêt croissant pour ce canal de signalement et une appropriation progressive du dispositif par les usagers.

Comme chaque année, une part significative des signalements reçus en 2025 ne concerne pas les services de police. Ce stock représente près de 25 % du volume total de dossiers et concerne plutôt la gendarmerie nationale, la police municipale, les douanes ou des signalements qui n’ont aucun lien avec les forces de sécurité intérieure. Ce pourcentage doit toutefois être relativisé car c’est bien la totalité des signalements qui fait l’objet d’une analyse et d’une qualification par les opérateurs de la PFS. Chaque saisine mobilise donc un temps de traitement et de suivi important, indépendamment de son issue administrative.

Le cœur d’activité de la plateforme (constitué des dossiers relevant uniquement de la police nationale) connaît lui aussi une augmentation très marquée puisque 6412 signalements ont été traités en 2025 contre 4856 en 2024, soit une augmentation de +32 %.

OBJECTIF

6 – Évaluer la dépense fiscale

INDICATEUR

6.1 – Réserve opérationnelle

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre moyen de réservistes par jour	Nb	1 190	1 335	En hausse	1 308	absence amélioration	En hausse

Commentaires techniques

Sources des données :DRHFS/SDPEAPAR/Bureau des réserves

Mode de calcul :

- Cumul du nombre de vacations effectués dans l’année divisé par 365 jours.
- Somme des vacations effectuées durant l’année N (une vacation correspond à une journée)

ANALYSE DES RESULTATS

La réserve opérationnelle de la police nationale (ROPN) a été créée par la loi du 24 janvier 2022 relative à la responsabilité pénale et à la sécurité intérieure et mis en place opérationnellement en août 2022.

Ce dispositif permet aux citoyens, aux retraités de la police nationale et aux anciens policiers adjoints d’intégrer un service de police et d’apporter un renfort temporaire opérationnel aux services actifs de police en effectuant des missions identiques à celles du policier, hormis le maintien et le rétablissement de l’ordre. Le réserviste citoyen a la possibilité d’effectuer au plus 90 vacations par année de contrat et 150 pour un ancien policier ou policier adjoint.

En 2025, le nombre moyen de réservistes par jour s'élève à 1 308, soit une légère diminution de -2 % par rapport à 2024 (1 335 réservistes). Le nombre de vacations effectuées par les réservistes en 2025 est de 477 496 (contre 487 180 pour 2024). 39 791 vacations ont été réalisées en moyenne par mois en 2025 (40 598 en 2024). Cette légère baisse par rapport à l'année dernière s'explique notamment par l'effet lié aux Jeux olympiques et paralympiques qui ont mobilisé de nombreux réservistes en 2024.

En revanche, l'accroissement constaté sur la période 2023-2025 (+10 %) s'inscrit pleinement dans les objectifs fixés par le Président de la République et devrait se poursuivre pour les années à venir, avec pour cible la montée en puissance de la ROPN afin de constituer un vivier de 30 000 réservistes au sein de la police nationale d'ici 2030.

INDICATEUR

6.2 – Nombre de bénéficiaires de l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre d'agents éligibles à l'indemnité journalière d'absence temporaire versée aux personnels des compagnies républicaines de sécurité	Nb	10 671	10 869	Suivi	10 740	absence amélioration	Suivi

Commentaires techniques

Sources des données :DRHFS/SDFSO/BPEMS

Mode de calcul : Somme des agents éligibles au 31/12/N à l'indemnité journalière d'absence temporaire : CC, CEA, ouvriers d'état et personnels administratifs et techniques (effectifs des unités de service général - compagnies de maintien de l'ordre -, des unités motocyclistes zonales et de leurs détachements.

ANALYSE DES RESULTATS

En 2025, les effectifs de la DCCRS ont effectué un peu moins de déplacements qu'en 2024 (année marquée par les violences urbaines en Nouvelle-Calédonie, le 80e anniversaire du débarquement, les Jeux olympiques et paralympiques de Paris, etc) : 43 u/j en moyenne ont été déployées sur l'ensemble du territoire en 2025 contre 44 en 2024. En conséquence, le nombre de bénéficiaires CRS de l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT) diminue légèrement (-1 %) passant de 10 869 en 2024 à 10 740 en 2025.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 831 861 889 1 725 225 899					1 831 861 889 1 725 225 899	1 831 861 889 1 725 225 899
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	83 899 275 75 083 887					83 899 275 75 083 887	83 899 275 75 083 887
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 747 962 614 1 650 142 011					1 747 962 614 1 650 142 011	1 747 962 614 1 650 142 011
02 – Sécurité et paix publiques	4 068 378 197 4 130 342 018					4 068 378 197 4 130 342 018	4 068 378 197 4 130 342 018
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	186 331 721 179 756 400					186 331 721 179 756 400	186 331 721 179 756 400
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	3 882 046 476 3 950 585 618					3 882 046 476 3 950 585 618	3 882 046 476 3 950 585 618
03 – Sécurité routière	437 401 058 390 022 845					437 401 058 390 022 845	437 401 058 390 022 845
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	20 032 968 16 974 316					20 032 968 16 974 316	20 032 968 16 974 316
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	417 368 090 373 048 529					417 368 090 373 048 529	417 368 090 373 048 529
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 226 211 658 1 258 223 979					1 226 211 658 1 258 223 979	1 226 211 658 1 258 223 979
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	56 160 494 54 759 509					56 160 494 54 759 509	56 160 494 54 759 509
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	1 170 051 164 1 203 464 470					1 170 051 164 1 203 464 470	1 170 051 164 1 203 464 470
05 – Police judiciaire	3 197 720 770 3 178 891 220					3 197 720 770 3 178 891 220	3 197 720 770 3 178 891 220
05.01 – Police judiciaire - Administration centrale et cabinets	146 455 610 138 348 644					146 455 610 138 348 644	146 455 610 138 348 644
05.02 – Police judiciaire - Hors administration centrale et cabinets	3 051 265 160 3 040 542 576					3 051 265 160 3 040 542 576	3 051 265 160 3 040 542 576

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	957 222 459 1 021 147 797	1 537 094 775 1 493 135 719	538 031 033 242 491 259	34 778 601 98 979 130	8 800 754	3 067 126 868 2 864 554 660	3 119 255 199
06.01 – Fonctionnement courant des services		483 304 998 349 623 369	311 374	99 358	664	483 304 998 350 034 686	497 984 998
06.02 – Action sociale		35 849 580 57 122 277		-3 180	90	35 849 580 57 119 187	36 349 580
06.03 – Immobilier		374 751 991 311 872 852	347 993 165 70 972 031	61 550 000		722 745 156 444 394 883	735 995 156
06.05 – Système d'information et de communication		310 415 229 284 109 872	122 512 868 38 776 739	-15		432 928 097 322 886 596	432 928 097
06.07 – Soutien (autres dépenses)	759 268 855 828 349 864	207 426 689	6 057 969	5 428 815	8 800 000	759 268 855 1 056 063 337	759 268 855
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	197 953 604 192 797 934	318				197 953 604 192 798 252	197 953 604
06.09 – Moyens mobiles		140 597 327 120 359 393	65 000 000 115 748 915	269 999		205 597 327 236 378 308	208 097 327
06.10 – Équipements		157 054 586 131 705 164	2 525 000 8 324 230			159 579 586 140 029 473	180 777 917
06.11 – Subventions et contributions aux opérateurs		35 121 064 30 915 786	2 300 000	34 778 601 31 634 153		69 899 665 64 849 939	69 899 665
Total des AE prévues en LFI	11 718 796 031	1 537 094 775	538 031 033	34 778 601	0	13 828 700 440	13 880 828 771
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+24 932 635		+95 084 400 (hors titre 2)			+120 017 035	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+1 742 863		+133 033 173 (hors titre 2)			+134 776 036	
Total des AE ouvertes	11 745 471 529		2 338 021 982 (hors titre 2)			14 083 493 511	
Total des AE consommées	11 703 853 758	1 493 135 719	242 491 259	98 979 130	8 800 754	13 547 260 620	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 831 861 889 1 725 225 899					1 831 861 889 1 725 225 899	1 831 861 889
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	83 899 275 75 083 887					83 899 275 75 083 887	83 899 275
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 747 962 614 1 650 142 011					1 747 962 614 1 650 142 011	1 747 962 614
02 – Sécurité et paix publiques	4 068 378 197 4 130 342 018					4 068 378 197 4 130 342 018	4 068 378 197
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	186 331 721 179 756 400					186 331 721 179 756 400	186 331 721
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	3 882 046 476 3 950 585 618					3 882 046 476 3 950 585 618	3 882 046 476
03 – Sécurité routière	437 401 058 390 022 845					437 401 058 390 022 845	437 401 058
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	20 032 968 16 974 316					20 032 968 16 974 316	20 032 968

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	417 368 090 373 048 529					417 368 090 373 048 529	417 368 090
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 226 211 658 1 258 223 979					1 226 211 658 1 258 223 979	1 226 211 658
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	56 160 494 54 759 509					56 160 494 54 759 509	56 160 494
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	1 170 051 164 1 203 464 470					1 170 051 164 1 203 464 470	1 170 051 164
05 – Police judiciaire	3 197 720 770 3 178 891 220					3 197 720 770 3 178 891 220	3 197 720 770
05.01 – Police judiciaire - Administration centrale et cabinets	146 455 610 138 348 644					146 455 610 138 348 644	146 455 610
05.02 – Police judiciaire - Hors administration centrale et cabinets	3 051 265 160 3 040 542 576					3 051 265 160 3 040 542 576	3 051 265 160
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	957 222 459 1 021 147 797	1 239 927 269 1 381 013 785	460 031 232 355 677 269	34 778 601 40 408 576	8 800 754	2 691 959 561 2 807 048 181	2 761 078 546
06.01 – Fonctionnement courant des services		344 034 135 267 293 901	347 570	3 358	664	344 034 135 267 645 415	358 714 135
06.02 – Action sociale		34 971 427 59 072 904		1 250	90	34 971 427 59 074 244	35 471 427
06.03 – Immobilier		246 978 156 280 443 218	280 121 921 185 420 844	4 652 360		527 100 077 470 516 422	557 340 731
06.05 – Système d'information et de communication		268 269 812 254 101 667	102 384 311 43 174 895			370 654 123 297 276 562	370 654 123
06.07 – Soutien (autres dépenses)	759 268 855 828 349 864	223 051 890	10 578 143	1 109 845	8 800 000	759 268 855 1 071 889 742	759 268 855
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	197 953 604 192 797 934	318				197 953 604 192 798 252	197 953 604
06.09 – Moyens mobiles		136 332 498 127 404 697	75 000 000 106 409 427	269 999		211 332 498 234 084 123	213 832 498
06.10 – Équipements		174 220 177 138 665 245	2 525 000 7 446 389			176 745 177 146 111 713	197 943 508
06.11 – Subventions et contributions aux opérateurs		35 121 064 30 979 945	2 300 000	34 778 601 34 371 763		69 899 665 67 651 708	69 899 665
Total des CP prévus en LFI	11 718 796 031	1 239 927 269	460 031 232	34 778 601	0	13 453 533 133	13 522 652 118
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+24 932 635		+95 084 400 (hors titre 2)			+120 017 035	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+1 742 863		-10 716 470 (hors titre 2)			-8 973 607	
Total des CP ouverts	11 745 471 529		1 819 105 032 (hors titre 2)			13 564 576 561	
Total des CP consommés	11 703 853 758	1 381 013 785	355 677 269	40 408 576	8 800 754	13 489 754 141	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2024 Consommation 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 587 797 645 1 746 198 052	21 253				1 587 797 645	1 587 797 645 1 746 219 304
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	82 089 138 76 134 235	5 960				82 089 138	82 089 138 76 140 195
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 505 708 507 1 670 063 816	15 293				1 505 708 507	1 505 708 507 1 670 079 109
02 – Sécurité et paix publiques	3 723 536 751 3 981 759 448					3 723 536 751	3 723 536 751 3 981 759 448
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	192 134 496 173 604 712					192 134 496	192 134 496 173 604 712
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	3 531 402 255 3 808 154 736					3 531 402 255	3 531 402 255 3 808 154 736
03 – Sécurité routière	459 419 220 425 032 691					459 419 220	459 419 220 425 032 691
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	23 706 032 18 531 425					23 706 032	23 706 032 18 531 425
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	435 713 188 406 501 266					435 713 188	435 713 188 406 501 266
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 146 306 980 1 296 306 025	1 053				1 146 306 980	1 146 306 980 1 296 307 078
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	59 149 441 56 518 943	1 053				59 149 441	59 149 441 56 519 995
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	1 087 157 539 1 239 787 082					1 087 157 539	1 087 157 539 1 239 787 082
05 – Police judiciaire	3 446 764 685 3 070 376 127					3 446 764 685	3 446 764 685 3 070 376 127
05.01 – Police judiciaire - Administration centrale et cabinets	178 197 735 133 868 399					178 197 735	178 197 735 133 868 399
05.02 – Police judiciaire - Hors administration centrale et cabinets	3 268 566 950 2 936 507 728					3 268 566 950	3 268 566 950 2 936 507 728
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	841 521 546 1 009 124 800	1 346 488 692 1 542 311 664	776 428 220 158 853 216	33 770 168 45 641 604	1 131 470	2 998 208 626	3 045 794 419 2 757 062 753
06.01 – Fonctionnement courant des services		29 663 737 32 578 421		5 160	-48 530	29 663 737	29 663 737 32 535 050
06.02 – Action sociale		44 849 580 62 452 686		433		44 849 580	45 349 580 62 453 120
06.03 – Immobilier		23 360 732	532 639 782 54 963 505			532 639 782	532 639 782 78 324 237

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
06.05 – Système d'information et de communication		197 376 434 177 245 070	98 244 309 37 698 734			295 620 743	295 620 743 214 943 804
06.07 – Soutien (autres dépenses)	664 802 021 817 996 563	1 074 598 941 1 246 647 128	145 544 129 66 190 977	33 770 168 45 636 011	1 180 000	1 918 715 259	1 965 801 052 2 177 650 678
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	176 719 525 191 128 237	27 627				176 719 525	176 719 525 191 155 864
06.09 – Moyens mobiles						0	0 0
06.10 – Équipements						0	0 0
06.11 – Subventions et contributions aux opérateurs						0	0 0
Total des AE prévues en LFI	11 205 346 827	1 346 488 692	776 428 220	33 770 168	0	13 362 033 907	13 409 619 700
Total des AE consommées	11 528 797 143	1 542 333 970	158 853 216	45 641 604	1 131 470		13 276 757 402

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 587 797 645 1 746 198 052	21 253				1 587 797 645	1 587 797 645 1 746 219 304
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	82 089 138 76 134 235	5 960				82 089 138	82 089 138 76 140 195
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 505 708 507 1 670 063 816	15 293				1 505 708 507	1 505 708 507 1 670 079 109
02 – Sécurité et paix publiques	3 723 536 751 3 981 759 448					3 723 536 751	3 723 536 751 3 981 759 448
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	192 134 496 173 604 712					192 134 496	192 134 496 173 604 712
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	3 531 402 255 3 808 154 736					3 531 402 255	3 531 402 255 3 808 154 736
03 – Sécurité routière	459 419 220 425 032 691					459 419 220	459 419 220 425 032 691
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	23 706 032 18 531 425					23 706 032	23 706 032 18 531 425
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	435 713 188 406 501 266					435 713 188	435 713 188 406 501 266
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 146 306 980 1 296 306 025	1 053				1 146 306 980	1 146 306 980 1 296 307 078
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	59 149 441 56 518 943	1 053				59 149 441	59 149 441 56 519 995
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors	1 087 157 539 1 239 787 082					1 087 157 539	1 087 157 539 1 239 787 082

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2024 Consommation 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
administration centrale et cabinets							
05 – Police judiciaire	3 446 764 685 3 070 376 127					3 446 764 685	3 446 764 685 3 070 376 127
05.01 – Police judiciaire - Administration centrale et cabinets	178 197 735 133 868 399					178 197 735	178 197 735 133 868 399
05.02 – Police judiciaire - Hors administration centrale et cabinets	3 268 566 950 2 936 507 728					3 268 566 950	3 268 566 950 2 936 507 728
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	841 521 546 1 009 124 800	1 238 805 823 1 544 286 759	454 802 307 324 535 319	33 770 168 44 418 602		2 568 899 844	2 640 427 483 2 923 545 479
06.01 – Fonctionnement courant des services		29 663 737 29 866 981		5 160		29 663 737	29 663 737 29 872 141
06.02 – Action sociale		43 971 427 65 801 591		433		43 971 427	44 471 427 65 802 025
06.03 – Immobilier		42 213 950	215 767 520 183 808 818			215 767 520	215 767 520 226 022 768
06.05 – Système d'information et de communication		200 208 887 182 201 164	93 922 276 42 576 327			294 131 163	294 131 163 224 777 491
06.07 – Soutien (autres dépenses)	664 802 021 817 996 563	964 961 772 1 224 175 445	145 112 511 98 113 603	33 770 168 44 413 009		1 808 646 472	1 879 674 111 2 185 878 619
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	176 719 525 191 128 237	27 627	36 571			176 719 525	176 719 525 191 192 435
06.09 – Moyens mobiles						0	0 0
06.10 – Équipements						0	0 0
06.11 – Subventions et contributions aux opérateurs						0	0 0
Total des CP prévus en LFI	11 205 346 827	1 238 805 823	454 802 307	33 770 168	0	12 932 725 125	13 004 252 764
Total des CP consommés	11 528 797 143	1 544 309 064	324 535 319	44 418 602	1 180 000		13 443 240 127

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommées* en 2024	Ouverts en 2025	Consommées* en 2025
Titre 2 – Dépenses de personnel	11 528 797 143	11 718 796 031	11 703 853 758	11 528 797 143	11 718 796 031	11 703 853 758
Rémunérations d'activité	7 001 911 604	6 891 795 972	6 886 689 543	7 001 911 604	6 891 795 972	6 886 689 543
Cotisations et contributions sociales	4 461 985 912	4 730 039 004	4 747 475 688	4 461 985 912	4 730 039 004	4 747 475 688
Prestations sociales et allocations diverses	64 899 626	96 961 055	69 688 526	64 899 626	96 961 055	69 688 526
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	1 542 333 970	1 537 094 775	1 493 135 719	1 544 309 064	1 239 927 269	1 381 013 785
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 516 805 808	1 501 973 711	1 462 587 644	1 518 180 902	1 204 806 205	1 350 465 709
Subventions pour charges de service public	25 528 162	35 121 064	30 548 075	26 128 162	35 121 064	30 548 075

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommées* en 2024	Ouverts en 2025	Consommées* en 2025
Titre 5 – Dépenses d'investissement	158 853 216	538 031 033	242 491 259	324 535 319	460 031 232	355 677 269
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	130 416 389	493 704 312	222 174 571	300 094 393	422 498 485	328 282 067
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	28 436 827	42 026 721	18 016 688	24 440 926	35 232 747	25 095 202
Subventions pour charges d'investissement	0	2 300 000	2 300 000	0	2 300 000	2 300 000
Titre 6 – Dépenses d'intervention	45 641 604	34 778 601	98 979 130	44 418 602	34 778 601	40 408 576
Transferts aux ménages	0	0	-4 430	0	0	0
Transferts aux entreprises	4 251 651	0	476 026	3 360 343	0	476 026
Transferts aux collectivités territoriales	29 000 000	29 000 000	29 096 000	29 000 000	29 000 000	29 000 000
Transferts aux autres collectivités	12 389 953	5 778 601	69 411 550	12 058 259	5 778 601	10 932 550
Appels en garantie	0	0	-15	0	0	0
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	1 131 470	0	8 800 754	1 180 000	0	8 800 754
Prêts et avances	0	0	754	0	0	754
Dotations en fonds propres	1 131 470	0	8 800 000	1 180 000	0	8 800 000
Total hors FdC et AdP		13 828 700 440			13 453 533 133	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+26 675 498			+26 675 498	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+228 117 573			+84 367 930	
Total*	13 276 757 402	14 083 493 511	13 547 260 620	13 443 240 127	13 564 576 561	13 489 754 141

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2024	Prévues en LFI pour 2025	Ouvertes en 2025	Ouverts en 2024	Prévues en LFI pour 2025	Ouverts en 2025
Dépenses de personnel	8 111 741		17 856 261	8 111 741		17 856 261
Autres natures de dépenses	79 805 853	52 128 331	84 256 096	103 747 699	69 118 985	84 256 096
Total	87 917 593	52 128 331	102 112 357	111 859 439	69 118 985	102 112 357

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

ARRETES DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2025		2 054 026		2 054 026				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2025		1 728 778		1 728 778				
03/2025		1 951 823		1 951 823				
04/2025		2 818 753		2 818 753				
05/2025		1 034 313		1 034 313				
06/2025		1 975 920		1 975 920				
07/2025		855 633		855 633				
08/2025		3 753 703		3 753 703				
09/2025		1 500 056		1 500 056				
10/2025		1 560 095		1 560 095				
11/2025		2 219 379		2 219 379				
12/2025		2 774 373		2 774 373				
01/2026		67 798		67 798				
Total		24 294 651		24 294 651				

ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2025	2 211 314	2 433 814	2 211 314	2 433 814				
02/2025		2 468 608		2 468 608				
03/2025		566 212		566 212				
04/2025		5 573 799		5 573 799				
05/2025		1 190 612		1 190 612				
06/2025	4 741 675	17 274 226	4 741 675	17 274 226				
07/2025		4 214 722		4 214 722				
08/2025		1 802 534		1 802 534				
09/2025	3 144 135	8 483 925	3 144 135	8 483 925				
10/2025	3 605 871	47 944	3 605 871	47 944				
11/2025	4 153 266	13 863 775	4 153 266	13 863 775				
12/2025		2 018 960		2 018 960				
01/2026		22 313		22 313				
Total	17 856 261	59 961 445	17 856 261	59 961 445				

ARRETES DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2025		125 781 761						
Total		125 781 761						

ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/02/2025	7 076 374	10 828 304	7 076 374	10 828 304				
Total	7 076 374	10 828 304	7 076 374	10 828 304				

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/03/2025		56 451		56 451				
Total		56 451		56 451				

DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/04/2025						46 541 401		36 541 401
Total						46 541 401		36 541 401

DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/07/2025	315 279	328 937	315 279	328 937				
09/07/2025		1 662 278		1 662 278				
25/11/2025		7 672 266		7 672 266				
03/12/2025	887 246	4 014 907	887 246	3 220 939				
Total	1 202 525	13 678 388	1 202 525	12 884 420				

DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/07/2025					5 606 132	64 140	5 606 132	1 458 315
03/12/2025		542 375		542 375	261 921		261 921	
06/12/2025	18 693 083		18 693 083					
17/12/2025					12 284 692		12 284 692	

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total	18 693 083	542 375	18 693 083	542 375	18 152 745	64 140	18 152 745	1 458 315

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025		39 579 739		13 800 000				
Total		39 579 739		13 800 000				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	44 828 243	274 723 114	44 828 243	122 367 646	18 152 745	46 605 541	18 152 745	37 999 716

ÉVALUATION DES DEPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2025 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2025. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2025.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DEPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPOTS D'ÉTAT (2)

		(en millions d'euros)		
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2024	Chiffrage initial 2025	Chiffrage actualisé 2025
120145	Exonération de l'impôt sur le revenu de l'indemnité journalière d'absence temporaire versée aux personnels des compagnies républicaines de sécurité et aux gendarmes mobiles Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2023 : 25225 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-23° ter</i>	15	14	15
520122	Exonération de droits de mutation des successions des policiers, des gendarmes et des agents des douanes décédés dans l'accomplissement de leur mission Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2023 : 15 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796-I-9° et 10°</i>	€	€	€
Coût total des dépenses fiscales		15	14	15

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 831 861 889 1 725 225 899		1 831 861 889 1 725 225 899	1 831 861 889 1 725 225 899		1 831 861 889 1 725 225 899
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	83 899 275 75 083 887		83 899 275 75 083 887	83 899 275 75 083 887		83 899 275 75 083 887
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 747 962 614 1 650 142 011		1 747 962 614 1 650 142 011	1 747 962 614 1 650 142 011		1 747 962 614 1 650 142 011
02 – Sécurité et paix publiques	4 068 378 197 4 130 342 018		4 068 378 197 4 130 342 018	4 068 378 197 4 130 342 018		4 068 378 197 4 130 342 018
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	186 331 721 179 756 400		186 331 721 179 756 400	186 331 721 179 756 400		186 331 721 179 756 400
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	3 882 046 476 3 950 585 618		3 882 046 476 3 950 585 618	3 882 046 476 3 950 585 618		3 882 046 476 3 950 585 618
03 – Sécurité routière	437 401 058 390 022 845		437 401 058 390 022 845	437 401 058 390 022 845		437 401 058 390 022 845
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	20 032 968 16 974 316		20 032 968 16 974 316	20 032 968 16 974 316		20 032 968 16 974 316
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	417 368 090 373 048 529		417 368 090 373 048 529	417 368 090 373 048 529		417 368 090 373 048 529
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 226 211 658 1 258 223 979		1 226 211 658 1 258 223 979	1 226 211 658 1 258 223 979		1 226 211 658 1 258 223 979
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	56 160 494 54 759 509		56 160 494 54 759 509	56 160 494 54 759 509		56 160 494 54 759 509
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	1 170 051 164 1 203 464 470		1 170 051 164 1 203 464 470	1 170 051 164 1 203 464 470		1 170 051 164 1 203 464 470
05 – Police judiciaire	3 197 720 770 3 178 891 220		3 197 720 770 3 178 891 220	3 197 720 770 3 178 891 220		3 197 720 770 3 178 891 220
05.01 – Police judiciaire - Administration centrale et cabinets	146 455 610 138 348 644		146 455 610 138 348 644	146 455 610 138 348 644		146 455 610 138 348 644
05.02 – Police judiciaire - Hors administration centrale et cabinets	3 051 265 160 3 040 542 576		3 051 265 160 3 040 542 576	3 051 265 160 3 040 542 576		3 051 265 160 3 040 542 576
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	957 222 459 1 021 147 797	2 109 904 409 1 843 406 862	3 119 255 199 2 864 554 660	957 222 459 1 021 147 797	1 734 737 102 1 785 900 383	2 761 078 546 2 807 048 181
06.01 – Fonctionnement courant des services		483 304 998 350 034 686	497 984 998 350 034 686		344 034 135 267 645 415	358 714 135 267 645 415
06.02 – Action sociale		35 849 580 57 119 187	36 349 580 57 119 187		34 971 427 59 074 244	35 471 427 59 074 244
06.03 – Immobilier		722 745 156 444 394 883	735 995 156 444 394 883		527 100 077 470 516 422	557 340 731 470 516 422
06.05 – Système d'information et de communication		432 928 097 322 886 596	432 928 097 322 886 596		370 654 123 297 276 562	370 654 123 297 276 562

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
06.07 – Soutien (autres dépenses)	759 268 855 828 349 864	227 713 473	759 268 855 1 056 063 337	759 268 855 828 349 864	243 539 878	759 268 855 1 071 889 742
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	197 953 604 192 797 934	318	197 953 604 192 798 252	197 953 604 192 797 934	318	197 953 604 192 798 252
06.09 – Moyens mobiles		205 597 327 236 378 308	208 097 327 236 378 308		211 332 498 234 084 123	213 832 498 234 084 123
06.10 – Équipements		159 579 586 140 029 473	180 777 917 140 029 473		176 745 177 146 111 713	197 943 508 146 111 713
06.11 – Subventions et contributions aux opérateurs		69 899 665 64 849 939	69 899 665 64 849 939		69 899 665 67 651 708	69 899 665 67 651 708
Total des crédits prévus en LFI *	11 718 796 031	2 109 904 409	13 828 700 440	11 718 796 031	1 734 737 102	13 453 533 133
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+26 675 498	+228 117 573	+254 793 071	+26 675 498	+84 367 930	+111 043 428
Total des crédits ouverts	11 745 471 529	2 338 021 982	14 083 493 511	11 745 471 529	1 819 105 032	13 564 576 561
Total des crédits consommés	11 703 853 758	1 843 406 862	13 547 260 620	11 703 853 758	1 785 900 383	13 489 754 141
Crédits ouverts - crédits consommés	+41 617 772	+494 615 120	+536 232 891	+41 617 772	+33 204 648	+74 822 420

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	11 608 296 295	2 136 972 496	13 745 268 791	11 608 296 295	1 761 805 189	13 370 101 484
Amendements	+110 499 736	-27 068 087	+83 431 649	+110 499 736	-27 068 087	+83 431 649
LFI	11 718 796 031	2 109 904 409	13 828 700 440	11 718 796 031	1 734 737 102	13 453 533 133

Les crédits du titre 2 du programme 176 pour 2025 s'élèvent à 11 718,8 M€ en autorisation d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP). Dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2025, deux amendements ont affecté les crédits de titre 2 :

- l'amendement II-475 / II-573 portant minoration des crédits de titre 2 pour – 31,6 M€ CAS compris ;
- et l'amendement II-498 / II-603 portant majoration des crédits de titre 2 pour 142,1 M€ CAS compris.

En hors titre 2, le PLF 2025 qui s'élève à 2 136 972 496 € en AE et 1 761 805 189 € en CP a été minoré de 27 068 087 € en AE et CP au titre des amendements n° 361 du 27 novembre 2024 et n° 497 du 28 novembre 2024, afin de tenir compte de votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2025.

Compte tenu de ces amendements, les crédits ouverts en LFI hors titre 2 s'élèvent à 2 109 904 409 € en AE et 1 734 737 102 € en CP.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Pour le titre 2, les crédits ont été modifiés en AE et en CP par les mouvements réglementaires suivants :

Pour les mouvements sortants :

Le décret n° 2025-624 du 09 juillet 2025 portant transfert de crédits pour un montant de 289 823 € en provenance du programme 176 « Police nationale » :

- le financement de 2 postes non pourvus au SGAE a fait l'objet d'un transfert sortant vers le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » pour un montant de 140 868 € et -2 EPTP ;
- la rémunération de personnels de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains a fait l'objet d'un transfert sortant vers le programme 155 « Soutien des ministères sociaux » pour un montant de 148 955 € et -1 EPTP.

Le décret n° 2025-632 du 11 juillet 2025 portant virement de crédits pour un montant de 5 932 104 € en provenance du programme 176 « Police nationale », pour :

- une contribution de la police nationale au profit de l'administration territoriale de l'État (programme 354) pour 2 323 148 € ;
- la poursuite du projet Réseau Radio du Futur par l'Agence des communications mobiles opérationnelles de sécurité et de secours au profit du programme 216 pour 709 592 € ;
- le recrutement d'un contractuel à la direction des affaires européennes et internationales au profit du programme 216 pour 52 237 € ;
- le recrutement d'un contractuel à la direction de la transformation numérique au profit du programme 216 pour 64 110 € ;
- le recrutement d'un contractuel à la direction des libertés publiques et des affaires juridiques au profit du programme 216 pour 50 266 € ;
- le financement de la restructuration de la coordination pour la sécurité en Corse au profit du programme 354 pour un montant de 37 212 € ;
- la masse salariale de 31 personnels de l'Agence du Numérique des Forces de Sécurité Intérieure au profit du programme 152 pour un montant de 2 695 539 €.

Le décret n° 2025-1157 du 03 décembre 2025 portant virement de crédits pour un montant de 541 893 € en provenance du programme 176, pour :

- le remboursement de la rémunération des agents sur le programme 216 alors qu'ils étaient affectés dans des services relevant du programme 176 pour 150 519 € ;
- le recrutement d'une assistante pour la Coordination nationale pour la Sécurité des Jeux olympiques (CNSJ) au profit du programme 216 pour 21 445 € ;
- le rétrotransfert au profit du programme 216 relatif au Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) pour 348 488 € ;
- le recrutement d'une contractuelle à l'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur (IHEMI) au profit du programme 216 pour un montant de 5 804 € ;
- le financement d'un emploi de haut-fonctionnaire à la Direction des affaires européennes et internationales (DAEI) au profit du programme 216 pour un montant de 15 637 €.

Le décret n° 2025-1233 du 17 décembre 2025 portant virement de crédits au titre de la solidarité ministérielle, pour un total de 12,3 M€ vers les crédits HT2 des programmes suivants :

- programme 161 « Sécurité civile », pour un montant de 4,3 M€,
- programme 207 « Sécurité et éducation routières », pour un montant de 1,6 M€,
- programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », pour un montant de 6,4 M€.

Pour les mouvements entrants :

Le décret n° 2025-624 du 09 juillet 2025 portant transfert de crédits :

- En provenance du programme 147 « Politique de la ville » au titre du dispositif des délégués du préfet pour le premier semestre 2025 pour 112 500 € ;

- En provenance du programme 166 « Justice judiciaire » au titre du remboursement de la masse salariale des agents de police non mis à disposition et affectés à la protection de certains magistrats judiciaires en 2024 pour 492 602 €.

Le décret n° 2025-632 du 11 juillet 2025 portant virement de crédits :

- En provenance du programme 152 pour le financement de la paie d'agents employés à l'atelier central automobile pour un montant de 27 168 € et 0,33 ETPT ;
- En provenance du programme 152 suite à une erreur d'imputation du Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (CoSSeN) pour un montant de 242 704 € et 2 ETPT ;
- En provenance du programme 216 au titre du transfert de la délivrance des passeports de service vers la préfecture de police pour 56 100 € et 1 ETPT.

Le décret n° 2025-1158 du 03 décembre 2025 portant transfert de crédits en provenance :

- du programme 147 « Politique de la ville » au titre du dispositif des délégués du préfet pour le second semestre 2025 pour 82 500 € ;
- du programme 166 « Justice judiciaire » au titre du remboursement de la masse salariale des agents de police non mis à disposition et affectés à la protection de certains magistrats judiciaires en 2025 pour 804 746 €.

Le décret n° 2025-1157 du 03 décembre 2025 portant virement de crédits en provenance :

- du programme 152 en correction d'une erreur d'imputation du Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (CoSSeN) pour un montant de 96 998 € et 0,75 ETPT ;
- du programme 216 au titre du transfert de 2 ETPT du périmètre Haut-commissariat de la République de la Nouvelle Calédonie vers le périmètre police, pour un montant de 182 974 €.

Le décret n° 2025-1171 du 06 décembre 2025 portant virement de crédits en provenance :

- du programme 152 « Gendarmerie nationale » de la mission « Sécurités » pour un montant de 15 367 777 € ;
- du programme 354 « Administration territoriale de l'État » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » pour un montant de 3 325 306 €.

Les crédits hors titre 2 du programme 176 « Police nationale » ont été modifiés par plusieurs textes réglementaires au cours de l'exercice 2025, à savoir :

Mouvements	Référence	Programme sortant	Programme entrant	HT2_AE	HT2_CP	Justification du mouvement : [il est destiné au financement]_
DV	2025-632	176	216	- 79 862	- 79 862	des postes informatiques de la Nouvelle-Calédonie
DV	2025-632	176	216	- 109 232	- 109 232	d'antennes pour Mayotte
DV	2025-632	176	216	- 18 340	- 18 340	du label AFNOR
DV	2025-632	176	216	- 190 890	- 1 585 065	d'un bail
DV	2025-632	176	354	- 105 964	- 105 964	de la contribution de la police nationale au profit de l'administration territoriale de l'État
DV	2025-632	176	216	- 20 000	- 20 000	de la poursuite du projet Réseau Radio du Futur par l'Agence des communications mobiles opérationnelles de sécurité et de secours
DV	2025-632	176	216	- 1 875	- 1 875	du recrutement d'un contractuel à la direction des affaires européennes et internationales
DV	2025-632	176	216	- 2 500	- 2 500	du recrutement d'un contractuel à la direction des libertés publiques et des affaires juridiques
DV	2025-632	176	216	- 2 500	- 2 500	du recrutement d'un contractuel à la direction de la transformation numérique
DV	2025-632	216	176	- 2 500	- 2 500	d'un transfert de la délivrance des passeports vers la préfecture de police
DV	2025-632	152	176	- 339 780	- 339 780	du système d'information du centre national relais
DV	2025-632	161	176	- 124 743	- 124 743	des dépenses de la coordination nationale pour la sécurité des jeux olympiques et paralympiques 2024
DV	2025-1157	176	354	- 100 369	- 100 369	du rassemblement « Vie et lumière » à Grostenquin
DV	2025-1157	176	216	- 6 000	- 6 000	du Programme SIMBA
DV	2025-1157	216	176	- 70 000	- 70 000	de subventions des organisations syndicales
DV	2025-1157	176	216	- 10 000	- 10 000	de la rémunération de 8 agents contractuels du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation
DV	2025-1157	152	176	- 588 744	- 588 744	du remboursement au titre de la coordination nationale pour la sécurité des jeux
DT	2025-624	176	144	- 1 387 722	- 1 387 722	de projets informatiques
DT	2025-624	129	176	- 1 400 000	- 1 400 000	des capacités techniques interministérielles
DT	2025-624	107	176	- 320 000	- 320 000	d'un outil d'exploitation et de capitalisation de données
DT	2025-624	166	176	- 25 142	- 25 142	de besoins opérationnels prioritaires
DT	2025-624	310	176	- 1 650 000	- 1 650 000	de la captation à distance.
DT	2025-624	176	129	- 16 205	- 16 205	de l'amélioration du débit du réseau interministériel de l'Etat vers et depuis les outre-mer
DT	2025-1158	129	176	- 285 120	- 285 120	de l'achat de fournitures et d'équipements dans le cadre du contrat capacitaire de lutte contre le terrorisme NRBC-E (Nucléaire, Radiologie, Biologique et Chimique ou Explosive)
DT	2025-1158	176	146	- 86 577	- 380 000	de l'acquisition de radars destinés à être implantés aux Antilles
DT	2025-1158	176	348	- 43 000	- 43 000	des travaux d'aménagement et de sécurisation
DT	2025-1158	176	144	- 269 854	- 269 854	de travaux à Kourou
DT	2025-1158	107	176	- 101 480	- 101 480	d'un outil d'exploitation et de capitalisation de données
DT	2025-1158	166	176	- 42 486	- 42 486	des agents du service de la protection (SDLP) pour la protection des magistrats
DT	2025-1158	105	176	- 632 682	- 632 682	d'équipements techniques de sécurité
DT	2025-1158	129	176	- 7 700 000	- 7 700 000	de besoins opérationnels en provenance du Secrétariat générale de la Défense et de la Sécurité Nationale (capacités techniques interministérielles) - SGDSN (CTIM)
DT	2025-1158	310	176	- 1 683 836	- 1 183 291	du service technique national de captation judiciaire
DT	2025-1158	178	176	- 1 641 000	- 1 641 000	de l'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT)
TOTAL				14 156 623	11 968 480	

Enfin, la loi de fin de gestion du 8 décembre 2025 a ouvert des crédits supplémentaires à hauteur de 39 579 739 € en AE et 13 800 000 € en CP.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Pour le titre 2, le programme 176 a perçu des recettes par voie de fonds de concours, pour un total de 24,9 M€. Elles se répartissent de la façon suivante :

- Le fonds n° 1-3-00956 intitulé « Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la police nationale. », créé le 29 janvier 2024.

Les crédits ouverts sur ce fonds correspondent au remboursement par les autorités britanniques des dépenses de masse salariale pour les missions effectuées par certains personnels de la police nationale (réservistes, contractuels et pilotes de la PAF) dans le cadre de la lutte contre l'immigration irrégulière transmanche, en application des

accords de Sandhurst. Au 31 décembre 2025, la recette enregistrée sur ce fonds n° 1-3-00956 est de 21,8 M€ dont 7,1 M€ de crédits ouverts en 2024 reportés sur l'exercice 2025 et 14,7 M€ de crédits ouverts en 2025.

- et le fonds n° 1-1-0659 intitulé « Participation de l'Union européenne aux dépenses de masse salariale de la police nationale ».

Ce fond a été créé le 6 décembre 2024. Il est destiné notamment à recevoir les financements de l'Union européenne au titre de la prise en charge des dépenses de personnels du service national des enquêtes d'autorisations de voyage (SNEAV) dans le cadre de l'European Travel Information and Authorization System (ETIAS). Au 31 décembre 2025, la recette enregistrée sur ce fonds n° 1-3-00956 est de 3,1 M€.

S'agissant des attributions de produits, les recettes à ce titre correspondent à des remboursements effectués par la Belgique pour des dépenses de masse salariale d'agents de la police aux frontières (PAF) mobilisés dans le cadre des contrôles réalisés à la gare de Londres-Saint-Pancras par la PAF sur les trains Eurostar à destination de la Belgique, en application des dispositions de l'arrangement administratif franco-belge du 28 janvier 2020. En 2025, aucune attribution de produits n'a été reçue pour le titre 2 du programme P176 « Police nationale ».

Pour le hors titre 2, l'encaissement des recettes non fiscales sur le programme 176 « police nationale » en 2025 s'élève à 84,26 M€ en AE/CP. Ces recettes sont en hausse de 39,85 M€ en AE et 22,86 M€ en CP par rapport au montant inscrit en projet de loi de finances.

Elles se répartissent de la façon suivante :

- fonds de concours : 59,96 M€ en AE/CP ;
- attributions de produits : 24,29 M€ en AE/CP.

- **Les fonds de concours**

L'essentiel des crédits perçus en 2025 provient de cinq fonds de concours, qui représentent à eux seuls 95 % en AE/CP des recettes de la police nationale :

1. « Participation de l'UE au fonctionnement de la police nationale » (12 916 946 € en AE et CP)

Ce fonds de concours bénéficie de rattachements de fonds européens, comme le fonds de sécurité intérieure (FSI), le fonds asile migration et intégration (FAMI), le programme de recherche et d'innovation (Horizon Europe, ex H2020), l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (IGFV) et des financements de l'agence FRONTEX.

Les crédits perçus en 2025 correspondent principalement :

- aux soldes des projets au titre des fonds européens IGFV dans le cadre de la programmation 2021-2027 ;
- aux taux de préfinancements de projets au titre des fonds européens FSI, IGFV, dans le cadre de la programmation 2021-2027 ;
- aux remboursements des frais liés aux opérations menées par les services de la police (PP, DNSP, DNPAF, DNPJ et DCCRS) en renfort de FRONTEX dans le cadre de la crise migratoire en méditerranée ;
- aux participations financières d'autres agences européennes à différents projets de la DNPJ (Europol) ;
- Aux subventions de projets de relocalisation dans le cadre du programme FAMI.

2. « Participation partenaires publics et privés aux actions formation et lutte contre l'insécurité » (5 753 148 € en AE et CP)

La majorité de ces crédits provient des opérations suivantes :

- de l'agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) qui a financé des projets d'acquisition d'équipements dans les domaines du renseignement et de l'investigation (2 499 965 €) et au financement de la protection des collaborateurs et des témoins (780 000 €) ;
- de la direction générale de l'aviation civile (DGAC) qui a contribué au financement de la plateforme PNR (*Passenger name record*) auprès de l'agence nationale des données de voyage (ANDV) à hauteur de 1 000 000 € ;
- de l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) qui a participé au financement de la location et du fonctionnement de terminaux NEO (smartphones et tablettes) au titre du procès-verbal électronique PVE pour un montant de 700 282 €.

3. « Contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la police nationale (HT2) » (33 224 537 € en AE et CP)

Ce fonds de concours est destiné essentiellement à recevoir les contributions de soutien du Royaume-Uni dans le cadre des accords de protection des côtes.

En 2025, 33 224 537 € ont été versés par le Royaume-Uni. Ce montant correspond à des dépenses d'équipement, de formation, d'immobilier, de renseignement et des frais de missions des réservistes.

4. « Participation au financement de divers travaux d'équipement » (5 237 558 € en AE et CP)

Ce fonds de concours est destiné essentiellement à recevoir les contributions de soutien des collectivités territoriales et d'entreprises privées à la police nationale.

En 2025, les principales recettes sont les suivantes :

- 1 794 527 € de la Ville de Paris au titre du plan de vidéoprotection pour Paris (PVPP) ;
- 1 500 000 € de la région PACA pour l'hôtel de police de Nice ;
- 341 185 € de la région Provence Alpes Côte d'Azur au titre de la convention 2025/2027 pour le renforcement de la sécurité dans la région.

5. Les autres fonds de concours

« Action sociale et accompagnement des personnels PN » (2 313 291 € en AE et CP)

Ce fonds a vocation à percevoir les crédits contrats enfance jeunesse (CEJ) versés par les caisses d'allocations familiales (d'un montant équivalent à 55 % du coût de réservation d'une place de crèche).

« Participation des États membres aux vols communs de reconduites et au fonctionnement des centres de coordination police-douanes (CCPD) (403 065 € en AE et CP)

Le montant perçu au titre de ce fonds correspond principalement à :

- l'activité de la DNPAF en charge des contrôles des voyageurs Eurostar au départ de Londres pour le compte de la Belgique ;
- à la participation italienne pour le fonctionnement du centre de coopération policière et douanière (CCPD) de Modane ;
- à l'activité de la régie de la PAF à Marseille pour les visas Schengen.

- **Les attributions de produits :**

Les services d'ordre indemnisés (SOI) concentrent la part la plus importante des attributions de produits du programme. En 2025, ils atteignent 18 223 888 €, ce qui représente 75 % des attributions de produits recouvrées en 2025, et 22 % de l'ensemble des recettes du programme 176.

Ils se déclinent comme suit :

- « Services d'ordre indemnisés (SOI) autres que préfecture de police » (12 066 818 €) ;
- « Services d'ordre indemnisés (SOI) préfecture de police » (6 157 070 €).

Trois autres attributions de produits représentent des montants significatifs :

- « Valorisation patrimoine immatériel de la PN » (2 743 100 €) ;
- « Produits des cessions de biens mobiliers-Métropole » (1 502 723 €) ;
- « Rémunérations des prestations fournies par la DGPN » (1 607 929 €).

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	58 593 980	116 044 742	174 638 722	58 593 980	95 410 541	154 004 521
Surgels	8 119 340	16 582 922	24 702 262	8 119 340	16 582 922	24 702 262
Dégels	-66 713 320	-132 627 664	-199 340 984	-66 713 320	-111 993 463	-178 706 783
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	0	0	0	0	0

En 2025, pour les dépenses de personnel du P176, le montant de la réserve de précaution s'est élevé à 39 312 897 € HCAS et 19 281 083 € CAS, soit 58 593 980 € au total, correspondant à 0,5 % des crédits ouverts en LFI.

En supplément, un surgel est intervenu conformément au tamponné n° 1 du 05 septembre 2025 pour un montant de 8 119 340 €, portant le total des crédits bloqués à 66 713 320 € sur le titre 2.

L'intégralité des crédits bloqués ont fait l'objet d'un dégel, intervenu le 9 décembre 2025 conformément au schéma de fin de gestion 2025.

Sur le hors titre 2, le programme a été impacté par la réserve de précaution dont le taux de 5,5 % a conduit au gel de 116,04 M€ en AE et 95,41 M€ en CP. Ces crédits ont fait l'objet d'une annulation par décret du 28 avril 2025 à hauteur de 46,5 M€ en AE et 36,5 M€ en CP.

Un surgel des crédits est venu impacter les crédits du programme à hauteur de 16,6 M€ en AE/CP en cours de gestion.

Le programme a obtenu la levée des réserves le 20 novembre pour un montant total de 86 M€ en AE et 75,4 M€ en CP.

Ces crédits ont permis notamment de financer la contribution de la police nationale au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) à hauteur de 27,4 M€ en AE et CP, l'activité soutenue de certains services et l'acquisition de moyens mobiles afin de limiter le vieillissement du parc automobile.

EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2024 (1)	Réalisation 2024 (2)	LFI + LFR 2025 (3)	Transferts de gestion 2025 (4)	Réalisation 2025 (5)	Écart à LFI + LFR 2025 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1174 – Personnels administratifs cat A	+2,08	2 545,89	1 407,64	-1,00	2 644,89	+1 238,25
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	2 620,32	3 031,41	-1,00	3 147,31	+116,90
1176 – Personnels administratifs cat C	+0,50	12 315,28	9 225,90	0,00	11 769,05	+2 543,15
1162 – Personnels techniques	0,00	4 498,35	4 767,73	0,00	4 657,28	-110,45
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	87,60	46,77	0,00	81,35	+34,58
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	+2,00	8 054,45	7 686,57	+1,12	8 253,37	+565,68
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	+3,42	111 486,67	114 596,71	+1,50	112 214,51	-2 383,70

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2024 (1)	Réalisation 2024 (2)	LFI + LFR 2025 (3)	Transferts de gestion 2025 (4)	Réalisation 2025 (5)	Écart à LFI + LFR 2025 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	0,00	2 996,81	3 400,91	0,00	3 049,63	-351,28
1169 – Policiers adjoints	0,00	6 802,61	8 526,25	0,00	6 225,07	-2 301,18
Total	+8,00	151 407,98	152 689,89	+0,62	152 042,46	-648,05

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2025 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	+9,00	+74,43	+18,65	-3,64	+22,29
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	+3,00	+504,52	+20,47	+42,99	-22,52
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	+16,50	-729,23	+167,00	+181,28	-14,28
1162 – Personnels techniques	0,00	+7,00	+85,62	+66,31	+103,01	-36,70
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	0,00	-1,00	-5,25	-4,42	-0,83
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0,00	-4,00	+479,68	-275,88	-106,02	-169,86
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0,00	+1,00	-474,34	+1 203,10	+1 364,57	-161,47
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	0,00	0,00	+21,17	+31,65	-22,52	+54,17
1169 – Policiers adjoints	0,00	0,00	-30,25	-547,29	-744,06	+196,77
Total	0,00	+32,50	-69,40	+678,76	+811,19	-132,43

La consommation ETPT de l'année 2025 s'élève à 152 042 ETPT pour un plafond d'emplois à 152 689 ETPT en LFI 2025, soit un écart au plafond de -648 ETPT après prise en compte des transferts en gestion.

Les transferts en gestion sont de +0,62 ETPT. Leur objet et volume sont précisés dans le tableau de synthèse suivant :

Objet du transfert	Programme d'origine	Programme destinataire	ETPT	HCAS pensions	CAS Pensions	Total Titre 2
Dispositif des délégués du préfet à la politique de la ville (Décret n°2025-624 du 9 juillet 2025 portant transfert de crédits)	147	176	2,12	88 065 €	24 435 €	112 500 €
Financement de deux emplois au secrétariat général des affaires européennes (Décret n°2025-624 du 9 juillet 2025 portant transfert de crédits)	176	129	-2,00	- 114 082 €	- 26 786 €	- 140 868 €
Financement de la rémunération de personnels de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Décret n°2025-624 du 9 juillet 2025 portant transfert de crédits)	176	155	-1,00	- 148 955 €	- €	- 148 955 €
Dispositif des délégués du préfet à la politique de la ville (Décret n°2025-1158 du 3 décembre 2025 portant transfert de crédits)	147	176	1,50	64 581 €	17 919 €	82 500 €
Total général			0,62	-110 391 €	15 568 €	-94 823 €

Les corrections techniques regroupent les mouvements internes entre catégories d'emplois et les transferts d'ETPT internes au ministère de l'intérieur (décrets de virement mentionnés plus haut) pour un volume global de -69,40 ETPT.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1174 – Personnels administratifs cat A	508,90	43,60	6,90	535,20	302,60	6,70	+26,30	0,00
1175 – Personnels administratifs cat B	642,80	117,40	7,00	607,90	271,90	7,10	-34,90	0,00
1176 – Personnels administratifs cat C	1 820,30	211,00	7,50	1 696,60	851,70	7,20	-123,70	0,00
1162 – Personnels techniques	486,20	98,10	6,70	437,10	135,60	7,00	-49,10	0,00
1165 – Ouvriers d'Etat	4,00	3,00	6,70	2,20	0,00	6,10	-1,80	-10,00
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	604,20	453,00	7,20	318,70	212,00	8,40	-285,50	-288,00
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	4 309,70	2 044,50	7,10	4 793,80	3 795,00	8,10	+484,10	+630,00
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	155,70	29,40	6,80	173,70	123,00	3,70	+18,00	0,00
1169 – Policiers adjoints	2 922,00	0,00	7,90	2 926,00	2 849,00	7,10	+4,00	-332,00
Total	11 453,80	3 000,00		11 491,20	8 540,80		+37,40	0,00

Le PLF pour 2025 prévoyait un schéma d'emplois nul à périmètre constant (hors transferts et mesures de périmètre) et hors mouvements internes. Le schéma d'emplois exécuté s'élève à 37,4 ETP. Sont intervenues en 2025 sur le programme 176 :

- 11 454 sorties. Les départs à la retraite représentent 3 000 ETP soit un niveau inférieur de 373 ETP à la prévision établie en PLF pour 2025. Au-delà des départs à la retraite, les sorties recensent notamment les policiers adjoints devenant gardiens de la paix, les fins de contrats, les démissions, les révocations, les licenciements des agents en poste ou en scolarité ainsi que les départs temporaires correspondant à des situations interruptives d'activité (pour motifs de santé ou familiaux par exemple).
- 11 491 entrées dont 8 540 primo-recrutements. Au-delà des primo-recrutements, les entrées recensent notamment les réintégrations et les arrivées d'agents sur le programme « Police nationale » en provenance d'autres programmes.

La politique de substitution des personnels actifs affectés à des fonctions administratives par des personnels administratifs et techniques est logiquement en recul par rapport aux exercices précédents. La substitution de 148 ETP en 2025 reflète directement les contraintes liées à un schéma d'emplois nul.

Les flux internes (promotions entre catégories d'emplois) ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessus. En revanche, les policiers adjoints devenant gardiens de la paix génèrent des flux d'entrée et de sortie : la réussite du concours de gardien par un policier adjoint met fin à son contrat, constituant une sortie de cette catégorie d'emplois. La prise en charge en tant qu'élève stagiaire indicé constitue une entrée dans un corps de titulaire.

EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETP)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2025	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
Administration centrale	7 906,76	8 544,33	+33,50	0,00	-67,34	+38,15	+45,59	-7,44
Services régionaux	21 772,91	11 545,51	-1,00	0,00	+1,00	+51,54	+61,60	-10,06
Services à l'étranger	163,32	159,60	0,00	0,00	0,00	+0,71	+0,85	-0,14
Services départementaux	101 294,89	107 665,27	0,00	0,00	-3,06	+480,64	+574,42	-93,78
Autres	21 552,01	24 127,75	0,00	0,00	0,00	+107,71	+128,73	-21,02
Total	152 689,89	152 042,46	+32,50	0,00	-69,40	+678,75	+811,19	-132,44

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2025 Réalisation
Administration centrale	0,00	8 458,40
Services régionaux	0,00	11 429,40
Services à l'étranger	0,00	158,00
Services départementaux	0,00	106 582,50
Autres	0,00	23 885,10
Total	0,00	150 513,40

Les effectifs exprimés en ETP n'incluent pas 537 apprentis présents fin 2025.

La catégorie « *Administration centrale* » comprend : les administrations centrales (direction centrale des CRS, direction nationale de la sécurité publique, direction nationale de la police judiciaire, direction nationale de la police aux frontières), les administrations centrales chargées des fonctions d'état-major, de contrôle et de soutien (direction des ressources humaines, des finances et des soutiens, Académie de police, IGPN), des services spécialisés (service de transformation numérique, agence du numérique des forces de sécurité intérieure).

La catégorie « *Services régionaux* » regroupe les services interrégionaux et régionaux et les directions zonales, les aéroports parisiens, la préfecture de police de Paris à l'exception de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et de la direction de l'ordre public et de la circulation.

La catégorie « *Service à l'étranger* » regroupe les effectifs affectés à l'étranger de la direction de la coopération internationale de sécurité et de la direction générale de la sécurité intérieure.

La catégorie « *Services départementaux* » rassemble les directions territoriales, départementales et interdépartementales de PN, la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et la direction de l'ordre public et de la circulation de la préfecture de police de Paris.

La catégorie « *Autres* » rassemble les CRS, les écoles nationales de police, les offices centraux et les services de protection et d'intervention (SDLP et RAID).

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	23 868,22	22 412,07
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	1 093,16	975,40
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	22 775,06	21 436,67
02 – Sécurité et paix publiques	53 008,88	53 656,46
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	2 427,81	2 335,18
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	50 581,07	51 321,28
03 – Sécurité routière	5 699,11	5 066,71
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	261,02	220,51
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	5 438,09	4 846,20
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	15 976,91	16 345,34
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	731,74	711,37
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	15 245,17	15 633,97
05 – Police judiciaire	41 664,66	41 296,35
05.01 – Police judiciaire - Administration centrale et cabinets	1 908,24	1 797,26
05.02 – Police judiciaire - Hors administration centrale et cabinets	39 756,42	39 499,09
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	12 472,11	13 265,53
06.07 – Soutien (autres dépenses)	9 892,88	10 760,93
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	2 579,23	2 504,60
Total	152 689,89	152 042,46
Transferts en gestion		+0,62

La consommation ETPT de l'année 2025 s'élève à 152 042 ETPT pour un plafond d'emplois qui s'établit à 152 689 ETPT en LFI 2025, soit un écart au plafond de -648 ETPT après prise en compte des transferts en gestion.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2024-2025	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
595,00	8,45	3,87

Les principales filières d'emplois accueillant des apprentis au sein du programme 176 sont la filière administrative, la filière technique et la filière système d'information et de communication.

PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2024	Prévision LFI 2025	Exécution 2025
Rémunération d'activité	7 001 911 604	6 891 795 972	6 886 689 543
Cotisations et contributions sociales	4 461 985 912	4 730 039 004	4 747 475 688
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	3 605 029 466	3 856 216 540	3 890 127 055

Catégorie	Exécution 2024	Prévision LFI 2025	Exécution 2025
– Civils (y.c. ATI)	3 597 131 933	3 848 429 158	3 882 519 973
– Militaires	7 897 534	7 787 382	7 607 082
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	2 757 993		2 606 317
Autres cotisations	854 198 452	873 822 464	854 742 316
Prestations sociales et allocations diverses	64 899 626	96 961 055	69 688 526
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	11 528 797 143	11 718 796 031	11 703 853 758
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	7 923 767 676	7 862 579 491	7 813 726 703
FdC et AdP prévus en titre 2			

L'augmentation de la dépense CAS entre 2024 et 2025 est de 285,1 M€, soit 7,9 %. Elle s'explique par l'augmentation du taux de CAS Pensions, qui est passé de 74,28 % à 78,28 % pour les personnels civils ainsi que par l'effet de la pleine mise en œuvre de l'ISSPATS (qui augmente l'assiette du CAS).

La dépense relative aux allocations pour perte d'emploi s'est élevée à 17,9 M€ HCAS en 2025 contre 15,7 M€ HCAS en 2024. Le nombre d'agents identifiés par France Travail en 2025 est de 1 501 agents, en hausse par rapport à 2024 (1 378 agents identifiés).

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2024 retraitée	7 595,04
Exécution 2024 hors CAS Pensions	7 923,77
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2025/ 2024	0,44
Débasage de dépenses au profil atypique :	-329,16
– GIPA	-10,89
– Indemnisation des jours de CET	-62,25
– Mesures de restructuration	-0,30
– Autres dépenses de masse salariale	-255,73
Impact du schéma d'emplois	26,94
EAP schéma d'emplois 2024	34,33
Schéma d'emplois 2025	-7,39
Mesures catégorielles	66,18
Mesures générales	0,15
Rebasage de la GIPA	0,03
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	0,12
GVT solde	29,48
GVT positif	120,99
GVT négatif	-91,51
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	118,64
Indemnisation des jours de CET	64,05
Mesures de restructurations	0,19
Autres rebasages	54,40
Autres variations des dépenses de personnel	-22,70
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	4,78

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Autres variations	-27,49
Total	7 813,73

Les principaux **facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions** :

Les mesures de transfert correspondent aux transferts mis en œuvre en LFI 2025 et en gestion 2025.

La ligne « Autres » de la rubrique « Débasage des dépenses au profil atypique » :

Cette ligne correspond au débasage des paiements réalisés en 2024, notamment au titre :

- du contentieux ASA (-7,1 M€ HCAS) ;
- du transfert de crédits au titre des délégués du préfet (-0,29 M€ HCAS) ;
- de la prime pouvoir d'achat (-1,1 M€ HCAS) ;
- des montants dépensés pour la campagne HS 2024, supérieurs au socle LFI de 26,5 M€, comprenant les dépenses HS au titre des JOP (-88 M€ HCAS) ;
- de la prime de fidélisation territoriale « Prime 93 » (-22,6 M€ HCAS) ;
- des rétablissements de crédits indus et ADS (83,29 M€ HCAS) ;
- des dépenses d'astreintes et nuits JOP (-5 M€ HCAS) ;
- des dépenses d'IRP part performance des officiers et commissaires liées aux JOP (-3,6 M€ HCAS) ;
- des dépenses de PRE JOP (-188,6 M€ HCAS) ;
- des dépenses d'IAM JOP (-18,8 M€ HCAS) ;
- des dépenses d'IJAT liées aux JOP (-7,5 M HCAS) ;
- et du décalage de prise en paie des CEA (3,5 M€ HCAS).

L'impact du schéma d'emplois

L'impact budgétaire du schéma d'emplois 2025 est évalué à 26,9 M€ dont 34,3 M€ au titre de l'EAP du schéma d'emplois 2024 sur 2025 et -7,4 M€ au titre du schéma d'emplois 2025 en 2025.

Le glissement vieillesse technicité (GVT) :

Le glissement vieillesse technicité positif s'élève à 120,99 M€ contre 100,19 M€ HCAS en LFI 2025. Il représente 1,5 % de la masse salariale hors CAS pensions.

Le glissement vieillesse technicité négatif (ou effet de noria) s'élève à -91,51 M€ contre -52,15 M€ prévus en LFI 2025. Il représente -1,2 % de la masse salariale hors CAS pensions.

Le GVT solde est donc de 29,48 M€ HCAS contre 48,04 M€ HCAS prévus en LFI 2025. Il représente 0,4 % de la masse salariale hors CAS pensions.

Le rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA

Ces dépenses au profil atypique comprennent :

- 64,05 M€ de dépenses au titre des indemnisations des jours de CET ;
- 0,19 M€ de dépenses liées à des mesures de restructuration ;
- et 54,40 M€ de dépenses au titre des heures supplémentaires.

Les autres variations de dépenses de personnel

Le montant de cette ligne s'élève à -22,3 M€ HCAS, correspondant aux variations constatées sur le programme 176 au cours de l'exécution 2025. Les dépenses au titre des prestations sociales se sont élevées à 69,68 M€ en 2025. En 2024, les dépenses à ce titre étaient de 64,90 M€. L'augmentation de cette ligne de dépenses est donc de 4,78 M€ en 2025 par rapport à 2024.

Les autres variations pour un montant de -27,5 M€ concernent :

- l'exécution des rétablissements de crédits, conformément à la cible prévisionnelle, pour -17,2 M€ de crédits HCAS ;
- la dépense au titre de la mobilisation de la réserve opérationnelle de la police nationale s'est élevée à 46,5 M€, soit une dépense inférieure de -3,7 M€ par rapport au montant dépensé en 2024 (pour rappel 50,3 M€). La poursuite d'un fort niveau de mobilisation des réservistes après la période des JOP traduit le dynamisme de cette enveloppe qui montera en puissance au cours des prochaines années ;

- la dépense au titre des indemnités journalières d'absence temporaire (IJAT) versées aux agents des compagnies républicaines de sécurité (CRS) en 2025 a été de 55,5 M€, soit une diminution de -2,58 M€ par rapport au montant exécuté en 2024 (58,1 M€) ;
- la dépense au titre de l'indemnité dégressive poursuit sa décroissance et s'établit à 0,34 M€ en 2025, soit une économie de -0,17 M€ par rapport à 2024 ;
- la dépense au titre de la rémunération des apprentis s'établit à 8,45 M€ en 2025, soit une diminution de -0,44 M€ par rapport à l'exécution 2024 (pour rappel, 8,89 M€) ;
- une moindre dépense de -0,71 M€ sur la dépense au titre de l'indemnité de résidence à l'étranger (IRE) qui est de 14,2 M€ en 2025 contre 14,9 en 2024 ;
- la dépense au titre de la prime spéciale d'installation est de 4,9 M€ en 2025, en diminution de -0,51 M€ par rapport à 2024 (pour rappel 5,4 M€).
- l'enveloppe destinée à l'indemnisation des dimanches et jours fériés affiche une consommation 2025 de 8,5 M€ en diminution de -0,2 M€ par rapport à celle de 2024 (8,7 M€).
- et les variations négatives de mesures catégorielles (-0,4 M€) : la transposition de la nouvelle grille des catégorie B aux techniciens SIC (mesure SG) et l'indemnité temporaire de mobilité arrêtés 2024 (mesure SG).

COÛTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1174 – Personnels administratifs cat A	59 499	66 241	59 590	51 466	53 457	51 932
1175 – Personnels administratifs cat B	43 416	44 286	43 608	37 883	37 912	38 264
1176 – Personnels administratifs cat C	37 228	39 000	37 996	32 659	34 114	33 300
1162 – Personnels techniques	39 287	47 106	39 434	33 995	39 857	34 293
1165 – Ouvriers d'Etat	27 497	62 427	51 881	23 744	42 658	45 337
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	54 526	80 461	95 372	48 117	72 330	85 280
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	38 348	51 223	54 910	33 571	46 067	48 948
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	46 832	50 966	52 424	41 951	45 776	46 772
1169 – Policiers adjoints	28 915	31 212	29 043	24 836	23 829	25 167

En PLF 2025, les coûts moyens d'entrée et de sortie étaient issus des données de l'exécution 2023.

Les coûts moyens du RAP 2025 sont calculés à partir des dépenses de masse salariale constatées en 2025.

MESURES CATEGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2025	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						44 603 354	89 206 708
Protocole 2 mars 2022 - Prime de voie publique		A, B et C	Actifs et PA	07-2024	6	25 661 885	51 323 770
Protocole 2 mars 2022 - ISSPATS		A, B et C	PATS	07-2024	6	17 229 259	34 458 518
Protocole 2 mars 2022- Policiers adjoints : Revalorisation de l'indemnité d'exercice des fonctions des policiers adjoints - 1er contrat		-	PA	07-2024	6	1 008 964	2 017 928
Indemnité logement pour le CCD		A+	CCD	07-2024	6	457 200	914 400

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2025	Coût	Coût en année pleine
Création de postes de RULP pour compenser la déflation du corps de commandement		B	CEA	07-2024	6	246 046	492 092
Mesures statutaires						10 073 700	10 908 375
Protocole 2 mars 2022 - Réforme statutaire du CEA entrée en vigueur en août 2023		B	CEA	01-2025	12	7 820 038	7 820 038
Taux pro-pro des techniciens PTS		B	Techniciens PTS	01-2025	12	194 585	194 585
Augmentation du nombre d'échelons spéciaux		A	CC	11-2025	2	150 119	900 714
Ratios taux pro-pro 2025 (mesure SG)		B et C	Personnels administratifs, techniques et SIC	01-2025	12	42 976	42 976
Décontingement de l'échelon spécial de l'emploi fonctionnel et de celui de commandant divisionnaire		A	CC	01-2025	12	216 064	216 064
Création d'un 11ème échelon pour les commissaires de police		A+	CCD	01-2025	12	937 620	937 620
Augmentation IM élèves et stagiaires		A	CC	04-2025	9	252 240	336 320
Taux pro-pro commandant divisionnaire		A	CC	01-2025	12	19 200	19 200
Protocole 2 mars 2022 - Décontingement de l'échelon exceptionnel de capitaine		A	CC	01-2025	12	440 858	440 858
Mesures indemnitaires						11 499 621	25 339 927
Création de postes difficiles		A	CC	12-2025	1	8 117	97 404
Mesures en faveur de la PTS - Création d'emplois fonctionnels		A, A+	Ingénieurs, directeurs PTS	01-2025	12	19 117	19 117
Protocole 2 mars 2022 - Revalorisation de l'ITN (2ème tranche) au 1er juillet 2025		A, B et C	Tous corps	07-2025	6	8 225 503	16 451 006
Création de postes de chefs de service pour le corps de commandement		A	CC	12-2025	1	38 928	467 136
Revalorisation de l'IRP des stagiaires du CC		A	CC	11-2025	2	125 353	752 118
Prime de fidélisation CEA : ajout de trois paliers d'ancienneté		B	CEA	07-2025	6	2 735 618	5 471 236
Revalorisation IRP part fonctions du CC et CCD		A+, A	CCD et CC	11-2025	2	346 985	2 081 910
Total						66 176 675	125 455 010

Le montant des mesures catégorielles est de 66,18 M€ hors CAS pensions en 2025, dont 64,5 M€ au titre du protocole du 2 mars 2022 pour la modernisation des ressources humaines de la police nationale. Le montant inscrit en PAP 2025 pour les mesures catégorielles était de 73,4 M€. Cette prévision a fait l'objet d'une révision en cours de gestion, du fait de décalage de mise en œuvre de certaines mesures.

Parmi les mesures du protocole, quatre d'entre elles, entrées en vigueur en 2024, ont vu un effet d'extension en année pleine en 2025. Il s'agit de :

- la prime de voie publique pour un coût 2025 de 25,66 M€ ;
- l'Indemnité de sujétion spécifique pour les personnels administratifs techniques et spécialisés (ISSPATS) pour un coût 2025 de 17,30 M€ ;
- la revalorisation de l'indemnité d'exercice des fonctions des policiers adjoints pour un coût 2025 de 1 M€ ;
- et l'indemnité logement pour le corps de conception et de direction pour un coût de 0,46 M€.

Conformément au protocole, l'indemnité spécifique pour travail de nuit (ITN) a été revalorisée au 1^{er} juillet 2025, pour 8,2 M€.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Logement		20 374 391		20 374 391
Famille, vacances		9 830 194		9 830 194
Mutuelles, associations		3 211 349		3 211 349
Prévention / secours		1 143 665		1 143 665
Autres		27 664 088		27 664 088
Total		62 223 687		62 223 687

Les moyens consacrés à l'action sociale sont répartis comme suit :

- Dépenses au titre de la politique ministérielle en faveur du logement : 19,7 M€ en AE et 20,4 M€ en CP

En 2025, les dépenses de logement s'élèvent à 19,7 M€ en AE et 20,4 M€ en CP sur le titre 3. Elles permettent de maintenir un parc ministériel de logements sociaux stable et de développer des dispositifs pour répondre aux besoins des agents affectés dans des bassins d'emploi où la tension immobilière est forte.

La politique ministérielle du logement a pour objectif d'assurer un parcours résidentiel à l'agent grâce à une action conjuguée sur plusieurs axes :

- une offre de logements sociaux réservés aux agents du ministère de l'Intérieur,
- le soutien des agents en rupture d'hébergement ou en recherche de logement temporaire grâce à une offre de chambres d'urgence ou de chambres en colocation.

Le nombre d'agents logés baisse légèrement, passant de 1 421 en 2024 à 1 359 en 2025.

L'accord cadre relatif au Prêt à Taux Zéro du ministère de l'Intérieur (PTZMI) arrivé à échéance fin 2024 a continué à bénéficier à 20 agents, dont les dossiers avaient été initiés en 2024. Au cours de l'année 2025, des réflexions ont été engagées pour permettre le renouvellement et l'extension du dispositif à l'ensemble du territoire. Afin de compléter le parcours résidentiel de l'agent, le ministère consacre 45 107 € en AE/CP pour assurer la continuité du dispositif « colocation » et le financement de chambres d'urgence qui ont permis à 41 personnes de trouver rapidement une solution d'hébergement en Île-de-France.

- Dépenses au titre de la politique ministérielle en faveur de l'enfance : 9,8 M€ en AE et 9,8 M€ en CP

La politique ministérielle en faveur de l'enfance vise à accompagner les parents du ministère grâce à plusieurs dispositifs :

- Réservations de 951 places en crèche et soutien dans la recherche de solutions de garde adaptées aux horaires atypiques représentant une dépense de 6,66 M€ en AE et 7,07 M€ en CP au 31 décembre 2025 ;
- Mise à disposition de 6 247 chèques emploi service universels (CESU), sans condition de ressources pour soutenir financièrement la garde des enfants pour une dépense de 0,4 M€ en AE et 1,02 M€ en CP. Le CESU monoparental 0-12 ans connaît une légère baisse (- 5,8 %) avec 1 819 chèquiers délivrés en 2025 contre 1 931 en 2024 ; le CESU couple 6-12 ans enregistre une baisse de 9 % : 4 428 chèquiers remis en 2025 contre 4 866 en 2024 ;
- Financement du dispositif « Arbre de Noël » au bénéfice de 57 231 enfants de personnels de la police nationale pour 2025 contre 60 049 en 2024 soit une baisse de 4,69 %. Les crédits dédiés à ce dispositif s'élèvent à 1,52 M€ en AE et 1,70 M€ en CP.

- Subventions aux associations : 3,21 M€ en AE et CP

Les subventions allouées aux opérateurs sociaux (associations et fondations), œuvrant pour le compte du ministère, s'élèvent à 3,21 M€ en AE et CP. Les associations de la police nationale bénéficiaires sont notamment l'ANAS et la fédération sportive de la police nationale, dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens signées avec le ministère de l'Intérieur. Une subvention est également allouée à la fondation Jean Moulin pour l'emploi d'un moniteur de sport.

- Stratégie de prévention des risques psychosociaux et du suicide 2025-2028 : 1,1 M€ en AE/CP L'année 2025 a vu le déploiement de la nouvelle stratégie de prévention des risques psychosociaux et du suicide dans la police nationale. En lieu et place du plan de mobilisation contre le suicide (PMS), la stratégie constitue pour les années à venir la

feuille de route de la direction générale de la police nationale dans sa lutte contre le suicide. Sur le volet accompagnement des personnels de police, les dépenses de la stratégie de prévention des risques psychosociaux et du suicide ont représenté 1,14 M€ en CP permettant le financement des actions de prévention et de partenariats, qui sont autant de ressources dans la lutte contre le suicide.

- Autres dépenses d'action sociale : 27,7 M€ en AE et 27,7 M€ CP

En 2025, 82 actions ont été dédiées à l'aide à l'insertion des personnes en situation de handicap (AIPH) contre 284 en 2024. Le nombre de bénéficiaires de l'AIPH est passé de 208 agents en 2024 à 60 agents en 2025. Les dépenses 2025 ont atteint 211 293 € en AE et 165 368 € en CP contre 435 471 € en AE et 417 958 € en CP en 2024. Cette baisse est liée à une évolution des conditions et modalités d'instruction des demandes de prise en charge au titre du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Par ailleurs, le programme a procédé en 2025 au versement de sa contribution au FIPHFP à hauteur de 27,4 M € en AE et en CP au titre de l'année 2024.

Enfin, 79,6 k€ en AE et 189,4 k€ en CP ont été exécutés pour financer d'autres dépenses d'action sociale.

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

KIOSQUES - PFSF

Dans le cadre du règlement européen EES (système entrée/sortie aux frontières extérieures de l'Union européenne), les États membres recherchent des solutions pour limiter l'accroissement des temps de passage des voyageurs aux frontières du fait du renforcement des procédures de contrôle par les autorités (garde-frontières). La France a notamment fait le choix de la mise en œuvre de dispositifs de fluidification en amont et à proximité immédiate des lignes frontières. Ces dispositifs prennent la forme de kiosques et de tablettes en libre-service et ont vocation à anticiper la collecte d'une partie des données des voyageurs.

Les voyageurs se préenregistrent sur ces kiosques ou tablettes (étape de pré-enregistrement) puis se présentent au poste de contrôle (étape de contrôle). Les équipements matériels (machines, câblage, switches, Wifi...) sont financés sur le P176, mais il s'agit d'un projet multi-contributeurs (P303 pour les dépenses de développement logiciel et P216 pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage).

Sur la durée totale du projet, la part du programme 176 en dépenses hors titre 2 s'élève à 30,09 M€ en AE et en CP soit 84 %. La contribution des programmes 216 et du programme 303 est de 5,60 M€ en AE et en CP soit 16 %.

Année de lancement du projet	2020
Financement	P216
Zone fonctionnelle principale	Police aux frontières - Gestion des voyageurs

COUT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2022 et années précédentes		2023 Exécution		2024 Exécution		2025 Prévision		2025 Exécution		2026 Prévision PAP 2026		2027 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	14,49	13,99	3,40	3,40	4,93	1,11	2,86	1,50	1,35	3,72	2,20	4,70	3,72	3,17	30,09	30,09
Titre 2	1,60	1,60	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	5,60	5,60
Total	16,09	15,59	4,20	4,20	5,73	1,91	3,66	2,30	2,15	4,52	3,00	5,50	4,52	3,97	35,69	35,69

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	13,30	35,69	+168,36 %
Durée totale en mois	32	74	+131,25 %

Le coût de ce projet a augmenté en raison :

- un allongement du calendrier de mise en place, compte tenu du report à plusieurs reprises de l'entrée en vigueur du règlement EES ;
- d'ajout de matériel supplémentaire dans les kiosques, permettant d'accélérer la fluidification ;

- de la mise en place d'une cellule de déploiement en renfort de Thales, pour la coordination des sites, des équipes, des gestionnaires, des directions métier, pour l'installation des iPC dans les kiosques ;
- la vérification des pré requis réseaux forts et faibles, avant l'installation logiciel ;
- la validation des installations techniques et logiciels après le passage de Thales.

MCIC2 - MODERNISATION DU SYSTEME D'INFORMATION DES CENTRES D'INFORMATION ET DE COMMANDEMENT DE LA POLICE NATIONALE

La modernisation des centres d'information et de commandement (MCIC2) vise à remplacer le système actuel devenu obsolète et fournir aux agents comme aux décideurs des moyens opérationnels permettant la pleine gestion des crises. Le projet MCIC2 a pour objet de mettre en place un nouveau système d'information et de communication pour le traitement des appels d'urgence 17PS (police secours) et le pilotage des informations. Cet outil remplacera celui actuellement déployé dans les centres d'information et de commandement (CIC) au titre du projet MCIC/PEGASE initié en 2004, et dotera tous les services territoriaux intervenant dans le champ de la sécurité publique. Il permettra également de tirer profit des fonctionnalités offertes par la révolution numérique (réception de photos, vidéos, textes, utilisation en mobilité, etc.) et accordera une plus grande place à la vidéoprotection.

MCIC2 est déployé sur l'ensemble du territoire, y compris en outre-mer, avec une première version du système reprenant l'essentiel des fonctionnalités existantes dans l'actuel système d'information PEGASE et une seconde version qui fournira des fonctionnalités plus innovantes : • un module de gestion des grands événements et du maintien de l'ordre (GEMO visant également à donner aux utilisateurs un outil de gestion de crise) ; • une intégration des flux vidéo au système d'information lui-même ; • un outil de veille des réseaux sociaux et des médias en ligne ; • une interface avec les systèmes d'information partenaires (gendarmerie, pompiers, SAMU...).

Sur la durée totale du projet, la part hors titre 2 du programme 176 s'élève à 51,85 M€ en AE et en CP soit 89 %. La contribution du programme 216 s'élève à 6 M€ en AE et en CP soit 10 %.

Année de lancement du projet	février 2015
Financement	P176 (PN) et P216 en 2020
Zone fonctionnelle principale	Secours et gestion des risques

COÛT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2022 et années précédentes		2023 Exécution		2024 Exécution		2025 Prévision		2025 Exécution		2026 Prévision PAP 2026		2027 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	14,66	15,83	3,40	2,70	6,85	5,96	3,80	2,00	9,00	4,67	4,20	4,20	13,75	18,50	51,86	51,86
Titre 2	2,10	2,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,90	3,90	6,00	6,00
Total	16,76	17,93	3,40	2,70	6,85	5,96	3,80	2,00	9,00	4,67	4,20	4,20	17,65	22,40	57,86	57,86

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	24,40	57,86	+137,11 %
Durée totale en mois	77	156	+102,60 %

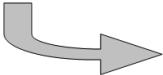
L'augmentation du coût du projet s'explique par le nombre de murs d'images à déployer supérieur à ce qui était initialement prévu.

En 2025 il était prévu de déployer 8 murs d'images. A ce stade 4 murs d'images ont pu être installés et 4 devraient être commandés et installés d'ici à la fin de l'année 2025. 52 murs d'images ont déjà été déployés et 51 autres doivent encore l'être.

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 2 338 021 982	CP ouverts en 2025 * (P1) 1 819 105 032
AE engagées en 2025 (E2) 1 843 406 862	CP consommés en 2025 (P2) 1 785 900 383
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 121 384 565	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 824 274 911
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 – E2 – E3) 373 230 555	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 961 625 472

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 1 555 772 689					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 1 443 854					
					
	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 1 557 216 544	–	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 824 274 911	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 – P3) 732 941 633
	AE engagées en 2025 (E2) 1 843 406 862	–	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 961 625 472	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 – P4) 881 781 390
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 1 614 723 023
					Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 888 097 663
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 – P5) 726 625 360

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2025 concernent principalement le domaine immobilier pour près de 50 %, (20 % investissement et 30 % fonctionnement), le fonctionnement courant, les

équipements et l'informatique à hauteur de 43 %. Les moyens mobiles constituent pour l'essentiel le solde des engagements non couverts.

Justification par action

ACTION

01 – Ordre public et protection de la souveraineté

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 831 861 889 1 725 225 899		1 831 861 889 1 725 225 899	1 831 861 889 1 725 225 899		1 831 861 889 1 725 225 899
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	83 899 275 75 083 887		83 899 275 75 083 887	83 899 275 75 083 887		83 899 275 75 083 887
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 747 962 614 1 650 142 011		1 747 962 614 1 650 142 011	1 747 962 614 1 650 142 011		1 747 962 614 1 650 142 011

L'action 01 « Ordre public et protection de la souveraineté » rassemble les activités qui concourent à la maîtrise des troubles à l'ordre public et à la réduction des menaces.

Elle retrace l'engagement des forces de police dans les domaines suivants :

- le **maintien de l'ordre**, c'est-à-dire pour l'essentiel la police des manifestations, des rassemblements et des attroupements ;
- la **protection**, sous ses différentes formes (protection des autorités et des personnalités, protection des bâtiments officiels et des lieux sensibles) qui peut être temporaire ou permanente ;
- le **renseignement**, qui a pour finalité de donner à l'autorité locale (préfet) ou nationale (Gouvernement) les informations nécessaires pour lutter contre les atteintes à la sécurité de nos concitoyens et des institutions et prévenir les troubles à l'ordre public.

22 412 ETPT contribuent aux activités de l'action 01 « Ordre public et protection de la souveraineté » qui recouvre deux fonctions : « maintien de l'ordre et protection spécialisée » et « renseignement ».

La fonction « maintien de l'ordre et protection spécialisée » intègre une partie des effectifs des compagnies républicaines de sécurité, de la sécurité publique, de la préfecture de police de Paris (en particulier de la direction de l'ordre public et de la circulation), des directions territoriales de la police nationale (DTPN) ainsi que la totalité (par convention) des effectifs du service de recherche assistance intervention et dissuasion (RAID) et du service de la protection (SDLP).

La fonction « renseignement » intègre par convention la totalité des effectifs de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), de la filière du renseignement territorial (RT) et du service national des enquêtes administratives de sécurité (SNEAS). À Paris et dans les départements de la petite couronne, la fonction « renseignement » est en outre assurée par une partie des effectifs de la direction du renseignement de la préfecture de police.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 831 861 889	1 725 225 899	1 831 861 889	1 725 225 899
Rémunérations d'activité	1 077 313 604	1 015 144 815	1 077 313 604	1 015 144 815
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	49 340 963	44 180 312	49 340 963	44 180 312
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 027 972 641	970 964 503	1 027 972 641	970 964 503
Cotisations et contributions sociales	739 391 501	699 809 284	739 391 501	699 809 284
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	33 864 131	30 456 534	33 864 131	30 456 534
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	705 527 370	669 352 750	705 527 370	669 352 750
Prestations sociales et allocations diverses	15 156 784	10 271 799	15 156 784	10 271 799
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	694 181	447 041	694 181	447 041
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	14 462 603	9 824 758	14 462 603	9 824 758
Total	1 831 861 889	1 725 225 899	1 831 861 889	1 725 225 899

ACTION

02 – Sécurité et paix publiques

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Sécurité et paix publiques	4 068 378 197		4 068 378 197	4 068 378 197		4 068 378 197
	4 130 342 018		4 130 342 018	4 130 342 018		4 130 342 018
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	186 331 721		186 331 721	186 331 721		186 331 721
	179 756 400		179 756 400	179 756 400		179 756 400
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	3 882 046 476		3 882 046 476	3 882 046 476		3 882 046 476
	3 950 585 618		3 950 585 618	3 950 585 618		3 950 585 618

L'action 02 « Sécurité et paix publiques » regroupe :

- les **missions de lutte contre la délinquance** (prévention et répression des crimes et délits, activités de surveillance et d'assistance, sauvegarde des personnes et sauvegarde des biens) ;
- l'exercice de la **police administrative**, hormis dans les domaines de la sécurité routière et des étrangers qui font, l'un et l'autre, l'objet d'une action séparée ;
- les **fonctions d'accueil et de contact avec les usagers**, en particulier les victimes. Les services participant à l'action regroupent les forces de sécurité publique et de la préfecture de police ainsi que les compagnies de service général des CRS.

L'action 02 « Sécurité et paix publiques » regroupe 53 656 ETPT sur des fonctions de lutte contre la délinquance générale et d'accueil des citoyens. Elle intègre une partie des effectifs de la filière sécurité publique, de la préfecture de police de Paris (en particulier de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne) et des compagnies républicaines de sécurité et des directions territoriales.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	4 068 378 197	4 130 342 018	4 068 378 197	4 130 342 018
Rémunérations d'activité	2 392 603 507	2 430 345 665	2 392 603 507	2 430 345 665
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	109 581 241	105 770 947	109 581 241	105 770 947
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	2 283 022 266	2 324 574 718	2 283 022 266	2 324 574 718
Cotisations et contributions sociales	1 642 113 021	1 675 404 765	1 642 113 021	1 675 404 765
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	75 208 776	72 915 204	75 208 776	72 915 204
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	1 566 904 245	1 602 489 562	1 566 904 245	1 602 489 562
Prestations sociales et allocations diverses	33 661 669	24 591 587	33 661 669	24 591 587
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	1 541 704	1 070 249	1 541 704	1 070 249
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	32 119 965	23 521 338	32 119 965	23 521 338
Total	4 068 378 197	4 130 342 018	4 068 378 197	4 130 342 018

ACTION**03 – Sécurité routière**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Sécurité routière	437 401 058		437 401 058	437 401 058		437 401 058
	390 022 845		390 022 845	390 022 845		390 022 845
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	20 032 968		20 032 968	20 032 968		20 032 968
	16 974 316		16 974 316	16 974 316		16 974 316
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	417 368 090		417 368 090	417 368 090		417 368 090
	373 048 529		373 048 529	373 048 529		373 048 529

L'action 03 « Sécurité routière », dont l'objectif est d'améliorer la sûreté des déplacements routiers par la prévention des conduites à risque et le respect des règles applicables aux déplacements routiers, porte sur :

- la **police administrative de la route** et les missions de police judiciaire liées à la répression des infractions et au traitement des accidents routiers ;
- les **actions de communication et d'information** à destination des usagers de la route et des futurs conducteurs (sensibilisation dans les écoles notamment).

L'action 03 « Sécurité routière » regroupe 5 067 ETPT. Elle mobilise à titre principal les effectifs de la filière de sécurité publique, les unités de compagnies républicaines de sécurité, les services de la préfecture de police. Elle participe également à la politique transversale « Sécurité routière », retracée dans un document de politique transversale (DPT), et dont le délégué interministériel à la sécurité routière est chef de file.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLEMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	437 401 058	390 022 845	437 401 058	390 022 845
Rémunérations d'activité	257 234 518	229 494 392	257 234 518	229 494 392
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	11 781 341	9 987 903	11 781 341	9 987 903
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	245 453 177	219 506 489	245 453 177	219 506 489
Cotisations et contributions sociales	176 547 493	158 206 301	176 547 493	158 206 301
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	8 085 875	6 885 350	8 085 875	6 885 350

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	168 461 618	151 320 951	168 461 618	151 320 951
Prestations sociales et allocations diverses	3 619 047	2 322 152	3 619 047	2 322 152
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	165 752	101 063	165 752	101 063
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	3 453 295	2 221 089	3 453 295	2 221 089
Total	437 401 058	390 022 845	437 401 058	390 022 845

ACTION

04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 226 211 658 1 258 223 979		1 226 211 658 1 258 223 979	1 226 211 658 1 258 223 979		1 226 211 658 1 258 223 979
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	56 160 494 54 759 509		56 160 494 54 759 509	56 160 494 54 759 509		56 160 494 54 759 509
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	1 170 051 164 1 203 464 470		1 170 051 164 1 203 464 470	1 170 051 164 1 203 464 470		1 170 051 164 1 203 464 470

L'action 04 « Police des étrangers et sûreté des transports internationaux » rassemble plusieurs aspects de la police des étrangers :

- le **contrôle des personnes aux frontières, la lutte contre l'immigration clandestine et le démantèlement des filières qui l'organisent** ;
- la **sûreté des moyens de transports internationaux** (aéroports, ports et trains internationaux), cette mission étant généralement attribuée aux services en charge de la lutte contre l'immigration illégale.

L'action 04 « Police des étrangers et sûreté des transports internationaux » regroupe 16 345 ETPT sur des fonctions de contrôle des flux migratoires, de sûreté des transports et de lutte contre l'immigration clandestine.

Par convention, la totalité des effectifs en charge de la police aux frontières (PAF) est affectée à cette action. Contribue également à cette action une partie des effectifs de la filière sécurité publique, de la préfecture de police et des compagnies républicaines de sécurité.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLEMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 226 211 658	1 258 223 979	1 226 211 658	1 258 223 979
Rémunérations d'activité	721 132 150	740 354 959	721 132 150	740 354 959
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	33 027 853	32 221 190	33 027 853	32 221 190
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	688 104 297	708 133 768	688 104 297	708 133 768
Cotisations et contributions sociales	494 933 861	510 377 698	494 933 861	510 377 698
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	22 667 971	22 212 287	22 667 971	22 212 287
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	472 265 890	488 165 411	472 265 890	488 165 411
Prestations sociales et allocations diverses	10 145 647	7 491 323	10 145 647	7 491 323
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	464 670	326 032	464 670	326 032
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	9 680 977	7 165 291	9 680 977	7 165 291
Total	1 226 211 658	1 258 223 979	1 226 211 658	1 258 223 979

ACTION

05 – Police judiciaire

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Police judiciaire	3 197 720 770		3 197 720 770	3 197 720 770		3 197 720 770
	3 178 891 220		3 178 891 220	3 178 891 220		3 178 891 220
05.01 – Police judiciaire - Administration centrale et cabinets	146 455 610		146 455 610	146 455 610		146 455 610
	138 348 644		138 348 644	138 348 644		138 348 644
05.02 – Police judiciaire - Hors administration centrale et cabinets	3 051 265 160		3 051 265 160	3 051 265 160		3 051 265 160
	3 040 542 576		3 040 542 576	3 040 542 576		3 040 542 576

L'action 05 « Police judiciaire » rassemble l'ensemble des activités de police judiciaire, c'est-à-dire :

- la **recherche et la constatation des infractions pénales** ;
- le **rassemblement des preuves** ;
- la **recherche des auteurs et de leurs complices**.

L'action 05 regroupe 41 296 ETPT sur des missions d'investigations, d'enquêtes et de recherche, de coopération internationale en matière judiciaire et de police technique et scientifique. Elle intègre les effectifs de la filière investigation issue de la totalité de la police judiciaire, services territoriaux et la partie des effectifs territoriaux généralistes qui contribuent aux activités d'investigation, la totalité des effectifs du service national de police scientifique (SNPS) et de la direction de la police judiciaire de la préfecture de police de Paris, ainsi qu'une partie des effectifs de la direction de la sécurisation de proximité et de la direction de l'ordre public et de la circulation.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	3 197 720 770	3 178 891 220	3 197 720 770	3 178 891 220
Rémunérations d'activité	1 880 571 951	1 870 499 940	1 880 571 951	1 870 499 940
05.01 – Police judiciaire - Administration centrale et cabinets	86 130 196	81 406 098	86 130 196	81 406 098
05.02 – Police judiciaire - Hors administration centrale et cabinets	1 794 441 755	1 789 093 842	1 794 441 755	1 789 093 842
Cotisations et contributions sociales	1 290 690 949	1 289 464 523	1 290 690 949	1 289 464 523
05.01 – Police judiciaire - Administration centrale et cabinets	59 113 645	56 118 834	59 113 645	56 118 834

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
05.02 – Police judiciaire - Hors administration centrale et cabinets	1 231 577 304	1 233 345 689	1 231 577 304	1 233 345 689
Prestations sociales et allocations diverses	26 457 870	18 926 757	26 457 870	18 926 757
05.01 – Police judiciaire - Administration centrale et cabinets	1 211 769	823 712	1 211 769	823 712
05.02 – Police judiciaire - Hors administration centrale et cabinets	25 246 101	18 103 045	25 246 101	18 103 045
Total	3 197 720 770	3 178 891 220	3 197 720 770	3 178 891 220

ACTION

06 – Commandement, ressources humaines et logistique

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	957 222 459 1 021 147 797	2 162 032 740 1 843 406 862	3 119 255 199 2 864 554 660	957 222 459 1 021 147 797	1 803 856 087 1 785 900 383	2 761 078 546 2 807 048 181
06.01 – Fonctionnement courant des services		497 984 998 350 034 686	497 984 998 350 034 686		358 714 135 267 645 415	358 714 135 267 645 415
06.02 – Action sociale		36 349 580 57 119 187	36 349 580 57 119 187		35 471 427 59 074 244	35 471 427 59 074 244
06.03 – Immobilier		735 995 156 444 394 883	735 995 156 444 394 883		557 340 731 470 516 422	557 340 731 470 516 422
06.05 – Système d'information et de communication		432 928 097 322 886 596	432 928 097 322 886 596		370 654 123 297 276 562	370 654 123 297 276 562
06.07 – Soutien (autres dépenses)	759 268 855 828 349 864	227 713 473	759 268 855 1 056 063 337	759 268 855 828 349 864	243 539 878	759 268 855 1 071 889 742
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	197 953 604 192 797 934	318	197 953 604 192 798 252	197 953 604 192 797 934	318	197 953 604 192 798 252
06.09 – Moyens mobiles		208 097 327 236 378 308	208 097 327 236 378 308		213 832 498 234 084 123	213 832 498 234 084 123
06.10 – Équipements		180 777 917 140 029 473	180 777 917 140 029 473		197 943 508 146 111 713	197 943 508 146 111 713
06.11 – Subventions et contributions aux opérateurs		69 899 665 64 849 939	69 899 665 64 849 939		69 899 665 67 651 708	69 899 665 67 651 708

L'action 06 « Commandement, ressources humaines et logistique » (13 266 ETPT) comprend l'ensemble des fonctions de soutien qui ont pour finalité de contribuer à la réalisation des autres actions du programme.

L'action 6 est subdivisée en 7 sous-actions. Les crédits HT2 doivent être imputés uniquement sur les sous actions suivantes : fonctionnement courant des services, action sociale, immobilier, système d'information et de communication, moyens mobiles, équipements et subventions. Depuis le 1^{er} janvier 2025, les deux autres sous-actions (06.07 « Soutien (autres dépenses) » et 06.08 « Soutien (autres dépenses) – Administration centrale et cabinets ») n'ont vocation à porter que les dépenses de masse salariale (titre 2).

Pour cette première année d'exécution sous ce nouveau format, des dépenses HT2 ont continué à être imputées sur la sous-action 06.07 pour un montant total qui s'élève à 227 713 473 € en AE et 243 539 878 € en CP. Cette situation résulte d'imputations erronées par les services et d'un dysfonctionnement dans les bascules de dépenses lors de la création de la nouvelle architecture budgétaire.

Afin de faciliter l'analyse des dépenses exécutées en 2025 sur le programme 176, le tableau infra présente le montant des AE et des CP à la sous-action avec l'intégration des dépenses imputées à tort sur la sous-action 06.07.

	AE	AE sous action 06.07	Total	CP	CP sous action 06.07	Total
Sous action 06-01						
Fonctionnement courant	350 034 686	98 312 831	448 347 517	267 645 415	138 149 917	405 795 332
Sous action 06-02						
Action sociale	57 119 187	2 435	57 121 622	59 074 244	4 340	59 078 584
Sous action 06-03						
Immobilier	444 394 883	53 943 381	498 338 264	470 516 422	43 270 294	513 786 716
Sous action 06-05						
SIC	322 886 596	11 658 593	334 545 189	297 276 562	12 692 759	309 969 321
Sous action 06-08						
Soutiens (autres dépenses) cabinets et admin centrale	318		318	318		318
Sous action 06-09						
Moyens mobiles	236 378 308	36 890 583	273 268 891	234 084 123	29 763 150	263 847 273
Sous action 06-10						
Equipements	140 029 473	17 596 896	157 626 369	146 111 713	14 733 930	160 845 643
Sous action 06-11						
Subventions	64 849 939	9 308 754	74 158 693	67 651 708	4 925 488	72 577 196
TOTAL	1 615 693 389	227 713 473	1 843 406 862	1 542 360 505	243 539 878	1 785 900 383

L'analyse des dépenses par sous-actions sera effectuée à partir des données de ce tableau retraité de la sous-action 06.07.

La sous-action 06.07 « Soutien (autres dépenses) » regroupe le recrutement, la formation et la gestion déconcentrée des personnels ainsi que les affaires sociales. Les services concernés sont les écoles de l'académie de police, les élèves, les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI), y compris celui de l'Île-de-France.

La sous-action « Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets » rassemble les fonctions d'état-major (commandement, organisation des services, prospective) et les activités de coopération internationale (hors domaine judiciaire qui relève de l'action 5). Elle prend en compte les effectifs de la direction de la coopération internationale de sécurité (DCIS), la direction des ressources humaines, des finances et des soutiens (DRHFS), l'établissement central logistique de la police nationale (ECLPN), le cabinet et l'état-major du directeur général ainsi que l'inspection générale de la police nationale (IGPN). Y sont également comptabilisés, des services spécialisés comme le service de la transformation numérique (STN) et l'agence numérique des forces de sécurité intérieure (ANFSI).

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	957 222 459	1 021 147 797	957 222 459	1 021 147 797
Rémunérations d'activité	562 940 242	600 849 771	562 940 242	600 849 771
06.07 – Soutien (autres dépenses)	446 524 201	487 411 573	446 524 201	487 411 573
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	116 416 041	113 438 198	116 416 041	113 438 198
Cotisations et contributions sociales	386 362 179	414 213 117	386 362 179	414 213 117
06.07 – Soutien (autres dépenses)	306 462 480	336 006 390	306 462 480	336 006 390
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	79 899 699	78 206 727	79 899 699	78 206 727
Prestations sociales et allocations diverses	7 920 038	6 084 910	7 920 038	6 084 910
06.07 – Soutien (autres dépenses)	6 282 174	4 931 901	6 282 174	4 931 901
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	1 637 864	1 153 009	1 637 864	1 153 009
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 575 973 106	1 493 135 719	1 278 805 600	1 381 013 785
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 540 852 042	1 462 587 644	1 243 684 536	1 350 465 709
06.01 – Fonctionnement courant des services	497 984 998	349 623 491	358 714 135	267 294 023
06.02 – Action sociale	36 349 580	57 122 277	35 471 427	59 072 904
06.03 – Immobilier	374 751 991	311 872 852	246 978 156	280 443 218
06.05 – Système d'information et de communication	310 415 229	284 109 872	268 269 812	254 101 667
06.07 – Soutien (autres dépenses)		207 426 689		223 051 890
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets		318		318
06.09 – Moyens mobiles	143 097 327	120 359 393	138 832 498	127 404 697
06.10 – Équipements	178 252 917	131 705 164	195 418 508	138 665 245
06.11 – Subventions et contributions aux opérateurs		367 589		431 748
Subventions pour charges de service public	35 121 064	30 548 075	35 121 064	30 548 075
06.01 – Fonctionnement courant des services		-122		-122
06.11 – Subventions et contributions aux opérateurs	35 121 064	30 548 197	35 121 064	30 548 197
Titre 5 : Dépenses d'investissement	551 281 033	242 491 259	490 271 886	355 677 269
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	506 954 312	222 174 571	452 739 139	328 282 067
06.01 – Fonctionnement courant des services		311 374		50 138
06.03 – Immobilier	358 943 165	70 972 031	308 062 575	185 398 108
06.05 – Système d'information et de communication	80 486 147	23 701 039	67 151 564	20 799 211
06.07 – Soutien (autres dépenses)		4 318 607		8 295 645
06.09 – Moyens mobiles	65 000 000	115 748 915	75 000 000	106 409 427
06.10 – Équipements	2 525 000	7 122 605	2 525 000	7 329 538
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	42 026 721	18 016 688	35 232 747	25 095 202
06.01 – Fonctionnement courant des services				297 433
06.03 – Immobilier				22 736
06.05 – Système d'information et de communication	42 026 721	15 075 701	35 232 747	22 375 684
06.07 – Soutien (autres dépenses)		1 739 362		2 282 498
06.10 – Équipements		1 201 625		116 851
Subventions pour charges d'investissement	2 300 000	2 300 000	2 300 000	2 300 000
06.03 – Immobilier	2 300 000		2 300 000	
06.11 – Subventions et contributions aux opérateurs		2 300 000		2 300 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	34 778 601	98 979 130	34 778 601	40 408 576
Transferts aux ménages		-4 430		
06.02 – Action sociale		-4 430		

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux entreprises		476 026		476 026
06.03 – Immobilier		350 000		350 000
06.11 – Subventions et contributions aux opérateurs		126 026		126 026
Transferts aux collectivités territoriales	29 000 000	29 096 000	29 000 000	29 000 000
06.01 – Fonctionnement courant des services		96 000		
06.11 – Subventions et contributions aux opérateurs	29 000 000	29 000 000	29 000 000	29 000 000
Transferts aux autres collectivités	5 778 601	69 411 550	5 778 601	10 932 550
06.01 – Fonctionnement courant des services		3 358		3 358
06.02 – Action sociale		1 250		1 250
06.03 – Immobilier		61 200 000		4 302 360
06.07 – Soutien (autres dépenses)		5 428 815		1 109 845
06.09 – Moyens mobiles		269 999		269 999
06.11 – Subventions et contributions aux opérateurs	5 778 601	2 508 127	5 778 601	5 245 737
Appels en garantie		-15		
06.05 – Système d'information et de communication		-15		
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		8 800 754		8 800 754
Prêts et avances		754		754
06.01 – Fonctionnement courant des services		664		664
06.02 – Action sociale		90		90
Dotations en fonds propres		8 800 000		8 800 000
06.07 – Soutien (autres dépenses)		8 800 000		8 800 000
Total	3 119 255 199	2 864 554 660	2 761 078 546	2 807 048 181

SOUS-ACTION

06.01 – Fonctionnement courant des services

- Sous-action fonctionnement courant des services : **448,3 M€ en AE et 405,8 M€ en CP**

Le montant des crédits exécutés de la sous-action fonctionnement courant des services s'élève à 448,3 M€ en AE et 405,8 M€ en CP, soit une sous-exécution de 55,5 M€ en AE et une sur-exécution de 41,6 M€ en CP par rapport au PAP 2025.

L'écart en AE s'explique notamment par le report de l'engagement de la nouvelle convention pour les cartes de circulation des policiers en Île-de-France (95 M€ programmés initialement), sur l'exercice 2026. Seul un avenant de prolongation pour 6 mois à hauteur de 20 M€ a été engagé en 2025.

Concernant les dépenses en CP, ces dernières sont supérieures aux prévisions du PAP. Cet écart est justifié par les fortes contraintes opérationnelles, qui ont conduit à un taux d'engagement des forces de l'ordre particulièrement élevé en 2025. Le déploiement en urgence de nombreux effectifs sur l'île de Mayotte, suite au passage du cyclone CHIDO fin 2024 a également engendré des dépenses non prévues (8,1 M€ en AE et 7,1 M€ en CP).

La sous-action 01 est composée des dépenses suivantes :

- **les dépenses de fonctionnement courant des services (90,9 M€ en AE et 100,9 M€ en CP)**

Ce poste de dépense regroupe :

- les achats courants des services hors immobilier (matériel de bureau, reprographie, affranchissement, téléphonie, dépenses de représentation) représentant 34,1 M€ en AE et 50,2 M€ en CP ;
- les dépenses liées à l'indemnisation des gardiens de fourrières automobile représentant 14,2 M€ en AE et 15,1 M€ en CP ;
- les frais médicaux liés aux maladies professionnelles et accidents de service, lorsqu'ils sont réglés directement au praticien pour 16 M€ en AE et 16,1 M€ en CP.

- **les dépenses de formation : 33,1 M€ en AE et 31,1 M€ en CP**

Un montant de 8,9 M€ en AE/CP a été consommé pour la formation continue des personnels du périmètre de la police nationale, à savoir :

- les formations organisées par les structures de formation de chaque DZPN (service zonal au recrutement et à la formation, service départemental au recrutement et à la formation), ainsi que de la direction zonale Paris-Île-de-France (préparation des policiers à la lutte contre la menace terroriste, développement des capacités d'investigation en lien avec les mutations technologiques et les évolutions de la criminalité, amélioration des relations police-population, développement des compétences managériales des encadrants et de la prévention des risques psychosociaux, maîtrise des outils informatiques et transmissions, qualification d'officier de police judiciaire, drones et lutte anti drones, etc.) ;
- les formations organisées par les centres nationaux de formation qui répondent aux besoins des services et des directions actives (formateurs aux techniques et à la sécurité en intervention, tireurs qualifiés, personnes ressources aux risques nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques et explosifs (NRBC), secourisme, transmissions, permis C et D, stages motocyclistes, etc.) ;
- les formations spécifiques des directions et services actifs dans leurs domaines métiers : techniques de protection rapprochée, réglementation transfrontalière, renseignement territorial sur les thématiques économiques et sociales, formations des sections de protection et d'intervention nouvelle génération, formations à la conduite spécialisée, spécialisation investigateur cybercriminalité, gestion des sources.

Ces crédits ont permis de financer, en outre, les formations professionnelles de mise à niveau ou d'amélioration des compétences des agents tout au long de leur carrière (formations des personnels administratifs, techniques et spécialisés, formations aux techniques d'enquêtes, aux techniques d'intervention, formations au renseignement, aux activités physiques et sportives, à la police technique et scientifique, à la gestion des ressources humaines et au management, à la prévention des risques, à la réinsertion des policiers adjoints, compte personnel de formation, etc.).

Enfin, l'accent a été porté sur les formations obligatoires et/ou institutionnelles exigées par l'administration (formations promotionnelles de brigadier chef ou de major, FAPE OPJ, réserve opérationnelle (dont le coût annuel a été évalué à près de 1 M€).

Ainsi, les actions de formation continue ont sensiblement augmenté en 2025 avec +8,7 % d'agents en formation continue comparativement à l'année 2024.

De plus, 14,2 M€ en AE et 11,9 M€ en CP ont été exécutés au titre de l'alimentation des élèves en formation initiale (gardiens de la paix, policiers adjoints et cadets de la République) et du financement des périodes d'alternance des élèves gardiens de la paix.

Enfin, 9,9 M€ en AE et 9,7 M€ en CP ont été consacrés au financement des frais de mission des stagiaires ainsi que des gratifications d'étudiants, des indemnités de stage à la formation des apprentis.

- **les dépenses de déplacements et de changement de résidence (277,2 M€ en AE et 229,8 M€ en CP)**

Les frais de déplacement (transport, hébergement et indemnités de mission) s'élèvent à 267,5 M€ en AE et 220 M€ en CP. Ces crédits intègrent notamment :

- Les frais de déplacement hors dispositifs « voyager et protéger », congés bonifiés et changement de résidence s'élèvent à 258 M€ en AE et 197,6 M€ en CP. Ces montants sont supérieurs aux prévisions du PAP. Les fortes contraintes opérationnelles (la sécurisation de l'UNOC en juin 2025, les violences urbaines en Nouvelle-Calédonie, le cyclone CHIDO à Mayotte), ont conduit à un taux d'engagement des forces de l'ordre particulièrement élevé en 2025. De plus, certaines dépenses relatives à l'organisation du sommet du G7 à Évian-les-bains ont été engagées et payées dès 2025 à hauteur de 18,8 M€ en AE et 3,7 M€ en CP ;
- Les dépenses relatives au dispositif « voyager et protéger » à hauteur de 31,8 M€ en CP. L'augmentation constatée par rapport aux prévisions du PAP 2025 et à l'année précédente s'explique à la fois par l'augmentation du trafic et par le paiement en 2025 de la facture de décembre 2024 ;
- Les congés bonifiés, à hauteur de 9,5 M€ en AE et CP, sont en hausse par rapport à 2024. En effet, la limitation des congés aux agents de la police nationale en raison de leur mobilisation durant les JOP a conduit au report d'une partie des congés bonifiés 2024 sur 2025.

Enfin, l'indemnisation des frais de changement de résidence atteint 9,8 M€ en AE et CP.

- **les dépenses d'alimentation (23,8 M€ en AE et 21,4 M€ en CP)**

Ces dépenses concernent essentiellement les CRS (17,3 M€ en AE et 15,2 M€ en CP). Le solde correspond aux dépenses d'alimentation des autres services (6,5 M€ en AE et 6,2 M€ en CP).

- **les frais d'investigation, de renseignement, de protection et d'intervention (6,7 M€ en AE et 6,5 M€ en CP)**

Ces dépenses sont liées aux missions d'investigation, de renseignement, de protection (FIRPI) et aux rémunérations des informateurs judiciaires (FRIJ).

- **les dépenses de protection fonctionnelle (15 M€ en AE/CP)**

A l'occasion de la 1^{re} année de mise en œuvre sur le P176, le financement de la prise en charge de la protection fonctionnelle d'État (PFE) des agents de la police nationale en 2025 s'élève à 15 M€ en AE / CP, soit une baisse de 1 M€ par rapport à la prévision. L'écart s'explique par l'engagement tardif des dépenses en début d'année suite au changement de périmètre.

Des dépenses ont été imputées par erreur sur la sous-action 06.01 pour un montant de 1,6 M€ en AE et 1 M€ en CP.

SOUS-ACTION

06.02 – Action sociale

Les dépenses de l'action sociale sont détaillées dans les éléments transversaux du programme.

SOUS-ACTION**06.03 – Immobilier**

- Sous-action Immobilier : **498,3 M€ en AE et 513,8 M€ en CP.**

Cette sous action est composée des dépenses suivantes :

Dépenses de fonctionnement : 357,6 M€ en AE et 311,3 M€ en CP

En 2025, ces dépenses immobilières de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de 357,6 M€ en AE et 311,3 M€ en CP soit un montant inférieur de 17,1 M€ en AE et supérieur de 64,1 M€ en CP à la prévision figurant dans le PAP 2025.

La baisse du montant des AE s'explique notamment par :

- une baisse des tarifs des nouveaux marchés d'énergie en 2025 par rapport aux prévisions ;
- un décalage en 2026 du renouvellement des baux relatifs aux locaux loués auprès de la société Aéroports de Paris sur ses emprises de Roissy et d'Orly alors qu'il était prévu courant 2025.

La hausse du montant des CP s'explique notamment par :

- les dépenses annexes relatives aux opérations de construction, de réhabilitation et de maintenance lourde qui sont inscrites dans le PAP 2025 en investissement car indissociables du coût global des travaux programmés ;
- l'évolution du montant des marchés de maintenance et de nettoyage des locaux induite par la hausse des coûts salariaux et, en ce qui concerne spécifiquement le nettoyage des locaux, en raison de nouvelles prestations à l'occasion des renouvellements.

Les dépenses immobilières comprennent notamment :

- les loyers qui représentent 69,4 M€ en AE et 82,4 M€ en CP ;
- les dépenses d'énergies et fluides, qui atteignent 113,6 M€ en AE et 73,1 M € en CP ;
- les dépenses de maintenance courante, de petits travaux d'aménagement et de nettoyage des locaux qui représentent un total de 156,3 M€ en AE et 126,9 M€ ;
- des dépenses annexes aux opérations d'investissement immobilier 10,5 M€ en AE et 21,3 M€ en CP ;
- des dépenses relatives aux partenariats publics/privés (fonctionnement courant et frais de financement) qui représentent 6,8 M€ en AE et 6,4 M€ en CP ;
- des dépenses de prestations intellectuelles liées aux opérations immobilières mais qui ne constituent pas des dépenses d'investissement pour un montant de 0,1 M€ en AE et 1,1 M€ en CP.

Dépenses d'investissement : 70,3 M€ en AE et 189 M€ en CP

Ces dépenses incluent les opérations d'investissement de la direction générale de la police nationale (DGPN) et de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI).

En 2025, les dépenses consacrées à l'investissement immobilier de la police nationale ont été exécutées à hauteur de 70,3 M€ en AE et 189 M€ en CP. L'écart avec la prévision du PAP 2025 (348 M€ en AE et 280,1 M€ en CP) s'explique notamment par :

- la période des services votés qui a retardé la validation de la programmation immobilière 2025 ce qui n'a pas permis d'engager des crédits d'investissements et des opérations nouvelles dans les délais initialement prévus ;

- le report de livraisons d'opérations prévues en 2025 : principalement la réhabilitation du commissariat central du 8^e arrdt. de Paris au Grand Palais (-5,5 M€ en AE et CP), l'hôtel de police de Cayenne (-5 M€ en AE et -13 M€ en CP) ;
- des décalages d'échéanciers de paiement pour certaines opérations structurantes, dont : l'hôtel des polices de Nice (-26,5 M€ en AE et -16,3 M€ en CP) et l'hôtel de police de Valenciennes (-8,8 M€ en CP), l'aménagement des locaux de police dans les gares du Grand Paris Express (-17,4 M€ en AE et -8,2 M€ en CP) ;
- des dépenses annexes relatives aux opérations de construction, de réhabilitation et de maintenance lourde qui, bien que programmées en dépenses d'investissement, ont été exécutées en dépenses de fonctionnement car non immobilisables, conformément aux règles de comptabilité du budget de l'État, pour un total de 12,5 M€ en AE et 22,8 M€ en CP. Il s'agit notamment de 10,9 M€ en AE et 12,6 M€ en CP des dépenses de maintenance et d'entretien financées sur les PZMI dont 3,9 M€ en AE et 2,4 M€ en CP du mobilier et des équipements achetés lors de la livraison des locaux neufs et pour 3,1 M€ en AE et 3 M€ en CP de prestations intellectuelles et prestations de services diverses (assistances à maîtrise d'ouvrage etc.).

Afin de permettre aux effectifs de police de réaliser leurs missions dans un cadre renouvelé, plusieurs projets immobiliers ont été livrés en 2025, parmi lesquels figurent les réalisations suivantes :

- le commissariat des 13^{ème} et 14^e arrdts dans les quartiers Nord de Marseille (15,8 M€) ;
- la remise en état des bureaux de police à Poitiers (Coimbra et les 3 cités) suite aux violences urbaines (483 000 €) ;
- le commissariat d'Élancourt financé par la collectivité locale pour 23,1 M€, le financement de l'aménagement et des équipements étant financés par la police nationale pour 1 M€ ;
- la phase 2 de l'opération d'extension du commissariat de police de Béziers (coût global de l'opération 15,9 M€) ;
- la phase 2 de l'opération d'extension de l'hôtel de police de Nancy (coût global de l'extension 6,6 M€) ;
- l'hôtel de police d'Amiens (33,6 M€) ;
- l'hôtel de police de Basse-Terre (16,8 M€).

Dotation en fonds propres et dépenses d'intervention : 70,4 M€ en AE et 13,4 M€ en CP

Les dotations en fonds propres pour l'opération de restructuration du 36 Quai des Orfèvres s'élèvent à 8,8 M€ en AE et en CP.

Les dépenses d'intervention concernent principalement le financement de l'extension et la réhabilitation du siège d'Interpol à Lyon pour un montant de 61,2 M€ en AE et 4,3 M€ en CP en 2025.

Le solde de 350 k€ correspond aux travaux d'aménagement du poste de police de la galerie Villette de la gare Lyon Part-Dieu.

Par ailleurs, à la fin de l'année 2025, la programmation immobilière de la police nationale comportait environ 320 opérations structurantes (constructions et réhabilitations) en cours, dont une cinquantaine de projets d'un coût total supérieur à 15 M€. Les principales opérations immobilières qui ont bénéficié d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement sur l'exercice budgétaire 2025 figurent dans le tableau ci-dessous :

SGAMI	Libellés des opérations d'investissement	Coût global de l'opération	Total cumulé d'engagements AE depuis le début de l'opération	Exécution 2025		
				AE		CP
				Affectations au 31/12/2025	Engagements au 31/12/2025	Consommations au 31/12/2025
Est	Extension HP Nancy pour DOSP et RAF	6 800 000	4 182 524	515	299 719	1 388 467
Est	PPP LOA commissariat de Mulhouse	30 700 000	30 700 000	0	0	555 077
Guadeloupe	Construction HP de Basse-Terre	16 843 417	16 021 661	10 495	665 138	1 833 786
Guyanne	Construction HP Cayenne	62 921 853	49 332 044	0	6 457 295	7 491 342
DF	Relogement DPAF Roissy : restructuration ailes est & ouest du bâtiment 57-20	15 200 000	10 344 597	0	523 104	864 038
DF	Restructuration-extension cantonnement CRS de Vélizy	29 729 799	3 245 244	0	132 561	281 262
DF	Relogement du commissariat d'Épinay-sur-Seine	15 250 000	2 316 718	0	99 617	130 069
DF	PPP LOA commissariat de Montreuil	18 130 997	13 513 422	353	0	847 001
DF	PPP LOA commissariat de Meaux et cantonnement CRS	52 680 722	33 837 324	0	0	2 627 410
DF	OFA ST d'Orly (opération nouvelle 2025)	4 040 000	0	110 000	57 716	0
DF	Amenagement gare Saint-Denis - Reylel	767 000	23 486	33 000	159 514	160 065
DF	Construction du Commissariat d'Elancourt	23 000 000	0	0	941 398	858 510
DF	Kremlin-Bicêtre - Construction CP	21 200 000	16 288 447	0	440 942	6 141 532
DF	CRF de Draveil construction d'un stand de tir	6 864 803	5 608 904	0	3 212	161 455
Adm centrale	ARJ - 36 Quai des Orfèvres	21 480 000	13 360 000	8 100 000	8 100 000	8 100 000
Martinique	Construction HP Fort de France	39 541 909	37 814 885	600 000	478 652	444 491
Miyotte	Cyclone Chido	-	440 000	1 100 000	761 987	547 105
Nord	Amiens - Construction HP	33 590 000	30 388 859	1 590 000	2 373 783	7 258 179
Nord	Relogement HP Valenciennes	38 140 000	37 300 000	840 000	0	11 181 468
Nord	Création d'un cantonnement de CRS - Calais (Accords Sandhurst)	34 700 000	413 958	787 000	521 707	517 350
Nord	relogement de l'hôtel de police d'Arras (62)	38 000 000	4 006 912	0	142 854	290 455
Nord	HP Lille-Désordres structurels (opération nouvelle 2025)	7 250 000	0	961 440	855 161	374 019
Ouest	BNP Ouessel - réhabilitation bâtiments hébergements	18 000 000	15 963 872	0	-41 412	1 265 075
Ouest	Relogement CP Vieux	8 125 000	789 950	0	600	4 920
Ouest	Réhabilitation HP Angers	19 118 000	18 337 966	300 000	519 919	704 173
Sud	Nice Construction hôtel des polices	261 475 514	231 585 302	0	8 022 048	80 476 133
Sud	Extension et Restructuration Commissariat de Police de Béziers	15 889 409	14 061 779	1 570 000	521 375	1 306 407
Sud	Marseille - Construction du commissariat des 13ème et 14ème arrds	15 800 000	14 280 119	0	472 336	7 679 579
Sud	Marseille HP 13 - Construction de l'hôtel de police sur le site de la CRS 54	240 300 000	3 465 434	0	30 565	175 123
Sud	Toulouse - Nouvel HP site Basso Camba (Acquisition du terrain en 2025)	31 120 000	45 558	2 787 900	2 787 900	2 787 900
Sud	Marseille - Relogement CRS 54 sur CRS 53 (opération nouvelle 2025)	10 250 957	30 193	10 150 957	8 800 370	3 449 078
Sud	Montauban - Installation de CRS NG 84 sur le site de la CRS NG 28	6 286 600	5 621 842	90 136	90 136	377 983
Sud	PPP LOA Hôtel de police Nice Ouest	25 092 650	24 350 871	154 817	154 817	840 038
Sud-Est	PPP LOA commissariats VOIRON + MEYZIEU	19 234 320	18 692 746	0	0	1 275 588
Sud-Est	Construction HP Annecy	29 645 176	25 365 723	0	849 180	6 038 516
Sud-Est	SNPS Ecully/réfection réseaux restructuration bâtiments PTS1 PTS 2	16 854 000	5 416 897	77 000	31 643	156 510
Sud-Est	HP Valence - acquisition immeuble AESIO achat foncier (opération nouvelle 2025)	2 800 000	0	2 600 000	2 200 000	2 200 000
Sud-Est	Relogement commissariat de Vichy	8 604 000	6 249 301	1 000 000	820 594	171 146
Sud-Est	DOPN Savoie Chambéry	13 800 000	439 698	170 000	521 951	320 389
Sud-Est	Commissariat Le Ruy-en-Velay - Acquisition et transfert	16 854 000	120 318	1 100 000	1 143 096	702 999
Sud-Est	Remplacement des menuiseries extérieures de la SDMA de Oermont-Ferrand	6 290 000	4 106 526	0	33 580	987 291
Sud-Ouest	Périgueux - Construction HP	11 160 000	9 685 438	1 154 254	1 394 165	4 911 653
Sud-Ouest	Périgueux BNP - Augmentation capacitaire	8 650 000	7 027 699	0	810 562	4 693 820
Sud-Ouest	Biscarosse - Cymodex	10 516 000	10 091 860	0	128 103	542 263
Sud-Ouest	Rolliers Recons. BP COMBRA / 3 Cités V. Urbaines	500 000	433 739	0	30 644	359 603
Sud-Ouest	ECLPN Lirragès - Création soutie munitions	800 000	54 324	530 405	476 081	52 182

SOUS-ACTION

06.05 – Système d'information et de communication

- Sous-action Système informations et communications : **334,5 M€ en AE et 310 M€ en CP**

Pour rappel, en 2025, le programme 176 « Police nationale » a bénéficié d'un dernier mouvement de rétrocession de crédits numériques à hauteur de 17,3 M€ en AE et CP en provenance du programme 216 « conduite et pilotage des politiques du ministère de l'Intérieur ».

Au 31 décembre 2025 l'exécution de la sous-action est de 334,5 M€ en AE et de 310 M€ en CP soit respectivement -24 % et -18 % par rapport à la prévision du PAP 2025.

Dépenses de fonctionnement : 294 M€ en AE et 263,4 M€ en CP

En ce qui concerne les crédits de fonctionnement, l'exécution montre un écart de – 6,8 % en AE (294 M€) et – 3,6 % en CP (263,4 M€) par rapport à la prévision du PAP 2025. Cet écart s'explique en partie par la période des services votés, qui a entraîné *de facto* une baisse de la dépense tant en autorisation d'engagement (AE) qu'en crédits de paiement (CP).

Cette sous-consommation sur les crédits de fonctionnement du numérique s'applique majoritairement sur les activités du maintien en condition opérationnelle (MCO) des projets particuliers tels que :

- Cybercrime (projet d'acquisition de matériel et de logiciel de lutte contre la cybercriminalité) ;
- le fichier automatisé des empreintes digitales (FAED) ;
- le fichier de gestion de l'information et de prévention des atteintes à la sécurité publique (FPASP).

Cela s'explique également par le report du paiement (6,4 M€) de la contribution au projet réseau radio du futur (RRF).

Les dépenses de fonctionnement numérique comprennent :

- 70,8 M€ en AE et 78,2 M€ en CP pour les dépenses dites du sac-à-dos numérique dont :
 - le renouvellement et la maintenance des logiciels bureautiques (brevets et licences) pour 34,2 M€ en AE et 33,5 M€ en CP ;
 - les dépenses d'acquisition et de renouvellement des consommables informatiques (visio, serveur, casques, matériels téléphoniques, etc.) ainsi que l'entretien du parc informatique de la police à hauteur de 35,3 M€ en AE et 42,3 M€ en CP ;
 - les dépenses d'étude et de pilotage des projets numérique pour un montant de 1,3 M€ en AE et 2,4 M€ en CP.
- 41,4 M€ en AE et 32,6 M€ en CP dédiés à la maintenance et aux équipements radio et d'infrastructures, notamment :
 - la commande de KIOSQUES (1,4 M€ en AE et 3,7 M€ en CP) ;
 - l'hébergement IPMS (commun avec la GN) (3,5 M€ en AE et 2 M€ en CP) ;
 - le réseau interministériel de l'État (RIE) (1,5 M€ en AE et 0,7 M€ en CP) ;
 - le maintien du réseau local (LAN) (6,3 M€ en AE et 4,9 M€ en CP) ;
 - l'hébergement DNUM- Legacy (0,9 M€ en AE et 1,2 M€ en CP).
- 76,2 M€ en AE et 69,5 M€ en CP pour les applications métiers de la police. Ces crédits financent les outils métiers et de lutte contre la cybercriminalité. Ils supportent également les dépenses de maintien en conditions opérationnelles des logiciels d'analyse et d'aide à l'investigation, notamment :

- NSIS : Nouveau Système d'information Schengen, outil de lutte contre le terrorisme, l'immigration irrégulière et criminalité grave (2,6 M€ en AE et 1,7 M€ en CP) ;
- MERCURE : logiciel de rapprochement judiciaire des moyens de preuves afin d'aider à la résolution d'enquête (1,3 M€ en AE et 0,8 M€ en CP).
- 40,5 M€ en AE et 34,5 M€ en CP ont été dédiés à la maintenance des grands projets d'équipement SIC de la police, notamment :
 - la maintenance des caméras piétons (2,7 M€ en AE et 2,8 M€ en CP) ;
 - la maintenance des murs d'images MCIC 2 (5,5 M€ en AE et 3,5 M€ en CP) ;
 - la maintenance STORM (7,4 M€ en AE et 9,5 M€ en CP) ;
 - la maintenance du projet cybercrime en matière de lutte contre la cybercriminalité (9,8 M€ en AE et 9,6 M€ en CP).
- 40,5 M€ en AE et 33,1 M€ en CP ont été dédiés à la maintenance des sites INPT, qui constituent le réseau de radiocommunication national mutualisant les réseaux radio de la police (ACROPOL), de la gendarmerie (RUBIS) et de la sécurité civile et des pompiers (ANTARES). Les technologies INPT utilisent des bandes de fréquences dédiées et sécurisées.
- 24,6 M€ en AE et 15,5 M€ en CP pour la maintenance du plan vidéoprotection de la préfecture de police (PVPP), pour le financement du parc qui est constitué d'un réseau de 38 000 caméras de vidéo protection sur l'ensemble de l'Île-de-France (dont les caméras des partenaires de la PP (stades, centres commerciaux, Village olympique, etc.) et 3 992 caméras de la préfecture de police.

Dépenses d'investissement : 40,6 M€ en AE et 46,6 M€ en CP

S'agissant des projets d'investissement numérique l'exécution est inférieure de – 67,3 % en AE et – 55,3 % en CP par rapport à la programmation du PAP 2025. Cet écart s'explique à la fois par le retard pris en début de gestion en raison des services votés, qui n'a pas pu être rattrapé en cours d'exercice, et par le report de certains projets, comme XPN qui n'ont pas pu être engagés en 2025, contrairement à ce qui était initialement prévu.

En 2025, le programme police nationale a supporté dans le cadre des investissements pour le numérique plusieurs types de dépenses :

- 5,7 M€ en AE et 4,2 M€ en CP ont été consacrés à l'investissement pour les infrastructures (réseau). Ces crédits ont notamment financé le projet STORM (5,1 M€ en AE et 1,4 M€ en CP).
- 11 M€ en AE et 18,6 M€ en CP ont servi à financer le développement des systèmes d'information de la police (SI métiers, SI RH, hébergement IMPS), notamment :
 - Fichier Automatisé des Empreintes Digitales (FAED) pour un montant de 2,5 M€ en AE et 2,3 M€ en CP ;
 - Main courante de la police (MC-PN) pour un montant de 0,7 M€ en AE et 0,9 M€ en CP ;
 - Plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements (PHAROS) pour un montant de 1,1 M€ en AE et 2 M€ en CP.
- 16,7 M€ en AE et 11,5 M€ en CP ont financé des équipements et grands projets informatiques et technologiques de la police. Ces fonds ont permis d'avancer notamment sur les projets suivants :
 - cybercrime, projet d'acquisition de matériel et de logiciel de lutte contre la cybercriminalité (6,6 M€ en AE et 5,2 M€ en CP) ;
 - l'acquisition et l'installation de 4 murs d'image pour les salles de commandement dans le cadre du projet MCIC2 pour un montant de 3,5 M€ en AE et 1,2 M€ en CP ;
 - l'acquisition de moyens de lutte anti-drone pour un montant de 2,1 M€ en AE et 1,6 M€ en CP ;
 - l'acquisition d'IMSI Catcher pour un montant de 2,2 M€ en AE et 1,8 M€ en CP.

- 0,8 M€ en AE et 1,1 M€ en CP ont été dédiés à l'INPT.
- 5,4 M€ en AE et 10,6 M€ en CP ont été investis pour le Plan de Vidéoprotection de la Préfecture de Police de Paris (PVPP).

Des dépenses ont été imputées par erreur sur la sous-action 06.05 pour un montant de 1 M€ en AE et 608 k€ en CP. Ces dépenses regroupent notamment :

- des dépenses d'équipement à hauteur de 620 k€ en AE et 296 k€ en CP ;
- des dépenses de fonctionnement à hauteur de 387 k€ en AE et 312 k€ en CP.

SOUS-ACTION

06.09 – Moyens mobiles

- Sous-action Moyens mobiles : **273,3 M€ en AE et 263,8 M€ en CP**

Le montant exécuté au 31 décembre 2025 sur la sous-action 0176-06-09 « Moyens-Mobile » en fonctionnement et en investissement est de 273,3 M€ en AE et 263,8 M€ en CP. Pour mémoire la dotation prévisionnelle dans le PAP 2025 était de 205,6 M€ en AE et de 211,3 M€ en CP, soit une consommation supérieure respectivement de 33 % et 25 %. Cette augmentation a été rendue possible par les ouvertures de crédits de fin de gestion et les redéploiements de crédits non consommés par ailleurs et a permis de répondre à un besoin opérationnel prioritaire de la police nationale.

Dépenses de fonctionnement moyens mobiles : 155,5 M€ en AE et 156,1 M€ en CP

Les dépenses de fonctionnement consacrées aux moyens mobiles, pour un montant de 149,1 M€ en AE et 150,4 M€ en CP, sont supérieures en AE et en CP par rapport aux prévisions du PAP 2025 (140,6 M€ en AE et 136,3 M€ en CP).

Les dépenses de fonctionnement liées aux moyens mobiles sont constituées :

- des dépenses d'entretien et de réparations, pour 59,8 M€ en AE et 58,7 M€ en CP ;
- des frais de péage et de location de véhicules, d'un montant de 11,5 M€ en AE et de 12,1 M€ en CP ;
- des dépenses de carburant d'un montant de 68,2 M€ en AE et 69 M€ en CP ;
- des dépenses concernant la location des aéronefs d'un montant de 9,6 M€ en AE et 10,6 M€ en CP. Cette activité a été créée en 2025.

De plus, des dépenses ont été imputées par erreur sur le fonctionnement moyens mobiles (6 M€ en AE et 5,4 M€ en CP), principalement des dépenses d'investissement moyens mobiles (achat de véhicules 4 et 2 roues, parcs lourds) à hauteur de 5,7 M€ en AE et 5,3 M€ en CP).

Dépenses d'investissement moyens mobiles : 117,8 M€ en AE et 107,7 M€ en CP

En 2025, le programme police nationale a poursuivi le renouvellement de son parc de moyens mobiles, en procédant à l'acquisition de 3 462 véhicules et a consacré :

- 90,7 M€ AE et 83,2 M€ en CP pour les véhicules légers 4 roues ;
- 8,9 M€ en AE et 7,9 M€ en CP pour les véhicules 2 roues ;
- 15,6 M€ en AE et 14,6 M€ CP pour l'activité véhicules lourds et aménagements ;
- 2,4 M€ en AE et 1,9 M€ en CP pour les véhicules divers (remorques et embarcations nautiques).

Les fonds Sandhurst ont financé la commande de 55 véhicules pour la zone Nord et la zone Ouest, à hauteur de 2 M€ en AE et CP.

Un montant de 0,19 M€ en AE et 0,1 M€ en CP a été imputé par erreur sur cette sous-action (équipement 0,11 k€ en AE et 0,05 M€ en CP et entretien réparation véhicules à hauteur de 0,08 M€ en AE et 0,06 M€ en CP).

SOUS-ACTION

06.10 – Équipements

- Sous-action Équipements : **157,6 M€ en AE et 160,8 M€ en CP**

Les dépenses d'équipement des forces de police nationale se sont élevées en 2025 à 157,6 M€ en AE et 160,8 M€ en CP soit un taux d'exécution respectif de – 1,2 % en AE et – 9 % en CP par rapport au PAP 2025 qui prévoyait des crédits à hauteur de 159,6 M€ en AE et 176,7 M€ en CP. Cette sous-consommation s'explique par des procédures de marchés infructueuses et des passations tardives de commandes, notamment sur les moyens de protection des agents de police.

Dépenses de fonctionnement d'équipements : 146,5 M€ en AE et 151,5 M€ en CP

En 2025, les dépenses d'équipements des fonctionnaires de police ont représenté 146,5 M€ en AE et 151,5 M€ en CP. Ces chiffres sont inférieurs en AE et en CP par rapport aux prévisions du PAP 2025 (157,1 M€ en AE et 174,2 M€ en CP). La différence entre la prévision du PAP 2025 et l'exécution résulte de l'annulation et de la passation tardive de certains nouveaux marchés, notamment les marchés relatifs aux moyens généraux et de protection.

- Dépenses d'habillement : 13,8 M€ en AE et 47,8 M€ en CP

En 2025, la consommation de CP recouvre à la fois le paiement des restes à payer au titre du précédent marché d'habillement et le plan de facturation du marché en cours (depuis 2024).

Ces dépenses comprennent également l'équipement des tenues de spécialistes hors marché habillement (tenues haute montagne, tenues motocyclistes, tenues des unités d'intervention) pour un montant total de 3,9 M€ en AE et CP.

- Dépenses en armement et munitions : 38,1 M€ en AE et 28,1 M€ en CP

En 2025, 13,2 M€ en AE et 7,8 M€ en CP ont été consacrés à l'armement des policiers, notamment l'acquisition de Glock 26, Sig Sauer et accessoires d'armements, pistolets à impulsion électrique et accessoires, lanceurs de force intermédiaire (cougar, multi-coup, bi-canon...), fusils de précision et d'assaut.

En ce qui concerne les munitions des forces de police, 24,9 M€ en AE et 20,3 M€ en CP ont été consommés, notamment pour l'acquisition de munitions de petits calibres, cartouches PIE, cartouches de balles de défense MDU et munitions de maintien de l'ordre.

- Dépenses en moyens généraux et de protection : 33,6 M€ en AE et 23,4 M€ en CP

Les moyens généraux et de protection ont représenté 33,6 M€ en AE et 23,4 M€ en CP répartis entre :

- les dépenses liées aux acquisitions d'équipements de protection et d'intervention engagées en centrale par le service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'Intérieur (SAILMI) pour 29,8 M€ en AE et 19,9 M€ en CP (casques, boucliers, effets pare-coups, gilets pare-balles, lampes tactiques etc.) ;
- les dépenses directement effectuées par les services (3,8 M€ en AE et 3,5 M€ en CP) correspondant aux achats spécifiques (DCCRS, SNPS, PAF et PJ notamment).

- Dépenses liées à l'achat, la location et l'entretien de divers matériels ainsi que les matériels d'analyses, de détection et des consommables pour la police technique et scientifique : 59,8 M€ en AE et 51 M€ en CP

- 38,9 M€ en AE et 36 M€ en CP ont été consommés en 2025 pour l'achat de pièces détachées et les équipements nécessaires à l'aménagement des véhicules ainsi que les dépenses d'entretien de ces matériels. Ces dépenses sont effectuées par les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI) mais également par l'établissement central logistique de la police nationale (ECLPN) ;
- 9,3 M€ en AE et 9 M€ en CP ont été consommés pour l'acquisition des consommables du service national de la police scientifique (SNPS) ;
- 11,6 M€ en AE et 6 M€ en CP ont été consacrés aux acquisitions de matériels d'analyse et de détection notamment des kits salivaires de détection de stupéfiants pour un montant de 5,7 M€ dont 400 000 kits de prélèvement buccal ADN pour un montant de 2,5 M€.

Dépenses d'investissement d'équipement : 11,1 M€ en AE et 9,3 M€ EN CP

Les dépenses d'investissement d'équipements s'élèvent à 11,1 M€ en AE et 9,3 M€ en CP. Elles portent sur des acquisitions de matériels lourds à hauteur de 2,9 M€ en AE et 3 M€ en CP.

Le solde des dépenses d'investissement (8,2 M€ en AE et 6,2 M€ en CP) est lié à des erreurs de ventilation qui incluent notamment des dépenses d'équipement T3 (mobilier et matériels, moyens de protection, équipement PTS) à hauteur de 8 M€ en AE et 6,1 M€ en CP.

SOUS-ACTION

06.11 – Subventions et contributions aux opérateurs

- Sous-action Soutiens (autres dépenses) : **74,2 M€ en AE et 72,6 M€ en CP**

Le montant des crédits de la sous-action subventions et contributions aux opérateurs s'élève à 74,2 M€ en AE et 72,6 M€ en CP.

Cette sous-action comprend les dépenses suivantes :

Subvention de fonctionnement : 34,4 M€ en AE et 34,6 M€ en CP

Les dépenses de subvention de fonctionnement s'élèvent à 34,4 M€ en AE et 34,6 M€ en CP.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- la subvention pour charge de service public (SCSP) de l'ENSP pour un montant de 30,5 M€ en AE/CP. Voir ci-dessous la partie opérateurs ;
- des subventions de fonctionnement à hauteur de 3,9 M€ en AE et 4 M€ en CP. Ces dépenses concernent principalement des subventions versées aux associations de la police nationale (FLAG !, la Fédération sportive de la police nationale) dans le cadre de convention d'objectifs et de moyens signées avec le ministère de l'intérieur.

Subventions d'investissement : 2,3 M€ en AE/CP

Les dépenses de subventions d'investissement s'élèvent à 2,3 M€ en AE/CP et concernent exclusivement la subvention pour charges d'investissement (SCI) versée à l'ENSP.

Dépenses d'intervention : 37,5 M€ en AE et 35,7 M€ en CP

Les dépenses d'intervention d'un montant de 37,5 M€ en AE et 35,7 M€ en CP comprennent principalement :

- la contribution versée à INTERPOL ;
- la participation de l'État au budget spécial de la préfecture de police. Elle couvre à titre principal le remboursement des dépenses de personnel des agents de la ville de Paris effectuant des missions au profit des services de police ainsi que les contributions de l'État au fonctionnement de l'infirmierie psychiatrique et aux charges des immeubles mis à disposition des services de police par la ville de Paris ;
- la contribution aux organisations syndicales.

L'écart avec le PAP s'explique notamment par l'augmentation de la contribution au fonctionnement d'Interpol et au CHRU de Grenoble.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
SOLIDEO - Société de livraison des équipements olympiques et paralympiques (P350)		600 000				
Subventions pour charges de service public		600 000				
APIJ - Agence publique pour l'immobilier de la Justice (P310)	1 180 000	1 180 000			4 400 000	4 400 000
Dotations en fonds propres	1 180 000	1 180 000			4 400 000	4 400 000
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police (P176)	25 500 000	25 500 000	32 800 000	32 800 000	32 800 000	32 800 000
Subventions pour charges de service public	25 500 000	25 500 000	30 500 000	30 500 000	30 500 000	30 500 000
Subventions d'investissement			2 300 000	2 300 000	2 300 000	2 300 000
Total	26 680 000	27 280 000	32 800 000	32 800 000	37 200 000	37 200 000
Total des subventions pour charges de service public	25 500 000	26 100 000	30 500 000	30 500 000	30 500 000	30 500 000
Total des dotations en fonds propres	1 180 000	1 180 000			4 400 000	4 400 000
Total des subventions d'investissement			2 300 000	2 300 000	2 300 000	2 300 000

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025, leur réalisation 2024 est sans objet.

Au budget initial, une SCSP de 30,5 M€ et une SCI de 2,3 M€ ont été allouées à l'ENSP.

Le montant de la SCI correspond à la 2^e tranche de 2 M€ sur 5 ans versée dans le cadre de la LOPMI pour les besoins immobiliers du site de Cannes-Écluse, à laquelle s'ajoute la somme supplémentaire de 300 000 € destinée au renouvellement du matériel informatique.

Le versement à l'APIJ concerne la contribution de la police nationale aux travaux du palais de justice de l'île de la cité.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur Réalisation 2024 Prévision 2025 Réalisation 2025	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police	0 0 0	285 290 277	8 8 8	0 0 0	4 2 3	0 0 0
Total	0 0 0	285 290 277	8 8 8	0 0 0	4 2 3	0 0 0

* Les emplois sous plafond 2025 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2025 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025

Le plafond voté des emplois de l'établissement pour 2025 est à **290 ETPT**. A noter que les ETPT réellement consommés ont diminué de -8 ETPT entre 2024 et 2025. A noter également que l'ENSP, dans le strict respect du

schéma d'emplois à zéro, à respecter un équilibre neutre des arrivées/départs et a opté pour des choix en matière de remplacement car l'année 2024 s'est achevée avec de nombreux postes vacants notamment 7 postes d'officiers.

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2025 *	290	277

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2025 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2025 en ETP	0	0

Opérateurs

OPÉRATEUR

ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Le bilan 2025 de l'ENSP est le suivant :

Gouvernance et Performance

2025 est la première année du nouveau Contrat d'Objectifs et de Performance 2025-2027. Les premiers résultats seront présentés lors du Conseil d'Administration de l'établissement le 11 mars 2026.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'ENSP a achevé sa phase de diagnostic et a entamé sa phase stratégique. Une signature est envisagée pour fin 2026.

Activité de soutien

En 2025, l'ENSP, dans le respect d'un schéma d'emploi à 0, n'a pu saturer son plafond d'emploi qu'à 284,4 ETPT (sous-plafond et hors plafond confondus) soit un recul de 8 ETPT par rapport à 2024.

Afin de répondre aux besoins de ses missions, l'ENSP a connu une activité soutenue au sein de ses services d'hébergements (170 000 nuitées) et de restauration (200 000 repas).

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des élèves en formation initiale et des stagiaires en formation continue, ainsi que celles de ses personnels, l'ENSP a engagé des travaux de rénovation et de modernisation des bâtiments qui lui sont confiés grâce aux financements liés à la subvention pour charge d'investissement et aux ressources propres générées.

L'activité de formation

La formation initiale :

L'activité de formation initiale a poursuivi sa progression en 2025.

À Saint-Cyr, 250 commissaires (la 77e promotion compte 82 élèves-commissaires, la 76e promotion compte 80 commissaires-stagiaires et la 75e promotion compte 88 commissaires) ont été formés dans le cadre de 32 142 journées formation stagiaires en 2025 (contre 31 723 en 2024, soit +1,32 %).

À Cannes-Écluse, le département des formations professionnelles des officiers (DFPO) a pris en compte, sur l'ensemble de l'année 2025, 1 313 élèves officiers (contre 1 180 en 2024 et en 2023, 843 en 2022), sans compter les fonctionnaires détachés dans le corps de commandement, qui suivent une scolarité spécifique.

Au total, le DFPO a servi 154 472 journées de formation stagiaires (JFS) au titre de la formation initiale en 2025 (contre 143 989 en 2024 soit +7,3 %).

La formation continue :

Concernant l'ENSP regroupant les deux sites (Saint-Cyr de Saint-Cyr au Mont d'Or et Cannes-Écluses) les chiffres pour 2025 sont en léger recul comparés à 2024 :

- nombre de stagiaires : 2 352 (-7,9 %)
- nombre de stages réalisés : 163 (-4,7 %)
- nombre de journées de formation stagiaires (JFS) : 9 725 (-18,6 %).

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement		100				
Transferts		100				
P231 – Vie étudiante	2	2			1	1
Transferts	2	2			1	1
P176 – Police nationale	25 500	25 500	32 800	32 800	32 800	32 800
Subventions pour charges de service public	25 500	25 500	30 500	30 500	30 500	30 500
Subventions d'investissement			2 300	2 300	2 300	2 300
P152 – Gendarmerie nationale	99				126	213
Transferts	99				126	213
P147 – Politique de la ville	1	1			1	1
Transferts	1	1			1	1
P349 – Transformation publique	254	254				
Subventions pour charges de service public	254	254				
P148 – Fonction publique		358			364	364
Transferts		358			364	364
Total	25 856	26 215	32 800	32 800	33 293	33 380

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Au budget initial, une SCSP de 30,5 M€ et une SCI de 2,3 M€ ont été allouées à l'ENSP par le programme police nationale.

L'ENSP a également bénéficié d'une subvention du ministère de la Transformation et de la fonction publique pour les classes préparatoires talents du service publics (CPTSP) d'un montant de 121 333 €, ainsi que d'une subvention à hauteur de 16 950 € (imputée sur le compte relatif aux organismes publics agissant pour le compte de l'État – subventions ANR, EUROPOL).

Le total des subventions « État » encaissées par l'ENSP au titre de la SCSP en 2025 atteint ainsi 30 500 000 €.

Le montant de la SCI correspond à la 2^e tranche de 2 M€ sur 5 ans versée dans le cadre de la LOPMI pour les besoins immobiliers du site de Cannes-Écluse, à laquelle s'ajoute la somme supplémentaire de 300 000 € destinée au renouvellement du matériel informatique.

L'ENSP a par ailleurs perçu des fonds d'autres programmes ministériels pour le financement des opérations suivantes :

- 25 000 € au titre du Master 2 en droit parcours type sécurité intérieure financé par l'Université Jean Moulin-Lyon III (P150 « Formation supérieure et recherche universitaire ») ;

- 2 000 € au titre des « Cordées de la réussite », dispositif d'égalité des chances en matière d'éducation (P231 « Vie étudiante » et P147 « Politique de la Ville ») ;
- 117 000 € par la Préfecture du Rhône à titre de prestation PIM pour la restauration (P216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ») ;
- 364 000 € au titre des classes prépas talents (P148 « Fonction publique ») ;
- 213 000 € (P152 « Gendarmerie nationale »).

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	22 000	21 015	Subventions de l'État	30 500	30 638
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>6 200</i>	<i>6 147</i>	– subventions pour charges de service public	30 500	30 638
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	13 291	13 799	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	96	182
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 450	2 999	Revenus d'activité et autres produits	3 439	3 844
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>1 450</i>	<i>2 991</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		<i>586</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		<i>7</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>27</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>723</i>	<i>743</i>
Total des charges	35 291	34 813	Total des produits	34 036	34 665
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	1 256	149
Total : équilibre du CR	35 291	34 813	Total : équilibre du CR	35 291	34 813

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	529		Capacité d'autofinancement		1 494
Investissements	2 976	1 354	Financement de l'actif par l'État	2 300	2 300
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		27
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	3 505	1 354	Total des ressources	2 300	3 821
Augmentation du fonds de roulement		2 467	Diminution du fonds de roulement	1 205	

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

L'équilibre général 2025 se solde par un résultat déficitaire et une augmentation du fond de roulement (+2 467 k€). La capacité d'autofinancement s'élève à 1 494 k€ (contre une insuffisance d'autofinancement de -3 183 k€ en 2024). La perte peut s'expliquer par l'augmentation des comptabilisations des opérations d'ordre (amortissements, provision pour clients douteux, CET) non compensée par des produits.

L'ENSP poursuit sa politique de maîtrise des coûts et de rationalisation des moyens, en dépit de la pression inflationniste de certains coûts, témoignant de son engagement en faveur de l'optimisation des ressources.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
5 104	2 527	8 141

La trésorerie a augmenté de +3 037 M€ par rapport au compte financier 2024.

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	22 000	22 000	21 440	21 440
Fonctionnement	11 165	11 841	10 419	10 222
Intervention	0	0	0	0
Investissement	2 810	2 976	1 655	1 235
Total des dépenses AE (A) CP (B)	35 975	36 817	33 514	32 897
dont contributions employeur au CAS pensions	6 200	6 200	6 147	6 147

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	35 516	35 775
Subvention pour charges de service public	30 500	30 500
Subvention pour charges d'investissement	2 300	2 300
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	390	519
Recettes propres	2 326	2 457
Recettes fléchées	96	116
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	96	116
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	35 612	35 891
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	2 994
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	1 205	0

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Administration	1 980 2 134	32 34	34 33	0 0	0 0	0 6	0 6	2 012 2 173	2 014 2 172
Classe Prépa talents du service public	0 0	150 127	150 111	0 0	0 0	0 0	0 0	150 127	150 111
Formations	11 200 10 274	3 313 2 403	3 424 2 432	0 0	0 0	0 0	0 0	14 513 12 676	14 624 12 706
Recherche	660 1 064	126 176	158 178	0 0	0 0	0 0	0 0	786 1 240	818 1 242
Soutien et logistique	8 160 7 969	7 543 7 680	8 075 7 468	0 0	0 0	2 810 1 649	2 976 1 229	18 513 17 298	19 212 16 666
Total	22 000 21 440	11 165 10 419	11 841 10 222	0 0	0 0	2 810 1 655	2 976 1 235	35 975 33 514	36 817 32 897

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	1 205	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	4
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	1 205	4
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	3 037
Abondement de la trésorerie fléchée	0	3 037
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	1 293
Total des besoins	1 205	3 041

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	2 994
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	47
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	3 041
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	1 205	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	662	1 293
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	543	0
Total des financements	1 205	3 041

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le solde budgétaire est excédentaire de +2 994 k€ induisant une variation positive de la trésorerie.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	293	298	285
– sous plafond	285	290	277
– hors plafond	8	8	8
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	4	2	3
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

PROGRAMME 152
Gendarmerie nationale

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Général d'armée Hubert BONNEAU

Directeur général de la gendarmerie nationale

Responsable du programme n° 152 : Gendarmerie nationale

En 2025, la gendarmerie a assuré sa mission de sécurité publique et d'ordre public dans un contexte marqué par une hausse globale du niveau de violence, liée au croisement de menaces internes et importées. Elle a démontré sa capacité à faire face à un niveau d'engagement encore élevé ainsi qu'à la montée de la criminalité organisée, qui connecte toutes les formes de délinquance (II), tout en consolidant son ancrage et sa capacité d'action dans les territoires (I).

I) FACE À UNE INSÉCURITÉ RESSENTIE ET VÉCUE, LA GENDARMERIE DÉMONTRE SA CAPACITÉ À ASSURER LA COUVERTURE DES TERRITOIRES DANS UNE LOGIQUE DE PROXIMITÉ.

Le modèle de la gendarmerie repose sur deux piliers indissociables : l'état militaire et le maillage territorial. Leur combinaison confère à l'institution sa pleine capacité de montée en puissance et d'agrégation de forces à partir de ses 3 750 implantations. La mise en œuvre au quotidien des principes de subsidiarité et de complémentarité fonde l'efficacité de l'action de la gendarmerie nationale.

Points d'appui à la manœuvre, les brigades permettent le maillage fin du territoire, dont la densification constitue l'une des priorités de la LOPMI. Confrontées à un événement excédant leurs capacités propres, elles sont rapidement renforcées par des moyens d'intervention et d'investigation de niveau départemental, zonal, voire national. Si le schéma d'emplois de l'année 2025 n'a permis aucune nouvelle création d'unité, les prévisions pour 2026 (+400 ETP) ont permis à la gendarmerie d'engager dès le mois de décembre 2025 la création de 10 des 58 unités dont la création est prévue en 2026. Les unités territoriales peuvent compter sur un investissement important réalisé en 2025 dans les moyens de mobilité avec la commande de 4 554 nouveaux véhicules.

Socle de ce maillage, l'immobilier est un enjeu stratégique pour la gendarmerie. Alors que 46 % du parc est considéré comme vétuste, le redressement de la trajectoire budgétaire initié en 2025 doit permettre une amélioration du cadre de vie et de travail des gendarmes et de leur famille ainsi qu'un accueil digne pour les citoyens, notamment les victimes. En 2025, la gendarmerie a réalisé 295 millions d'euros d'investissements immobiliers (AE), permettant le financement des plans d'urgence outre-mer et de sécurisation, de la réhabilitation de casernes domaniales ou encore de projets de rénovation énergétiques.

Autre élément clef de l'ancrage territorial de la gendarmerie, la montée en puissance de la réserve demeure une priorité. Forte de 36 418 réservistes fin 2024, la réserve opérationnelle est passée à 39 122 réservistes fin 2025, témoignant de l'attractivité de la gendarmerie. À hauteur de 2 300 réservistes employés chaque jour en 2025, l'engagement de nos réservistes a constitué un apport majeur pour notre capacité d'action sur le terrain en particulier en cas de crise, d'événements programmés ou non ou de hausse de l'activité.

II) LA GENDARMERIE HONORE SON CONTRAT OPÉRATIONNEL EN CHERCHANT À RENFORCER SON EFFICACITÉ FACE À LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE ET EN MAINTENANT UN ENGAGEMENT FORT EN MATIÈRE D'ORDRE PUBLIC.

Face à une délinquance qui évolue et n'épargne aucun territoire en métropole et outre-mer, notamment dans ses formes les plus graves, la gendarmerie nationale s'est mobilisée et adaptée, comme l'a illustré la création le 1^{er} septembre 2025 de l'Unité nationale de police judiciaire (UNPJ). Cette nouvelle unité, véritable régiment judiciaire,

intervenant en appui des unités de terrain, est principalement orientée vers la lutte contre la criminalité organisée, sans négliger la délinquance du quotidien dont cette criminalité se nourrit. Il s'agit d'un modèle unique reposant sur trois piliers : le renseignement, l'investigation et la criminalistique, permettant une approche globale nécessaire face à une criminalité de plus en plus violente, puissante et évolutive. L'UNPJ est d'ores-et-déjà forte de 1 100 personnels. Les résultats de cette nouvelle approche sont déjà là : la valeur des avoirs criminels saisis a plus que doublé en 2025 par rapport à 2024.

De manière complémentaire, la gendarmerie a décloisonné son approche du contrôle des flux en vue d'améliorer l'efficacité de son action : la nouvelle posture opérationnelle renforce l'organisation départementale et tisse un continuum multi milieux permettant une prise en compte des flux, qu'ils soient routiers, ferroviaires, fluvio-maritimes, aériens ou à la jonction de ces espaces. Incarnation de cette nouvelle approche, la transformation des escadrons départementaux de sécurité routière en escadrons départementaux de contrôle des flux, au 1^{er} octobre 2025, élargit leur spectre d'activité en affirmant leur rôle dans le renseignement et la lutte contre la criminalité organisée, sans préjudice de l'enjeu majeur de sécurité routière. Cette évolution significative doit désormais s'appuyer sur l'utilisation de technologies de pointe et notamment des dispositifs LAPI augmentés avec l'exploitation, à terme, du plein potentiel de l'intelligence artificielle.

La gendarmerie a conduit ces adaptations tout en maintenant un engagement exceptionnel en matière d'ordre public. En métropole, la gendarmerie a été mobilisée pour sécuriser la mise en œuvre de la stratégie étatique de lutte contre l'épizootie de dermatose nodulaire contagieuse ou encore dans le cadre de la contestation du projet d'autoroute A69. Dans les outremer, les gendarmes ont fait face à une criminalité en augmentation et un niveau de violence élevé, ainsi qu'au maintien d'engagements de haute intensité. La situation sécuritaire en Nouvelle-Calédonie à la suite de la crise insurrectionnelle de 2024 a nécessité la conservation d'un important dispositif de maintien de l'ordre ; tout comme pour appuyer le dispositif de sécurité civile à Mayotte, où plus de 1 800 gendarmes ont été déployés au lendemain du cyclone Chido. Par conséquent, 40 escadrons de gendarmerie mobile ont dû être mobilisés la majeure partie de l'année en outremer.

Les impératifs du maintien dans la durée d'un haut niveau d'engagement de la gendarmerie mobile ont dû être conciliés avec les nécessités d'instruction et de récupération des militaires : la part des escadrons de gendarmerie mobile ayant effectué leur stage de perfectionnement et d'évaluation de la capacité opérationnelle depuis au moins trois ans est passée au-delà des 90 %. Pour y parvenir, la gendarmerie a su exploiter les capacités d'adaptation de son modèle et la cohérence de ses composantes, en confiant, par exemple les dispositifs estivaux et hivernaux de protection des populations à la gendarmerie départementale et aux réserves, démontrant la capacité d'adaptation de son modèle.

Dans cet environnement qui se durcit, la gendarmerie est à un point de bascule. Au-delà de la nécessaire modernisation de ses équipements, pour faire face aux défis de demain, elle a investi dans la résilience de ses personnels à travers la densification de ses formations, la conduite d'expérimentation en matière de défense opérationnelle du territoire ainsi que ses moyens de lutte anti-drones et de communication, tel que le réseau radio du futur (RRF).

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité

INDICATEUR 1.1 : Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie

INDICATEUR 1.2 : Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie

INDICATEUR 1.3 : Évolution du nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique

OBJECTIF 2 : Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance

INDICATEUR 2.1 : Taux d'élucidation ciblés

INDICATEUR 2.2 : Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites

INDICATEUR 2.3 : Généralisation de la police technique et scientifique

INDICATEUR 2.4 : Recentrage des forces sur le coeur de métier

INDICATEUR 2.5 : Taux de présence de voie publique

INDICATEUR 2.6 : Réserve opérationnelle

INDICATEUR 2.7 : Délai moyen d'intervention

INDICATEUR 2.8 : Effort de formation dans la lutte contre la délinquance

OBJECTIF 3 : Optimiser l'emploi des forces mobiles

INDICATEUR 3.1 : Engagement des forces mobiles

INDICATEUR 3.2 : Maintien en condition opérationnelle des escadrons de gendarmerie mobile

OBJECTIF 4 : Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

INDICATEUR 4.1 : Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'alcoolémie

INDICATEUR 4.2 : Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'usage des stupéfiants

OBJECTIF 5 : Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure

INDICATEUR 5.1 : Taux de satisfaction des usagers

INDICATEUR 5.2 : Efficacité de la compagnie numérique

INDICATEUR 5.3 : Signalements par les usagers de comportements perçus comme non déontologiques

OBJECTIF 6 : Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels

INDICATEUR 6.1 : Taux de disponibilité des flottes d'hélicoptères de la gendarmerie nationale

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité

Cet objectif vise à mesurer l'action de la gendarmerie pour empêcher la réalisation d'infractions ciblées et accroître le niveau de sécurité au sein de la population. La lutte contre la délinquance suppose de prévenir et dissuader les crimes et délits avant d'avoir à les réprimer. Une analyse par type d'infraction permet ainsi d'évaluer l'efficacité de la prévention pour ensuite adapter plus efficacement la réponse opérationnelle.

À cet effet, sont suivis :

- les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP), parmi lesquelles il convient de distinguer les violences physiques crapuleuses (VPC) des autres types de violences aux personnes, qui, ne donnant pas toujours lieu à une plainte, nécessitent d'être mieux identifiées et évaluées (violences intrafamiliales (VIF) et violences sexuelles et sexistes (VSS) notamment) ;
- les atteintes aux biens (AAB), dont les cambriolages, générant un fort sentiment d'insécurité ;
- les crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique (APDAP), qui témoignent du niveau de violence auquel sont confrontés, notamment, les élus, les forces de sécurité intérieure, les magistrats, le monde hospitalier et de l'enseignement.

L'indicateur 1.1 « Évolution du nombre de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatée en zone gendarmerie » mesure le nombre de victimes d'AVIP. Il concerne les violences physiques crapuleuses (dont les vols à main armée), non crapuleuses (dont celles au sein de la sphère familiale) et les violences sexuelles. Il permet une mesure globale des faits, et donne une vision rapportée à la population en zone gendarmerie. Il contribue à l'évaluation de l'action en matière d'accueil et de prise en compte des victimes ainsi que des résultats obtenus dans la lutte contre toutes les formes de violences affectant physiquement les personnes, notamment dans la sphère familiale (avec en particulier un indicateur genré) mais aussi, par exemple, dans les transports en commun.

L'indicateur 1.2 « Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatée en zone gendarmerie » mesure le niveau de délinquance en matière d'AAB commises en zone gendarmerie. Cet agrégat concerne tous les faits de vols avec ou sans violence (cambriolages, vols simples, vols liés à l'automobile), ainsi que les destructions et dégradations. Il détaille notamment le niveau des cambriolages de résidences (principales et secondaires) et en présente le taux pour 1000 logements en zone gendarmerie.

L'indicateur 1.3 « Évolution du nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique » mesure le nombre de victimes au sein de cette population spécifique en zone gendarmerie. Son suivi vise à prendre en compte le sujet prégnant des atteintes aux principes républicains, en cohérence avec les actions spécifiques conduites par la gendarmerie auprès des élus notamment.

INDICATEUR

1.1 – Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre de victimes de violences physiques crapuleuses	Nb	9 011	8 884	En baisse	8 741	amélioration	En baisse
Taux de criminalité (nombre de victimes de violences physiques crapuleuses) pour 1000 habitants	‰	0,26	0,3	En baisse	0,3	absence amélioration	En baisse
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	235 512	247 594	Suivi	263 837	absence amélioration	Suivi
Taux de criminalité (nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles) pour 1000 habitants	‰	6,8	7,3	Suivi	7,7	absence amélioration	Suivi
Nombre de femmes victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	140 073	145 999	Suivi	155 999	absence amélioration	Suivi
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles dans les transports en commun	Nb	2 372	2 396	En baisse	2 695	absence amélioration	En baisse

Commentaires techniques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 1.11 = nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques crapuleuses (index 1, 2, 4, 8, 15 à 26 de l'état 4001).

Sous-indicateur 1.12 = (nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques crapuleuses (index 1, 2, 4, 8, 15 à 26 de l'état 4001) / population en zone gendarmerie (dernier recensement INSEE)) * 1000.

Sous-indicateur 1.13 = nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques non crapuleuses (index 3, 5, 6, 7, 9, 10, 51, 52, 73 de l'état 4001) ou de violences sexuelles (index 46 à 49 de l'état 4001).

Sous-indicateur 1.14 = (nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques non crapuleuses (index 3, 5, 6, 7, 9, 10, 51, 52, 73 de l'état 4001) ou de violences sexuelles (index 46 à 49 de l'état 4001)) / population en zone gendarmerie (dernier recensement INSEE)) * 1000.

Sous-indicateur 1.15 = nombre annuel de femmes victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques non crapuleuses (index 3, 5, 6, 7, 9, 10, 51, 52, 73 de l'état 4001) ou de violences sexuelles (index 46 à 49 de l'état 4001).

Sous-indicateur 1.16 = nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques non crapuleuses (index 3, 5, 6, 7, 9, 10, 51, 52, 73 de l'état 4001) ou de violences sexuelles (index 46 à 49 de l'état 4001) commis dans les transports en commun.

Nota. les données 2023/2024 ont été actualisées par rapport aux PAP/RAP des années antérieures, suite à un ajustement de périmètre.

Source des données

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), base statistique des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie.

ANALYSE DES RESULTATS

Comme pour l'année 2024, le nombre d'atteintes à l'intégrité physique connaît une augmentation de +6 %. Seules les violences physiques crapuleuses sont en recul (-1,6 %).

Les violences dites « non-crapuleuses » et sexuelles connaissent une hausse du nombre de victimes depuis 2017. Cette évolution s'explique par la large part des violences intrafamiliales (VIF) prises en compte dans cet item qui recouvre des infractions de nature très différente (violences verbales, psychologiques, physiques et sexuelles). Elle coïncide par ailleurs avec l'augmentation du nombre de victimes féminines.

Ainsi, la gendarmerie nationale s’est pleinement investie dans la lutte contre les violences conjugales et plus particulièrement contre les violences faites aux femmes, à travers le dispositif des maisons de protection des Familles (MPF), généralisé sur l’ensemble du territoire, et par une refonte de la doctrine visant au traitement des enquêtes. Cette prise en compte globale, facilitant la révélation des faits, participe pour partie à l’augmentation des atteintes volontaires à l’intégrité physique (AVIP) constatées en zone gendarmerie, en systématisant les enquêtes, y compris sans plainte.

En effet, la lutte contre les VIF et celle contre les violences sexuelles et sexistes, priorité gouvernementale, se traduisent par de nombreuses mesures visant à inciter à une dénonciation plus systématique des faits, pour :

- libérer la parole des victimes ;
- améliorer leurs conditions d’accueil (rénovation du canevas d’audition) ;
- mettre en œuvre les outils de signalement.

Le volume de plaignants pourrait ne représenter qu’un quart du volume réel des victimes de violences conjugales (source enquête de victimation GENESE). Ces mesures sont donc essentielles pour la dénonciation des violences et la prise en charge des victimes. Ce type de fait se traduit très souvent par l’élucidation de l’enquête.

INDICATEUR

1.2 – Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés en ZGN	Nb	597 790	615 536	En baisse	612 078	amélioration	En baisse
Nombre de cambriolages de résidences (principales et secondaires) en ZGN	Nb	93 636	101 413	En baisse	102 758	absence amélioration	En baisse
Taux de cambriolage des résidences (principales et secondaires) pour 1000 logements en ZGN	‰	5	5,4	En baisse	5,4	absence amélioration	En baisse

Commentaires techniques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 1.21 = nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les atteintes aux biens (index 15 à 43 et 62 à 68 de l'état 4001).
Sous-indicateur 1.22 = nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les cambriolages de résidences (index 27 et 28 de l'état 4001).
Sous-indicateur 1.23 = (nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les cambriolages de résidences (index 27 et 28 de l'état 4001) / nombre de logements en zone gendarmerie (dernier recensement INSEE)) * 1000.

Nota. les données 2023/2024 ont été actualisées par rapport aux PAP/RAP des années antérieures, suite à un ajustement de périmètre.

Sources des données

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), base statistique des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie.

ANALYSE DES RESULTATS

L’année 2025 se caractérise par une hausse de plusieurs indicateurs de la délinquance. Toutefois, les atteintes aux biens (AAB) confirment la tendance baissière engagée depuis 2023, avec un recul de 0,6 % entre 2024 et 2025.

Cette évolution s’explique notamment par la diminution marquée des vols à main armée (-11,5 %) ainsi que par la baisse des vols sans violence enregistrés par la gendarmerie (-5,3 %), soit 30 362 faits recensés sur l’année. En revanche, le nombre de cambriolages de résidences principales et secondaires demeure en légère progression (+1,3 %).

INDICATEUR

1.3 – Évolution du nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique dans l'exercice de leurs fonctions	Nb	35 018	37 006	En baisse	38 498	absence amélioration	En baisse

Commentaires techniques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Nombre annuel de crimes et délits commis contre des personnes dépositaires de l’autorité publique (PDAP) (index 72 et 73 de l’état 4001) constatés par la gendarmerie.

Nota. les données 2023/2024 ont été actualisées par rapport aux PAP/RAP des années antérieures, suite à un ajustement de périmètre.

Source des données

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), base statistique des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie.

ANALYSE DES RESULTATS

La hausse significative du nombre de crimes et délits commis à l’encontre des personnes dépositaires de l’autorité publique dans l’exercice de leurs fonctions s’inscrit dans un contexte de tensions sociétales accrues, marqué par un rapport à l’autorité de plus en plus conflictuel et susceptible de dégénérer rapidement.

En 2025, l’augmentation des agressions verbales (+6 %) et des agressions physiques (+4 %) visant les gendarmes dans l’exercice de leurs missions illustre cette évolution préoccupante.

Les épisodes de tensions observées en 2025 dans plusieurs territoires ultramarins, notamment en Martinique, à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie, témoignent également d’un environnement propice à l’augmentation des violences à l’encontre des forces de l’ordre et des représentants de l’État.

Par ailleurs, les élus demeurent particulièrement exposés aux outrages, insultes et menaces. La mise en place de dispositifs d’accompagnement renforcés à leur profit, ainsi que la systématisation du dépôt de plainte en cas d’infraction, contribuent également à l’augmentation du nombre de faits constatés.

OBJECTIF

2 – Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance

Ce deuxième objectif vise à renforcer la qualité de l'action opérationnelle et la production de sécurité des unités en permettant au gendarme de travailler plus efficacement.

L'indicateur 2.1 « Taux d'élucidation ciblés » mesure les taux d'élucidation des faits constatés en matière d'homicides, de vols avec violence, de cambriolages de résidences et de crimes et délits d'atteintes à l'environnement. Il permet d'apprécier l'efficacité de la gendarmerie en matière de police judiciaire sur les formes de délinquance les plus graves ou les plus durement ressenties.

L'indicateur 2.2 « Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites » mesure l'action de la gendarmerie en matière de démantèlement d'activités illégales, notamment relatives aux stupéfiants et à la police des étrangers. Le haut niveau de porosité avec d'autres types de délinquance appelle un traitement et une réponse judiciaires forts, où la saisie des avoirs criminels est un levier puissant, massivement mis en œuvre.

L'indicateur 2.3 « Généralisation de la police technique et scientifique » (PTS) mesure le taux annuel de cambriolages pour lesquels un transport aux fins d'investigations de PTS a été réalisé, les taux annuels de signalisation des personnes mises en cause au fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) et au fichier automatisé des empreintes digitales (FAED). Cette évaluation des opérations de criminalistique est essentielle dans la mesure où elles concourent à la résolution des affaires judiciaires.

L'indicateur 2.4 « Recentrage des forces sur le cœur de métier » mesure le poids des missions périphériques imposées aux unités de gendarmerie. Il s'agit de limiter le nombre des missions qui ne concernent pas directement la sécurité des personnes et des biens et qui obèrent les capacités opérationnelles des unités, et d'identifier les marges de manœuvre en matière d'emploi des effectifs.

L'indicateur 2.5 « Taux de présence de voie publique » rend compte de la capacité de la gendarmerie nationale à répondre présent pour la population, avec des effets préventifs et dissuasifs sur le terrain.

L'indicateur 2.6 « Engagement des réservistes » mesure le nombre moyen de réservistes employés chaque jour et concourant à la production de sécurité des forces de gendarmerie.

L'indicateur 2.7 « Délai moyen d'intervention » mesure le délai moyen d'intervention des patrouilles de gendarmerie après un engagement par le centre opérationnel et de renseignement de la gendarmerie (CORG) ou le chargé d'accueil de l'unité élémentaire. Il révèle l'efficacité de la permanence opérationnelle de la gendarmerie, ainsi que la pertinence de son maillage territorial sur une zone très étendue.

L'indicateur 2.8 « Effort de formation dans la lutte contre la délinquance » mesure la proportion d'officiers de police judiciaire (OPJ) habilités ainsi que le nombre moyen d'heures de formation dont bénéficient les gendarmes d'active.

INDICATEUR

2.1 – Taux d'élucidation ciblés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux d'élucidation des vols avec violence	%	27,6	30,1	>27	25,8	absence amélioration	>28
Taux d'élucidation des cambriolages de résidences principales et secondaires	%	9,4	9,3	>12,5	9,4	amélioration	>13
Taux d'élucidation des homicides	%	85,7	74,9	>80	80,3	cible atteinte	>80
Taux d'élucidation des crimes et délits d'atteintes à l'environnement	%	78,8	67,	En hausse	65,3	absence amélioration	En hausse

Commentaires techniques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.11 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux vols avec violences (index 15 à 26) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.12 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux cambriolages de résidences (index 27 et 28) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.13 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux homicides (index 1 à 3, 6 et 51) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.14 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux atteintes à l'environnement et à la santé publique (index 79) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour le même index.

Nota. les données 2023/2024 ont été actualisées par rapport aux PAP/RAP des années antérieures, suite à un ajustement de périmètre.

Source des données

État 4001, base historique des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie, traitements par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI).

ANALYSE DES RESULTATS

En 2025, les unités de gendarmerie ont maintenu leurs efforts pour élucider les faits constatés, en hausse. Multipliant les contrôles sur l'ensemble du territoire et aux frontières, la gendarmerie a poursuivi le renforcement de son empreinte au sol pour lutter contre les différentes formes de délinquance. Sur le volet judiciaire, la reprise de l'activité s'accompagne d'une hausse des procédures complexes, plus longues dans leur traitement et qui n'aboutissent pas forcément sur l'année en cours.

Le taux d'élucidation des vols avec violence est en baisse de -4,3 points. Il est précisé que ces violences donnent lieu à des enquêtes complexes et parfois difficiles à élucider, les auteurs étant attentifs à ne pas laisser de traces pour être identifiés.

Concernant les cambriolages de résidences principales et secondaires, le taux d'élucidation reste stable à 9,4 %.

Pour les homicides, le taux d'élucidation s'élève à 80,3 %, soit une augmentation de 5,4 points par rapport à 2024.

INDICATEUR**2.2 – Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre de personnes mises en cause pour trafic, revente ou usage de produits stupéfiants	Nb	90 149	105 110	En hausse	111 368	cible atteinte	En hausse
Nombre de procédures en matière de police des étrangers	Nb	2 011	2 202	Suivi	2 684	cible atteinte	Suivi
Valeur des avoirs criminels saisis	€	443 339 603	563 345 818	En hausse	1 525 196 659	cible atteinte	En hausse

Commentaires techniques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.21 = nombre annuel de personnes mises en cause, par la gendarmerie, pour les index de l'état 4001 relatifs au trafic et à la revente de produits stupéfiants (index 55 à 58).

Sous-indicateur 2.22 = nombre annuel de procédures réalisées par la gendarmerie pour l'index de l'état 4001 relatif à l'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger (index 69 à 71).

Sous-indicateur 2.23 = somme annuelle de la valeur des avoirs criminels saisis dans le cadre de procédures traitées par la gendarmerie.

Nota. les données 2023/2024 ont été actualisées par rapport aux PAP/RAP des années antérieures, suite à un ajustement de périmètre.

Source des données

État 4001, base historique des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie, traitements par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI).

Plate-forme d'identification des avoirs criminels (PIAC).

ANALYSE DES RESULTATS

Sous-indicateur 2.21 : Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants

Le nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants augmente de +5,9 % (111 368 en 2025). Le recours à la procédure simplifiée de l'amende forfaitaire délictuelle (AFD) est en hausse de +6,2 % en 2025, après une augmentation de +33,2 % entre 2023 et 2024.

Concernant les trafics démantelés, leur nombre est en hausse (+26,79 % en 2025), et s'accompagne d'une captation des avoirs criminels sur les procédures en lien avec les infractions à la législation des stupéfiants de 49,6 millions d'€ saisis au titre des avoirs criminels en 2025.

L'année 2025 est une année record en termes de saisie de produits stupéfiants puisqu'il est constaté une explosion des saisies de cannabis (23,2 tonnes, soit +216 %) et d'amphétamines/méthamphétamines (378,6 kilogrammes, soit +623,2 %) mais une baisse significative des saisies en cocaïne (3,3 tonnes, soit – 50,1 %), d'héroïne (170,5 kilogrammes, soit – 41 %) et d'ecstasy (480 812 cachets, soit – 79,3 %), baisses justifiées par des saisies remarquables en 2024 pour ces produits illicites.

Sous-indicateur 2.22 : Nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger

L'indicateur relatif au nombre de procédures pénales en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger, est en hausse de +21,9 %.

Il est à noter que la comptabilisation des procédures d'index 70 se fait à la procédure et non au nombre d'auteurs. Elle ne prend pas en compte non plus, les 107 002 ESI contrôlés (+11 % par rapport à 2024) et les 30 373 procédures administratives réalisées en 2025 par la gendarmerie (+55 %).

De plus, la gendarmerie poursuit en tant que force concourante son action dans la sécurisation des frontières pour lutter contre l'immigration irrégulière. Les accords de Sandhurst, depuis 2020, permettent de pérenniser la mise en place d'un dispositif collaboratif sur la frontière transmanche.

Sous-indicateur 2.23 : Valeur des avoirs criminels saisis

La valeur estimée des avoirs criminels saisis par les militaires de la gendarmerie en 2025 est de 1 525 196 659 €, soit près de 1 milliards d'euros de plus qu'en 2024 (+171 %). Cette forte progression est due notamment à quelques belles affaires même si, hors saisies exceptionnelles, la progression est constante.

À l'instar des années précédentes, les infractions économiques et financières (46,5 %) constituent la majeure partie des saisies devant la législation sur le travail (26,5 %), l'environnement (10 %) et la santé publique (2,26 %).

Il est à noter une très forte augmentation du montant des saisies dans les affaires de blanchiment (+317,2 %) et travail dissimulé (+1483 %), conformément aux efforts demandés dans ces domaines.

INDICATEUR

2.3 – Généralisation de la police technique et scientifique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux de couverture des cambriolages	%	86,14	85,39	>90	85,66	amélioration	>90
Taux de signalisation biologique des personnes mises en cause au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG)	%	70,06	63,31	En hausse	59,75	absence amélioration	En hausse
Taux de signalisation papillaire des personnes mises en cause au Fichier Automatisé des Empreintes Digitales (FAED)	%	66,54	60,48	En hausse	57,36	absence amélioration	En hausse

Commentaires techniques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.31 = nombre annuel de crimes et délits constatés relevant des index 27 à 30 de l'état 4001 pour lesquels au moins un transport a été réalisé aux fins d'investigations de police technique et scientifique (PTS) rapporté au nombre annuel de crimes et délits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.32 = nombre annuel de prélèvements biologiques réalisés sur des mis en cause pour des faits relevant des index 1 à 12, 15 à 52, 55, 56, 62 à 68, 73 à 75 et 86 de l'état 4001 rapporté au nombre annuel de personnes mises en cause dans le cadre des infractions relevant de l'article 706-55 du code de procédure pénale.

Sous-indicateur 2.33 = nombre annuel de relevés décadactylaires réalisés sur des mis en cause hors délits routiers au regard du nombre de personnes mises en cause dans le cadre de crimes et délits non routiers.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RESULTATS

Les tendances observées les années précédentes, relatives à la couverture des scènes de cambriolages par l'investigation technique, se maintiennent pour le bilan 2025. Le taux global de couverture enregistré par le premier niveau de la chaîne criminalistique est ainsi de 85,7 %, soit +0,3 % par rapport à l'année précédente.

Pour améliorer ce taux, la gendarmerie s'est engagée dans le suivi particulier des taux de couverture PTS des cambriolages et dans l'animation d'un réseau formé par les techniciens en identification criminelle de proximité (TICP) en lien avec l'Unité Nationale de Police Judiciaire (UNPJ).

Depuis plusieurs années, les unités de gendarmerie ont concentré leurs efforts sur la signalisation papillaire et génétique. Toutefois, le fait que les individus déjà signalisés ne font pas l'objet d'une autre signalisation s'ils commettent de nouveaux faits explique pour partie que les taux n'atteignent pas 100 %.

Début 2024, avec le programme NéoDK (application installée sur le téléphone NEO, connecté à un capteur à faible coût d'acquisition et peu encombrant), la gendarmerie a initié un plan de modernisation de la capture biométrique des empreintes digitales et palmaires.

En deux ans, l'institution a déployé sur l'ensemble du territoire national 8004 capteurs. Désormais, 93 % des prises d'empreintes se font par ce moyen numérique, qui permet en temps réel, à l'unité comme en mobilité, d'alimenter ou de consulter le fichier automatisé des empreintes digitales, de simplifier et de fiabiliser la réalisation des relevés.

INDICATEUR**2.4 – Recentrage des forces sur le coeur de métier**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux des missions périphériques sur l'activité opérationnelle totale	%	2,9	3	En baisse	2,7	amélioration	En baisse

Commentaires techniques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Volume horaire annuel d'activité consacré par la gendarmerie aux missions périphériques (concours au ministère de la justice ; gardes, escortes et services d'ordre ; procurations ; participation aux commissions administratives ; autres assistances) rapporté au volume horaire annuel d'activité missionnelle totale.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RESULTATS

Les missions périphériques de la gendarmerie représentent 2,7 % du volume de l'activité totale. Elles sont en baisse de – 0,3 points par rapport à 2024.

Cette baisse des missions périphériques est due à la diminution des procurations (année sans élection). Les missions au profit de la Justice restent quant à elle stables.

INDICATEUR**2.5 – Taux de présence de voie publique**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la gendarmerie nationale rapporté à l'activité totale	%	41	44	En hausse	43,82	absence amélioration	En hausse
Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la gendarmerie nationale au sein des transports en commun rapporté à l'activité totale	%	0,29	0,71	En hausse	0,27	absence amélioration	En hausse

Commentaires techniques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.51 = volume horaire d'activité externe pour l'ensemble des unités de gendarmerie départementale et mobile consacré aux missions dites de « voie publique » rapporté au volume horaire d'activité totale de ces unités.

Sous-indicateur 2.52 = volume horaire d'activité externe pour l'ensemble des unités de gendarmerie départementale et mobile consacré aux missions dans les transports en commun rapporté au volume horaire d'activité totale de ces unités.

Source des données
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RESULTATS

En 2025, le taux d’heures de patrouille de voie publique rapporté à l’activité totale est en très légère baisse (-0,1 points).
Le nombre d’heures de patrouille de voie publique s’élève 52 757 976 heures contre 54 723 665 heures en 2024, soit une baisse de -3,6 %, dont 329 020 heures effectuées au profit de la sécurisation des transports (-63,2 %).

Cette diminution à la fois sur la voie publique et dans les transports s’explique par l’effort exceptionnel porté lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Il est à noter que les réservistes participent également à cette présence sur la voie publique et renforcent quotidiennement les personnels d’active dans leurs missions de sécurisation. Dans le cadre des JOP, il y a eu davantage de journées de réserve en 2024 (Voir indicateur 2.6.).

Par ailleurs, la gendarmerie n’a pu enregistrer en 2025 un schéma d’emploi positif. De fait, le renforcement des unités de terrain par une augmentation de ses effectifs opérationnels n’a permis d’accentuer la présence sur la voie publique.

Ainsi, en l’absence d’effet JOP, la gendarmerie nationale poursuit ses efforts et augmente au quotidien la présence des gendarmes sur la voie publique, répondant ainsi aux priorités gouvernementales.

Les nouveaux moyens mis à disposition des gendarmes pour favoriser le travail en mobilité (Néo, Ubiquity), les outils innovants mis à la main des échelons territoriaux de commandement (bureau d’ordre, gestion collaborative de procédures, ...) ou encore l’élargissement du spectre des amendes forfaitaires délictuelles, permettent de gagner en efficience dans l’occupation renforcée de la voie publique, par une prévention ciblée et une réponse adaptée localement aux phénomènes de délinquance constatés. Cette présence renforcée accentue également le contact régulier avec les commerçants, les élus et la population.

INDICATEUR

2.6 – Réserve opérationnelle

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre moyen de réservistes par jour	Nb	2 305	2 803	En hausse	2287	absence amélioration	En hausse

Commentaires techniques
Précisions méthodologiques
Périmètre
National (métropole, outre-mer).

Mode de calcul
Nombre moyen de réservistes par jour exerçant une mission au profit du P152 : cumul du nombre de jours de réserve réalisés dans l’année par les réservistes opérationnels de premier niveau de la gendarmerie nationale / 365. Sont pris en compte les jours de mission ouvrant droit à solde, avec imputation sur le P152 (à l’exclusion donc des gendarmeries spécialisées et des missions réalisées par les réservistes de la gendarmerie nationale au profit d’un autre programme et imputées directement sur celui-ci), qui ont été effectivement réalisées (service fait validé avant le 10 janvier de l’année suivante), sur la base des convocations dont la « date de début » est comprise entre le 01 et le 31/12 de l’année demandée.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RESULTATS

En 2025, sur le budget de la gendarmerie (P152), 854 066 jours-mission ont été soldés, toutes natures de missions confondues. Parmi eux, 97 % correspondent à des missions réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2025, tandis que 3 % concernent des missions antérieures à 2025.

Sur les 1 063 026 jours de réserve effectués en 2024, la mission liée aux Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP), relai de la flamme inclus, a représenté à elle seule 213 200 jours. Cet engagement exceptionnel en faveur des JOP explique la diminution constatée, en 2025, du nombre moyen de réservistes mobilisés par jour. En moyenne, les réservistes opérationnels ont réalisé 22,6 jours d'activité, contre 29,92 jours en 2024.

En dépit de contraintes budgétaires fortes, l'année 2025 a été, une fois encore, pour la réserve, une année d'engagement exceptionnel dans les missions remplies par la gendarmerie au quotidien (renfort aux unités de gendarmerie départementale dans leurs services de proximité, déploiement au sein des dispositifs estivaux de protection des populations (DEPP) prochainement au sein des dispositifs hivernaux de protection des populations (DHPP), poursuite de la mission POSEIDON, expérimentation dans le cadre de la DOT...) ainsi qu'une année de montée en puissance de ses effectifs.

En effet, au 31 décembre 2025, la RO1 compte 39 122 réservistes, soit une augmentation significative de 2 704 effectifs par rapport à 2024.

INDICATEUR

2.7 – Délai moyen d'intervention

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Délai moyen d'intervention	minutes	14'10	14'30"	<14'	14'34"	absence amélioration	<14'

Commentaires techniques

Périmètre

Unités de gendarmerie départementale de métropole.

Mode de calcul

Somme des délais des interventions de l'année, rapportée au nombre annuel d'interventions.

Source de données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RESULTATS

En 2025, le délai moyen d'intervention est resté stable par rapport à 2024 et atteint 14'34" en moyenne. Toutefois, il convient de préciser que les outils actuels ne permettent pas de discriminer parmi les sollicitations celles qui relèvent d'un caractère urgent ou non, bien que cette notion entraîne un traitement différencié de l'intervention par la patrouille.

INDICATEUR

2.8 – Effort de formation dans la lutte contre la délinquance

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre d'officiers de police judiciaire (OPJ) habilités rapporté au nombre total d'actifs	%	41	43	Suivi	43	cible atteinte	Suivi
Nombre d'heures de formation continue individuelle ou collective moyen par agent	Nb	180,9	176,7	Suivi	170,0	absence amélioration	Suivi

Commentaires techniques

Périmètre

National (P152).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.81 = nombre de gendarmes habilités OPJ (officier de police judiciaire) rapporté au nombre total d'officiers et de sous-officiers de gendarmerie en activité au sein des unités du P152.

Sous-indicateur 2.82 = volume horaire d'activité correspondant à de la formation (tir inclus) rapporté au nombre de personnels d'active au sein des unités opérationnelles du P152.

Source de données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RESULTATS

Le taux d'officiers de police judiciaire (OPJ) reste stable entre 2024 et 2025, s'établissant à 43 %. Le nombre d'OPJ primés au sein de la gendarmerie augmente, passant de 35 198 à 35 881.

Le nombre moyen d'heures de formation continue par agent enregistre une baisse en 2025 (-3,8 %). Cette évolution s'explique en partie par la forte mobilisation opérationnelle des forces, liée aux événements observés en 2025 et à l'intensification de la présence sur la voie publique.

En matière de formation continue, la gendarmerie concentre ses efforts sur l'élargissement de l'offre en police judiciaire (stages d'enquêteur en unités de recherches, formations aux risques liés aux incendies de forêt, stages spécialisés), sur le renforcement des compétences en cyber et en investigation numérique (enquêtes sous pseudonyme, cyberpatrouilles) ainsi que sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

OBJECTIF

3 – Optimiser l'emploi des forces mobiles

Avec plus de 14 500 hommes et femmes en escadrons de marche, la gendarmerie mobile (GM) est un acteur essentiel de l'engagement opérationnel de la gendarmerie nationale.

Force militaire spécialisée dans le maintien de l'ordre public, elle intervient sur l'ensemble du spectre des crises, des opérations de maintien et rétablissement de l'ordre et jusqu'aux situations les plus dégradées. Réserve gouvernementale, les escadrons de gendarmerie mobile (EGM) sont engagés sur l'ensemble du territoire, sans considération de zone de compétence, en métropole, en outre-mer et en opérations extérieures, dans des

conditions souvent difficiles, exigeant des unités robustes, rustiques et entraînées, disposant de capacités pivots rares et renouvelées (blindés).

En outre, la GM assure de nombreuses missions telles que la sécurisation d'édifices publics, les escortes de convois sensibles, la participation aux plans gouvernementaux, ou la protection de certaines ambassades françaises. Enfin, elle apporte un appui aux unités territoriales dans la lutte contre la délinquance sur les territoires les plus exposés, notamment dans les dispositifs de lutte contre les atteintes aux biens, contre les stupéfiants (alerte Guépard, renforcement des ZSP et QRR, plans nationaux de surveillance renforcée (PNSR)) et de contrôle des flux et des frontières.

Dès lors, l'optimisation de l'emploi des forces mobiles consiste à concilier :

- gestion des situations graves de troubles à l'ordre public ;
- maintien de la qualité d'un fort engagement sur un large spectre missionnel en France et à l'étranger ;
- renforcement de l'emploi de la GM au profit des unités de la gendarmerie départementale (GD) et de la police nationale (PN) ;
- maintien indispensable d'une formation continue, individuelle et collective.

L'indicateur 3.1 « Engagement des forces mobiles » mesure la part de l'engagement des forces mobiles en prévention de proximité au profit des territoires en ZGN et ZPN, d'une part, et en matière d'ordre public et maintien de l'ordre d'autre part, en pourcentage du volume horaire total d'activité de la GM. Cet indicateur traduit sa capacité à renforcer la visibilité de la gendarmerie sur le territoire et sa proximité avec la population en complément à la manœuvre des unités GD et PN. Elle constitue en effet un levier précieux pour agir plus efficacement sur des phénomènes de délinquance et des situations ciblées lorsqu'elle est dégagée de son rôle de maintien de l'ordre public.

L'indicateur 3.2 « Maintien en condition opérationnelle des escadrons de gendarmerie mobile » mesure la part des EGM ayant effectué le stage de perfectionnement et d'évaluation de la capacité opérationnelle (PECO) au centre national de formation des forces de gendarmerie (CNEFG) depuis moins de trois ans. Il permet de compléter l'analyse du niveau de sur-engagement des EGM au regard de la capacité à maintenir les formations de recyclage.

INDICATEUR

3.1 – Engagement des forces mobiles

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Part d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité	%	21,4	26,9	Suivi	22,74	absence amélioration	Suivi
Part d'engagement des forces mobiles en maintien d'ordre public	%	22,9	23	Suivi	15,83	absence amélioration	Suivi

Commentaires techniques

Périmètre

Unités de gendarmerie mobile, agissant en métropole et outre-mer.

Mode de calcul

Sous-indicateur 3.11 = volume horaire annuel consacré par la gendarmerie mobile à la prévention de proximité au profit de la gendarmerie départementale rapporté au volume horaire total d'activité de la gendarmerie mobile.

Sous-indicateur 3.12 = volume horaire annuel consacré par la gendarmerie mobile à l'ordre public et au maintien de l'ordre rapporté au volume horaire total d'activité de la gendarmerie mobile.

Nota. à partir du RAP 2025 et PAP 2026, une mise à jour du calcul « Part d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité » a été opérée pour prendre en compte l'ensemble de l'activité de la GM en renfort de la gendarmerie départementale dans le cadre de la prévention de proximité. De ce fait, les données 2023/2024 ont été actualisées sur le périmètre 2025.

Source des données
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RESULTATS

L’année 2025 a été marquée par le maintien d’un fort engagement outre-mer afin de faire face aux crises : 20 EGM ont notamment été déployés en Nouvelle-Calédonie, avec une diminution à 15 EGM dans les dernières semaines de l’année ; 8 EGM étaient également projetés à Mayotte en début d’année suite au cyclone Chido.

Il a également été nécessaire de réduire les effets de l’engagement exceptionnel de 2024, notamment en réduisant le retard pris dans l’attribution des indisponibilités (près du double des reliquats constatés fin 2023) et dans les actions de formation. Cela a conduit à revenir à une moyenne d’emploi approchant de l’objectif cible de 68 EGM à l’emploi par jour (soit une diminution de près de 10 EGM par jour en moyenne par rapport à 2024).

Pour autant, la gendarmerie mobile a été au rendez-vous des grands événements d’ordre public, qu’il s’agisse des sommets internationaux ou des événements sportifs (UNOC, phases finales de la Ligue des Champions...), ou des mouvements de contestation sociale ou écologique (journées nationales d’action en septembre, agriculteurs en fin d’année, Bure, A69...).

La gendarmerie reste engagée sur les missions de contrôle des flux migratoires, ainsi que dans des opérations de contrôle de zone face à la délinquance. Elle est mobilisée dans les missions de lutte anti-terroriste et a pris en compte la sécurisation du centre de rétention administrative de Lyon jusqu’en septembre.

En outre, les unités de GM ont poursuivi leur contribution au profit des unités de la gendarmerie départementale (GD), notamment dans le cadre du renforcement de la présence de voie publique.

INDICATEUR

3.2 – Maintien en condition opérationnelle des escadrons de gendarmerie mobile

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Part des escadrons de gendarmerie mobile (EGM) ayant effectué le stage de perfectionnement et d'évaluation de la capacité opérationnelle (PECO) au centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG) depuis moins de 3 ans	%	87,15	85,2	100	93.2	amélioration	100

Commentaires techniques

Périmètre
Unités de gendarmerie mobile, agissant en métropole et outre-mer.

Mode de calcul
Nombre d’EGM ayant effectué au moins un passage en stage PECO au cours des trois dernières années (un seul décompte par EGM) rapporté au nombre total d’EGM.

Source des données
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RESULTATS

En 2025, les 8 stages prévus ont été assurés, permettant de recycler les 48 EGM prévus. Un stage a dû être décalé du fait de l'engagement de 33 EGM sur une journée nationale d'action.

OBJECTIF

4 – Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

Présente sur près de 87 % du réseau routier français et 95 % du territoire, ce qui représente plus de 980 000 kilomètres de voies de communication, la gendarmerie nationale est un acteur incontournable de la lutte contre l'insécurité routière. Elle constitue un de ses pôles d'excellence.

Si l'exécution de la mission de lutte contre l'insécurité routière repose en premier lieu sur le maillage des unités territoriales, celles-ci sont renforcées dans leur action par des unités motorisées regroupées au sein des escadrons départementaux de sécurité routière (EDSR).

Considérant par ailleurs combien l'enjeu de sécurité routière s'inscrit dans celui plus général de la sécurité des flux, de leurs vecteurs, et des biens comme des personnes qui les empruntent, la gendarmerie adapte son modèle. Ainsi, les EDSR évoluent pour devenir des escadrons départementaux de contrôle des flux (EDCF) afin d'inscrire résolument leur action dans une perspective de lutte contre toutes les formes de criminalité, y compris dans le champ de la délinquance routière.

Cependant, l'objectif de la lutte contre l'insécurité routière demeure une mission incontournable des EDCF avec pour but la réduction du nombre de tués, suivi par le programme sécurité routière. L'un des axes d'action de la gendarmerie nationale porte sur la lutte contre les comportements accidentogènes dont prioritairement la consommation d'alcool et de produits stupéfiants, causes ou facteurs aggravant de nombreux accidents.

L'indicateur 4.1 « Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'alcoolémie » permet de suivre en parallèle l'impact de la consommation d'alcool sur les accidents mortels et l'action opérationnelle des unités face à ce risque via les dépistages.

L'indicateur 4.2 « Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'usage de stupéfiants » permet de suivre en parallèle l'impact de la consommation de produits stupéfiants sur les accidents mortels et l'action opérationnelle des unités face à ce risque via les dépistages.

INDICATEUR

4.1 – Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'alcoolémie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre d'accidents mortels liés à l'alcoolémie	Nb	493	498	En baisse	478	amélioration	En baisse
Nombre d'infractions routières liées à l'alcoolémie	Nb	130 832	131 858	Suivi	134 173	amélioration	Suivi
Nombre de dépistages d'alcoolémie réalisés	Nb	7 662 261	8 008 874	En hausse	8 400 910	amélioration	En hausse

Commentaires techniques

Périmètre

National (métropole, outre-mer).

Mode de calcul

Sous-indicateur 4.11 = nombre d’accidents corporels mortels dont les causes établies font référence à un taux d’imprégnation alcoolique supérieur au seuil légal.
Sous-indicateur 4.12 = nombre d’infractions à l’alcoolémie relevées par les forces de gendarmerie.
Sous-indicateur 4.13 = nombre de dépistages d’alcoolémie réalisés par les forces de gendarmerie.

Nota. les données 2023/2024 ont été actualisées par rapport aux PAP/RAP des années antérieures, suite à un ajustement de périmètre.

Sources des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RESULTATS

En 2025, la présence des gendarmes sur le terrain et les contrôles routiers effectués sur l’ensemble du territoire national ont permis de relever 134 173 infractions d’alcoolémie contre 131 858 en 2024, soit une légère augmentation de +1,8 % (+2 315 infractions d’alcoolémie).
Cette hausse s’explique par l’augmentation de 4,9 % du nombre de dépistages d’alcoolémie réalisés et traduit l’efficacité de l’action des unités.
Le nombre d’accidents mortels dus à l’alcool suit une tendance inverse avec une diminution de -4,0 % (de 498 accidents mortels en 2024 à 478 en 2025).

INDICATEUR

4.2 – Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'usage des stupéfiants

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre d'accidents mortels impliquant l'usage de stupéfiants	Nb	62	63	En baisse	53	amélioration	En baisse
Nombre d'infractions de conduite sous influence de produits stupéfiants	Nb	116 295	121 122	Suivi	117 375	amélioration	Suivi
Nombre de dépistages de stupéfiants réalisés	Nb	871 584	1 085 346	En hausse	1 351 240	cible atteinte	En hausse

Commentaires techniques

Périmètre

National (métropole, outre-mer).

Mode de calcul

Sous-indicateur 4.21 = nombre d’accidents corporels mortels dont les causes établies font référence à l’usage de produits stupéfiants.
Sous-indicateur 4.22 = nombre d’infractions à la conduite sous l’emprise de stupéfiants relevées par les forces de gendarmerie.
Sous-indicateur 4.23 = nombre de dépistages de stupéfiants réalisés par les forces de gendarmerie.

Nota. les données 2023/2024 ont été actualisées par rapport aux PAP/RAP des années antérieures, suite à un ajustement de périmètre.

Sources des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RESULTATS

Le nombre d’infractions de conduite sous influence de produits stupéfiants en 2025 diminue de -3,1 %par rapport à 2024, passant de 121 122 à 117 375 infractions (-3 747).

En revanche, les contrôles effectués par les gendarmes en la matière se sont renforcés, le nombre de dépistages de stupéfiants réalisés entre ces deux années connaît une évolution à la hausse de +24,5 %, passant de 1 085 346 en 2024 à 1 351 240 en 2025.

Le nombre d’accidents mortels impliquant l’usage de stupéfiants a, quant à lui, diminué de -15,9 %, passant de 63 en 2024 à 53 en 2025.

OBJECTIF

5 – Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure

Cet objectif traduit la nécessité pour tous les services publics en relation avec les usagers de rendre compte de la qualité des services qu’ils délivrent afin de renforcer la confiance.

Un accueil de qualité du public, qu’il soit physique, téléphonique ou numérique en constitue le socle, tout particulièrement auprès des victimes d’infractions. Il s’agit également de s’assurer plus globalement du respect des règles de déontologie auxquelles sont soumis les personnels de la gendarmerie nationale.

L’indicateur 5.1 « Taux de satisfaction des usagers » mesure de manière globale la satisfaction des usagers ayant été accueillis dans une brigade de gendarmerie, que ce soit pour déposer plainte, effectuer une main courante, obtenir un renseignement ou pour les usagers ayant été en contact avec des personnels des centres opérationnels (appel 17).

L’indicateur 5.2 « Efficacité de la compagnie numérique » (via notamment masecurite.fr) mesure la qualité de ce service sur le plan de la satisfaction globale des usagers.

L’indicateur 5.3 « Signalements par les usagers de comportements perçus comme non déontologiques » mesure le volume des signalements externes reçus par l’inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN).

INDICATEUR

5.1 – Taux de satisfaction des usagers

(du point de vue de l’usager)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux de satisfaction des usagers sur la qualité de l'accueil	%	92,1	96	En hausse	94	absence amélioration	En hausse
Taux de satisfaction des usagers sur le traitement des plaintes ou des mains courantes	%	94	94	En hausse	93	absence amélioration	En hausse

Commentaires techniques

Périmètre

National (métropole, outre-mer).

Mode de calcul

Sous-indicateur 5.11 = mesure globale de la satisfaction des usagers/victimes qui ont eu une interaction physique ou téléphonique avec la gendarmerie nationale. Données extraites d’un sondage national et permanent intitulé « votre avis nous intéresse ».

Sous-indicateur 5.12 = mesure de la satisfaction des usagers/victimes sur le traitement de leur demande (plainte, main courante ou tout autre renseignement). Données extraites des résultats du sondage piloté par l’IGGN dans le cadre de la campagne d’évaluation annuelle de l’accueil.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) et inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN).

ANALYSE DES RESULTATS

Dans le cadre des campagnes d'évaluation de la qualité de l'accueil, l'inspection générale de la gendarmerie nationale poursuit les enquêtes de satisfaction.

Deux indicateurs sont pris en considération : le taux de satisfaction des usagers sur la qualité de l'accueil et le taux de satisfaction des victimes sur le traitement de la plainte.

L'indicateur 5.1.1 a légèrement baissé passant de 96 à 94 % de satisfaction.
L'indicateur 5.1.2. reste stable à un niveau élevé de 93 % de satisfaction sur le traitement des plaintes ou des mains courantes.

INDICATEUR

5.2 – Efficacité de la compagnie numérique

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Note moyenne attribuée par les usagers du chat opéré par la compagnie numérique de la gendarmerie pour le traitement de leur demande	Note sur 10	9	8,8	En hausse	8,9	amélioration	En hausse

Commentaires techniques

Périmètre

National (métropole, outre-mer).

Mode de calcul

Mesure de la satisfaction des usagers, sous la forme d'une note sur 10, du traitement des demandes par les opérateurs de la compagnie numérique (CNUM). Résultats obtenus à partir des réponses aux questionnaires proposés à l'usager une fois la demande traitée.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

ANALYSE DES RESULTATS

Active 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, les deux brigades numériques de Rennes et Poitiers, armées de 47 militaires, offrent aux usagers un contact numérique instantané pour répondre à leurs préoccupations de sécurité du quotidien. Ce dispositif permet de traiter en moyenne 540 interactions quotidiennes dont près de 24 signalements journaliers concernant la plateforme numérique d'accompagnement des victimes.

Elle permet un accès simplifié aux services de la gendarmerie via différents canaux et demeure un relais efficace de communication des mesures de prévention auprès de la population.

La note moyenne attribuée par les usagers de la brigade numérique pour le traitement de leur demande augmente légèrement pour atteindre une note de 8,9/10 pour l'année 2025. Cette donnée est directement extraite des appréciations chiffrées laissées par les utilisateurs à l'issue d'un tchat.

Afin de prendre en compte le flux croissant des sollicitations numériques, des travaux ont été menés en 2024 pour mettre en place une compagnie numérique pilotant les brigades numériques de Rennes et de Poitiers.

INDICATEUR

5.3 – Signalements par les usagers de comportements perçus comme non déontologiques

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre de signalements externes reçus par l'inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN) via la plateforme dédiée	Nb	3 294	4 209	Suivi	5160	absence amélioration	Suivi

Commentaires techniques

Périmètre

National (métropole, outre-mer).

Mode de calcul

Nombre de signalements externes reçus par l'IGGN via la plateforme dédiée durant l'année de référence. Résultats obtenus à partir des bilans annuels d'activité de l'IGGN.

Source des données

Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN).

ANALYSE DES RESULTATS

La plateforme de signalements externes a enregistré et traité 5 160 saisines en 2025, contre 4 209 en 2024, soit une augmentation de 22,6 %. Chaque citoyen ayant saisi la plateforme a systématiquement reçu une réponse de l'inspection générale de la gendarmerie nationale, y compris lorsque celle-ci était incompétente, situation représentant 66 % des saisines.

Les cas d'incompétence sont de nature diverse : faits dénoncés ne mettant pas en cause des militaires de la gendarmerie, contestations de décisions de justice ou d'amendes, ou encore demandes ne relevant pas du champ de compétence de l'IGGN. Dans ces situations, les usagers sont orientés vers le service ou la démarche appropriée. Lorsque l'IGGN est compétente, des vérifications sont engagées et une réponse est apportée au requérant à l'issue des investigations, l'informant du caractère fondé ou non de sa réclamation ainsi que, le cas échéant, des suites données.

L'augmentation des saisines s'explique principalement par une exigence accrue des citoyens à l'égard du service public de sécurité et par une meilleure connaissance des dispositifs de signalement en ligne. Pour autant, cette progression ne s'accompagne pas d'une hausse proportionnelle des manquements déontologiques confirmés à l'issue des investigations : ceux-ci passent de 130 en 2024 à 140 en 2025, certains dossiers de l'année 2025 demeurant toutefois en cours d'instruction. Rapporté au nombre total de militaires et au volume annuel d'interactions avec la population, le nombre de manquements caractérisés à la suite d'une saisine reste contenu.

L'IGGN conduit par ailleurs une analyse approfondie des manquements constatés, dont elle tire des enseignements destinés à améliorer en continu la qualité du service rendu. Les formations initiales et continues intègrent ainsi ces retours d'expérience afin de prévenir toute réitération. En 2025, près de 1 000 officiers et sous-officiers ont bénéficié d'interventions spécifiques de l'IGGN. En cas de phénomènes récurrents, des fiches d'alerte déontologique sont élaborées et diffusées au sein de l'institution afin d'être commentées à chaque échelon hiérarchique.

Enfin, l'IGGN et les formations administratives poursuivent le contrôle des conditions d'accueil du public dans une logique d'amélioration continue.

En 2025, les contrôles dits « client mystère » se sont répartis comme suit :

- 474 contrôles sur site ;
- 279 contrôles par appels téléphoniques aux unités.

Ces résultats dépassent les objectifs fixés en début d'année (391 contrôles sur site et 250 appels téléphoniques) et excèdent également les niveaux atteints en 2024 (414 contrôles sur site et 226 appels téléphoniques).

OBJECTIF

6 – Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels

Dotée de 56 hélicoptères (26 AS 350 dont 8 hors service, 15 EC 135 et 15 EC 145), la flotte aérienne de la gendarmerie nationale répond aux besoins de sécurité publique générale, avec 5 axes stratégiques prioritaires :

- la sécurité publique et la police judiciaire au profit de la gendarmerie et de la police nationales, incluant les missions de lutte contre l'immigration clandestine, notamment dans les Hauts-de-France ;
- l'intervention spécialisée, notamment dans le cadre des missions antiterroristes, au profit du GIGN, du RAID et de la BRI ;
- l'intervention en haute montagne (au-delà de 2 000 mètres), dépassant le cadre des missions de secours ;
- les missions de souveraineté outre-mer, dans un environnement exigeant soumis à un contexte intense de crises ;
- les missions de projection de forces et de soutien (transport de personnels, missions logistiques, formation et entraînement des unités spécialisées de la gendarmerie et de la police, formation et entraînement des équipages, vols à caractère technique).

Son action opérationnelle est coordonnée par le commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale, qui est en charge de l'exploitation des aéronefs, de la maintenance du parc, de la formation des équipages et de la sécurité des vols. Il apporte un concours opérationnel aux unités de gendarmerie et à d'autres partenaires (police nationale, préfecture de Police de Paris, DGSI, SNCF, office français de la biodiversité...) soit par un engagement autonome (ses équipages bénéficient de la compétence judiciaire) soit, le plus souvent, en appui d'unités au sol. Il couvre l'ensemble des missions des forces de sécurité (police judiciaire, sécurité publique, ordre public, assistance aux personnes) sur l'ensemble du territoire national (métropole et outre-mer).

L'indicateur 6.1 « Taux de disponibilité des flottes d'hélicoptères de la gendarmerie nationale » est décliné pour les 3 types d'aéronefs dont dispose actuellement la gendarmerie (AS 350, EC 135, EC 145), considérant que l'état des parcs est disparate et ne suit pas les mêmes logiques d'emploi et de renouvellement. Il est destiné à suivre la disponibilité technique des moyens aériens de la gendarmerie nationale, et mesure donc sa capacité à assurer une mise à disposition des aéronefs selon les besoins des unités opérationnelles et au profit de la gestion des grands événements.

INDICATEUR

6.1 – Taux de disponibilité des flottes d’hélicoptères de la gendarmerie nationale

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux de disponibilité des hélicoptères AS 350	%	60,5	54,1	Suivi	43.71	absence amélioration	Suivi
Taux de disponibilité des hélicoptères EC 135	%	74	76	Suivi	72.26	absence amélioration	Suivi
Taux de disponibilité des hélicoptères EC 145	%	72,2	69,3	Suivi	66.6	absence amélioration	Suivi

Commentaires techniques

Périmètre

National (métropole, outre-mer).

Mode de calcul

Sous-indicateur 1.61 = pourcentage de disponibilité technique pour les aéronefs AS 350 = [((nombre de jours dans le mois x 24) - (nombre d’heures d’ indisponibilité pour les hélicoptères AS 350)) / (nombre de jours dans le mois x 24)] x 100. Une moyenne est ensuite effectuée sur le parc d’aéronef AS 350 pour obtenir le taux de disponibilité du parc sur l’année considérée.

Sous-indicateur 1.62 = pourcentage de disponibilité technique pour les aéronefs EC 135 = [((nombre de jours dans le mois x 24) - (nombre d’heures d’ indisponibilité pour les hélicoptères EC 135 *)) / (nombre de jours dans le mois x 24)] x 100. Une moyenne est ensuite effectuée sur le parc d’aéronef EC 135 pour obtenir le taux de disponibilité du parc sur l’année considérée.

Sous-indicateur 1.63 = pourcentage de disponibilité technique pour les aéronefs EC 145 = [((nombre de jours dans le mois x 24) - (nombre d’heures d’ indisponibilité pour les hélicoptères EC 145 *)) / (nombre de jours dans le mois x 24)] x 100. Une moyenne est ensuite effectuée sur le parc d’aéronef EC 145 pour obtenir le taux de disponibilité du parc sur l’année considérée. *Toute indisponibilité supérieure à 1h est comptabilisée.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

ANALYSE DES RESULTATS

Tout en étant confrontée au vieillissement des flottes — en particulier des AS —, aux difficultés d’approvisionnement en pièces détachées et à l’impact des conditions opérationnelles sur l’état du parc, la gendarmerie nationale mobilise plusieurs leviers afin de maintenir la disponibilité des moyens aériens et leur adéquation aux besoins opérationnels.

Le taux de disponibilité des AS350 est ainsi en recul de 10 points entre 2024 et 2025. Cette diminution s’explique par la multiplication des arrêts techniques affectant une flotte en fin de vie, particulièrement exposée en outre-mer à un vieillissement accéléré, nécessitant des travaux lourds liés aux phénomènes de corrosion.

Concernant les EC 135 la diminution modérée observée s’explique principalement par des difficultés d’approvisionnement en pièces détachées, liées à la désorganisation temporaire du titulaire du marché de maintien en condition opérationnelle (MCO), le vieillissement de la flotte n’y contribuant que de manière secondaire.

Enfin, s’agissant des EC 145, leur taux de disponibilité connaît une baisse légère mais continue, imputable au vieillissement progressif de la flotte, qui entraîne une augmentation des arrêts techniques non programmés, ainsi qu’à l’allongement de la durée des visites de maintenance périodiques.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Ordre et sécurité publics	4 203 465 886 4 134 328 776	-180	1 486 998			4 203 465 886 4 135 815 594	4 203 465 886
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	4 186 766 684 4 117 613 272	-180	1 486 998			4 186 766 684 4 119 100 090	4 186 766 684
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	16 699 202 16 715 504					16 699 202 16 715 504	16 699 202
02 – Sécurité routière	808 532 329 849 347 664	-92				808 532 329 849 347 572	808 532 329
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	807 202 097 848 085 115	-92				807 202 097 848 085 023	807 202 097
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	1 330 232 1 262 548					1 330 232 1 262 548	1 330 232
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 596 823 602 2 731 497 236	12 861				2 596 823 602 2 731 510 096	2 596 823 602
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 586 438 067 2 721 096 839	12 861				2 586 438 067 2 721 109 700	2 586 438 067
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	10 385 535 10 400 397					10 385 535 10 400 397	10 385 535
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 203 392 295 1 283 492 270	1 936 747 446 2 034 211 503	392 365 547 447 353 176	12 600 000 12 698 898	2 000	3 545 105 288 3 777 757 848	3 843 290 498
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 072 249 218 1 147 337 610	1 936 747 446 2 034 227 601	392 365 547 446 292 470	12 600 000 12 698 898	2 000	3 413 962 211 3 640 558 580	3 712 147 421
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	131 143 077 136 154 660	-16 098	1 060 706			131 143 077 137 199 268	131 143 077
05 – Exercice des missions militaires	173 356 592 164 497 699					173 356 592 164 497 699	173 356 592
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	173 266 537 164 497 699					173 266 537 164 497 699	173 266 537
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	90 055					90 055 0	90 055
Total des AE prévues en LFI	8 985 570 704	1 936 747 446	392 365 547	12 600 000	0	11 327 283 697	11 625 468 907
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+196 426 018		+151 320 798 (hors titre 2)			+347 746 816	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-14 796 235		+280 313 992 (hors titre 2)			+265 517 757	
Total des AE ouvertes	9 167 200 487		2 773 347 782 (hors titre 2)			11 940 548 269	

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025</i> <i>Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
Total des AE consommées	9 163 163 645	2 034 224 092	448 840 174	12 698 898	2 000	11 658 928 809	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025</i> <i>Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Ordre et sécurité publics	4 203 465 886 4 134 328 776	-180	1 186 912			4 203 465 886 4 135 515 508	4 203 465 886
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	4 186 766 684 4 117 613 272	-180	1 186 912			4 186 766 684 4 118 800 004	4 186 766 684
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	16 699 202 16 715 504					16 699 202 16 715 504	16 699 202
02 – Sécurité routière	808 532 329 849 347 664	-92				808 532 329 849 347 572	808 532 329
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	807 202 097 848 085 115	-92				807 202 097 848 085 023	807 202 097
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	1 330 232 1 262 548					1 330 232 1 262 548	1 330 232
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 596 823 602 2 731 497 236	12 861				2 596 823 602 2 731 510 096	2 596 823 602
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 586 438 067 2 721 096 839	12 861				2 586 438 067 2 721 109 700	2 586 438 067
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	10 385 535 10 400 397					10 385 535 10 400 397	10 385 535
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 203 392 295 1 283 492 270	1 592 983 843 1 778 001 845	301 246 924 320 332 053	12 000 000 8 903 105		3 109 623 062 3 390 729 273	3 407 808 272
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 072 249 218 1 147 337 610	1 592 983 843 1 777 943 982	301 246 924 295 678 315	12 000 000 8 903 105		2 978 479 985 3 229 863 012	3 276 665 195
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	131 143 077 136 154 660	57 862	24 653 738			131 143 077 160 866 261	131 143 077
05 – Exercice des missions militaires	173 356 592 164 497 699					173 356 592 164 497 699	173 356 592
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	173 266 537 164 497 699					173 266 537 164 497 699	173 266 537
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	90 055					90 055 0	90 055
Total des CP prévus en LFI	8 985 570 704	1 592 983 843	301 246 924	12 000 000	0	10 891 801 471	11 189 986 681
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+196 426 018		+151 320 798 (hors titre 2)			+347 746 816	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-14 796 235		+53 484 384 (hors titre 2)			+38 688 149	
Total des CP ouverts	9 167 200 487		2 111 035 949 (hors titre 2)			11 278 236 436	
Total des CP consommés	9 163 163 645	1 778 014 434	321 518 965	8 903 105	0	11 271 600 149	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2024 Consommation 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Ordre et sécurité publics	4 169 681 650 4 305 146 311	-949			4 169 681 650	4 169 681 650 4 305 145 362
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	4 151 153 691 4 288 312 363	-949			4 151 153 691	4 151 153 691 4 288 311 414
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	18 527 959 16 833 947				18 527 959	18 527 959 16 833 947
02 – Sécurité routière	815 062 202 819 147 270	375			815 062 202	815 062 202 819 147 644
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	814 979 404 817 789 520	375			814 979 404	814 979 404 817 789 895
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	82 798 1 357 750				82 798	82 798 1 357 750
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 588 654 725 2 605 688 359	11 596			2 588 654 725	2 588 654 725 2 605 699 955
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 578 662 965 2 595 186 575	11 596			2 578 662 965	2 578 662 965 2 595 198 171
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	9 991 760 10 501 784				9 991 760	9 991 760 10 501 784
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 159 738 845 1 185 796 005	1 928 432 491 1 864 358 938	192 728 500 154 532 238	3 600 000 16 481 496	3 284 499 836	3 526 183 754 3 221 168 677
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 014 225 326 1 055 271 159	1 928 432 491 1 863 953 421	192 728 500 154 532 238	3 600 000 16 481 496	3 138 986 317	3 380 670 235 3 090 238 314
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	145 513 519 130 524 847	405 517			145 513 519	145 513 519 130 930 364
05 – Exercice des missions militaires	173 646 218 167 199 585				173 646 218	173 646 218 167 199 585
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	173 557 077 167 109 645				173 557 077	173 557 077 167 109 645
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	89 141 89 941				89 141	89 141 89 941
Total des AE prévues en LFI	8 906 783 640	1 928 432 491	192 728 500	3 600 000	11 031 544 631	11 273 228 549
Total des AE consommées	9 082 977 530	1 864 369 959	154 532 238	16 481 496		11 118 361 224

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Ordre et sécurité publics	4 169 681 650 4 305 146 311	-949			4 169 681 650	4 169 681 650 4 305 145 362
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	4 151 153 691 4 288 312 363	-949			4 151 153 691	4 151 153 691 4 288 311 414
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	18 527 959 16 833 947				18 527 959	18 527 959 16 833 947
02 – Sécurité routière	815 062 202 819 147 270	375			815 062 202	815 062 202 819 147 644
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	814 979 404 817 789 520	375			814 979 404	814 979 404 817 789 895
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	82 798 1 357 750				82 798	82 798 1 357 750
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 588 654 725 2 605 688 359	11 596			2 588 654 725	2 588 654 725 2 605 699 955
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 578 662 965 2 595 186 575	11 596			2 578 662 965	2 578 662 965 2 595 198 171
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	9 991 760 10 501 784				9 991 760	9 991 760 10 501 784
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 159 738 845 1 185 796 005	1 297 342 171 1 718 715 151	180 570 784 185 555 776	8 281 350 22 607 309	2 645 933 150	2 887 617 068 3 112 674 242
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 014 225 326 1 055 271 159	1 297 342 171 1 718 309 634	180 570 784 167 522 001	8 281 350 22 607 309	2 500 419 631	2 742 103 549 2 963 710 103
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	145 513 519 130 524 847	405 517	18 033 775		145 513 519	145 513 519 148 964 139
05 – Exercice des missions militaires	173 646 218 167 199 585				173 646 218	173 646 218 167 199 585
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	173 557 077 167 109 645				173 557 077	173 557 077 167 109 645
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	89 141 89 941				89 141	89 141 89 941
Total des CP prévus en LFI	8 906 783 640	1 297 342 171	180 570 784	8 281 350	10 392 977 945	10 634 661 863
Total des CP consommés	9 082 977 530	1 718 726 173	185 555 776	22 607 309		11 009 866 788

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Titre 2 – Dépenses de personnel	9 082 977 530	8 985 570 704	9 163 163 645	9 082 977 530	8 985 570 704	9 163 163 645
Rémunérations d'activité	4 611 312 702	4 492 459 388	4 593 553 316	4 611 312 702	4 492 459 388	4 593 553 316
Cotisations et contributions sociales	4 435 676 552	4 458 127 615	4 544 296 183	4 435 676 552	4 458 127 615	4 544 296 183
Prestations sociales et allocations diverses	35 988 276	34 983 701	25 314 146	35 988 276	34 983 701	25 314 146

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	1 864 369 959	1 936 747 446	2 034 224 092	1 718 726 173	1 592 983 843	1 778 014 434
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 863 260 649	1 936 747 446	2 034 925 892	1 718 665 660	1 592 983 843	1 777 967 434
Subventions pour charges de service public	1 109 311	0	-701 800	60 513	0	47 000
Titre 5 – Dépenses d'investissement	154 532 238	392 365 547	448 840 174	185 555 776	301 246 924	321 518 965
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	152 609 045	392 365 547	443 717 531	178 890 399	301 246 924	299 515 819
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	1 923 194	0	5 122 643	6 665 377	0	22 003 146
Titre 6 – Dépenses d'intervention	16 481 496	12 600 000	12 698 898	22 607 309	12 000 000	8 903 105
Transferts aux entreprises	10 000 000	0	734 329	10 000 000	0	734 329
Transferts aux collectivités territoriales	5 039 103	12 600 000	11 203 391	10 271 062	12 000 000	6 226 891
Transferts aux autres collectivités	1 442 393	0	761 178	2 336 247	0	1 941 886
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	2 000	0	0	0
Prêts et avances	0	0	2 000	0	0	0
Total hors FdC et AdP		11 327 283 697			10 891 801 471	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+181 629 783			+181 629 783	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+431 634 789			+204 805 182	
Total*	11 118 361 224	11 940 548 269	11 658 928 809	11 009 866 788	11 278 236 436	11 271 600 149

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2024	Prévues en LFI pour 2025	Ouvertes en 2025	Ouverts en 2024	Prévus en LFI pour 2025	Ouverts en 2025
Dépenses de personnel	154 950 632	169 235 210	196 426 018	154 950 632	169 235 210	196 426 018
Autres natures de dépenses	109 493 260	128 950 000	151 320 798	109 493 260	128 950 000	151 320 798
Total	264 443 892	298 185 210	347 746 816	264 443 892	298 185 210	347 746 816

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

ARRETES DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2025	17 503 358	10 038 161	17 503 358	10 038 161				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2025	43 579	4 152 554	43 579	4 152 554				
03/2025	583 075	673 328	583 075	673 328				
04/2025	3 650 850	9 441 673	3 650 850	9 441 673				
05/2025	224 863	1 447 393	224 863	1 447 393				
06/2025	21 356 172	4 568 794	21 356 172	4 568 794				
07/2025	1 148 203	4 015 511	1 148 203	4 015 511				
08/2025	13 220 712	12 573 745	13 220 712	12 573 745				
09/2025	24 829 304	5 671 681	24 829 304	5 671 681				
10/2025		647 032		647 032				
11/2025	41 868 355	1 685 742	41 868 355	1 685 742				
12/2025		970 354		970 354				
01/2026		778 335		778 335				
Total	124 428 472	56 664 305	124 428 472	56 664 305				

ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2025	26 599 475	36 866 375	26 599 475	36 866 375				
02/2025		804 584		804 584				
04/2025		1 390 551		1 390 551				
05/2025		1 945 875		1 945 875				
06/2025	15 524 605	23 568 705	15 524 605	23 568 705				
07/2025		1 346 528		1 346 528				
08/2025	14 949 430	14 974 035	14 949 430	14 974 035				
09/2025		1 270 395		1 270 395				
10/2025		3 000		3 000				
11/2025	14 924 036	110 983	14 924 036	110 983				
12/2025		12 431 893		12 431 893				
Total	71 997 546	94 712 924	71 997 546	94 712 924				

ARRETES DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2025		106 621 820						
Total		106 621 820						

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/03/2025		149 453 817						
Total		149 453 817						

DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/04/2025						15 000 000		
Total						15 000 000		

DECRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/07/2025						19 537		19 537
08/12/2025						35 854		35 854
20/01/2026						1 040		1 040
Total						56 431		56 431

DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/07/2025						6 824 093		6 824 093
25/11/2025		441 178		441 178				
03/12/2025					114 235	3 020 683	114 235	3 314 106
Total		441 178		441 178	114 235	9 844 776	114 235	10 138 199

DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/07/2025	816 903		816 903			739 008		739 008
03/12/2025					131 126	693 099	131 126	993 099
06/12/2025					15 367 777		15 367 777	

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
17/12/2025		10 069 000		10 069 000				
Total	816 903	10 069 000	816 903	10 069 000	15 498 903	1 432 107	15 498 903	1 732 107

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025		40 005 060		54 844 512				
Total		40 005 060		54 844 512				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	197 242 921	457 968 103	197 242 921	216 731 918	15 613 138	26 333 314	15 613 138	11 926 737

ÉVALUATION DES DEPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2025 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2025. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2025.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DEPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPOTS D'ÉTAT (4)

		(en millions d'euros)		
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2024	Chiffrage initial 2025	Chiffrage actualisé 2025
120127	Exonération des indemnités versées aux réservistes en période d'instruction, aux personnes accomplissant un service civique ou une autre forme de volontariat Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2000 - Dernière modification : 2010 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-17°, DM</i>	109	105	126
120145	Exonération de l'impôt sur le revenu de l'indemnité journalière d'absence temporaire versée aux personnels des compagnies républicaines de sécurité et aux gendarmes mobiles Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2023 : 25225 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-23° ter</i>	15	14	15
520127	Exonération de droits de mutation des dons en numéraires reçus par les victimes d'actes terroristes ou, en cas de décès, par leurs proches et des dons numéraires reçus par les militaires, policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers ou agents des douanes blessés en opération ou, en cas de décès, par leurs proches Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 2015 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796 bis</i>	nc	nc	nc
520122	Exonération de droits de mutation des successions des policiers, des gendarmes et des agents des douanes décédés dans l'accomplissement de leur mission Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2023 : 15 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796-I-9° et 10°</i>	ε	ε	ε
Coût total des dépenses fiscales		124	119	141

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Ordre et sécurité publics	4 203 465 886 4 134 328 776	1 486 818	4 203 465 886 4 135 815 594	4 203 465 886 4 134 328 776	1 186 732	4 203 465 886 4 135 515 508
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	4 186 766 684 4 117 613 272	1 486 818	4 186 766 684 4 119 100 090	4 186 766 684 4 117 613 272	1 186 732	4 186 766 684 4 118 800 004
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	16 699 202 16 715 504		16 699 202 16 715 504	16 699 202 16 715 504		16 699 202 16 715 504
02 – Sécurité routière	808 532 329 849 347 664	-92	808 532 329 849 347 572	808 532 329 849 347 664	-92	808 532 329 849 347 572
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	807 202 097 848 085 115	-92	807 202 097 848 085 023	807 202 097 848 085 115	-92	807 202 097 848 085 023
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	1 330 232 1 262 548		1 330 232 1 262 548	1 330 232 1 262 548		1 330 232 1 262 548
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 596 823 602 2 731 497 236	12 861	2 596 823 602 2 731 510 096	2 596 823 602 2 731 497 236	12 861	2 596 823 602 2 731 510 096
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 586 438 067 2 721 096 839	12 861	2 586 438 067 2 721 109 700	2 586 438 067 2 721 096 839	12 861	2 586 438 067 2 721 109 700
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	10 385 535 10 400 397		10 385 535 10 400 397	10 385 535 10 400 397		10 385 535 10 400 397
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 203 392 295 1 283 492 270	2 341 712 993 2 494 265 578	3 843 290 498 3 777 757 848	1 203 392 295 1 283 492 270	1 906 230 767 2 107 237 003	3 407 808 272 3 390 729 273
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 072 249 218 1 147 337 610	2 341 712 993 2 493 220 970	3 712 147 421 3 640 558 580	1 072 249 218 1 147 337 610	1 906 230 767 2 082 525 402	3 276 665 195 3 229 863 012
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	131 143 077 136 154 660	1 044 608	131 143 077 137 199 268	131 143 077 136 154 660	24 711 600	131 143 077 160 866 261
05 – Exercice des missions militaires	173 356 592 164 497 699		173 356 592 164 497 699	173 356 592 164 497 699		173 356 592 164 497 699
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	173 266 537 164 497 699		173 266 537 164 497 699	173 266 537 164 497 699		173 266 537 164 497 699
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	90 055		90 055 0	90 055		90 055 0
Total des crédits prévus en LFI *	8 985 570 704	2 341 712 993	11 327 283 697	8 985 570 704	1 906 230 767	10 891 801 471
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+181 629 783	+431 634 789	+613 264 572	+181 629 783	+204 805 182	+386 434 965
Total des crédits ouverts	9 167 200 487	2 773 347 782	11 940 548 269	9 167 200 487	2 111 035 949	11 278 236 436
Total des crédits consommés	9 163 163 645	2 495 765 165	11 658 928 809	9 163 163 645	2 108 436 504	11 271 600 149
Crédits ouverts - crédits consommés	+4 036 842	+277 582 618	+281 619 460	+4 036 842	+2 599 445	+6 636 287

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	9 006 701 998	2 359 619 346	11 366 321 344	9 006 701 998	1 924 137 120	10 930 839 118
Amendements	-21 131 294	-17 906 353	-39 037 647	-21 131 294	-17 906 353	-39 037 647
LFI	8 985 570 704	2 341 712 993	11 327 283 697	8 985 570 704	1 906 230 767	10 891 801 471

Pour le titre 2 :

Le PLF 2025 a fait l'objet de deux amendements pour un montant total de 21 131 294 € CAS P. compris dont 21 131 294 € hors CAS, réparti comme suit :

- -0,7 M€ du fait du report de l'entrée en vigueur de la protection sociale complémentaire obligatoire pour les personnels civils et conséquemment d'une moindre dépense d'un niveau identique ;
- -20,4 M€ du fait des mesures dites « Kasbarian » initialement au nombre de trois : autorisation spéciale d'absence, abattement de 10 % sur les indemnités journalières de maladie et passage d'un à trois jours de carence. Au final, seul l'abattement de 10 % a été conservé sans que le montant du rabot budgétaire ne soit réévalué.

Pour le hors titre 2 :

Le PLF 2025 a fait l'objet d'un amendement pour un montant de -17 906 353 € en AE et CP au titre du renforcement des moyens du programme 176 « Police nationale », répartis sur la brique « Moyens mobiles - Investissement ».

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Le P152 n'a pas vu sa maquette modifiée en 2025.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Pour le titre 2 :

Par décret du n° 2024 – 1253 du 30 décembre 2024 portant répartition de crédits relatifs aux services votés pour 2025, le titre 2 du programme 152 a bénéficié d'une ouverture de crédits d'un montant de 8 906 783 640 € CAS Pensions compris correspondant au montant de la LFI 2024 dont les 25 % mis à disposition les premiers jours de janvier ont suffi jusqu'à la publication de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025.

Par décret n° 2025 – 632 du 11 juillet 2025 portant virement de crédits pour un montant total de +816 903 € résultant de :

- L'ouverture de 2 777 308 € en provenance du :
 - programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » et destinée au financement de la masse salariale de 31 personnels de l'agence numérique des forces de sécurité intérieure (2 695 539 €) ;
 - programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » pour financer l'emploi d'un officier de la gendarmerie nationale (81 769 €) ;
- L'annulation de 1 960 405 € destinée :
 - a) au programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » pour le financement de :

- la régularisation d'effectifs affectés au commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (242 704 €) ;
- la paie d'agents employés à l'atelier central automobile (27 168 €) ;
- b) au programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » pour le financement de la contribution de la gendarmerie nationale à l'agence des communications mobiles opérationnelles de sécurités et de secours (308 146 €) ;
- c) au programme 354 « Administration territoriale de l'État » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » pour la création d'emplois pour l'administration territoriale (1 382 387 €) ;

Par décret n° 2025 – 1157 du 3 décembre 2025 portant virement de crédits pour un montant total de -131 126 € résultant de :

- L'ouverture de 171 328 € en provenance du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » destinée au financement :
 - d'une erreur d'imputation (44 143 €) ;
 - d'une régularisation (61 690 €) ;
 - de la mission Carte achat (65 495 €) ;
- L'annulation de 302 454 € destinés :
 - a) au programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » pour le financement d'une régularisation à la suite de deux erreurs d'imputation (102 933 € et 102 523 €) ;
 - b) au programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » pour financer la régularisation d'une erreur d'imputation d'actifs de police affectés au commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (96 998 €)

Par décret n° 2025 – 1158 du 3 décembre 2025 portant transfert de crédits, 114 235 € ont été annulés au profit de l'opérateur des systèmes d'information interministériels classifiés au profit du ministère de l'intérieur dans le cadre du projet « nouvel équipement opérationnel » (NEO).

Par décret n° 2025-1171 du 6 décembre 2025 portant virement de crédits, 15 367 777 € ont été annulés au profit du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » et destinés à assurer la bonne exécution de la paie de décembre 2025.

Pour le hors titre 2 :

Les mouvements réglementaires et la loi de fin de gestion se décomposent ainsi :

1) Décret d'annulation n° 2025-374 du 25 avril 2025 : -15 M€ AE

2) Décrets de transfert (DT) / Décrets de virement (DV) : -0,8 M€ en AE et -1,4 M€ en CP

Détail des DT :

- Décret 2025-624 du 9 juillet 2025 portant transfert de crédits ;
- Décret 2025-1128 du 25 novembre 2025 portant transfert de crédits ;
- Décret 2025-1158 du 3 décembre 2025 portant transfert de crédits.

DT/DV	Objet du mouvement	Prog. Émet.	Prog. Dest.	AE	CP
Transfert	Compensatrice SNCF	P152	P212	-3 267 274	-3 267 274
Transfert	DINUM Résilience	P152	P129	-1 365 000	-1 365 000
Transfert	DINUM PFAI NG	P152	P129	-185 000	-185 000
Transfert	DINUM messagerie collaborative de l'État	P152	P217	-37 500	-37 500

DT/DV	Objet du mouvement	Prog. Émet.	Prog. Dest.	AE	CP
Transfert	DINUM Débit outre-mer	P152	P129	-282 018	-282 018
Transfert	Location NEO GAIR	P178	P152	73 447,92	73 447,92
Transfert	Location NEO GMAR	P178	P152	106 031,00	106 031,00
Transfert	Sandhurst	P152	P178	-1 866 780	-1 866 780
Transfert	Financement radars Antilles	P152	P146	-86 577	-380 000
Transfert	Formation Hélico	P152	P178	-609 009	-609 009
Transfert	CALAE	P122	P152	1 014 305	1 014 305
Transfert	INFODRONE	P129	P152	200 000	200 000
Transfert	Fourniture et équipements NRBC-E	P129	P123	241 178	241 178
Transfert	Remboursement du fond de solidarité de l'Union Européenne (cyclone IRMA)	P152	P123	-1 129 402	-1 129 402
Transfert	Commissariat aux communications électroniques de défense	P152	P134	-2 210 000	-2 210 000
Total DT				-9 403 598	-9 697 021

Détail des DV :

- Décret 2025-632 du 11 juillet 2025 portant virement de crédits ;
- Décret 2025-1157 du 3 décembre 2025 portant virement de crédits ;
- Décret 2025-1233 du 17 décembre 2025 portant virement de crédits.

DT/DV	Objet du mouvement	Prog. Émet.	Prog. Dest.	AE	CP
Virement	SICNR	P152	P176	-339 780	-339 780
Virement	Arbre de Noël PCIV	P152	P216	-38 040	-38 040
Virement	ACMOSS	P152	P216	-11 750	-11 750
Virement	Contribution GN au profit de l'administration territoriale	P152	P354	-62 860	-62 860
Virement	SGAMI Sud-Ouest	P216	P152	6 762	6 762
Virement	CSAG Brest	P152	P216	-275 000	-275 000
Virement	Label égalité homme femme et diversité	P152	P216	-18 340	-18 340
Virement	CSAG Perpignan	P152	P216	0	-300 000
Virement	Contribution « Vie et lumière » Grostenquin	P152	P354	-110 082	-110 082
Virement	SGAMI Sud-Ouest (mission carte achat)	P216	P152	5 727	5 727
Virement	CNSJ	P152	P176	-588 744	-588 744
Virement	Fongibilité asymétrique fin de gestion (décret du 17/12/2025)	P354	P152	10 069 000	10 069 000
Total DV				8 636 893	8 636 893

3) Loi de finances de fin de gestion pour 2025 n° 2025-1173 du 8 décembre 2025 : +40 M€ en AE et +54,8 M€ en CP

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Pour le titre 2 :

Le P152 a perçu, sur l'exercice 2025, 71 997 546 € de fonds de concours et 124 428 472 € d'attributions de produits, soit un total de 196 426 018 € CAS Pensions compris (dont 105 685 461 € hors CAS Pensions), repartis de la façon suivante :

- fonds de concours n° 1-3-00952, créé en janvier 2024 : 72 M€ au titre de la contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la gendarmerie nationale ;
- ADP n° 2-2-00254 « Rémunération des prestations fournies par la direction générale de la gendarmerie nationale » : 124,4 M€ liés au remboursement des effectifs mis à disposition d'organismes extérieurs qui ne

participent pas directement à la performance du programme (essentiellement EDF, Banque de France, CEA et SNCF).

Pour le hors titre 2 :

Sur l'exercice 2025, le P152 a recouvré 151 377 229 € de fonds de concours et d'attributions de produits.

Les fonds de concours représentent 94 712 924 € de ce montant et sont répartis comme suit :

- 7 640 242 € au titre du financement d'actions de formation et de lutte contre l'insécurité (FDC 1-2-00055) ;
- 3 401 508 € au titre de la participation au financement de divers travaux d'équipements (FDC 1-2-00682) ;
- 83 671 173 € au titre de la contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la gendarmerie nationale (FDC 1-3-00953).

Le montant des attributions de produits est de 56 664 305 €. Il est réparti de la façon suivante :

- 9 504 495 € au titre des services d'ordre indemnisés (ADP 2-2-00045) ;
- 1 895 802 € au titre de la participation à des missions non spécifiques de la gendarmerie nationale (ADP 2-2-00495) ;
- 623 429 € au titre des produits des cessions de biens mobiliers (ADP 2-2-00564) ;
- 44 040 141 € au titre de la rémunération des prestations (EDF, CEA, ANDRA, BDF...) fournies par la gendarmerie nationale (ADP 2-2-00604) ;
- 69 255 € au titre des produits des cessions de biens mobiliers en outre-mer et à l'étranger (ADP 2-2-00566) ;
- 531 182 € au titre de la rémunération des prestations fournies par la gendarmerie nationale en outre-mer et à l'étranger (ADP 2-2-00614).

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	44 927 854	128 794 215	173 722 069	44 927 854	104 842 692	149 770 546
Surgels	0	16 564 305	16 564 305	0	16 564 305	16 564 305
Dégels	-44 927 854	-145 358 520	-190 286 374	-44 927 854	-121 406 997	-166 334 851
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	0	0	0	0	0

Pour le titre 2 :

La réserve de précaution s'élevait initialement à 44 927 854 € en début de gestion (soit 0,5 % des crédits ouverts en LFI) dont 24 930 737 € au titre des crédits HCAS et 19 997 117 € au titre des crédits du CAS Pensions.

La réserve de précaution a fait l'objet d'un dégel dans son intégralité et a permis de couvrir partiellement :

- les effets de l'abattement en construction budgétaire au titre des congés de maladie ordinaire dans la mesure où la moindre dépense a été nettement moins élevée que le montant de l'abattement ;
- les dépenses non budgétées liées aux événements outre-mer.

En complément de ce dégel, une fongibilité technique au sein du programme 152 a permis d'abonder les crédits hors CAS à partir des crédits CAS Pensions à hauteur de 14 632 223 €.

Pour le hors titre 2 :

La réserve de précaution s'élevait à 128,8 M€ en AE et 104,8 M€ en CP soit 5,5 % des crédits ouverts en LFI. Le surgel s'élevait à 16,6 M€ AE/CP. Un décret d'annulation du 25 avril annule 15 M€ en AE uniquement, réduisant le montant des crédits AE gelés de 145,4 M€ à 130,4 M€.

Les levées de la réserve de précaution et du surgel (soit 130,4 M€ en AE et 121,4 M€ en CP) ainsi qu'une loi de finance de fin de gestion (soit 40 M€ en AE et 54,8 M€ en CP) et une fongibilité ministérielle (10,1 M€ en AE/CP) couvrent une partie des dépenses induites par les crises en Nouvelle-Calédonie et à Mayotte, non programmées initialement, et évaluées à 183,5 M€ en AE et 192,6 en CP.

EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2024 (1)	Réalisation 2024 (2)	LFI + LFR 2025 (3)	Transferts de gestion 2025 (4)	Réalisation 2025 (5)	Écart à LFI + LFR 2025 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1160 – Hauts fonctionnaires	0,00	8,80	0,00	0,00	7,72	+7,72
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	426,34	154,13	0,00	459,24	+305,11
1175 – Personnels administratifs cat B	-0,50	805,09	852,75	-1,00	844,48	-7,27
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	1 688,43	1 802,00	0,00	1 716,09	-85,91
1162 – Personnels techniques	0,00	2 021,87	1 984,31	0,00	2 117,39	+133,08
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	211,34	365,01	0,00	195,58	-169,43
1177 – Officiers de gendarmerie	0,00	5 501,63	5 962,17	0,00	5 470,83	-491,34
1178 – Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	587,44	591,60	0,00	595,21	+3,61
1179 – Sous-officiers de gendarmerie	0,00	75 154,30	77 437,24	0,00	76 343,86	-1 093,38
1180 – Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	4 700,14	5 177,14	0,00	4 830,29	-346,85
1172 – Volontaires (gendarmes)	0,00	9 753,35	8 750,70	0,00	9 393,85	+643,15
Total	-0,50	100 858,73	103 077,05	-1,00	101 974,54	-1 101,51

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2025 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
1160 – Hauts fonctionnaires	0,00	0,00	0,00	-1,08	0,00	-1,08
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	-2,00	-19,76	+54,66	+22,21	+32,45
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	+1,00	-7,61	+46,50	+47,35	-0,85
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	0,00	-7,56	+35,22	+56,20	-20,98
1162 – Personnels techniques	0,00	-8,00	-52,46	+155,98	+134,66	+21,32
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	0,00	0,00	-15,76	-6,50	-9,26
1177 – Officiers de gendarmerie	0,00	0,00	-3,23	-27,57	+7,09	-34,66

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2025 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
1178 – Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	0,00	-0,32	+8,09	+13,17	-5,08
1179 – Sous-officiers de gendarmerie	0,00	0,00	+100,67	+1 088,89	+1 844,69	-755,80
1180 – Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	0,00	-2,41	+132,56	+0,68	+131,88
1172 – Volontaires (gendarmes)	0,00	-1,00	-34,48	-324,02	-618,83	+294,81
Total	0,00	-10,00	-27,16	+1 153,47	+1 500,72	-347,25

La catégorie d'emplois « officiers » comprend également les officiers des armées.

La consommation du plafond d'emplois en 2025 est de 101 974,54 ETPT (colonne 5).

La colonne « Transferts de gestion 2025 » (4) correspond au transfert de :

- -1 ETPT vers l'Opérateur des systèmes d'information interministériels classifiés (OSIIC) pour le développement du SI NEO.

A noter par ailleurs que -43,63 ETPT ont fait l'objet d'un virement ministériel dont -35 vers le programme de l'Administration Territoriale de l'État. Bien que ces virements n'affectent pas le plafond d'emplois ministériel, ils impactent néanmoins le P152.

La colonne mesure de transfert en LFI (7) correspond à la prévision inscrite en LFI 2025 :

Objet du transfert	Programme d'origine	Programme destinataire	ETPT	HCAS pensions	CAS pensions	Total Titre 2
Transfert entrant						
SCRTA MCSIC	176	152	1	37 158 €	18 449 €	55 607 €
Transferts sortants						
Transfert de la mission carte agent au Service du haut fonctionnaire de la Défense	152	216	-2	-152 568 €	-34 065 €	-186 633 €
Atelier central automobile	152	176	-8	-297 268 €	-147 592 €	-444 860 €
Transfert radar Antilles	152	212	-1	-58 084 €	-27 740 €	-85 824 €
Total général			-10	-470 762 €	-190 948 €	-661 710 €

La colonne « Corrections techniques » (8) prend notamment en compte les ajustements apportés pour tenir compte des écarts dus à des arrondis issus des outils budgétaires pour le calcul de l'impact du schéma d'emplois.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1160 – Hauts fonctionnaires	2,00 0,00	0,00	1,00 0,00	0,00	-1,00	0,00
1174 – Personnels administratifs cat A	68,60 3,00	6,83	129,00 73,00	6,70	+60,40	0,00
1175 – Personnels administratifs cat B	189,50 21,80	6,90	194,20 54,00	7,10	+4,70	0,00
1176 – Personnels administratifs cat C	444,35 29,80	6,83	381,30 163,00	6,47	-63,05	0,00

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1162 – Personnels techniques	394,45	27,10	6,90	436,40	261,00	6,90	+41,95	0,00
1165 – Ouvriers d'Etat	14,50	14,50	5,17	0,50	0,00	8,07	-14,00	0,00
1177 – Officiers de gendarmerie	421,00	226,00	7,13	393,00	152,00	7,77	-28,00	0,00
1178 – Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	66,00	9,00	7,23	60,00	18,00	7,67	-6,00	0,00
1179 – Sous-officiers de gendarmerie	5 204,00	2 560,00	6,77	5 224,00	4 251,00	8,53	+20,00	0,00
1180 – Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	395,00	134,00	6,97	583,00	471,00	6,20	+188,00	0,00
1172 – Volontaires (gendarmes)	5 583,00	0,00	7,37	5 380,00	5 067,00	6,50	-203,00	0,00
Total	12 782,40	3 025,20		12 782,40	10 510,00		0,00	0,00

Le tableau de l'évolution des emplois retrace l'ensemble des flux d'entrée et de sortie sur les différentes catégories d'emplois du programme, y compris les flux internes, à l'exception des transferts.

L'évolution des emplois entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025 pour le programme « Gendarmerie nationale » est de 0 ETP, hors mesures de transfert et de périmètre et hors corrections techniques :

- 0 ETP au titre du schéma d'emplois ;
- -8 ETP au titre du rattrapage de la sur-réalisation 2024 sur la catégorie des officiers ;
- +5 ETP réalisés au-delà du schéma d'emplois 2025 (mouvements intervenus en fin de gestion 2025) ;
- +3 ETP réalisés au titre des EFFEX.

La prise en compte des transferts conduit à un solde de l'ensemble des flux d'entrée et de sortie à -45 ETP, dont un transfert vers le programme de l'Administration Territoriale de l'État réalisé en gestion au 1^{er} juillet à hauteur de -35 ETP portés sur les personnels civils (30 de catégorie A, 5 de catégorie B).

Sont intervenues en 2025 sur le programme 152 :

- 12 782 sorties. Les départs à la retraite représentent 3 025 ETP soit un niveau inférieur de 91 ETP à la prévision établie en PLF pour 2025. Au-delà des départs à la retraite, les sorties recensent notamment les flux internes (GAV qui deviennent sous-officiers de gendarmerie ainsi que les SOG et SOCSTAGN qui deviennent officiers), les sorties non définitives (situations interruptives) et les mutations changements de programme.
- 12 782 entrées dont 10 510 primo-recrutements. Au-delà des primo-recrutements, les entrées recensent notamment les réintégrations et les arrivées d'agents sur le programme « gendarmerie nationale » en provenance d'autres programmes du ministère de l'intérieur ou d'un autre ministère.

EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2025	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
Administration centrale	1 871,15	1 866,32	0,00	0,00	0,00	-507,78	-678,13	+170,35
Services régionaux	6 271,55	5 904,06	0,00	0,00	0,00	-996,87	+149,72	-1 146,59

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2025	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
Services à l'étranger	109,13	102,07	0,00	0,00	0,00	-39,31	0,00	-39,31
Services départementaux	68 010,92	67 442,63	0,00	0,00	0,00	+1 713,24	+933,54	+779,70
Autres	26 814,30	26 659,46	-10,00	0,00	-27,16	+984,20	+1 095,59	-111,39
Total	103 077,05	101 974,54	-10,00	0,00	-27,16	+1 153,48	+1 500,72	-347,24

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2025 Réalisation
Administration centrale	0,00	1 873,07
Services régionaux	0,00	5 925,42
Services à l'étranger	0,00	102,44
Services départementaux	0,00	67 686,55
Autres	0,00	26 755,88
Total	0,00	102 343,36

Les services régionaux et départementaux comprennent les unités de gendarmerie hors administration centrale, services à l'étranger et unités détaillées ci-après dans la ligne « Autres » (exemples de services régionaux et départementaux : groupements de gendarmerie départementale, sections de recherches, états-majors régionaux, ...)

Dans la ligne « Autres » relative à la réalisation 2025 (26 659,46 ETPT) figurent les emplois :

- des écoles et des centres d'instruction (y compris les élèves) : 5 306,52 ETPT ;
- des unités de prévention et de gestion des crises (groupements et escadrons de gendarmerie mobile, garde républicaine, groupe d'intervention de la gendarmerie nationale, commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire, ...) : 18 696,21 ETPT ;
- des unités judiciaires à vocation nationale (offices centraux et pôle judiciaire de la gendarmerie nationale) : 977,07 ETPT ;
- des unités organiquement rattachées à la gendarmerie des transports aériens : 1 031,58 ETPT ;
- du centre automatisé de constatation des infractions routières : 14,86 ETPT ;
- du commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale : 277,47 ETPT ;
- du commandement de la gendarmerie pour les réserves et la jeunesse : 28,74 ETPT ;
- du commandement de la gendarmerie des voies navigables : 7,93 ETPT ;
- du commandement de la gendarmerie dans le cyberspace : 56,48 ETPT ;
- de l'agence du numérique des forces de sécurité intérieure : 262,60 ETPT.

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT
01 – Ordre et sécurité publics	47 083,98	44 816,59
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	46 894,51	44 631,51
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	189,47	185,08
02 – Sécurité routière	9 722,92	9 660,28
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	9 706,64	9 645,92

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	16,28	14,36
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	29 526,57	31 067,40
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	29 408,86	30 949,11
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	117,71	118,29
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	14 817,45	14 598,14
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	13 270,83	13 049,55
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	1 546,62	1 548,59
05 – Exercice des missions militaires	1 926,13	1 832,13
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	1 925,06	1 832,13
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	1,07	0,00
Total	103 077,05	101 974,54
Transferts en gestion		-1,00

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2024-2025	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
282,00	4,35	3,11

Le nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2024-2025 est de 282 dont 22 % au sein de la filière SIC. Leur nombre s'élève à 373 ETP au 31-12-2025.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur de gestion des ressources humaines (ratio gérants/gérés) figure au volet performance du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », programme support du ministère de l'Intérieur.

PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2024	Prévision LFI 2025	Exécution 2025
Rémunération d'activité	4 611 312 702	4 492 459 388	4 593 553 316
Cotisations et contributions sociales	4 435 676 552	4 458 127 615	4 544 296 183
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	3 981 541 501	3 999 423 319	4 056 464 190
– Civils (y.c. ATI)	74 928 334	94 876 546	88 454 381
– Militaires	3 906 613 167	3 904 546 773	3 968 009 809
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	3 031 044	3 032 102	2 736 222
Autres cotisations	451 104 007	455 672 194	485 095 771
Prestations sociales et allocations diverses	35 988 276	34 983 701	25 314 146

Catégorie	Exécution 2024	Prévision LFI 2025	Exécution 2025
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	9 082 977 530	8 985 570 704	9 163 163 645
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	5 101 436 029	4 986 147 385	5 106 699 454
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>		<i>169 235 210</i>	

Parmi les prestations sociales et allocations diverses, le montant payé en 2025 de l'allocation pour le retour à l'emploi est de 14,1 M€ (correspondant à 3257 bénéficiaires). Pour l'année 2024, ce nombre s'élevait à 13,5 M€ pour 3 071 bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2024 retraitée	4 853,98
Exécution 2024 hors CAS Pensions	5 101,44
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2025/ 2024	-0,22
Débasage de dépenses au profil atypique :	-247,23
– GIPA	-0,16
– Indemnisation des jours de CET	-0,58
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	-246,49
Impact du schéma d'emplois	42,30
EAP schéma d'emplois 2024	61,12
Schéma d'emplois 2025	-18,82
Mesures catégorielles	64,44
Mesures générales	0,06
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	0,06
GVT solde	14,90
GVT positif	80,39
GVT négatif	-65,49
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	125,26
Indemnisation des jours de CET	0,67
Mesures de restructurations	0,09
Autres rebasages	124,50
Autres variations des dépenses de personnel	5,76
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	20,72
Autres variations	-14,96
Total	5 106,70

Socle d'exécution n-1 retraitée :

La ligne « Autres dépenses de masse salariale » de la catégorie « Débasage de dépenses au profil atypique » d'un montant de -246,5 M€ comprend principalement :

- les attributions de produits et fonds de concours perçus en 2024 (-83,26 M€) ;
- les dépenses exceptionnelles liées à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques 2024 - JOP - (-153,43 M€) ;
- les dépenses exceptionnelles liées à l'engagement en Nouvelle-Calédonie (-8,83 M€) ;
- divers (décalage de la prise en solde des élèves incorporés sur les derniers mois de l'année correspondant aux montants 2023 payés en 2024 et aux montants 2024 qui seront payés en 2025, transferts en gestion, rétablissements

de crédits correspondant au solde du retraitement des rétablissements de crédits 2024 rétablis sur 2025, ...) (-0,98 M€).

Mesures générales :

Créée par décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat, nécessite qu'un arrêté fixe chaque année le taux d'inflation, ainsi que les valeurs annuelles du point à prendre en compte pour son calcul. En l'absence de publication de cet arrêté, cette indemnité n'a pas été mise en œuvre en 2025.

Le coût des mesures bas salaires s'élève à 0,06 M€ et résulte de l'extension en année pleine de la revalorisation du SMIC de 2 % à compter du 1^{er} novembre 2024.

Glissement vieillesse technicité :

- le GVT positif est déterminé par comparaison de la masse salariale des présents-présents, corrigée des mesures de budgétisation liées à l'évolution de la valeur du point d'indice et aux mesures catégorielles. Le GVT positif est valorisé à 2,12 % soit +80,39 M€ (+1,57 % de la masse salariale HCAS Pensions) ;
 - le GVT négatif est valorisé à -65,49 M€ (-1,28 % de la masse salariale HCAS Pensions). Il résulte principalement du remplacement des départs définitifs par des primo-recrutements.

Le GVT solde est valorisé à 14,9 M€ (0,29 % de la masse salariale HCAS Pensions).

Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA d'un montant de 124,5 M€ comprend :

- les attributions de produits et fonds de concours perçus en 2025 (102,07 M€) ;
 - des dépenses relatives à la Nouvelle-Calédonie et à Mayotte à la suite du cyclone Chido (16,8 M€) ;
 - divers dont ajustements dus au décalage de la prise en solde des élèves incorporés sur les derniers mois de l'année correspondant aux montants 2024 payés en 2025 et aux montants 2025 qui seront payés en 2026 (4,9 M€) ;
 - d'un reliquat des primes JOP (0,7 M€).

Autres variations des dépenses de personnel

La ligne « Prestations sociales et allocations diverses comprend notamment la PSC (+19,9 M€).

La ligne « Autres variations » d'un montant de -14,96 M€ comprend principalement :

- la variation de la dépense liée à la réserve opérationnelle hors JOP (-28,7 M€ par rapport à la dépense exécutée en 2024) ;
 - la variation de la dépense liée à l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT) hors JOP (+5,3 M€ par rapport à la dépense exécutée en 2024) ;
 - la variation de la dépense liée à l'indemnité d'absence missionnelle (IAM) hors JOP (+3,2 M€ par rapport à la dépense exécutée en 2024) ;
 - la variation de la dépense liée à la prime de résultats exceptionnels (PRE) hors JOP (+6,5 M€ par rapport à la dépense exécutée en 2024) ;
 - la variation de la dépense liée aux OPEX (-1 M€ par rapport à la dépense exécutée en 2024) ;
 - le CESECU Mayotte (+0,13 M€) ;
 - la variation négative de mesures catégorielles (-0,51 M€) : le désoclage des régularisations 2024 liées à la transposition de la grille B de 2022 (-0,5 M€), la transposition de la nouvelle grille aux techniciens SIC (-4 655 €), l'indemnité temporaire de mobilité (-3 200 €) ;
 - divers (0,15 M€) : hausse de la cotisation vieillesse, moindre dépense sur les apprentis, modification du taux d'indemnité de résidence pour certaines communes de l'Ain et de la Haute-Savoie, ...

S'agissant des dépenses sous enveloppe :

- la dépense au titre de la réserve opérationnelle est de 75,8 M€ hors missions réalisées sous conventions (31,5 M€), soit 107,4 M€ au global ;
- la dépense au titre de l'IJAT est de 86,6 M€ (dont 41,3 M€ au titre des engagements en Nouvelle-Calédonie et 11,7 M€ à Mayotte) ;
- la dépense au titre de l'IAM est de 12,1 M€ (dont 1,6 M€ au titre des engagements en Nouvelle-Calédonie et 1,5 M€ à Mayotte) ;
- la dépense au titre de la PRE est de 16,9 M€ ;
- la dépense au titre des OPEX est de 3,4 M€.

COUTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1174 – Personnels administratifs cat A	58 053	65 458	60 302	46 843	57 472	48 706
1175 – Personnels administratifs cat B	43 174	45 439	43 607	36 604	39 794	37 442
1176 – Personnels administratifs cat C	35 554	37 638	36 787	30 624	32 531	31 874
1162 – Personnels techniques	30 469	39 181	36 086	24 174	34 226	29 042
1165 – Ouvriers d'Etat	0	66 357	65 333	0	43 907	43 720
1177 – Officiers de gendarmerie	70 317	80 231	78 513	63 829	73 102	71 389
1178 – Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	67 334	69 791	69 498	60 709	62 984	62 724
1179 – Sous-officiers de gendarmerie	44 503	49 064	49 718	40 024	44 438	44 912
1180 – Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	40 046	45 951	43 791	35 714	41 258	39 226
1172 – Volontaires (gendarmes)	17 884	19 029	18 684	15 942	17 061	16 709

Les coûts de la catégorie « ouvriers d'État » comprennent la cotisation employeur au FSPCEIE.

Les coûts moyens des personnels civils présentés *supra* concernent exclusivement les fonctionnaires titulaires.

Par ailleurs, les personnels civils entrent et sortent du programme au fil de leur carrière. Ainsi, selon les circonstances de la gestion RH, les coûts d'entrée des personnels civils peuvent être plus élevés que les coûts de sortie.

MESURES CATEGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2025	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						47 480 309	96 508 019
Surcoût taux pro-pro 2024-2025		A et B	Officiers et sous-officiers	06-2024	5	2 207 202	5 297 285
Plan PATS	70	A, B et C	Civils	09-2024	8	54 799	82 199
Rénovation du parcours de carrière des sous-officiers (LOPMI)	300	B	Sous-officiers	07-2024	6	730 521	1 461 042
Augmentation du nombre d'OPJ (LOPMI)	1 394	A et B	Officiers et sous-officiers	04-2024	3	1 555 200	6 220 800
Grille CSTAGN sup	1 743	B	Sous-officiers	12-2024	11	2 476 995	2 702 176
Avancement de la formation OPJ (LOPMI)	2 000	B	Sous-officiers	10-2024	9	250 000	333 333
Renforcement de l'encadrement opérationnel	2 400	B	Sous-officiers	07-2024	6	2 776 151	5 552 302

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2025	Coût	Coût en année pleine
Création d'une indemnité de sujétions spécifiques pour les civils (LOPMI)	3 772	A, B et C	Civils	07-2024	6	3 620 784	7 241 568
Création d'une indemnité de sujétions spécifiques pour les CMS (LOPMI)	5 236	A et B	Officiers et sous-officiers	07-2024	6	5 026 176	10 052 352
Avancement automatique MCH et ADJ SOG (LOPMI)	7 533	B	Sous-officiers	07-2024	6	6 467 082	12 934 164
Revalorisation de l'indemnité spéciale des GAV (LOPMI)	11 983	C	Volontaires	07-2024	6	1 078 470	2 156 940
PQSG : déplaçonnement LOPMI	18 070	B	Sous-officiers	07-2024	6	5 576 929	11 153 858
Prime de voie publique (LOPMI)	52 200	A, B et C	Officiers, sous-officiers et volontaires	07-2024	6	15 660 000	31 320 000
Mesures statutaires						877 528	10 464 446
Surcoût taux pro-pro PCIV	318	B et C	Civils	01-2025	12	5 990	5 990
Parcours de carrière rénové des officiers (LOPMI)	6 108	A	Officiers	12-2025	1	871 538	10 458 456
Mesures indemnitaires						16 078 000	34 928 000
Indemnité de fidélisation IFDTA	64	B	Sous-officiers	01-2025	12	128 000	128 000
PHT (B4) - Augmentation du contingent	200	B	Sous-officiers	12-2025	1	40 000	480 000
PQSG (B3) - Augmentation du contingent	1 000	B	Sous-officiers	12-2025	1	250 000	3 000 000
Prime de voie publique (LOPMI)	52 200	A, B et C	Officiers, sous-officiers et volontaires	07-2025	6	15 660 000	31 320 000
Total						64 435 837	141 900 465

NB : les coûts en année pleine du parcours de carrière rénové des officiers ne sont pas corrects du fait des paramétrages techniques du tableau ci-dessus. Ainsi concernant la grille officier, avec une mise en œuvre au 15 décembre 2025 et en incluant le passage des colonels à l'échelle de solde 3 au 1^{er} juillet 2026, le coût en année pleine est de 21,4 M€.

En 2025, 64,4 M€ ont été dépensés pour les mesures catégorielles statutaires, indiciaires et indemnitaires, contre 62,2 M€ prévus dans le PAP 2025, soit +2,2 M€ d'écart.

En effet, les mesures suivantes non inscrites au PAP 2025 ont reçu un arbitrage favorable pour un montant de 1,2 M€ :

- Parcours de carrière rénové des officiers : 0,872 M€
- PHT (B4) : 0,04 M€
- PQSG (B3) : 0,250 M€

Le 1 M€ restant est dû à un coût des extensions en année pleine légèrement supérieur aux prévisions et à une actualisation des mesures catégorielles civiles interministérielles.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Mutuelles, associations		1 411 445		1 411 445
Total		1 411 445		1 411 445

Les crédits correspondent au montant payé sur l'annuité 2025 au titre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue entre la gendarmerie nationale et la fondation maison de la gendarmerie. Cette convention s'inscrit dans le cadre de la politique sociale mise en œuvre par le ministère des Armées. Elle permet de contribuer à l'action sociale de la fondation. Les crédits sont notamment employés pour les stages de reconstruction des blessés par le sport et pour le financement de prestations sociales diverses telles que l'aide à l'hébergement et l'aide financière.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 2 773 347 782	CP ouverts en 2025 * (P1) 2 111 035 949
AE engagées en 2025 (E2) 2 495 765 165	CP consommés en 2025 (P2) 2 108 436 504
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 87 407 511	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 931 130 127
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 – E2 – E3) 190 175 107	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 1 177 306 377

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 3 425 527 360					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 2 876 116					
					
Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 3 428 403 476	–	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 931 130 127	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 – P3) 2 497 273 350	
AE engagées en 2025 (E2) 2 495 765 165	–	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 1 177 306 377	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 – P4) 1 318 458 787	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 3 815 732 137	
					
					Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 987 368 897
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 – P5) 2 828 363 240

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le reste à payer du P152 a augmenté de 390 M€. Cette hausse est majoritairement due à une augmentation des engagements sur les loyers (+169,7 M€ de reste à payer), l'énergie (+64,5 M€ de reste à payer) et les opérations de maintenance non spécialisée (+118,9 M€ de reste à payer).

Ci-dessous le tableau de ventilation du reste à payer 2025 à la brique :

Activité	Reste à payer au 31/12/2025
Brique 870-Fonctionnement courant	62 818 126
Brique 871-Moyens mobiles-Fonctionnement	5 150 797
Brique 872 - Moyens mobiles - Investissement	50 726 302
Brique 873 - Equipement - Fonctionnement	157 095 607
Brique 874 - Equipement - Investissement	3 883 094
Brique 875- SIC- Fonctionnement	103 974 503
Brique 876- SIC-Investissement	15 559 854
Brique 877 - immobilier-dépenses de l'occupant	2 415 944 371
Brique 878 - immobilier-dépenses du propriétaire	588 142 655
Brique 879 - subventions collectivités territoriales pour construction	13 873 169
Brique 1261-subventions et contributions aux opérateurs	617 743
Brique 1262- Moyens lourds de projection et d'intervention-Fonctionnement	341 336 116
Brique 1263- Moyens lourds de projection et d'intervention - Investissement	56 609 800
TOTAL	3 815 732 137

Justification par action

ACTION

01 – Ordre et sécurité publics

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Ordre et sécurité publics	4 203 465 886 4 134 328 776	1 486 818	4 203 465 886 4 135 815 594	4 203 465 886 4 134 328 776	1 186 732	4 203 465 886 4 135 515 508
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	4 186 766 684 4 117 613 272	1 486 818	4 186 766 684 4 119 100 090	4 186 766 684 4 117 613 272	1 186 732	4 186 766 684 4 118 800 004
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	16 699 202 16 715 504		16 699 202 16 715 504	16 699 202 16 715 504		16 699 202 16 715 504

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	4 203 465 886	4 134 328 776	4 203 465 886	4 134 328 776
Rémunérations d'activité	2 106 222 525	2 126 039 829	2 106 222 525	2 126 039 829
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	2 097 855 088	2 117 617 816	2 097 855 088	2 117 617 816
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	8 367 437	8 422 013	8 367 437	8 422 013
Cotisations et contributions sociales	2 080 465 195	1 997 163 683	2 080 465 195	1 997 163 683
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	2 072 200 085	1 988 916 135	2 072 200 085	1 988 916 135
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	8 265 110	8 247 548	8 265 110	8 247 548
Prestations sociales et allocations diverses	16 778 166	11 125 264	16 778 166	11 125 264
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	16 711 511	11 079 320	16 711 511	11 079 320
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	66 655	45 943	66 655	45 943

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		-180		-180
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-180		-180
01.01 – <i>Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet</i>		-180		-180
Titre 5 : Dépenses d'investissement		1 486 998		1 186 912
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		1 486 998		1 186 912
01.01 – <i>Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet</i>		1 486 998		1 186 912
Total	4 203 465 886	4 135 815 594	4 203 465 886	4 135 515 508

ACTION

02 – Sécurité routière

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Sécurité routière	808 532 329		808 532 329	808 532 329		808 532 329
	849 347 664	-92	849 347 572	849 347 664	-92	849 347 572
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	807 202 097		807 202 097	807 202 097		807 202 097
	848 085 115	-92	848 085 023	848 085 115	-92	848 085 023
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	1 330 232		1 330 232	1 330 232		1 330 232
	1 262 548		1 262 548	1 262 548		1 262 548

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	808 532 329	849 347 664	808 532 329	849 347 664
Rémunérations d'activité	398 379 865	416 458 083	398 379 865	416 458 083
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	397 724 433	415 839 022	397 724 433	415 839 022
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	655 432	619 062	655 432	619 062
Cotisations et contributions sociales	406 667 284	430 491 514	406 667 284	430 491 514
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	405 998 217	429 851 592	405 998 217	429 851 592
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	669 067	639 922	669 067	639 922
Prestations sociales et allocations diverses	3 485 180	2 398 067	3 485 180	2 398 067
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	3 479 447	2 394 502	3 479 447	2 394 502
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	5 733	3 565	5 733	3 565
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		-92		-92
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-92		-92
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet		-92		-92
Total	808 532 329	849 347 572	808 532 329	849 347 572

ACTION

03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 596 823 602		2 596 823 602	2 596 823 602		2 596 823 602
	2 731 497 236	12 861	2 731 510 096	2 731 497 236	12 861	2 731 510 096
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 586 438 067		2 586 438 067	2 586 438 067		2 586 438 067
	2 721 096 839	12 861	2 721 109 700	2 721 096 839	12 861	2 721 109 700
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	10 385 535		10 385 535	10 385 535		10 385 535
	10 400 397		10 400 397	10 400 397		10 400 397

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	2 596 823 602	2 731 497 236	2 596 823 602	2 731 497 236
Rémunérations d'activité	1 278 298 720	1 339 326 817	1 278 298 720	1 339 326 817
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	1 273 186 391	1 334 227 221	1 273 186 391	1 334 227 221
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	5 112 329	5 099 595	5 112 329	5 099 595
Cotisations et contributions sociales	1 308 020 646	1 384 458 250	1 308 020 646	1 384 458 250
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	1 302 789 450	1 379 186 814	1 302 789 450	1 379 186 814
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	5 231 196	5 271 437	5 231 196	5 271 437
Prestations sociales et allocations diverses	10 504 236	7 712 169	10 504 236	7 712 169
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	10 462 226	7 682 804	10 462 226	7 682 804
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	42 010	29 365	42 010	29 365
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		12 861		12 861
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		12 861		12 861
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet		12 861		12 861
Total	2 596 823 602	2 731 510 096	2 596 823 602	2 731 510 096

ACTION

04 – Commandement, ressources humaines et logistique

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 372 627 505	2 470 662 993	3 843 290 498	1 372 627 505	2 035 180 767	3 407 808 272
	1 283 492 270	2 494 265 578	3 777 757 848	1 283 492 270	2 107 237 003	3 390 729 273
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 241 484 428	2 470 662 993	3 712 147 421	1 241 484 428	2 035 180 767	3 276 665 195
	1 147 337 610	2 493 220 970	3 640 558 580	1 147 337 610	2 082 525 402	3 229 863 012
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	131 143 077		131 143 077	131 143 077		131 143 077
	136 154 660	1 044 608	137 199 268	136 154 660	24 711 600	160 866 261

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 372 627 505	1 283 492 270	1 372 627 505	1 283 492 270
Rémunérations d'activité	702 636 067	629 330 901	702 636 067	629 330 901
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	634 996 365	562 570 596	634 996 365	562 570 596
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	67 639 702	66 760 305	67 639 702	66 760 305
Cotisations et contributions sociales	666 047 070	650 537 529	666 047 070	650 537 529
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	602 928 867	581 527 596	602 928 867	581 527 596
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	63 118 203	69 009 934	63 118 203	69 009 934
Prestations sociales et allocations diverses	3 944 368	3 623 840	3 944 368	3 623 840
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	3 559 196	3 239 418	3 559 196	3 239 418
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	385 172	384 422	385 172	384 422
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 065 697 446	2 034 211 503	1 721 933 843	1 778 001 845
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 065 697 446	2 034 913 303	1 721 933 843	1 777 954 845
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	2 065 697 446	2 034 929 401	1 721 933 843	1 777 896 982
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet		-16 098		57 862

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Subventions pour charges de service public		-701 800		47 000
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique		-701 800		47 000
Titre 5 : Dépenses d'investissement	392 365 547	447 353 176	301 246 924	320 332 053
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	392 365 547	442 230 533	301 246 924	298 328 907
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	392 365 547	441 798 267	301 246 924	292 329 097
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet		432 266		5 999 810
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		5 122 643		22 003 146
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique		4 494 203		3 349 217
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet		628 440		18 653 928
Titre 6 : Dépenses d'intervention	12 600 000	12 698 898	12 000 000	8 903 105
Transferts aux entreprises		734 329		734 329
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique		734 329		734 329
Transferts aux collectivités territoriales	12 600 000	11 203 391	12 000 000	6 226 891
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	12 600 000	11 203 391	12 000 000	6 226 891
Transferts aux autres collectivités		761 178		1 941 886
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique		761 178		1 941 886
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		2 000		
Prêts et avances		2 000		
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique		2 000		
Total	3 843 290 498	3 777 757 848	3 407 808 272	3 390 729 273

SOUS-ACTION

04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique

La consommation des crédits du P152, à savoir 2 495 765 164,66 € AE et 2 108 436 504 €, intervient très majoritairement sur la sous-action 04-01 « Commandement, ressources humaines et logistique ». En effet, elle représente 2 493 220 969,64 € AE et 2 082 525 402,34 € CP.

Aussi, pour faciliter la lecture et l'analyse de l'exécuté du P152, l'ensemble des commentaires littéraux de la justification par action est concentré dans le paragraphe dédié à l'action/sous-action « Commandement, ressources humaines et logistique ».

L'exécuté présenté dans le paragraphe inclut ainsi outre la consommation réalisée sur la sous-action 04-01 « Commandement, ressources humaines et logistique », celle réalisée sur les actions/sous-actions suivantes :

- Sous-action 01-01 « Ordre et sécurité publics hors administration centrale et cabinet » : 1 486 818 € AE et 1 186 732 € CP ;
- Sous-action 02-01 « Sécurité routière – hors administration centrale et cabinet » : -92 € en AE/CP.
- Sous-action 03-01 « Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet » : 12 861 € en AE/CP ;
- Sous-action 04-02 « Commandement, ressources humaines et logistique – administration centrale et cabinet » : 1 044 608 € AE et 24 711 600 € CP.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 960,8 M€ en AE et 1 743,5 M€ en CP**FONCTIONNEMENT COURANT LIE A L'AGENT : 405,9 M€ en AE et 437 M€ en CP****Dépenses de fonctionnement courant : 46,2 M€ en AE et 58,9 M€ en CP**

Les dépenses de fonctionnement courant regroupent notamment les postes suivants : fournitures de bureau, téléphonie, reprographie, affranchissement, communication, frais de représentation, dotation de fonctionnement des unités élémentaires. Cette dotation intègre également la protection fonctionnelle pour laquelle le P152 bénéficie d'un transfert en construction en 2025.

Par rapport aux données présentées dans le projet annuel de performances (PAP), l'exécution 2025 a été inférieure de -5,6 M€ en AE et supérieure de +6,5 M€ en CP, soit respectivement -11 % et +12 %.

En CP, le P152 paye des surcoûts liés au renouvellement du marché de reprographie, non pris en compte dans la construction budgétaire 2025 ainsi qu'une augmentation des frais de santé du fait d'une augmentation des remboursements d'affections imputables au service.

Formation : 27,6 M€ en AE et 26,7 € en CP

La dépense est supérieure à la programmation de +26 % en CP, notamment due à l'effort de formation impulsée par le directeur général. De plus, le coût des formations continues augmente (prestataires extérieurs).

Déplacements : 181,3 M€ en AE et 199,4 M€ en CP

En 2025, la gendarmerie consomme 181,3 M€ en AE et 199,4 M€ en CP pour les frais de mission de ses personnels, soit +127,2 M€ d'AE et +145,3 M€ de CP au-delà de la programmation inscrite dans le PAP. Cette augmentation résulte essentiellement de l'engagement opérationnel en Nouvelle-Calédonie, à Mayotte et dans le cadre des accords Sandhurst avec le Royaume-Uni. Ces événements ont nécessité le déploiement massif de moyens humains et matériels :

- les dépenses 2025 de la crise à Mayotte ont représenté 21 M€ en AE et 19 M€ en CP ;
- les dépenses 2025 de la crise en Nouvelle-Calédonie s'élèvent à 69 M€ en AE et 74 M€ en CP.

A l'aspect opérationnel, s'ajoute un effet prix sur les coûts des prestations hôtelières et d'alimentation ainsi que sur les billets d'avion vers les outre-mers. Enfin, les dépenses de transports ont également augmenté du fait d'un rattrapage des affrétés du MINARM de 2024 payés en 2025.

Changements de résidence : 46,9 M€ en AE et en CP

L'exécution des dépenses liées aux changements de résidence est similaire à la prévision du PAP.

Alimentation des forces mobiles : 64,6 M€ en AE et 66 M€ en CP

Cette activité présente une exécution supérieure de +11,4 M€ en AE et +12,9 M€ en CP par rapport aux données du PAP, due à l'emploi conséquent des forces de GM au regard des événements d'ampleur nationale, notamment en outre-mer.

Alimentation des autres forces : 38,7 M€ AE et 38,5 M€ en CP

L'exécution, tant en AE qu'en CP de cette activité est inférieure à la programmation du PAP (-10 % en AE et -11 % en CP). La sous-exécution résulte de la baisse du nombre de GAV entre 2024 et 2025.

Frais d'investigation, de renseignement, de protection ou d'intervention : 0,6 M€ en AE et en CP

Ce poste concerne les frais directement liés aux enquêtes et non rattachés à l'activité déplacements. La consommation est supérieure à la prévision (+0,1 M€ en AE et CP), du fait de l'augmentation de l'activité judiciaire et d'un report de charges de la gestion 2024 sur 2025.

MOYENS MOBILES : 121,2 M€ en AE et 121 M€ en CP**Entretien et réparation de véhicules : 44,6 M€ AE et 43,9 M€ en CP**

L'exécution est supérieure à la prévision de +6,9 M€ en AE et +6,2 M€ en CP. Cette consommation est liée à la hausse du nombre d'opérations d'entretien et de réparation ainsi que leur technicité (dégradations subies plus nombreuses et évolution technologique sur les véhicules neufs).

Prestations véhicules (hors entretien et réparation) : 3,2 M€ en AE et 3,5 M€ en CP

La dépense exécutée est supérieure de +1 M€ en AE et +1,3 M€ en CP à la prévision du PAP, en raison du recours accru à la location de véhicules dans le cadre d'opérations en Nouvelle-Calédonie et à Mayotte.

Carburant véhicules : 73,4 M€ en AE et 73,6 M€ en CP

La consommation de carburant est inférieure à ce que prévoyait le PAP (-6,6 M€ en AE et -2,3 M€ en CP). Cette sous-consommation résulte d'une part de la baisse des prix du carburant en 2025, et d'autre part d'atténuations de dépenses.

ÉQUIPEMENT : 137,8 M€ en AE et 156,5 M€ en CP**Achat et entretien des armes / Munitions : 30,9 M€ en AE et 34,8 M€ en CP**

La dépense exécutée est supérieure de +16,4 M€ en AE et +20,3 M€ en CP par rapport à la LFI. Cette augmentation s'inscrit dans la reconstitution des stocks de maintien de l'ordre. De plus, le programme a soldé le reste à payer des munitions pour la Nouvelle-Calédonie engagées en 2024.

Achat, location et entretien des matériels / Matériels d'analyse, de détection et de contrôle : 57,9 M€ en AE et 53,4 M€ en CP

La dépense exécutée est supérieure à la programmation de +48,2 M€ en AE et +44,2 M€ en CP. La dépense est relativement conforme à l'exercice antérieur. Cette activité reçoit une part importante des ressources non-fiscales rattachées au programme. Elle a permis de couvrir l'essentiel des besoins des unités en matériels non immobilisables. Par ailleurs, le maintien des dépenses exceptionnelles liées aux besoins des unités dans le contexte de la situation en Nouvelle-Calédonie et à Mayotte se sont poursuivies en 2025.

Habillement et moyens de protection et d'intervention : 42,6 M€ en AE et 63,4 M€ en CP

Ces activités affichent une surconsommation de +23,4 M€ en AE et de +6,3 M€ en CP. Un effort particulier a été réalisé sur les commandes d'équipements avec, notamment, des gilets pare-balles, des casques, des équipements NRBC ainsi que des systèmes modulables tactiques (reste à payer à venir en 2026).

Dépenses pour la PTS : 6,4 M€ en AE et 4,9 M€ en CP

Cette activité présente une exécution supérieure de +4,5 M€ en AE et de +3 M€ en CP par rapport à la LFI en raison de besoins opérationnels supplémentaires et de la reconstitution des stocks.

SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION : 146,8 M€ en AE et 112,2 M€ en CP**Télécom T3 et autres dépenses de fonctionnement liées aux SIC : 73,7 M€ en AE et 58,5 M€ en CP**

La dotation est destinée à financer les moyens de communication de la gendarmerie, notamment les programmes NEO, STORM et RRF. Les dépenses concernant ce poste sont inférieures à celles prévues dans le PAP en AE (-9 %), notamment avec le report du renouvellement de la location des terminaux NEO et du report des engagements pluriannuels d'abonnements téléphoniques.

La programmation présentée dans le PAP concentrait la majeure partie des crédits numériques sur la ligne applications T3. Ceux-ci ont été reventilés par activité sous plafond de l'UB SIC au DPU, affichant ainsi une distorsion entre le PAP et le RAP.

Informatique T3 et MCO des systèmes informatiques : 14,8 M€ en AE et 11,9 M€ en CP

Le budget dédié à l'équipement informatique est supérieur au budget prévu par le PAP (+74 % en AE et +39 % en CP). La programmation présentée dans le PAP concentrait la majeure partie des crédits numériques sur la ligne applications T3. Ceux-ci ont été reventilés par activité sous plafond de l'UB SIC au DPU, affichant ainsi des écarts entre les données du PAP et du RAP.

Cette dotation a permis de réaliser des dépenses d'hébergement informatique, de financer les supports utilisateurs, d'acquérir des serveurs, ainsi que de financer la MCO courante et de sécuriser les moyens de télécommunications.

MCO des applications titre 3 : 29,8 M€ en AE et 24,3 M€ en CP

La dotation est dédiée aux dépenses relatives au développement et au MCO des applications métiers de la gendarmerie (FAED, BDSP, FPR2, ROSO, SIMCO). Elle est inférieure de -81 % en AE et -84 % en CP par rapport à la prévision présentée dans le PAP. La programmation présentée dans le PAP concentrait la majeure partie des crédits numériques sur la ligne applications T3. Ceux-ci ont été reventilés par activité sous plafond de l'UB SIC au DPU, affichant ainsi une distorsion entre le PAP et le RAP.

Informatique individuelle T3 : 28,5 M€ en AE et 17,5 M€ en CP

Par rapport à la LFI, les dépenses d'informatique T3 sont supérieures de +24 M€ en AE et de +13 M€ en CP. La programmation présentée dans le PAP concentrait la majeure partie des crédits numériques sur la ligne applications T3. Ceux-ci ont été reventilés par activité sous plafond de l'UB SIC au DPU, affichant ainsi des écarts entre les données du PAP et du RAP. La dotation consacrée à ces activités couvre :

- les dépenses d'entretien courant SIC et d'acquisition de menues fournitures des échelons déconcentrés ;
- les dépenses liées à l'acquisition de postes informatiques.

Par ailleurs, les déploiements à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie ont induit un surcoût de +3,6 M€ en AE et +3,1 M€ en CP.

IMMOBILIER : 1 095,7 M€ en AE et 858,8 M€ en CP**Loyers de droit commun 813,2 M€ en AE et 643,5 M€ en CP**

La consommation est supérieure à celle prévue par le PAP de +31,4 M€ en AE et +15,3 M€ en CP (+4 % en AE et +2 % en CP).

La surconsommation en AE s'explique par le renouvellement anticipé de certains baux du premier trimestre 2026. Concernant les CP, le dépassement est lié au versement de la totalité des indemnités d'occupation pour les bailleurs dont les baux sont en cours de négociation avec la DIE.

Gestion du parc : 76,1 M€ en AE et 73,9 M€ en CP

La hausse de la dotation en LFI 2025 concrétise l'effort d'entretien de proximité du casernement (logements et des locaux de services et techniques). La légère sous-exécution en AE correspond à la priorisation des opérations de maintenance non spécialisée (T5).

Énergie et fluides : 190,3 M€ en AE et 123,8 M€ en CP

Les dépenses d'énergie et fluides sont inférieures de -87,9 M€ en AE et -12,2 M€ en CP par rapport au PAP. La dotation en AEP pour le renouvellement des marchés d'énergie n'a pas été utilisée dans sa totalité, notamment grâce à la baisse des prix du gaz et de l'électricité.

Frais de fonctionnement AOT – frais de financement AOT : 16,1 M€ en AE et 17,6 M€ en CP

Les crédits consommés couvrent les parts de financement et de fonctionnement des AOT de la gendarmerie.

AUTRES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS AUX OPÉRATEURS : 1,6 M€ en AE et 2,7 M€ en CP

Par rapport à la LFI ces subventions sont inférieures de -3,7 M€ d'AE et conforme en CP. Cela résulte du report en 2026 d'un engagement pluriannuel liant la gendarmerie à la fondation maison de la gendarmerie (FMG).

MOYENS LOURDS DE PROJECTION ET D'INTERVENTION : 51,8 M€ en AE et 55,3 M€ en CP**Maintien en condition opérationnelle aéronautique : 19,8 M€ en AE et 48,8 M€ en CP**

L'exécution est inférieure de -4,1 M€ en AE et -1,9 M€ en CP par rapport à la programmation.

Cette dotation a permis de soutenir les flottes d'hélicoptères existantes (AS 350, EC 135 et EC 145). A cet égard, le P152 a engagé le renouvellement du marché pluriannuel de MCO des EC145 ainsi qu'un avenant au marché transversal des turbines de l'ensemble des flottes. Par ailleurs, la gendarmerie a également engagé le marché de MCO des H145-D3 dont la mise en service intervient en 2026.

Enfin, l'imprévision INEO initialement programmée à 8 M€ AE/CP s'est élevée à 4,4 M€ lors de l'exécution 2025.

Maintien en condition opérationnelle moyens blindés : 27,1 M€ en AE et 1,6 M€ en CP

Cette dotation permet de couvrir le MCO des véhicules blindés polyvalents CENTAURE. L'engagement pluriannuel du marché de MCO est inférieur au montant programmé. De plus, les évolutions envisagées en 2025 sont reprogrammées dans les années à venir, induisant une sous-consommation de -8,2 M€ en AE et -13,7 M€ en CP par rapport à la programmation du PAP.

Carburant des hélicoptères : 4,9 M€ en AE et en CP

Cette dotation dédiée au carburéacteur admet une consommation inférieure à la programmation du PAP (-10 % en AE et en CP). Cette sous-consommation résulte d'un report de facturation de 2025 sur 2026.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 524,8 M€ en AE et 358,6 M€ en CP**Moyens mobiles : 203,1 M€ en AE et 168,6 M€ en CP**

L'exécution est supérieure à la programmation de +116,8 M€ en AE et +80,2 M€ en CP. L'entrée en gestion sous le régime des services votés a entraîné des retards dans les projets numériques et d'investissements immobiliers, libérant ainsi des marges de manœuvre en fin de gestion. Cela a permis un renouvellement nominal du parc automobile en 2025 en portant les commandes à 4 554 véhicules, notamment pour les besoins en Nouvelle-Calédonie et à Mayotte.

Informatique : 16,1 M€ en AE et 13 M€ en CP

La programmation du PAP ne prévoyait aucune dépense sur ces activités. En gestion 2025, l'Agence du numérique des forces de sécurité intérieure (ANFSI) réalise la majeure partie de l'exécution en matière d'investissements numériques permettant notamment l'acquisition d'un *datacenter* modulaire et de terminaux *digital mobile radio* (DMR) pour le projet réseau AGATE en Nouvelle-Calédonie (lancé en 2024), qui permet une interopérabilité inter-services.

Équipements : 6,9 M€ en AE et 4,5 en CP

L'exécution est supérieure à la programmation à hauteur de +3,2 M€ en AE et +1 M€ en CP. Cette dotation a permis de procéder à des opérations de gros entretien et de renouvellement d'équipements techniques au profit du PJGN ainsi qu'au lancement d'un programme pluriannuel de renouvellement des équipements de plateaux techniques de terrain, mis en œuvre en 2025.

En outre, le P152 a procédé au renouvellement d'équipements spécifiques pour 2,4 M€ (ouvre-portes hydrauliques) à destination des unités d'interventions spécialisées, non prévus en LFI.

Immobilier : 295,3 M€ en AE et 143,5 M€ en CP**Acquisitions et constructions immobilières / Maintenance – réhabilitation : 295,4 M€ en AE et 129,9 M€ en CP**

L'investissement immobilier en matière d'acquisitions, de constructions, de maintenances et réhabilitations est supérieur à ce que prévoyait le PAP de +3,9 M€ en AE et inférieure de -27,7 M€ en CP.

Du fait des services votés, certains projets d'acquisitions et de constructions ont été reportés. La dotation 2025 a permis néanmoins d'initier des opérations d'importances telles que :

- la construction de 150 hébergements à Malakoff pour un montant de 15 M€ ;
- la réhabilitation et reconstruction partielle de la caserne Joffre à Lorient pour un montant de 10 M€ ;
- la réhabilitation lourde de la caserne Babylone à Paris pour un montant de 14 M€.

A contrario, le P152 a renforcé sa programmation concernant les opérations de maintenances et de réhabilitations. La dotation a permis de réaliser notamment :

- la rénovation d'ascenseurs et de monte charges sur plusieurs emprises (Fort de Rosny-sous-Bois, Drancy, Maisons-Alfort, Dugny) pour un montant de 23 M€ ;
- les opérations de réhabilitation en site occupé touchant le clos et le couvert (réfection de façades, remplacement de menuiseries, etc.) sur plusieurs emprises (Cannes, Cayenne, Guéret, Issy-les-Moulineaux, La Réole, Rouen, Paris Tournon, Brignoles, Aurillac) pour un montant de 15 M€.

Le décalage des engagements T5 dû aux services votés entraîne un report des factures attendues initialement en fin de gestion 2025 au début de gestion 2026.

Opérations immobilières PPP – Investissement : -0,1 M€ en AE et 13,6 M€ en CP

13,6 M€ sont destinés au financement des loyers-maintenance immobilière des AOT de la gendarmerie.

MOYENS LOURDS DE PROJECTION ET D'INTERVENTION : 3,4 M€ en AE et 29 M€ en CP

L'exécuté admet un écart de -3,9 M€ en AE et -4,9 M€ en CP par rapport à la programmation du PAP.

Cette ressource concourt à l'acquisition d'hélicoptères H145 dans le cadre d'un marché commun avec la DGSCGC, ainsi que de drones et d'accessoires. Les acquisitions concernent 3,4 M€ en AE et 26,8 M€ en CP. La sous-consommation en CP résulte d'un décalage du plan de facturation engendrant un glissement des paiements de 2025 sur 2026. Par ailleurs, la dotation a permis l'acquisition d'un simulateur de vol sur l'exercice pour 3 M€ d'AE.

D'autre part, la gendarmerie a soldé le paiement de l'acquisition de véhicules blindés sur des engagements juridiques antérieurs à 2025 (2,1 M€).

DÉPENSES D'INTERVENTION : 10,4 M€ en AE et 6,2 M€ en CP

Le versement des subventions aux collectivités territoriales est assujéti à certaines conditions, la première étant la mise hors eau/air des bâtis et la seconde, la livraison des locaux. En 2025, 10,4 M€ en AE et 6,22 M€ en CP au titre des subventions T6 ont été versés aux collectivités territoriales pour la construction de casernes locatives sur le P152. Le montant de ces dépenses est inférieur de -2,2 M€ en AE et de -5,8 M€ en CP par rapport à ce que prévoyait le PAP dû à des décalages opérationnels d'investissement.

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS : 346,8 M€ en AE et CP

Pour le titre 2 : 196,4 M€ en AE/CP

Le P152 a perçu, sur l'exercice 2025, 72 M€ de fonds de concours et 124,4 M€ d'attributions de produits, soit un total de 196,4 € CAS Pensions compris (dont 105,7 hors CAS Pensions), repartis de la façon suivante :

- fonds de concours n° 1-3-00952, créé en janvier 2024 : 72 M€ au titre de la contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la gendarmerie nationale ;
- ADP n° 2-2-00254 « Rémunération des prestations fournies par la direction générale de la gendarmerie nationale » : 124,4 M€ liés au remboursement des effectifs mis à disposition d'organismes extérieurs qui ne participent pas directement à la performance du programme (essentiellement EDF, Banque de France, CEA et SNCF).

Pour le hors titre 2 : 151,4 M€ EN AE/CP

Sur l'exercice 2025, le P152 a recouvré 151,4 M€ de fonds de concours et d'attributions de produits.

Les fonds de concours représentent 94,7 M€ de ce montant et sont répartis comme suit :

- 7,6 M€ au titre du financement d'actions de formation et de lutte contre l'insécurité (FDC 1-2-00055) ;
- 3,4 M€ au titre de la participation au financement de divers travaux d'équipements (FDC 1-2-00682) ;
- 83,7 M€ au titre de la contribution du Royaume-Uni aux dépenses réalisées dans le cadre de la convention Sandhurst par la gendarmerie nationale (FDC 1-3-00953).

Le montant des attributions de produits est de 56,7 M€. Il est réparti de la façon suivante :

- 9,5 M€ au titre des services d'ordre indemnisés (ADP 2-2-00045) ;
- 1,9 M€ au titre de la participation à des missions non spécifiques de la gendarmerie nationale (ADP 2-2-00495) ;
- 0,6 M€ au titre des produits des cessions de biens mobiliers (ADP 2-2-00564) ;
- 44,1 M€ au titre de la rémunération des prestations (EDF, CEA, ANDRA, BDF...) fournies par la gendarmerie nationale (ADP 2-2-00604) ;
- 70 k€ au titre des produits des cessions de biens mobiliers en outre-mer et à l'étranger (ADP 2-2-00566) ;
- 0,5 M€ au titre de la rémunération des prestations fournies par la gendarmerie nationale en outre-mer et à l'étranger (ADP 2-2-00614).

ACTION**05 – Exercice des missions militaires**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Exercice des missions militaires	173 356 592		173 356 592	173 356 592		173 356 592
	164 497 699		164 497 699	164 497 699		164 497 699
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	173 266 537		173 266 537	173 266 537		173 266 537
	164 497 699		164 497 699	164 497 699		164 497 699
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	90 055		90 055	90 055		90 055
			0			0

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	173 356 592	164 497 699	173 356 592	164 497 699
Rémunérations d'activité	88 884 294	82 397 685	88 884 294	82 397 685
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	88 838 120	82 397 685	88 838 120	82 397 685
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	46 174		46 174	
Cotisations et contributions sociales	83 790 589	81 645 207	83 790 589	81 645 207
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	83 747 062	81 645 207	83 747 062	81 645 207
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	43 527		43 527	
Prestations sociales et allocations diverses	681 709	454 807	681 709	454 807
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	681 355	454 807	681 355	454 807
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	354		354	
Total	173 356 592	164 497 699	173 356 592	164 497 699

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police (P176)	98 990				126 334	213 339
Transferts	98 990				126 334	213 339
Total	98 990				126 334	213 339
Total des transferts	98 990				126 334	213 339

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025, leur réalisation 2024 est sans objet.

PROGRAMME 207

Sécurité et éducation routières

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Estelle BALIT

Déléguée à la sécurité routière

Responsable du programme n° 207 : Sécurité et éducation routières

Précisions sur le changement de responsable du programme

Mme BALIT a été nommée déléguée interministérielle à la sécurité routière par décret du 19 novembre 2025.

Le programme 207 a pour finalité de lutter contre l'insécurité routière et donc de réduire le nombre de personnes tuées et blessées sur les routes de France ainsi que le nombre et la gravité des accidents de la circulation. Il répond à plusieurs enjeux :

- un enjeu humain lié à la souffrance engendrée par la perte ou le handicap d'un proche. En effet, pour une personne tuée sur les routes, on estime à cinq celles qui sont gravement blessées ;
- un enjeu social lié à la disparition d'une partie des forces vives de la société, notamment les jeunes adultes ;
- un enjeu économique, lié au coût total de l'insécurité routière estimé entre 54,8 milliards d'euros et 83,4 milliards d'euros en 2024 selon la méthodologie retenue sur la valorisation des victimes dans le bilan de l'observatoire national interministériel de sécurité routière.[1]

La déléguée à la sécurité routière, responsable du programme 207, est la cheffe de file de l'action des différents services de l'État dans leur lutte contre l'insécurité routière. Cette politique publique, de long terme, est à forte dimension interministérielle car elle implique d'agir sur différents vecteurs (comportements, routes, équipements). Les crédits ouverts en 2025 ont été inférieurs de 7,1 M€ en AE et de 10,1 M€ en CP à la dotation 2024. La Délégation à la Sécurité Routière a poursuivi la mise en œuvre des mesures décidées lors du Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) réuni le 17 juillet 2023, et a maintenu ses actions.

Les orientations en matière de lutte contre l'insécurité routière, sont notamment fixées par le CISR. Afin d'éclairer leurs décisions, les pouvoirs publics et le CISR bénéficient des travaux conduits dans le cadre du Conseil national de sécurité routière (CNSR). Cette instance qui regroupe des acteurs privés, publics et associatifs a été renouvelée en 2024 (mandature 2024-2027).

Les pouvoirs publics disposent également de l'Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR). Il s'agit d'un service rattaché à la DSR qui collecte et analyse de manière indépendante toute donnée liée à l'accidentalité.

Le dernier Comité interministériel de la sécurité routière s'est réuni le 17 juillet 2023 avec l'objectif à la fois « de faciliter la vie des usagers de la route, d'améliorer les dispositifs de prévention mais aussi de mieux détecter et de sanctionner plus fermement ceux qui conduisent sous l'emprise de la drogue ou de l'alcool ».

A cet effet, le CISR a retenu 7 axes majeurs qui se déclinent en 38 mesures :

- Éduquer pour mieux partager la route ;
- Mieux détecter, évaluer et suivre les inaptitudes à la conduite ;
- Protéger les usagers vulnérables de la route et accompagner les victimes ;
- S'engager pour la sécurité de toutes et tous sur les routes ;
- Lutter contre les comportements les plus dangereux ;
- Simplifier la vie des usagers de la route ;
- Agir pour une meilleure sécurité routière dans les outre-mer.

En 2019, année de référence pour la décennie 2020-2030, 3 498 personnes ont perdu la vie sur les routes de France, dont 3 244 en France métropolitaine et 231 dans les Outre-mer.

Les résultats quasi-définitifs de l'accidentalité routière en 2025 publiés par l'ONISR fin janvier 2026 font état de 3 260 personnes décédées sur les routes de France métropolitaine, soit 16 personnes de plus qu'en 2019 (+0,5 %), et 67 personnes de plus qu'en 2024 (+2,1 %). La tendance constatée depuis la crise sanitaire continue de se confirmer : la part des usagers vulnérables (piétons, cyclistes, usagers d'engins de déplacement personnel motorisés et de deux-roues motorisés) dans la mortalité continue d'être prépondérante par rapport à celle des automobilistes, lesquels représentent désormais moins de la moitié des usagers tués (1 563 occupants de véhicules de tourisme, soit 48 %).

253 personnes sont décédées sur les routes d'outre-mer en 2025, dont 179 dans les départements et régions d'outre-mer et 74 dans les collectivités d'outre-mer ou en Nouvelle-Calédonie, soit une hausse de 6 % par rapport à 2024 mais un nombre équivalent à celui de 2019.

Les résultats définitifs pour l'année 2025 seront publiés fin mai 2026.

Au niveau local, les coordinations départementales de sécurité routière ont déployé en 2025, directement ou en partenariat avec les acteurs locaux (associations, collectivités territoriales...), de nombreuses actions d'information et de sensibilisation, destinées à tous publics ou auprès de publics ciblés, tels que les écoliers, collégiens et lycéens, élèves des CFA, seniors, salariés des entreprises.

Les actions des coordinations s'inscrivent dans le cadre des 4 grandes priorités définies nationalement : les deux roues motorisées ; les conduites à risque (alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs au volant) ; les nouveaux modes de mobilité dite « douce » et le risque routier professionnel. Ces priorités sont déclinées localement, sur la base d'un diagnostic de l'accidentalité, dans le document général d'orientations (DGO) 2023-2027 qui constitue le cadre stratégique de l'action de l'État déconcentré dans la lutte contre l'insécurité routière et dans le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) élaboré chaque année.

Parallèlement aux actions sur le terrain, la mobilisation des partenaires a continué d'être développée.

S'agissant des partenariats nationaux, les associations ont poursuivi leurs actions de sensibilisation auprès du grand public mais également des publics plus ciblés. Les actions de terrain à destination des publics vulnérables et des usagers des nouvelles mobilités douces (vélos, trottinettes mais également de la marche) se sont accrues. Liées au fort développement de ces derniers modes de circulation, les actions se sont multipliées auprès de ces usagers (scolaires, jeunes, usagers adultes, usagers en milieu rural, usagers vulnérables). Les actions d'accompagnement des victimes d'accident de la route et de leurs proches et en direction des salariés et des employeurs se sont également développées.

Par ailleurs, la mesure n° 20 du CISR du 17 juillet 2023, « Renforcer le soutien aux associations pour les mobiliser au plus près des territoires », avait pour objectif d'élargir le partenariat national à de nouveaux acteurs associatifs, dans le cadre d'un appel à projet national. Pour 2025, la DSR a participé au financement des projets et actions de 20 associations dites pérennes sollicitant régulièrement des subventions et de sept autres associations.

Le risque routier professionnel, l'une des premières causes d'accident mortel au travail, constitue une priorité au niveau local comme national. L'incitation des entreprises à signer la charte des *sept engagements+ de la sécurité routière* s'est poursuivie : près de 3 900 employeurs ont signé cet appel, représentant plus de 5,4 millions de collaborateurs. La mobilisation sur la prévention du risque routier professionnel s'est poursuivie, conformément à la mesure n° 21 du CISR qui prévoit de renforcer l'implication des employeurs et des branches professionnelles dans la prévention de ce risque.

Les principaux sujets de sensibilisation abordés en 2025 ont portés sur :

- les dangers du smartphone au volant, pour les conducteurs (« Quand vous regardez votre smartphone, qui regarde la route ? »), mais aussi pour les piétons (« Quand vous traversez, ne regardez pas votre téléphone ») ;
- sur l'incompatibilité entre alcool et conduite, au travers des campagnes intitulées « Quand on tient à quelqu'un, on le retient » et « Sam, celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas » (le désormais célèbre Sam ayant fêté ses 20 ans en 2025) ;
- les violences routières, par la campagne intitulée « Priorité au respect » et diffusée le jour anniversaire de la mort du cycliste Paul Varry, écrasé par un automobiliste mis en examen pour meurtre ;
- Le risque routier professionnel, par la promotion de l'appel national des employeurs engagés pour la sécurité routière de leurs salariés (les employeurs de 5 millions de salariés ont signé cet appel) et des Journées dédiées à la sécurité routière au travail ;
- la nécessité d'indiquer la bonne adresse de son domicile dans le système d'information des véhicules (« carte grise ») afin d'être correctement alerté lors des rappels de sécurité des constructeurs (affaire des *air bags* défectueux notamment).

Ces campagnes sont diffusées sur différents médias : télévision, cinéma, radio, presse, affichage, internet.

Concernant les délais de passage du permis de conduire, la Délégation à la Sécurité Routière a renforcé l'offre du nombre d'examens supplémentaires, lequel a connu une augmentation importante en 2025 (163 956 examens supplémentaires) grâce notamment :

- à la mobilisation d'inspecteurs retraités (36 conventions signées en 2025) ;
- au recrutement d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) : 53 postes d'IPCSR supplémentaires ont été créés entre 2023 et 2024 (dont 15 IPCSR recrutés en 2023 et 38 IPCSR en 2024). En 2025, 108 IPCSR supplémentaires ont été recrutés, dont 103 IPCSR par la voie du concours (en remplacement des postes vacants), auxquels s'ajoutent 5 recrutements complémentaires (détachements et obligations d'emplois).

[1] Le coût total de l'insécurité routière est établi depuis 2014 selon les recommandations de la mission Quinet. Selon cette méthode, le coût total de l'insécurité routière est de 54,8 Md€ en 2024. Cependant, le projet de recherche MVAEM de l'Université Gustave Eiffel, intégré au projet européen VALOR, a produit une estimation différente du coût unitaire d'un tué ou d'un blessé grave sur l'ensemble des coûts supportés. Les résultats donnent une valeur de la vie statistique 1,6 fois plus importante et une valeur du blessé grave 2 fois plus importante que les valeurs établies avec la méthode Quinet. En partant de ces chiffres, on peut estimer un coût de l'insécurité routière à 83,4 Md€ en 2024.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Mobiliser l'ensemble de la société sur la sécurité routière pour réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes

INDICATEUR 1.1 : Nombre annuel des tués (France métropolitaine et départements d'outre-mer)

OBJECTIF 2 : Améliorer le service du permis de conduire dans le cadre du développement de l'éducation routière tout au long de la vie

INDICATEUR 2.1 : Délai d'attente médian aux examens et coût unitaire d'obtention du permis de conduire

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Mobiliser l'ensemble de la société sur la sécurité routière pour réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes

INDICATEUR

1.1 – Nombre annuel des tués (France métropolitaine et départements d'outre-mer)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre annuel des tués (France métropolitaine)	Nb	3 167	3193	En baisse	3260	absence amélioration	En baisse
Nombre de personnes tuées dans les accidents de la route de sexe masculin (France métropolitaine)	Nb	2 457	2465	En baisse	2526	absence amélioration	En baisse
Nombre de personnes tuées dans les accidents de la route de sexe féminin (France métropolitaine)	Nb	710	728	En baisse	734	absence amélioration	En baisse
Nombre annuel des tués (Départements d'outre-mer)	Nb	135	160	En baisse	179	absence amélioration	En baisse
Nombre de personnes tuées dans les accidents de la route de sexe masculin (DOM)	Nb	116	135	En baisse	144	absence amélioration	En baisse
Nombre de personnes tuées dans les accidents de la route de sexe féminin (DOM)	Nb	19	25	En baisse	35	absence amélioration	En baisse
Nombre de tués parmi les jeunes conducteurs (moins de deux ans de permis)	Nb	268	301	En baisse	ND	donnée non renseignée	En baisse
Nombre de tués hors agglomération hors autoroutes	Nb	1 877	1928	En baisse	1981	absence amélioration	En baisse

Commentaires techniques

Source des données : Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR)

Données provisoires 2025, les données définitives seront disponibles fin mai 2026

Données disponibles fin mai 2026 pour le nombre de tués parmi les jeunes conducteurs

Mode de calcul :

Le fichier national des accidents corporels de la circulation routière, dit fichier BAAC (Bulletins d'analyse des accidents corporels), contient les données des accidents de la route enregistrées par les services de police nationale ou de gendarmerie compétents géographiquement. Ces données sont saisies dans les logiciels des forces de l'ordre puis envoyés dans le système d'information TRAXy de l'ONISR (Observatoire national interministériel de la sécurité routière). L'ONISR et les observatoires locaux, avec l'appui du Cerema et de gestionnaires de voirie partenaires, assurent des contrôles supplémentaires aux logiciels de saisie utilisés par les forces de l'ordre, corrigent éventuellement les données avant validation. La base annuelle du fichier BAAC pour l'année N n'est arrêtée qu'en mai de l'année N+1. Les indicateurs principaux d'accidentalité **pour la métropole et les départements d'outre-mer** sont **labellisés** par l'Autorité de la Statistique Publique (état quasi-définitif publié fin janvier de l'année N+1, état définitif publié à partir de fin mai de l'année N+1).

Les données fournies pour 2025 sont des estimations, considérées comme des résultats quasi-définitifs et labellisées, mais ces estimations ne peuvent être réalisées que pour certains indicateurs : les informations relatives au permis de conduire ne sont pas encore suffisamment consolidées pour permettre d'estimer le nombre de tués parmi les jeunes conducteurs (moins de 2 ans de permis) ou le nombre de conducteurs sans permis impliqués

dans les accidents. Les données 2025 ne seront connues et publiées par l'ONISR qu'à partir de fin mai 2026, et les valeurs définitives seront intégrées dans le projet annuel de performances pour 2027.

ANALYSE DES RESULTATS

INDICATEUR 1 – Nombre annuel des tués

Pour mémoire, les résultats définitifs seront connus en mai 2025 à l'issue de la phase de consolidation de la base de données de l'ONISR.

• sous-indicateur « Nombre annuel des tués en France métropolitaine »

Les résultats quasi-définitifs de l'accidentalité routière en 2025 établis par l'ONISR font état de 3 260 personnes décédées sur les routes de France métropolitaine, soit 16 personnes de plus qu'en 2019 (soit une hausse de 0,5 %) et 67 personnes de plus qu'en 2024 (soit +2,1 %). La part des **hommes** dans la mortalité routière reste **prépondérante** (77,5 % contre 77,2 % en 2024, et 77,3 % en 2019).

La mortalité des usagers de deux-roues motorisés a baissé de 4 % en 2025 par rapport à 2024 (29 usagers tués de moins) de -7,7 % par rapport à 2019. Depuis la pandémie néanmoins, la part des cyclistes et utilisateurs d'engins de déplacement personnel motorisés (EDPm) dans la mortalité a augmenté : elle passe de 6 % en 2019 à 9 % en 2025. Enfin, la mortalité des piétons a augmenté en 2025.

L'indicateur de mortalité rapportée à la population était de 50 tués par million d'habitants en 2019 et 48 tués par million d'habitants en 2024, et il augmente légèrement en 2025 (49 tués/Mhab). Les classes d'âge les plus à risque restent en 2025 :

- les jeunes de 18-24 ans avec 95 tués par million d'habitants de cette classe d'âge (contre 97 en 2024) ;
- les seniors de 85 ans ou plus avec 81 tués par million d'habitants de cette classe d'âge (contre 84 en 2024) ;
- les seniors de 75-84 ans avec 70 tués par million d'habitants de cette classe d'âge (contre 74 en 2024) ;
- les 25-34 ans avec 61 tués par million d'habitants de cette classe d'âge (contre 57 en 2024).

La classe d'âge connaissant la plus forte hausse est celle des 14-17 ans, avec 135 jeunes tués (41 de plus qu'en 2024). Toutes les tranches d'âge connaissent une hausse de la mortalité par rapport à 2024, à l'exception des 18-24 ans (-6 tués), des 35-44 ans (-42 tués) et des 75 ans et plus (-1 tué).

• sous-indicateur « Nombre annuel des tués dans les départements d'outre-mer »

D'après les résultats provisoires, 179 personnes sont décédées sur les routes des départements d'outre-mer, soit 19 de plus qu'en 2024 (+12 %) et 17 de plus qu'en 2019 (+10 %). Les évolutions varient selon les classes d'âge. Par rapport à 2019, la mortalité est en hausse : on compte 119 tués âgés entre 25 et 64 ans en 2025 (soit +23 tués par rapport à 2019), alors que le nombre de tués des autres classes d'âge est soit stable, soit en baisse.

Avec 65 tués, la mortalité en deux-roues motorisés est supérieure à celle de 2024 (+11 tués) et celle de 2019 (+15 tués). Elle représente encore plus d'un tiers des tués en 2025.

OBJECTIF

2 – Améliorer le service du permis de conduire dans le cadre du développement de l'éducation routière tout au long de la vie

INDICATEUR

2.1 – Délai d'attente médian aux examens et coût unitaire d'obtention du permis de conduire

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Délai d'attente médian annuel pour un candidat entre sa première et sa deuxième présentation à l'examen pratique du permis de conduire B	jours calendaires	65	74	54	80	absence amélioration	54
Coût unitaire d'obtention du permis de conduire pour l'administration relevant du ministère chargé de la sécurité routière	€/permis	96,1	96,2	65	94,8	absence amélioration	65

Commentaires techniques

Indicateur 2.1

Source des données : Délégation à la sécurité routière (DSR)

Mode de calcul : les données sont extraites des systèmes d'information « Rdvpermis, ICER Tableau ». Cet outil permet aux inspecteurs du permis de conduire d'y relater, en temps réel, l'ensemble de leurs activités relevant du domaine du permis de conduire.

Depuis le 24 décembre 2019, date de la promulgation de la loi d'orientation des mobilités, l'indicateur annuel de référence est la valeur médiane des délais d'attente entre la première et la deuxième présentation à l'épreuve pratique du permis de conduire B (jusqu'à la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, l'indicateur annuel de référence était le délai d'attente moyen annuel pour un candidat entre sa première et sa deuxième présentation à l'examen pratique du permis de conduire B). En 2020, le délai médian est de 63 jours et en 2025 de 80 jours.

Indicateur 2.2

Source des données : Délégation à la sécurité routière (DSR)

Mode de calcul : le numérateur (coût total) intègre les dépenses (en crédits de paiement) opérées au cours de l'année considérée au titre de la rémunération (y compris contribution au CAS « pensions ») versée aux agents chargés d'organiser les activités d'examen, ainsi que les frais de déplacement, de fonctionnement et de formation initiale et continue induits par ces activités.

Le dénominateur (nombre de permis) correspond au nombre de permis de catégorie A, B, C et D délivrés suite aux examens pratiques au cours de l'année considérée.

ANALYSE DES RESULTATS

Sous-indicateur 2.1. - Délai d'attente médian pour un candidat entre sa première et sa deuxième présentation à l'examen pratique du permis de conduire B

Les confinements ainsi que les mesures mises en place pour faire face à la crise sanitaire du COVID ont généré des retards dans le passage de l'examen pratique du permis de conduire. Depuis, des mesures visant à augmenter l'offre de places d'examen B ont permis de contenir l'augmentation du délai médian qui est passé de 63 jours en 2020 à 80 en 2025, soit une augmentation de 17 points.

La délégation à la sécurité routière a mis en œuvre des mesures importantes pour inverser cette tendance, notamment l'accroissement du nombre d'inspecteurs du permis de conduire (création de 53 postes nouveaux échelonnée sur 2023 et 2024, 108 IPCSR recrutés au concours en 2025).

Sous-indicateur 2.2 - Coût unitaire d'obtention du permis de conduire pour l'administration relevant du ministère chargé de la sécurité routière

Le coût unitaire d'obtention du permis de conduire pour l'administration s'élève en 2025 à 94,8 €, ce chiffre est en légère baisse par rapport à 2024.

En raison des mesures de confinement, le nombre d'examens non réalisés avait entraîné une diminution du nombre de permis délivrés en 2020 (-20 % soit 200 000 permis de moins que 2019) augmentant le coût unitaire du permis de conduire à 86,60 €. En 2021, le nombre de permis délivrés était en hausse par rapport à 2020 (273 928 en plus que 2020), mais en parallèle, le montant des dépenses prises en compte pour 2021 augmentait par rapport à 2020 (+73,06 %), notamment en raison du remboursement des salaires de 48 examinateurs de la catégorie B mis à disposition par La Poste ainsi que des coûts de formation initiale de 55 IPCSR, 15 DPCSR et 59 examinateurs B (promotions de mars 2021 et janvier 2022). Cette double tendance a eu pour effet en 2021, de stabiliser le coût unitaire du permis de conduire à 88,51 €.

Les mesures initiées en 2021 pour augmenter l'offre des places d'examen ont été maintenues les années suivantes. Il s'agit notamment de recrutement d'inspecteurs au permis de conduire et d'agents du groupe La Poste ainsi que d'une offre d'examens supplémentaires toujours plus importante (163 956 en 2025).

Malgré l'augmentation des dépenses prises en compte pour 2025 par rapport à 2024, notamment en raison de l'augmentation du plafond d'emplois des IPCSR, le coût unitaire a un peu diminué traduisant l'augmentation du nombre de permis de conduire délivrés. Ainsi, 1,181 million de permis ont été délivrés en 2025, cela correspond à 105 000 permis de plus qu'en 2024.

La performance devrait continuer de s'améliorer en 2026, notamment grâce à une hausse du nombre de permis de conduire délivrés du fait de l'impact des recrutements mis en œuvre en 2024 et en 2025.

Présentation des crédits

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	6 093 342 4 970 059		1 800 000 -197 490		7 893 342 4 772 569	7 893 342
02 – Démarches interministérielles et communication	39 127 825 26 114 517	4 124 669 2 341 373	6 017 743 5 663 909	2 000	49 270 237 34 121 799	49 270 237
03 – Éducation routière	19 467 774 17 946 355	2 991 281 4 084 927	4 000 000 4 065 677		26 459 055 26 096 959	26 459 055
Total des AE prévues en LFI	64 688 941	7 115 950	11 817 743	0	83 622 634	83 622 634
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+586 581 (hors titre 2)			+586 581	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-14 322 682 (hors titre 2)			-14 322 682	
Total des AE ouvertes		69 886 533 (hors titre 2)			69 886 533	
Total des AE consommées	49 030 930	6 426 300	9 532 097	2 000	64 991 327	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	6 093 342 4 135 821		1 800 000 669 220		7 893 342 4 805 041	7 893 342
02 – Démarches interministérielles et communication	38 930 012 26 142 186	3 710 000 3 304 592	6 017 743 5 455 707		48 657 755 34 902 485	48 657 755
03 – Éducation routière	18 572 774 16 442 406	2 991 281 1 268 466	4 000 000 2 716 354		25 564 055 20 427 226	25 564 055
Total des CP prévus en LFI	63 596 128	6 701 281	11 817 743	0	82 115 152	82 115 152
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+586 581 (hors titre 2)			+586 581	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-22 566 979 (hors titre 2)			-22 566 979	
Total des CP ouverts		60 134 754 (hors titre 2)			60 134 754	
Total des CP consommés	46 720 412	4 573 058	8 841 282	0	60 134 752	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2024 Consommation 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	11 753 773 3 733 971		1 500 000 3 404 289	13 253 773	13 253 773 7 138 260
02 – Démarches interministérielles et communication	48 567 237 32 461 379	14 016 877 4 236 598	4 617 743 5 984 230	67 201 857	67 321 857 42 682 206
03 – Éducation routière	18 640 292 18 172 102	4 991 281 394 227	6 300 000 4 650 895	29 931 573	29 931 573 23 217 224
Total des AE prévues en LFI	78 961 302	19 008 158	12 417 743	110 387 203	110 507 203
Total des AE consommées	54 367 452	4 630 825	14 039 414		73 037 691

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2024 Consommation 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	11 753 773 2 531 568		1 500 000 2 851 069	13 253 773	13 253 773 5 382 637
02 – Démarches interministérielles et communication	48 567 237 32 558 321	13 404 395 2 721 911	4 617 743 5 556 713	66 589 375	66 709 375 40 836 944
03 – Éducation routière	17 745 292 17 545 737	4 991 281 1 662 626	6 300 000 4 650 445	29 036 573	29 036 573 23 858 807
Total des CP prévus en LFI	78 066 302	18 395 676	12 417 743	108 879 721	108 999 721
Total des CP consommés	52 635 626	4 384 536	13 058 227		70 078 389

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommées* en 2024	Ouverts en 2025	Consommées* en 2025
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	54 367 452	64 688 941	49 030 930	52 635 626	63 596 128	46 720 412
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	54 233 152	64 688 941	48 924 830	52 523 776	63 596 128	46 603 362
Subventions pour charges de service public	134 300	0	106 100	111 850	0	117 050
Titre 5 – Dépenses d'investissement	4 630 825	7 115 950	6 426 300	4 384 536	6 701 281	4 573 058
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	593 810	7 115 950	4 140 860	840 227	6 701 281	1 312 162
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	4 037 015	0	2 285 439	3 544 309	0	3 260 896

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommées* en 2024	Ouverts en 2025	Consommées* en 2025
Titre 6 – Dépenses d'intervention	14 039 414	11 817 743	9 532 097	13 058 227	11 817 743	8 841 282
Transferts aux ménages	4 644 554	4 000 000	4 054 075	4 644 554	4 000 000	2 704 027
Transferts aux entreprises	183 566	1 000 000	11 874	162 712	1 000 000	133 104
Transferts aux collectivités territoriales	954 255	0	917 507	938 528	0	824 520
Transferts aux autres collectivités	8 257 040	6 817 743	4 548 641	7 312 433	6 817 743	5 179 631
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	2 000	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	2 000	0	0	0
Total hors FdC et AdP		83 622 634			82 115 152	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-13 736 101			-21 980 398	
Total*	73 037 691	69 886 533	64 991 327	70 078 389	60 134 754	60 134 752

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2024	Prévues en LFI pour 2025	Ouvertes en 2025	Ouverts en 2024	Prévus en LFI pour 2025	Ouverts en 2025
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	550 900		586 581	550 900		586 581
Total	550 900		586 581	550 900		586 581

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

ARRETES DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2025		108		108				
02/2025		4 358		4 358				
03/2025		100		100				
04/2025		62 884		62 884				
05/2025		4 350		4 350				
06/2025		37 950		37 950				
07/2025		2 200		2 200				
08/2025		65 061		65 061				
09/2025		450		450				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/2025		1 500		1 500				
Total		178 961		178 961				

ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/2025		404 355		404 355				
05/2025		3 265		3 265				
Total		407 620		407 620				

ARRETES DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2025		2 525 366						
Total		2 525 366						

DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/04/2025						15 469 048		15 386 136
Total						15 469 048		15 386 136

DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/12/2025						10 000		10 000
17/12/2025		1 631 000		1 631 000				
Total		1 631 000		1 631 000		10 000		10 000

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025						3 000 000		8 801 843
Total						3 000 000		8 801 843

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		4 742 947		2 217 581		18 479 048		24 197 979

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme		7 893 342 4 772 569	7 893 342 4 772 569		7 893 342 4 805 041	7 893 342 4 805 041
02 – Démarches interministérielles et communication		49 270 237 34 121 799	49 270 237 34 121 799		48 657 755 34 902 485	48 657 755 34 902 485
03 – Éducation routière		26 459 055 26 096 959	26 459 055 26 096 959		25 564 055 20 427 226	25 564 055 20 427 226
Total des crédits prévus en LFI *	0	83 622 634	83 622 634	0	82 115 152	82 115 152
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-13 736 101	-13 736 101		-21 980 398	-21 980 398
Total des crédits ouverts	0	69 886 533	69 886 533	0	60 134 754	60 134 754
Total des crédits consommés	0	64 991 327	64 991 327	0	60 134 752	60 134 752
Crédits ouverts - crédits consommés		+4 895 206	+4 895 206		+2	+2

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Le programme 207 a fait l'objet de deux vagues d'annulation de crédits au cours de l'exercice 2025 qui se répartissent comme suit :

	Décret d'annulation du 25 avril 2025		Loi de finances de fin de gestion	
	AE	CP	AE	CP
Action 1	-3,2	-3,2	-1	-1,3
Action 2	-9,5	-9,4	-2	-4
Action 3	-2,8	-2,7	0	-3,5
Total	-15,5	-15,4	-3	-8,8

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	84 622 634	84 622 634	0	83 115 152	83 115 152
Amendements	0	-1 000 000	-1 000 000	0	-1 000 000	-1 000 000
LFI	0	83 622 634	83 622 634	0	82 115 152	82 115 152

Un amendement a été voté en première lecture par le Sénat qui procède au redéploiement de 1 M€ en AE et en CP du programme « sécurité et éducation routières » vers le programme « police nationale » afin de doter l'Office des mineurs de postes supplémentaires

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Au cours de l'exercice 2025 les mouvements réglementaires suivants sont intervenus :

- le report d'autorisations d'engagements affectées non engagées par arrêté du 29 janvier 2025 à hauteur de 2,5 M€ en AE uniquement ;
- le décret d'annulation de crédits n° 2025-374 du 25 avril 2025 a annulé 15,5 M€ en AE et 15,4 M€ en CP ;
- le décret de virement n° 2025-1157 du 3 décembre 2025 à hauteur de 0,01 M€ en AE=CP au profit du programme 216 afin de financer le rappel des véhicules équipés d'*airbags* défectueux ;
- la loi de finances rectificative de fin de gestion n° 2025-1173 du 8 décembre a annulé 3 M€ en AE et 8,8 M€ en CP ;
- le décret de virement n° 2025-1233 du 17 décembre 2025 à hauteur de 1,6 M€ en AE et en CP en provenance du programme « police nationale ».

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Attributions de produits

Le programme 207 a bénéficié de 0,178 M€ d'attributions de produits correspondant aux ventes de véhicules ou de mobilier des services déconcentrés en charge de la sécurité et de l'éducation routière.

Fonds de concours

0,407 M€ ont été rattachés au fonds de concours 1-2-00213 en provenance des sociétés d'autoroute ayant participé au financement de la campagne de communication « les pros de la route » relative aux intervenants de la route victimes d'accidents.

RÉSERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	4 599 245	4 599 245	0	4 516 333	4 516 333
Surgels	0	7 012 617	7 012 617	0	9 671 646	9 671 646
Dégels	0	-11 611 862	-11 611 862	0	-14 187 979	-14 187 979
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	0	0	0	0	0

Un dégel a été mis en œuvre en AE uniquement à hauteur de 3,1 M€. Ces AE ont été fléchées vers les projets d'investissement immobilier de construction et de rénovation des centres d'examen du permis de conduire.

Les crédits placés en réserve à hauteur de 8,6 M€ en AE et 14,2 M€ en CP ont été annulés par le décret d'annulation du 25 avril 2025 et par la loi de finances de fin de gestion n° 2025-1173 du 8 décembre 2025.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 69 886 533	CP ouverts en 2025 * (P1) 60 134 754
AE engagées en 2025 (E2) 64 991 327	CP consommés en 2025 (P2) 60 134 752
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 1 635 484	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 11 320 566
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 – E2 – E3) 3 259 722	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 48 814 186

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 21 978 711					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 944					
					
Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 21 979 655	–	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 11 320 566	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 – P3) 10 659 089	
AE engagées en 2025 (E2) 64 991 327	–	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 48 814 186	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 – P4) 16 177 141	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 26 836 229	
					
					Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 19 244 708
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 – P5) 7 591 521

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des paiements fin 2025 sont estimés à 27 M€. Ils étaient de 22 M€ fin 2024.

Ces restes à payer se ventilent principalement ainsi :

- 4 M€ au titre des études et du fonctionnement courant ;
- 3,3 M€ au titre des dépenses de communication ;
- 1,6 M€ au titre des dépenses engagées dans le cadre des plans départementaux d'actions de sécurité routière ;
- 3,1 M€ au titre des dépenses en systèmes d'information rétrocédées par la DTNUM du P216 ;
- 4,5 M€ au titre du fonctionnement des cellules d'éducation routière ;
- 3 M€ au titre des investissements dans les centres d'éducation routière ;
- 2,2 M€ au titre des dépenses relatives à la formation et à l'animation du réseau d'éducation routière ;
- 1,4 M€ au titre du permis à 1 euro.

Malgré la progression des engagements non couverts entre 2024 et 2025, une opération de réduction des restes à payer avait été mise en œuvre au cours de l'exercice qui a permis la finalisation de 2 M€ d'engagements anciens devenus obsolètes.

Ces restes à payer seront réglés dans leur grande majorité en 2026.

Justification par action

ACTION

01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme		7 893 342 4 772 569	7 893 342 4 772 569		7 893 342 4 805 041	7 893 342 4 805 041

Les annulations mises en œuvre par le décret 2025-374 et la loi de finances de fin de gestion ont diminué les crédits ouverts sur l'action 1 de 4,2 M€ en AE et de 4,5 M€ en CP.

Les données présentées ci-dessous ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation commises en gestion 2025 (notamment 2,75 M€ en AE et 1,69 M€ en CP de dépenses de communication qui relèvent de l'action 2).

Action 1	Titre 3		Titre 5		Titre 6		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Études / Observatoire	983 680	1 073 745	0	0	-308 937	539 680	674 743	1 613 426
Soutien	1 301 618	1 372 847	0	0	0	0	1 301 618	1 372 847
Fonds innovation	0	0	0	0	48 800	126 700	48 800	126 700
Total action 1	2 285 298	2 446 593	0	0	-260 137	666 380	2 025 161	3 112 973

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	6 093 342	4 970 059	6 093 342	4 135 821
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 093 342	4 970 059	6 093 342	4 135 821
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 800 000	-197 490	1 800 000	669 220
Transferts aux entreprises	1 000 000	-116 961	1 000 000	17 483
Transferts aux autres collectivités	800 000	-80 528	800 000	651 737
Total	7 893 342	4 772 569	7 893 342	4 805 041

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1. Observatoires et études : 0,984 M€ en AE et 1,07 M€ en CP**- Les observatoires locaux de l'accidentologie routière : 0,16 M€ en AE et 0,157 M€ en CP**

L'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) s'appuie sur un réseau d'observatoires locaux.

A l'échelon départemental, les observatoires départementaux de sécurité routière (ODSR) ont pour missions le suivi et la correction des données d'accident remontées par les forces de l'ordre, l'animation de réunions sur la qualité des données d'accidents, l'analyse de l'accidentalité locale, le pilotage d'études locales de sécurité routière, la production de baromètres mensuels ou trimestriels et de bilans détaillés annuels de l'accidentalité locale ainsi que la diffusion et la valorisation des connaissances en accidentologie.

A l'échelon régional, les observatoires régionaux de sécurité routière (ORSR) ont pour missions l'animation et l'accompagnement des ODSR, l'analyse de l'accidentalité au niveau régional ainsi que la diffusion et la valorisation des connaissances.

Des délégations de crédits sont faites aux responsables des BOP régionaux du programme pour la prise en charge du fonctionnement de ces observatoires locaux et notamment, la formation des agents, la production des bilans annuels et des baromètres mensuels et diverses autres dépenses (abonnement presse pour le suivi de l'accidentalité, gratification de stagiaires, réalisation de *motion design* afin de diffuser les chiffres de l'accidentalité).

L'organisation de dialogues de gestion à mi-parcours et en fin de gestion permet de procéder à un bilan des actions locales de l'année N, d'identifier les actions en projet pour l'année N+1 et de prendre connaissance d'éléments du contexte local.

Les crédits attribués dans ce cadre permettent de renforcer le pilotage et les synergies entre les échelons déconcentrés ainsi que de financer les études réalisées localement en complémentarité avec les travaux pilotés au niveau national.

- Les études et recherches menées pour le compte de la DSR : 0,823 M€ en AE et 0,916 M€ en CP

L'ONISR assure pour le compte de la délégation à la sécurité routière la programmation et le suivi des études sur l'insécurité routière, et l'évaluation des nouvelles mesures de sécurité prises ou envisagées.

Ces dépenses concernent à titre principal le recueil de données déclaratives sur les parcs automobile et motocycliste français, ainsi que de données d'observation de vitesses et des comportements des usagers sur la route, mais aussi les frais de fonctionnement de l'ONISR comme la publication du bilan annuel de l'accidentalité.

2. Soutien au programme : 1,30 M€ en AE et 1,37 M€ en CP

- Fonctionnement courant du programme : 0,821 M€ en AE et 0,946 M€ en CP

Ce poste permet la prise en charge des dépenses suivantes :

- les frais de fonctionnement de la DSR (téléphonie mobile, fournitures, représentation, documentation, publication dans les journaux d'annonce légale, traduction) ;
- les versements de la DSR à divers organismes œuvrant dans le domaine de la sécurité routière ;
- les frais de déplacement des agents de la DSR dans le cadre de leur mission ;
- les dépenses de formation spécifiques à la sécurité routière pour les agents de l'administration centrale ;
- le fonctionnement du Conseil national de sécurité routière.

- Dépenses de fonctionnement liées à la politique publique du programme : 0,480 M€ en AE et 0,427 M€ en CP

Ont été financés en 2025 :

- l'impression, le stockage et le routage de la documentation institutionnelle de la DSR destinée aux acteurs locaux de la sécurité routière, tant publics qu'associatifs, à hauteur de 0,368 M€ en AE et 0,318 M€ en CP ;
- le versement d'une subvention à l'organisme chargé des œuvres sociales des personnels spécifiques à la sécurité routière (CAES) pour 0,095 M€ en AE et en CP ;
- des dépenses de fonctionnement courant des bureaux d'éducation routière pour 0,017 M€ en AE et 0,014 M€ en CP.

DÉPENSES D'INTERVENTION

1. Études de recherche de l'administration centrale : -0,29 M€ en AE et 0,27 M€ en CP

L'ONISR confie à des partenaires publics et privés la conduite d'études permettant d'approfondir et de développer les connaissances sur la sécurité routière sous différents aspects (économique, comportemental, sociologique, juridique, technologique).

Des études menées dans le cadre des dernières sessions de l'appel à projets (AAP) ont fait l'objet de subventions, imputées sur le programme 207 :

- le projet WEATHERSAFE (AAP 2025) a pour objectif d'améliorer les performances des systèmes d'aide à la conduite sous conditions météorologiques dégradées ;
- le projet Apticonduite (AAP 2023) vise à améliorer l'évaluation de l'aptitude médicale des conducteurs ;
- le projet SomnoRisk (AAP 2023) étudie les pratiques actuelles de l'évaluation de la somnolence objective par test de maintien de l'éveil (TME) ;
- le projet Spote (AAP 2023) cherche à améliorer les connaissances scientifiques concernant l'épidémiologie des blessés graves de la route et à décrire les spécificités de l'accidentologie routière en fonction des territoires.

L'exécution négative en AE traduit un montant de retraits d'engagements supérieur à la consommation des AE suite à la finalisation de divers engagements.

2. Études de recherche du réseau scientifique et technique : -0,019 M€ en AE et 0,27 M€ en CP

La convention conclue entre le CEREMA et la délégation à la sécurité routière relative au programme « Sécurité routière » du CEREMA définit, au niveau national, les termes et conditions dans lesquels la DSR apporte un concours financier au CEREMA pour la réalisation de ses activités de Sécurité routière. Cette convention nationale s'accompagne de conventions régionales signées entre les observatoires locaux et le CEREMA. Par le biais de ces conventions, le CEREMA apporte son appui technique dans le cadre de réalisation d'études locales ou de formation au système d'information des accidents.

3. Fonds spécial innovation : 0,049 M€ en AE et 0,126 M€ en CP

Lors de sa réunion du 9 janvier 2018, le Comité interministériel de la sécurité routière a prévu la création d'un fonds spécial « innovation » pour promouvoir les nouvelles technologies au service de la sécurité routière.

En 2025, les projets financés par le fonds innovation sont :

- la recherche pour la création d'un « stupomètre », destiné à faciliter la détection de l'usage de stupéfiants sur échantillons salivaires par une méthode d'électrochimiluminescence pour les usagers de la route ;
- l'engagement d'une étude sur la détection de l'usage du protoxyde d'azote ;
- les prix Challenge innovation : projet Drive Mate Sentinelle et projet BumpGuard's.

ACTION

02 – Démarches interministérielles et communication

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Démarches interministérielles et communication		49 270 237 34 121 799	49 270 237 34 121 799		48 657 755 34 902 485	48 657 755 34 902 485

Les annulations mises en œuvre par le décret 2025-374 et la loi de finances de fin de gestion ont diminué les crédits ouverts sur l'action 2 de 11,5 M€ en AE et de 13,4 M€ en CP.

Les données présentées ci-dessous tiennent compte des erreurs d'imputation commises en gestion 2025 (notamment les dépenses de communication imputées sur l'action 1 à hauteur de 2,75 M€ en AE et 1,69 M€ en CP, ici réintégrées dans la présentation de l'action 2).

Action 2	Titre 3		Titre 5		Titre 6		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Communication	15 601 832	15 562 560	0	0	0	0	15 601 832	15 562 560
Action locale et partenariats	9 788 691	8 994 801	55 934	43 695	5 500 717	5 198 667	15 345 342	14 237 163
Systèmes d'information	3 466 843	3 272 565	2 285 439	3 260 896	165 192	257 040	5 917 474	6 790 501
Total action 2	28 857 367	27 829 926	2 341 373	3 304 592	5 665 909	5 455 707	36 864 648	36 590 224

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLEMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	39 127 825	26 114 517	38 930 012	26 142 186
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	39 127 825	26 008 417	38 930 012	26 025 136
Subventions pour charges de service public		106 100		117 050
Titre 5 : Dépenses d'investissement	4 124 669	2 341 373	3 710 000	3 304 592
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	4 124 669	55 934	3 710 000	43 695
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		2 285 439		3 260 896
Titre 6 : Dépenses d'intervention	6 017 743	5 663 909	6 017 743	5 455 707
Transferts aux ménages		1 622		1 622
Transferts aux entreprises		128 836		115 621
Transferts aux collectivités territoriales		904 282		810 570
Transferts aux autres collectivités	6 017 743	4 629 169	6 017 743	4 527 894
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		2 000		
Dotations en fonds propres		2 000		
Total	49 270 237	34 121 799	48 657 755	34 902 485

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1. Communication : 15,60 M€ en AE et 15,56 M€ en CP

La communication constitue un levier essentiel de la lutte contre l'accidentalité routière. Elle favorise la prévention, l'éducation, l'information et le changement des comportements. Elle permet également de diffuser la pédagogie de la règle et de favoriser l'acceptabilité sociale des mesures. Les thèmes de la communication sont déterminés en fonction de l'analyse de l'accidentalité routière et d'éventuelles nouvelles mesures.

Les campagnes de prévention et d'information sont diffusées sur les différents médias (télévision, cinéma, radio, presse, affichage, internet). La communication passe également par la participation à des événements, par des partenariats avec les médias, par des relations avec la presse et des relations publiques soutenues, l'utilisation des réseaux sociaux, et par la mobilisation de relais (réseau public local, entreprises, associations etc.).

Les dépenses pour la communication en direction du grand public se sont réparties comme suit :

- Communication nationale : « actions Médias » : 14,51 M€ en AE et 14,48 M€ en CP

Le budget de communication « actions médias » permet de mettre en œuvre des campagnes de prévention en finançant l'élaboration de la stratégie et des supports de communication, ainsi que l'achat des espaces medias pour leur diffusion (TV, radio, internet, cinéma, affichage, presse...).

Ces prises de parole ont été enrichies par la mise en place de plusieurs fils rouges sur les réseaux sociaux, tout au long de l'année, pour développer un spectre plus large de thématiques.

Enfin, la délégation s'appuie sur une plateforme de gestion de données de diffusion « *Data Management Platform* », créée afin d'améliorer le ciblage des personnes en fonction de leurs centres d'intérêt.

La délégation à la sécurité routière a mené des campagnes de prévention en 2025 principalement sur les thèmes suivants :

- les dangers du smartphone au volant, pour les conducteurs (« Quand vous regardez votre smartphone, qui regarde la route ? »), mais aussi pour les piétons (« Quand vous traversez, ne regardez pas votre téléphone ») à la télévision, au cinéma et sur les réseaux sociaux ;
- les violences routières, par la campagne intitulée « Priorité au respect » et diffusée le jour anniversaire de la mort du cycliste Paul Varry, percuté par un automobiliste mis en examen pour meurtre ;
- le risque routier professionnel, par la promotion de l'appel national des employeurs engagés pour la sécurité routière de leurs salariés (appel signé par les employeurs de 5 millions de salariés) ; l'organisation de journées dédiées à la sécurité routière au travail. A cet effet, une campagne presse a été organisée pour sensibiliser les employeurs et les salariés aux risques routiers, en les incitant à mettre en place des initiatives spécifiques, à l'aide des outils présents sur le site de la sécurité routière, lors des journées dédiées à la sécurité routière au travail ; la participation aux prix « Les trophées de l'entreprise » en partenariat avec le journal La Provence, qui visent à récompenser les PME engagées dans la lutte contre l'insécurité routière en contexte professionnel (recrutement de candidats, mise en avant des bonnes initiatives en presse écrite, participation à la cérémonie de remise des prix, etc.) ;
- les dangers de l'alcool au volant à l'intention du jeune public au travers de la mascotte Sam, portant le mot d'ordre « Sam, celui qui conduit c'est celui qui ne boit pas ». Il s'agit de participation à des concerts et événements en partenariat avec NRJ, Skyrock, Konbini et Play two (NRJ Music Awards, le festival rose avec Skyrock, tremplin des 20 ans de Sam), diffusion de spots radio enregistrés par des célébrités (Skyrock, NRJ). Un stand Sam a également été mis en place lors des festivals Solidays et Les Eurockéennes ;
- les dangers de l'alcool au volant, à destination du grand public, et avec pour mot d'ordre « Quand on tient à quelqu'un, on le retient ». Cette campagne a été diffusée à la télévision, à la radio et sur les réseaux sociaux pendant les fêtes de fin d'année, avec un renfort particulier sur la diffusion en Outre-mer ;
- la suraccidentalité à l'occasion du passage à l'heure d'hiver – Une campagne digitale diffusée sur les différentes plateformes vidéos et sur les réseaux sociaux. Visibilité : chaque année, un pic d'accidentalité est observé après le weekend du changement d'heure. La Sécurité routière a mené une expérience avec les équipes de l'UTAC pour démontrer l'importance pour les usagers vulnérables de se rendre visibles. L'expérience a consisté en une séance de tests d'arrêt d'urgence d'un véhicule, de nuit, face à un piéton et un cycliste sans et avec une tenue rétroréfléchissante. Un dispositif digital a permis de relayer cette expérience via plusieurs capsules vidéos ;

- la nécessité d'indiquer la bonne adresse de son domicile dans le système d'information des véhicules (« carte grise ») afin d'être correctement alerté lors des rappels sécurité des constructeurs (affaire des *air bags* défectueux notamment – campagne radio) ; cette campagne a bénéficié d'un renfort particulier en Outre-mer, où les accidents causés par la défectuosité des *air bags* d'un industriel défaillant a été particulièrement marquée ;
- en Outre-mer, au-delà des campagnes déjà citées ci-dessus, une campagne radio, incarnée par des animateurs locaux, a été diffusée à l'occasion des carnavals en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane, afin de rappeler d'éviter de reprendre le volant après avoir consommé de l'alcool ;
- le recrutement des inspecteurs et délégués au permis de conduire : dans le cadre du concours pour devenir inspecteur ou délégué du permis de conduire une campagne media a été mise en place pour maximiser le nombre de candidatures externes. La campagne repose sur une activation 100 % digitale avec, notamment, une présence sur les réseaux sociaux et sur des sites spécialisés via des bannières, mais également à travers la diffusion de deux vidéos pédagogiques de présentation de ces deux métiers.

- Communication nationale actions « Hors-médias » : 0,471 M€ en AE et 0,430 M€ en CP

Les campagnes précitées ont été complétées par des actions de communication « hors médias » événementielles. Elles se traduisent par l'organisation de manifestations et la participation à des événements nationaux (présence au salon Flotauto, salon du deux roues, congrès de médecine générale...).

- Communication nationale - évaluation et support : 0,623 M€ en AE et 0,652 M€ en CP

Les autres dépenses liées à la communication nationale correspondent aux opérations suivantes :

- études pré et post-campagnes de communication ;
- évaluation globale du rapport des Français avec la sécurité routière par l'intermédiaire de sondages d'opinion ou baromètres ;
- édition ;
- routage dans les départements ;
- piges des médias et organisation d'événements avec la presse ;
- études ou sondages en appui des actions de communication.

2. Actions locales et partenariats : 9,79 M€ en AE et 8,99 M€ en CP

- Plans départementaux d'actions de sécurité routière : 6,18 M€ en AE et 5,70 M€ en CP

En matière de sécurité routière, l'action locale est portée dans chaque département par le Préfet et mise en œuvre par un service déconcentré placé sous l'autorité fonctionnelle du chef de projet sécurité routière, membre du corps préfectoral.

Le document général d'orientations (DGO), élaboré par les services de l'État et les partenaires de la sécurité routière pour la période 2023-2027, constitue le cadre stratégique de la programmation déclinée annuellement par les plans départementaux d'action en sécurité routière (PDASR).

Les actions de prévention et de sensibilisation sont menées soit directement par les services de l'État (elles sont alors imputées sur du titre 3 ou du titre 5), soit en partenariat avec des associations ou des collectivités locales (elles relèvent alors du titre 6 - cf. infra). Le montant total de la dépense, tous titres confondus, est de **10,4 M€ en AE et de 9,6 M€ en CP**.

L'année 2025 a permis de mettre en place de nombreuses actions de terrain par les services de l'État, conformément aux quatre orientations prioritaires définies au niveau national devant figurer dans chaque DGO : les deux roues motorisées ; les conduites à risque (alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs au volant) ;

les nouveaux modes de mobilité dite « douce » (vélos, y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnels motorisés (EDPM), marche et le risque routier professionnel.

Des services déconcentrés ou régionaux sont chargés par la DSR de promouvoir la sécurité routière dans le cadre de manifestations à portée nationale et bénéficient à ce titre de délégations de crédits.

En 2025, l'effort de la DSR a porté ainsi sur les Francfolies de la Rochelle et sur le Printemps de Bourges.

L'action de sensibilisation « La Route se partage » a été déployée lors des Tours de France masculin et féminin. La préfecture d'Ille-et-Vilaine, qui coordonne l'opération « La Route se Partage » tout au long des deux Tours de France avec les départements concernés par le passage des Tours, a bénéficié en 2025 d'une délégation de crédits de 350 000 € en AE et CP, tous titres de dépenses confondus.

La présence des stands de la Sécurité routière aux couleurs de l'opération et les actions de sensibilisation dédiées non seulement aux cyclistes, mais aussi à tous les automobilistes, ont été unanimement saluées par la presse locale. La mobilisation des préfectures et des bénévoles pour animer les stands au départ ou à l'arrivée de la course ne s'est pas démentie. Comme les années précédentes, à l'occasion des Fan Park et Ateliers du Tour, manifestations dédiées à la sécurité et à la pratique du cyclisme, les coordinations ont animé de nombreuses actions de prévention et de sensibilisation.

- Financement d'actions locales dans les collectivités d'Outre-mer : 0,03 M€ en AE et 0,02 M€ en CP

Ces dépenses de fonctionnement sont connexes à l'action en faveur de l'Outre-mer dont l'essentiel est exécuté au titre des dépenses d'intervention (ci-après).

- Politique locale sous maîtrise d'ouvrage centrale - organisation déconcentrée de manifestations nationales : 3,58 M€ en AE et 3,27 M€ en CP

Cette activité porte également l'acquisition de kits de dépistage de stupéfiants pour les contrôles routiers des forces de l'ordre. Cet effort s'est poursuivi en 2025 avec l'achat de 463 540 kits salivaires de dépistages de stupéfiants et kits de prélèvement pour la confirmation de la présence de stupéfiants pour un montant de 3,5 M€ en AE et 3 M€ en CP. Ces acquisitions sont destinées à permettre que le dépistage des stupéfiants devienne un dispositif de détection de masse à l'instar du dépistage de l'alcoolémie.

3. Systèmes d'information : 3,46 M€ en AE et 3,27 M€ en CP

cf. dépenses d'investissement ci-dessous.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

-Systèmes d'information : 2,29 M€ en AE et 3,26 M€ en CP

Ce montant représente l'investissement lié aux dépenses de systèmes d'information, notamment pour la part de développement nécessaires à l'actualisation des différentes applications.

Les dépenses de systèmes d'information s'élèvent globalement à 5,9 M€ en AE et 6,8 €, elles ont été exécutées en titre 3, titre 5 et en titre 6.

Ces financements ont bénéficié aux projets suivants :

Systèmes d'information	Consommation 2025 (en M€)	
	AE	CP
SI Fourrières	1,7	1,4
SI sécurité routière (transports exceptionnels et DICEM)	0,5	2,4
Histovec	0,1	0,1
JuriGPT	0,3	0
Subventia	0,1	0
Hub immatriculation	0,2	0,1
Datalab	0,6	0,4
SI ERPC	1	0,9
Hébergement DTNUM	1	0,7
Petits projets	0,4	0,8
TOTAL	5,9	6,8

-Plans départementaux d'actions de sécurité routière : 0,056 M€ en AE et 0,043 M€ en CP

Ces menues dépenses correspondent à l'acquisition ou au renouvellement de matériels immobilisables liés aux plans départementaux d'action, notamment utilisés pour des démonstrations, simulations, ou actions de prévention.

DÉPENSES D'INTERVENTION

- Plans départementaux d'actions de sécurité routière : 3,922 M€ en AE et à 3,673 M€ en CP

Dans le cadre des plans départementaux d'actions de sécurité routière (PDASR), ce montant représente les subventions attribuées aux partenaires.

Ont été ainsi subventionnées localement :

- des associations locales œuvrant dans le domaine de la sécurité routière et participant aux actions inscrites aux PDASR ;
- des collectivités locales dans le cadre d'aides au financement de maisons de la sécurité routière et de projets d'initiatives locales ;
- des entreprises dans le cadre d'actions de prévention et de formation (chartes, plan de prévention du risque routier).

Les subventions versées ont porté notamment sur les enjeux de sécurité routière du document général d'orientation 2023-2027 (DGO). Bon nombre de ces différentes actions ont été menées en faveur des jeunes ou des seniors considérés comme des populations en sur-risque.

- Financement d'actions locales dans les collectivités d'Outre-mer : 0,168 M€ en AE et 0,128 M€ en CP

Le Haut-Commissariat de Polynésie Française a reçu une délégation de la DSR pour participer au financement d'actions de prévention et de sensibilisation en lien avec les partenaires locaux, répondant aux problématiques rencontrées en Polynésie française.

La DSR a également mis à disposition des territoires de Saint-Martin et Saint-Barthélemy ainsi que de Saint-Pierre et Miquelon des crédits afin de financer plusieurs projets relevant de la sécurité routière.

Une délégation pour une action de prévention en sécurité routière a également été effectuée au profit de la nouvelle Calédonie.

- Partenariats nationaux : 1,41 M€ en AE et 1,397 M€ en CP

Après rationalisation au niveau national des critères d'octroi, des subventions sont versées à des associations ayant une envergure nationale pour soutenir les actions qu'elles mènent en faveur de la prévention routière et de la lutte contre l'insécurité routière et favoriser l'émergence d'innovations.

Dans le cadre de l'appel à projet (AAP) national, les 20 associations partenaires pérennes ont proposé en 2025 des actions en direction de nombreux publics (grand public, scolaires, jeunes, étudiants, seniors, sportifs usagers vulnérables, usagers de mobilités douces, victimes d'accident de la route, vacanciers...) et sur des thématiques différentes et variées (actions de sensibilisation, éducation à la sécurité routière, prévention de la consommation d'alcool et de produits stupéfiants, risque routier professionnel, développement des mobilités douces...).

Cet AAP a permis également le financement de 7 autres associations pour des actions générales de prévention, de sensibilisation, mais également des actions plus spécifiques en direction des victimes d'accidents de la route, des scolaires, des seniors, des sportifs, et sur le risque routier (salariés, employeurs ou futurs ambulanciers).

La DSR continue ainsi à soutenir le tissu associatif qui est, localement, un relais fort de la politique de sécurité routière. Au-delà du soutien financier, les services de la DSR partagent avec les associations nationales leur connaissance du terrain et œuvrent pour le renforcement des partenariats locaux.

- Systèmes d'information : 0,165 M€ en AE et 0,257 M€ en CP

cf. dépenses d'investissement.

ACTION

03 – Éducation routière

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Éducation routière		26 459 055 26 096 959	26 459 055 26 096 959		25 564 055 20 427 226	25 564 055 20 427 226

Les annulations mises en œuvre par le décret 2025-374 et la loi de finances de fin de gestion ont diminué les crédits ouverts sur l'action 3 de 2,8 M€ en AE et de 6,2 M€ en CP.

Les données présentées ci-dessous ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation commises en gestion 2025.

Action 3	Titre 3		Titre 5		Titre 6		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Examen du permis de conduire	12 799 084	11 185 146	4 084 927	1 268 466	13 225	13 950	16 897 236	12 467 562
Formation	5 123 619	5 087 186	0	0	0	0	5 123 619	5 087 186
Animation, fonctionnement, SI	23 651	170 074	0	0	0	0	23 651	170 074
Permis à 1 euro	0	0	0	0	4 052 452	2 702 404	4 052 452	2 702 404
Total action 3	17 946 355	16 442 406	4 084 927	1 268 466	4 065 677	2 716 354	26 096 959	20 427 226

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	19 467 774	17 946 355	18 572 774	16 442 406
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	19 467 774	17 946 355	18 572 774	16 442 406
Titre 5 : Dépenses d'investissement	2 991 281	4 084 927	2 991 281	1 268 466
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 991 281	4 084 927	2 991 281	1 268 466
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 000 000	4 065 677	4 000 000	2 716 354
Transferts aux ménages	4 000 000	4 052 452	4 000 000	2 702 404
Transferts aux collectivités territoriales		13 225		13 950
Total	26 459 055	26 096 959	25 564 055	20 427 226

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1. Examen du permis de conduire : 12,8 M€ en AE et 11,18 M€ en CP**- Organisation des examens du permis de conduire : 12,53 M€ en AE et 10,85 M€ en CP**

Ces dépenses couvrent :

- les frais de fonctionnement des cellules « Éducation Routière » : frais de structures (fluides, entretien courant des bâtiments et pistes, fournitures, téléphonie...), les frais liés à la location de bâtiments, de salles, de véhicules et de matériels ;
- les frais de déplacement et de mission des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) ;
- les frais liés à l'organisation et à la délivrance des attestations de sécurité routière (ASR) ;
- les frais liés aux formations des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) et des inspecteurs au permis de conduire et à la sécurité routière organisées par l'échelon déconcentré et la documentation ;
- le remboursement des rémunérations des examinateurs de la catégorie B mis à disposition par la société La Poste ;
- l'acquisition d'équipements de protection individuelle (EPI) destinés aux délégués et inspecteurs au permis de conduire et à la sécurité routière.

- Organisation des examens professionnels : -0,026 M€ en AE et 0,002 M€ en CP

Ces dépenses liées aux dernières épreuves des mentions du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière (BEPECASER) se sont déroulées fin 2020. Ils couvrent les frais d'organisation des épreuves d'admission et d'admissibilité du BEPECASER, le principal poste étant les frais de déplacement des examinateurs. Le niveau de dépense marginal sur 2025 correspond à des restes à payer. L'exécution négative en AE porte sur la finalisation d'engagements antérieurs.

- Fonctionnement des commissions médicales : 0,11 M€ en AE et 0,08 M€ en CP

Ces crédits permettent de financer les coûts de fonctionnement liés à l'organisation des visites médicales d'aptitude à la conduite des personnes handicapées dans le cadre des commissions médicales situées dans les préfectures, ainsi que les honoraires des médecins de ville agréés pour contrôler l'aptitude à la conduite des personnes handicapées hors commission médicale.

- Création et rénovation de centres d'examen du permis de conduire : 0,185 M€ en AE et 0,251 M€ en CP

Ce montant correspond aux dépenses connexes aux travaux d'investissement immobilier, notamment pour couvrir les études et des prestations liées à la conduite d'opérations de rénovation et de construction des centres d'examen.

2. Formations : 5,123 M€ en AE et 5,087 M€ en CP**- Formation initiale des DPCSR et IPCSR : 4,034 M€ en AE et 3,942 M€ en CP**

Il s'agit des dépenses relatives à la formation initiale post-concours des DPCSR et des IPCSR assurées dans le cadre de conventions signées avec l'institut national de sécurité routière et de recherches (INSERR). Deux promotions d'IPCSR et de DPCSR ont débuté leur formation initiale à l'INSERR début mai et début novembre 2025.

Le coût moyen de la formation initiale pour un DPCSR est de 55 490 € et pour un IPCSR de 35 419 €. Ces coûts n'intègrent pas les frais de déplacement des stagiaires qui sont comptabilisés ci-dessus dans les frais de déplacement des cellules éducation routière des services déconcentrés d'affectation.

- Formation continue des personnels des services déconcentrés : 1,089 M€ en AE et 1,145 M€ en CP

Sous maîtrise d'ouvrage de la DSR, l'INSERR a organisé des formations destinées aux DPCSR et IPCSR déjà en poste.

Les principales formations dispensées en 2025 concernent les permis poids-lourds (aptitude à faire passer les épreuves des divers permis poids-lourds et perfectionnement du groupe lourd), le perfectionnement de la conduite moto, l'audit de suivi du label qualité des formations au sein des écoles de conduite, l'approfondissement et l'évaluation du permis B ainsi que le renouvellement des qualifications des IPCSR pour la réalisation des examens du permis de conduire et la gestion des conflits.

3. Animation et fonctionnement du réseau éducation routière : -0,050 M€ en AE et 0,056 M€ en CP

Ce budget est consacré au financement des dépenses récurrentes liées à l'activité des services comme les frais de déplacements professionnels des agents de la sous-direction. L'exécution négative en AE traduit des retraits d'engagements antérieurs opérés en gestion.

4. Services applicatifs - Applications métiers : 0,074 M€ en AE et 0,114 M€ en CP

Les dépenses correspondent à des dépenses d'équipements informatiques (acquisition de PC portables dits « NOEMI » permettant le télétravail), des dépenses d'accompagnement à la mise en conformité RGPD et des dépenses de maintenance et de développement de systèmes d'information.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

– Entretien courant des bâtiments : 0,528 M€ en AE et 0,259 M€ en CP

Il s'agit des dépenses d'entretien liées à l'immobilier occupant et imputées sur le titre 5.

– Construction et rénovation des centres d'examen du permis de conduire : 3,556 M€ en AE et 1,009 M€ en CP

Les opérations immobilières dans les centres d'examen du permis de conduire ont poursuivi leur accélération avec l'affectation à de nouvelles tranches fonctionnelles pour 3 133 910 € et l'engagement de travaux pour 3 556 658 €.

Les projets en cours concernent principalement :

- la construction de nouveaux centres : Barentin, Bar-le-Duc, Saint-Dié-des-Vosges, Agen-Castelculier ;
- la mise en sécurité ou rénovation : Valence, Saint-Omer, Saint-Priest, Maxeville, Trouy, Aubenas, Forail.

DÉPENSES D'INTERVENTION

- Permis à un euro par jour : 4,052 M€ en AE et 2,702 M€ en CP.

A l'issue de l'exercice 2025, les dépenses d'intervention destinées au financement du dispositif du « Permis à un euro par jour » ont été engagés à hauteur de 4 052 452 € en AE pour **47 697** prêts octroyés.

Le volume de prêt est en légère baisse, et le coût unitaire est en stagnation sur l'année 2025 avec un coût moyen par dossier s'élevant à 84,96 € contre 94,55 € en 2024 (76,41 en 2023 et 29,62 € pour 2022). En effet, les taux OAT qui servent de référence pour la prise en charge des intérêts par l'État ont diminué.

Ces engagements ont eu lieu en fin de gestion, ce qui explique la différence de l'exécution en CP. Les paiements ont été reportés au début de l'exercice 2026.

- Menues dépenses d'intervention liées à l'organisation des examens du permis de conduire : 0,013 M€ en AE et en CP

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)	337 080				165 192	257 040
Transferts	337 080				165 192	257 040
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	2 185 843	1 553 156	800 000	800 000	142 809	355 888
Subventions pour charges de service public	44 900	22 450			23 000	33 950
Transferts	2 140 943	1 530 706	800 000	800 000	119 809	321 938
Réseau Canopé (P214)	13 787	13 787			15 153	15 153
Transferts	13 787	13 787			15 153	15 153
Universités et assimilés (P150)	624 556	679 197	1 000 000	1 000 000	96 815	171 624
Subventions pour charges de service public					600	600
Transferts	624 556	679 197	1 000 000	1 000 000	96 215	171 024
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	4 800	4 800			7 600	7 600
Transferts	4 800	4 800			7 600	7 600
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)						109 200
Transferts						109 200
LNE - Laboratoire national de métrologie et d'essais (P192)					28 800	
Transferts					28 800	
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)						23 238
Transferts						23 238
EPIDE - Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (P102)	13 000	13 000			9 300	9 300
Transferts	13 000	13 000			9 300	9 300
ANTAI - Agence nationale de traitement automatisé des infractions (P753)	45 000	45 000				
Subventions pour charges de service public	45 000	45 000				
Total	3 224 066	2 308 940	1 800 000	1 800 000	465 669	949 043
Total des subventions pour charges de service public	89 900	67 450			23 600	34 550
Total des transferts	3 134 166	2 241 490	1 800 000	1 800 000	442 069	914 493

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025, leur réalisation 2024 est sans objet.

Les crédits alloués aux opérateurs correspondent dans leur très grande majorité aux subventions versées pour mener des études dans tous les domaines de la sécurité routière (réseau d'écoles et d'universités). Par ailleurs, le CEREMA a une fonction d'appui aux services locaux de la sécurité routière notamment les observatoires locaux.

Ces subventions sont imputées sur l'action 1 du programme « observation, prospective, réglementation et soutien au programme ». Compte tenu des annulations mises en œuvre en gestion 2025, le programme d'études et de recherche a été fortement réduit sur le programme 207.

Le transfert à l'IGN a pour objectif d'accompagner le déploiement du système d'information des transports exceptionnels.

PROGRAMME 161
Sécurité civile

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Julien MARION

Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises

Responsable du programme n° 161 : Sécurité civile

Le programme 161 « Sécurité civile » porte l'ensemble des politiques du ministère de l'Intérieur consacrées à la protection civile des populations et à la gestion de crises. Il concourt à la politique de sécurité civile dans les conditions fixées par la loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile qui prévoit que « *l'État est garant de la cohérence de la sécurité civile au plan national ; il en définit la doctrine et coordonne ses moyens* ». Le programme 161 est mis en œuvre par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC).

L'année 2025 a été marquée par un engagement opérationnel particulièrement intense, conséquence de la diversité des crises mais aussi de leur localisation.

L'année 2025 a constitué une année extrêmement dense sur le plan opérationnel, dans le prolongement de 2024 où les Jeux Olympiques puis Paralympiques avaient déjà fortement mobilisé les acteurs de la sécurité civile.

2025 aura ainsi connu une activité d'une intensité exceptionnelle générant l'engagement de moyens matériels et humaines considérables. Au total, le surcoût des différents événements au regard de la loi de finances Initiale 2025 s'élève à **127 M€**.

Les cyclones en Outre-mer (Garance à la Réunion fin 2024 et Chido à l'origine d'une crise majeure à Mayotte en 2025), ont ainsi particulièrement mobilisé les acteurs de la sécurité civile. S'agissant plus spécifiquement de la crise Chido, la quasi-totalité des familles d'acteurs chargés de la sécurité civile a été mobilisée : les pilotes, qui ont participé aux ponts aériens entre Mayotte et La Réunion, les sapeurs-pompiers et les sapeurs-sauveteurs qui notamment ont mis en place l'hôpital de campagne, ESCRIM, et réalisé de nombreuses interventions sur place, les personnels des établissements de soutien opérationnel et logistique, les bénévoles des associations agréées, sans oublier les personnels administratifs. Le coût de cette crise s'est élevé à lui seul à **90 M€**.

La saison « feux de forêts » a, elle aussi, été d'une intensité nettement supérieure à la moyenne : le bilan 2025 fait état de 16 300 feux recensés (dont 17 principaux incendies supérieurs à 100 hectares) et 30 400 hectares détruits par les incendies. Près du tiers de cette superficie est dû au seul incendie de Ribaute dans l'Aude (11 000 ha). Pour mémoire, la saison 2024 a compté 5 500 feux pour 5 100 hectares brûlés et l'année 2023 18 059 feux pour 13 717 hectares détruits. **Face à cette situation, le dispositif opérationnel de détection et d'attaque immédiate des feux naissants (guet aérien et pré-positionnement terrestre) et les moyens terrestres de lutte face aux feux majeurs ont dû être massivement déployés.**

La DGSCGC a ainsi mobilisé dès le début de la saison estivale 12 détachements de 30 sapeurs sauveteurs pré-positionnés en Corse, en zone sud et sud-ouest. Au plus fort de l'été, la flotte nationale, composée de 12 Canadairs, 8 Dash et 3 Beech, a été complétée par la location de 10 hélicoptères bombardiers d'eau (6 lourds et 4 légers) et 6 avions légers bombardiers d'eau, soit le maximum prévu par le marché. Les moyens loués, en complément de la flotte domaniale a été particulièrement utiles dans la lutte contre les incendies estivaux. 2 détachements aériens permanents à Bordeaux (1 Dash et 6 avions légers) et Ajaccio (2 Canadair) ont été déployés afin de réduire les délais d'intervention sur les secteurs à risques. Au plus fort de la période estivale, notamment à l'occasion du feu de Ribaute dans l'Aude au début du mois d'août, le nombre de colonnes de renfort déployées par la DGSCGC s'élevait à 26, soit près de 2 000 intervenants et plus de 300 engins de lutte pour renforcer les moyens départementaux. L'équivalent de **10 200 hommes/jour ont été mobilisés pendant cette saison feux.**

Le surcoût total de l'activité opérationnelle « feux de forêts » s'élève à 26 M€ au regard des crédits programmés en loi de finances initiale 2025.

Si les événements climatiques Outre-mer et la saison « feux de forêt » ont largement contribué à l'intensité de l'engagement opérationnel de l'année 2025, d'autres événements significatifs doivent être mentionnés comme les inondations dans le département du Var et en Île-de-France. L'année 2025 fut aussi marquée dès le mois de janvier, par de fortes crues en Bretagne et dans les Pays de la Loire.

L'intensification des effets du dérèglement climatique se ressent ainsi de manière croissante dans les missions de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises. **La variété des crises mais aussi leur localisation valident, de fait, la stratégie d'investissement mis en place par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises depuis plus plusieurs années.**

L'année 2025 a été marquée par la poursuite des investissements ambitieux par la DGSCGC

Indépendamment de cet engagement opérationnel soutenu, la DGSCGC a poursuivi en 2025 sa politique d'investissement dans le soutien aux acteurs de gestion de la crise et la préparation des enjeux de demain. Sur le plan budgétaire, 2025 a été la troisième année de réalisation des mesures programmées dans le cadre de la LOPMI et de déclinaison des mesures de lutte contre les feux de forêts annoncées par le Président de la République au mois d'octobre 2022.

Le renforcement des moyens aériens de la sécurité civile s'est ainsi poursuivi : outre la commande de 2 Canadairs réalisée en 2024 financés par la Commission européenne (complétée par la commande de 2 autres Canadairs inscrits en loi de finances initiale 2026), le renouvellement de la flotte des hélicoptères dédiés aux secours aux personnes s'est poursuivi. 8 hélicoptères H145 D3 ont ainsi été livrés en 2025, portant le total de livraison, à date à 11, dans le cadre d'un marché visant au renouvellement intégral de la flotte hélicoptères à horizon 2029 (soit 36 hélicoptères). La stratégie de renouvellement des flottes, propriété de l'État a été de nouveau complétée, par le recours à des moyens aériens loués (6 avions et 10 hélicoptères bombardiers d'eau). Le coût des moyens aériens loués s'est élevé à **28 M€** pour l'année 2025.

La montée en puissance des formations militaires de la sécurité civile (FORMISC), faisant suite aux annonces du Président de la République en 2022, s'est poursuivie en 2025 par la constitution des FORMISC en brigade : la 4^e unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile à Libourne devenant le 4^e régiment d'instruction et d'intervention de la sécurité civile. 228 personnels y ont d'ores et déjà été affectés. L'année 2025 a également vu l'ensemble du foncier nécessaire à Libourne faire l'objet d'une acquisition pour un montant de **6,2 M€** permettant la poursuite du projet de construction.

Le dispositif des Pactes capacitaires consistant à organiser la capacité de mise en commun des moyens des SDIS par une standardisation d'achats et des matériels utilisables, cofinancés par l'État à hauteur de 60 % s'est prolongé en 2025 après l'engagement de 150 M€ en 2023. Ainsi, en 2025, plus de **33 M€** ont été versés aux départements, permettant à ces derniers de moderniser leur matériel. Pour la seule année 2025 plus de 300 engins ont été livrés aux SIS, permettant de renforcer leurs équipements.

Une activité internationale qui reste soutenue

382 actions de coopérations sur des thématiques liées à la protection civile et à la gestion des risques et des crises ont été réalisées à l'étranger dans un cadre bilatéral et européen. 66 % de ces 382 actions ont été financées par la Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense (MEAE). Les actions se déclinent comme suit :

- 141 sur le continent africain, 59 sur le continent asiatique, 32 sur le continent américain et 5 en Océanie;
- 145 actions concernent l'activité liée à l'Europe et majoritairement au MPCU à savoir : la formation des experts, la participation aux ateliers, la participation aux réunions (GT Prociv, réunions des DG), la participation aux exercices et aux projets européens.

8 déploiements opérationnels ont été réalisés en 2025 dont un significatif en Espagne pour lutter contre les feux de forêts.

La DGSCGC a par ailleurs accueilli 24 délégations étrangères. Il est enfin à relever l'accueil à Paris du retour d'expérience européen organisé en novembre par la Commission européenne à l'issue de la saison 2025, reconnaissance du rôle moteur joué par la France en Europe dans la stratégie de lutte contre les feux de forêt.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Assurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte contre les feux de forêt

INDICATEUR 1.1 : Efficacité du dispositif de protection des forêts pendant la campagne "saison feux"

OBJECTIF 2 : Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels

INDICATEUR 2.1 : Taux de disponibilité de la flotte d'hélicoptères de la sécurité civile

INDICATEUR 2.2 : Taux de disponibilité opérationnelle des avions de la sécurité civile

OBJECTIF 3 : Faire évoluer la cartographie des centres de déminage pour éliminer les munitions historiques et faire face à la menace terroriste

INDICATEUR 3.1 : Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes (Explosive Ordonnance Disposal ou EOD)

INDICATEUR 3.2 : Interventions sur objets suspects dans les délais (Improvised Explosive Devices Disposal ou IEDD)

OBJECTIF 4 : Harmoniser les moyens des services départementaux d'incendie et de secours

INDICATEUR 4.1 : Taux de déploiement du système NEXSIS 18-112 au sein des SIS

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Assurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte contre les feux de forêt

INDICATEUR mission

1.1 – Efficacité du dispositif de protection des forêts pendant la campagne "saison feux"

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Pourcentage des incendies ne dépassant pas 5 hectares	%	97,36	97,78	96	93,35	absence amélioration	96
Nombre d'hectares brûlés en fonction de l'intensité de l'aléa climatique pendant la campagne « saison feux »	Nb	13,44	9,44	10	33,6	absence amélioration	10

Commentaires techniques

Pourcentage des incendies ne dépassant pas 5 hectares :

- Numérateur : nombre d'incendies parcourant moins de 5 ha en été dans les départements méditerranéens.
- Dénominateur : nombre d'incendies recensés en été dans les départements méditerranéens.

Nombre d'hectares brûlés en fonction de l'intensité de l'aléa climatique pendant la campagne « saison feux » :

- Numérateur : nombre d'hectares brûlés dans les départements méditerranéens.
- Dénominateur : nombre de secteurs classés en risque très sévère par Météo France.

Les départements méditerranéens sont :

- en Provence-Alpes-Côte-d'Azur : les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes, les Hautes-Alpes, les Alpes-de-Haute-Provence, le Var et le Vaucluse,
- pour la nouvelle région Occitanie : l'Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère, les Pyrénées-Orientales,
- pour la Corse : la Haute-Corse et la Corse-du-Sud,
- pour la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes : l'Ardèche et la Drôme.

Seuls les incendies correspondant à des feux de forêt sont comptabilisés dans ces deux sous-indicateurs.

ANALYSE DES RESULTATS

Après 2 saisons estivales relativement calmes concernant les feux de forêts et d'espaces naturels, l'année 2025 a connu une activité plus intense, principalement dans la moitié Sud, notamment les départements de l'arc méditerranéen.

16 300 feux ont été recensés en 2025 : 41 % en zone Sud (6 600), entre 13 et 18 % pour chacune des zones Sud-Ouest (2 900), Ouest (2 650) et Est (2150), et 8 % pour la zone Sud-Est (1400). L'activité dans les zones Paris et Nord est assez peu significative. Ce bilan est supérieur (+40 % a la moyenne décennale sur la période 2006-2021 (11 600 feux) nécessitant une forte mobilisation des services de lutte et de la sécurité civile. En revanche, ce bilan est 25 % inférieur a celui de 2022 (22 000 incendies recensés).

Plus de 30 000 ha ont été détruits par les incendies, dont 30 % par un seul feu (Ribaute - Aude - Août 2025). Ainsi, les 2/3 des surfaces brûlées concernent les départements de la zone Sud, 14 % la zone Ouest, et 10 % la zone Sud-Ouest. Cependant, en termes de superficie brûlée, l'année 2025 demeure bien inférieure à 2022 (70 000 ha).

Les résultats sont fortement impactés par le seul feu de Ribaute dans l'Aude : sans la prise en compte de cet incendie d'une ampleur exceptionnelle l'indicateur de nombre d'hectares brûlés en fonction de l'intensité climatique se situe à 12 ha.

La saison 2025, se situe donc sur une courbe bien plus intense et se classe en saison de haute intensité, comparable à la saison 2022 en termes de niveau de risque. Le haut niveau des moyens de réponse opérationnelle voulu par le Président de la République consécutivement à la saison 2022 a été maintenu. Les principes de conduite, de contrôle opérationnel et de coordination éprouvés en 2023 et 2024 ont ainsi montré la pertinence et la robustesse du dispositif national déployé par le ministère de l'Intérieur.

OBJECTIF

2 – Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels

INDICATEUR mission

2.1 – Taux de disponibilité de la flotte d'hélicoptères de la sécurité civile

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux de disponibilité des hélicoptères de la sécurité civile en base.	%	63,8	81	95	85,9	amélioration	95
Taux de disponibilité technique des hélicoptères de la sécurité civile	%	Sans objet	61,1	72	66,2	amélioration	75

Commentaires techniques

Source des données : Groupement des Moyens Aériens, sous-direction des moyens nationaux

Mode de calcul :

Numérateur : Nombre hélicoptères disponibles en base de l'année en temps réel

Dénominateur : Nombre d'appareils en base de l'année en temps réel

Cet indicateur permet de mesurer la capacité des hélicoptères de la sécurité civile à déployer des équipes médicales en milieux difficiles. Les données sont issues de l'exploitation informatisée des comptes rendus de vol (CRV) établis par les pilotes à l'issue de chaque mission.

Le « nombre d'hélicoptères disponibles en base » utilisé au numérateur constate le nombre d'appareils réellement opérationnels et présents sur les bases. En revanche, le « nombre d'hélicoptères en base », utilisé en dénominateur, correspond au plan d'armement annuel théorique en appareils des bases hélicoptères.

ANALYSE DES RESULTATS

Les deux objectifs de disponibilité des hélicoptères sont fixés à un niveau ambitieux afin de permettre de rendre le service de qualité attendu par les usagers.

L'acquisition de huit H145 supplémentaires en fin d'année 2025 porte la flotte à 39 hélicoptères, composée de 24 EC145 et 15 H145. Par ailleurs, huit nouveaux H145 D3 arriveront en 2026. Cette augmentation progressive des H 145 D3 devrait permettre de remonter le taux de disponibilité opérationnelle au second semestre de l'année 2026.

Après une année de fonctionnement le marché MCO des hélicoptères a désormais atteint un niveau satisfaisant, sans véritables problématiques. L'approvisionnement des pièces détachées est globalement satisfaisant, tout en restant perfectible.

Les Visites Périodiques externalisées sont par contre encore trop longues et perfectibles en qualité. A ce titre, deux Dragons sont encore en VP externalisées en 2026 : début juin, il ne devrait en rester plus qu'un seul, jusqu'à fin octobre 2026. A l'issue, le le Groupement hélicoptère de la sécurité civile ne devrait plus envoyer d'hélicoptères en VP externalisée.

Les problématiques posées par la coexistence provisoire des deux flottes d'EC145 et H145 pourront par ailleurs être aplanies par l'arrivée de quatre techniciens sol supplémentaires (TECHSOL) en fin de premier semestre 2026.

INDICATEUR

2.2 – Taux de disponibilité opérationnelle des avions de la sécurité civile

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux d'alertes tenues des avions de la sécurité civile	%	89,1	86	98	87,6	amélioration	98

Commentaires techniques

Source des données : Groupement des Moyens Aériens, sous-direction des moyens nationaux :

Mode de calcul :

Numérateur : Nombre d'alertes tenues

Dénominateur : Nombre d'alertes demandées

ANALYSE DES RESULTATS

La disponibilité de la flotte Canadair s'est améliorée en 2025 en dépit, d'une part, d'une longue période d'indisponibilité d'un avion (P35) à la suite d'un incident d'exploitation survenu en Corse fin mai 2025 et, d'autre part, de la réception un peu tardive (15 juin) des derniers Canadair avant la saison estivale, après leur visite chez le maintenancier.

La disponibilité des Beechcraft KingAir 200 a permis d'assurer, d'une part, un emploi opérationnel satisfaisant des capacités optroniques et, d'autre part, le soutien logistique lors des engagements RescEU (mécanisme de protection civile de l'Union européenne).

La disponibilité des Dash 8 a été correcte mais des interventions sur le système de largage ont été nécessaires pour garantir un fonctionnement normal de la séquence d'ouverture des portes.

OBJECTIF

3 – Faire évoluer la cartographie des centres de déminage pour éliminer les munitions historiques et faire face à la menace terroriste

INDICATEUR

3.1 – Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes (Explosive Ordonnance Disposal ou EOD)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes (Explosive Ordonnance Disposal ou EOD)	%	-7,2	3,1	-5	-10,6	cible atteinte	-5

Commentaires techniques

Source des données : Les données sont collectées par le biais d'un compte rendu mensuel de l'activité de recherche, d'identification, de collecte et de destruction des munitions anciennes, y compris chimiques, des centres et antennes de déminage.

Mode de calcul :

(tonnage collecte – tonnage détruit + variation de stock) / stock initial détenu

- stock initial détenu (recensement de la masse de munitions anciennes stockées dans les dépôts des centres de déminage) ;
- tonnage collecte (somme annuelle des collectes mensuelles de munitions effectuées par les centres et antennes de déminage) ;
- tonnage détruit (somme annuelle des destructions mensuelles de munitions effectuées par les centres de déminage) ;
- variation de stock (ajustement comptable de fin d'année).

Cet indicateur est calculé annuellement et prend en compte l'évolution des stocks des munitions anciennes, y compris les munitions chimiques. L'objectif de l'indicateur montre la volonté du service à remplir sa mission de collecte tout en réduisant les stocks afin de garantir la sécurité des populations et du personnel du service de déminage. Mais la destruction est surtout fonction de la disponibilité des sites de destruction du ministère des armées et des aléas météorologiques.

ANALYSE DES RESULTATS

INDICATEUR 3.1 – Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes

La destruction effective des munitions anciennes est surtout fonction de la disponibilité des sites de destruction du ministère des armées et des aléas météorologiques.

Durant l'exercice 2025, le volume collecté de munitions anciennes est supérieur à celui mesuré en 2024. La diminution des stocks s'explique par l'accroissement de l'activité de destruction. L'absence d'évènements majeurs en 2025, comme les JOP 2024, a en effet permis de renforcer le niveau de disponibilité des équipes.

Cette tendance est appuyée par la montée en puissance des chaînes de destruction des munitions chimiques du programme SECOIA. La livraison de la nouvelle chaîne de destruction par thermolyse, 7MC, au second semestre 2026 renforcera cette orientation à compter de 2027.

INDICATEUR

3.2 – Interventions sur objets suspects dans les délais (Improvised Explosive Devices Disposal ou IEDD)

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes prépositionnées (<15')	%	77,5	54,5	98	77,9	amélioration	98
Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes non prépositionnées (<2h)	%	95,5	96,4	97	97,1	cible atteinte	97

Commentaires techniques

Source des données : les données sont récupérées au travers d'un compte rendu mensuel des activités sur objets suspects des centres et antennes de déminage. :

Pour les équipes non prépositionnées, le délai d'intervention « cible » est fixé à 120 minutes. »

Pour les équipes prépositionnées, le délai d'intervention « cible » est fixé à 15 minutes. »

Le nombre total d'interventions est le nombre des départs pour interventions IEDD quelle que soit la suite donnée.

Le calcul du délai d'intervention est la différence entre l'heure de réception de la demande et l'heure d'arrivée sur les lieux.

Premier sous-indicateur : Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes prépositionnées :

Nombre d'interventions des équipes prépositionnées dans les délais / Nombre total d'interventions des équipes prépositionnées

Second sous-indicateur : Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes non prépositionnées

Nombre d'interventions des équipes non-prépositionnées dans les délais / Nombre total d'interventions des équipes non-prépositionnées

ANALYSE DES RESULTATS

INDICATEUR 3.2 – Interventions sur objets suspects dans les délais

Les objectifs fixés sont stables dans le temps. Ils représentent un niveau de réactivité proche du maximum réaliste.

Les interventions sur objets suspects des équipes prépositionnées (premier sous-indicateur) correspondent aux interventions réalisées dans les aéroports parisiens. Si la part de ces interventions réalisées dans les délais demeure inférieure à la cible en 2025 (77,9 % pour une cible à 98 %), il est à noter une nette amélioration (+23 points) par rapport à l'année précédente (54,5 %). Cette nette amélioration correspond à une diminution du délai moyen d'intervention, qui est passé de 18 minutes en 2024 à 16 minutes en 2025.

Les interventions sur objets suspects des équipes non prépositionnées, qui correspondent à toutes les autres situations, sont réalisées à plus de 97 % dans un délai inférieur à 2 heures (cible).

OBJECTIF

4 – Harmoniser les moyens des services départementaux d'incendie et de secours

INDICATEUR

4.1 – Taux de déploiement du système NEXSIS 18-112 au sein des SIS

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre de SIS ayant bénéficié d'une première mise à l'épreuve du réel (MER)	Nb	0	3	50	29	amélioration	80
Nombre de SIS utilisant NexSIS 18-112 de façon nominale	Nb	Sans objet	Sans objet	18	14	amélioration	42

Commentaires techniques

Source des données : Transmission des données par l'agence du numérique de la sécurité civile auprès de la direction des sapeurs-pompiers.

Mode de calcul :

Numérateur : nombre de SIS ayant déployé NexSIS 18-112

Dénominateur : nombre total de SIS (pour information, 99)

ANALYSE DES RESULTATS

Le programme NexSIS 18-112 est porté par l'agence du numérique de sécurité civile (ANSC), établissement public administratif (EPA) à gouvernance partagée entre l'État et les services d'incendie et de secours (SIS), créée par le décret n° 2018-856 du 8 octobre 2018. L'ANSC est placée sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, exercée par la Direction de la transformation du numérique (DTNUM), ainsi que par la DGSCGC pour ce qui relève des éléments métiers et des liens avec les gouvernances des SIS.

Le produit apporte aux SIS une solution sécurisée et interopérable de traitement des appels d'urgence. Elle s'appuie dorénavant sur un réseau de téléphonie de nouvelle génération « SECOURIR » (infrastructure sécurisée d'acheminement intelligent des appels d'urgence) qui est maintenant proposé dans une offre « SECOURIR avant NexSIS » afin d'apporter aux SIS une solution à la disparition annoncée du réseau de téléphonie commuté (RTC/cuivre) par un service SECOURIR (full IP) au profit des CTA-CODIS.

Depuis le début de l'année 2025, cette nouvelle offre « SECOURIR avant NexSIS » permet à l'ANSC d'optimiser les déploiements en deux étapes selon les besoins territoriaux ; d'abord par la mise en service opérationnelle de SECOURIR, puis par celle de NexSIS. En 2025, un SIS dispose de ce service opérationnel et ils sont 15 pour qui les travaux de raccordement sont en cours.

L'ANSC assure le déploiement de ses produits et de ses services, notamment de ses solutions NexSIS et de SECOURIR selon une dynamique très positive. Ainsi, neuf services d'incendie et de secours (SIS) ainsi que la plateforme des appels d'urgence de la préfecture de police de Paris (PFAU-PP) ont bénéficié de ses solutions opérationnelles ce qui porte ainsi à la fin de l'année 2025 à quatorze le nombre de SIS utilisant NexSIS et SECOURIR.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
11 – Prévention et gestion de crises	13 777 854 11 677 548	27 662 437 29 452 163	16 100 000 125 917	14 640 000 27 703 983		72 180 291 68 959 611	72 180 291
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	216 657 645 208 643 844	337 726 840 256 320 742	27 428 538 51 276 224	531 036		581 813 023 516 771 846	584 313 023
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	3 090 703 1 722 095	23 568 158 23 565 042	2 668 545	143 651 184 148 829 089	2 668 545	172 978 590 176 784 771	172 978 590
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	7 139 444 8 702 052	19 313 840 35 657 552	6 471 256 4 103 913	200 000 261 149		33 124 540 48 724 664	47 424 540
Total des AE prévues en LFI	240 665 646	408 271 275	49 999 794	158 491 184	2 668 545	860 096 444	876 896 444
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 789 121		+91 044 582 (hors titre 2)			+92 833 703	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-284 810		+139 023 704 (hors titre 2)			+138 738 894	
Total des AE ouvertes	242 169 957		849 499 084 (hors titre 2)			1 091 669 041	
Total des AE consommées	230 745 539	344 995 499	58 174 599	177 325 256	0	811 240 893	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
11 – Prévention et gestion de crises	13 777 854 11 677 548	27 662 437 31 910 132	5 900 000 156 445	14 640 000 28 784 986		61 980 291 72 529 110	61 980 291
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	216 657 645 208 643 844	168 604 595 286 933 457	126 145 232 142 424 162	541 453		511 407 472 638 542 916	513 907 472
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	3 090 703 1 722 095	23 568 159 24 339 621	2 668 545	192 680 271 182 886 647	2 668 545	222 007 678 211 616 908	222 007 678
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	7 139 444 8 702 052	21 109 939 30 664 579	6 651 256 5 270 866	200 000 199 069		35 100 639 44 836 566	49 400 639
Total des CP prévus en LFI	240 665 646	240 945 130	138 696 488	207 520 271	2 668 545	830 496 080	847 296 080
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 789 121		+90 563 627 (hors titre 2)			+92 352 748	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-284 810		+123 237 345 (hors titre 2)			+122 952 535	
Total des CP ouverts	242 169 957		803 631 406 (hors titre 2)			1 045 801 363	
Total des CP consommés	230 745 539	373 847 789	150 520 018	212 412 154	0	967 525 500	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
11 – Prévention et gestion de crises	13 227 554 11 678 175	26 526 435 25 901 546	2 233 487 520 076	15 340 000 38 427 158		57 327 476	57 327 476 76 526 955
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	207 993 900 195 010 303	199 089 659 290 966 245	213 629 594 183 535 802	337 897		620 713 153	621 113 153 669 850 247
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 968 183 1 841 308	30 668 004 32 327 581	3 525 763	154 388 227 151 436 315	2 325 763	190 350 177	190 350 177 189 130 968
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	6 871 073 7 532 506	18 892 249 32 562 613	7 319 000 4 784 012	200 000 64 557		33 282 322	47 611 212 44 943 688
Total des AE prévues en LFI	231 060 710	275 176 347	223 182 081	169 928 227	2 325 763	901 673 128	916 402 018
Total des AE consommées	216 062 292	381 757 986	192 365 652	190 265 928	0		980 451 858

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
11 – Prévention et gestion de crises	13 227 554 11 678 175	27 726 435 32 565 817	27 359 702 3 526 366	15 340 000 34 933 672		83 653 691	83 653 691 82 704 031
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	207 993 900 195 010 303	167 882 756 232 480 913	165 372 625 180 936 354	420 516		541 249 281	541 649 281 608 848 085
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 968 183 1 841 308	30 668 004 31 441 177	3 525 763	187 172 120 188 630 476	2 325 763	223 134 070	223 134 070 225 438 724
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	6 871 073 7 532 506	19 751 347 34 045 901	5 636 000 3 998 480	200 000 48 557		32 458 420	46 787 310 45 625 444
Total des CP prévus en LFI	231 060 710	246 028 542	198 368 327	202 712 120	2 325 763	880 495 462	895 224 352
Total des CP consommés	216 062 292	330 533 808	191 986 963	224 033 221	0		962 616 284

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Titre 2 – Dépenses de personnel	216 062 292	240 665 646	230 745 539	216 062 292	240 665 646	230 745 539
Rémunérations d'activité	129 844 570	143 820 367	137 112 909	129 844 570	143 820 367	137 112 909
Cotisations et contributions sociales	85 399 484	95 569 650	92 948 527	85 399 484	95 569 650	92 948 527
Prestations sociales et allocations diverses	818 238	1 275 629	684 103	818 238	1 275 629	684 103

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	381 757 986	408 271 275	344 995 499	330 533 808	240 945 130	373 847 789
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	371 299 165	398 776 975	335 771 973	313 158 444	231 450 830	363 707 406
Subventions pour charges de service public	10 458 821	9 494 300	9 223 526	17 375 364	9 494 300	10 140 383
Titre 5 – Dépenses d'investissement	192 365 652	49 999 794	58 174 599	191 986 963	138 696 488	150 520 018
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	184 526 683	49 999 794	53 063 685	173 849 115	138 696 488	136 336 227
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	4 313 206	0	2 442 369	14 612 085	0	11 515 246
Subventions pour charges d'investissement	3 525 763	0	2 668 545	3 525 763	0	2 668 545
Titre 6 – Dépenses d'intervention	190 265 928	158 491 184	177 325 256	224 033 221	207 520 271	212 412 154
Transferts aux ménages	29 257 787	29 300 000	34 783 490	29 257 787	29 300 000	34 783 152
Transferts aux entreprises	47 407	0	52 357	45 832	0	53 932
Transferts aux collectivités territoriales	113 485 408	110 551 184	112 382 640	113 485 408	110 551 184	112 382 639
Transferts aux autres collectivités	47 475 325	18 640 000	30 106 769	81 244 194	67 669 087	65 192 432
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	2 668 545	0	0	2 668 545	0
Dotations en fonds propres	0	2 668 545	0	0	2 668 545	0
Total hors FdC et AdP		860 096 444			830 496 080	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+1 504 311			+1 504 311	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+230 068 286			+213 800 972	
Total*	980 451 858	1 091 669 041	811 240 893	962 616 284	1 045 801 363	967 525 500

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2024	Prévues en LFI pour 2025	Ouvertes en 2025	Ouverts en 2024	Prévus en LFI pour 2025	Ouverts en 2025
Dépenses de personnel	1 097 054		692 068	1 097 054		692 068
Autres natures de dépenses	23 914 985	16 800 000	81 169 143	23 914 985	16 800 000	81 169 143
Total	25 012 039	16 800 000	81 861 211	25 012 039	16 800 000	81 861 211

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

ARRETES DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2025		2 769		2 769				
03/2025		18 582		18 582				
04/2025		168 761		168 761				
05/2025		28 500		28 500				
06/2025		17 981		17 981				
07/2025		247		247				
08/2025		268 143		268 143				
09/2025		82 163		82 163				
10/2025		36 500		36 500				
12/2025		24 220		24 220				
Total		647 866		647 866				

ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2025		60 166 451		60 166 451				
02/2025		71 511		71 511				
03/2025		105 303		105 303				
04/2025		6 694 251		6 694 251				
05/2025		6 114 127		6 114 127				
06/2025		1 721 802		1 721 802				
07/2025		67 752		67 752				
08/2025	467 298	1 337 743	467 298	1 337 743				
09/2025		133 940		133 940				
10/2025	224 771	2 609 642	224 771	2 609 642				
12/2025		1 500 000		1 500 000				
Total	692 068	80 522 524	692 068	80 522 524				

ARRETES DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2025		127 592 899						
Total		127 592 899						

ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/02/2025	1 097 053	9 875 439	1 097 053	9 394 484				
Total	1 097 053	9 875 439	1 097 053	9 394 484				

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/03/2025		8 658 000						
Total		8 658 000						

DECRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025						1 246		1 246
Total						1 246		1 246

DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/07/2025					176 013	321 858	176 013	321 858
25/11/2025		423 702		423 702				
03/12/2025						1 500 000		1 500 000
Total		423 702		423 702	176 013	1 821 858	176 013	1 821 858

DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/07/2025					108 797	129 039	108 797	129 039
17/12/2025		4 300 000		4 300 000				
Total		4 300 000		4 300 000	108 797	129 039	108 797	129 039

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025				120 464 540				
Total				120 464 540				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	1 789 121	232 020 429	1 789 121	215 753 115	284 810	1 952 143	284 810	1 952 143

ÉVALUATION DES DEPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2025 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2025. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2025.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DEPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPOTS D'ÉTAT (6)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2024	Chiffrage initial 2025	Chiffrage actualisé 2025
120123	Exonération des vacances horaires et des avantages retraite servis aux sapeurs-pompiers volontaires Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1996 - Dernière modification : 2004 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-29°</i>	79	75	79
800120	Tarif réduit (nul) pour les gazoles et essences consommés pour les besoins de la propulsion des véhicules d'incendie et de secours Produits énergétiques autres que les gaz naturels et les charbons <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2023 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code des impositions sur les biens et les services : L. 312-78-1 et L. 312-78-2</i>	30	30	20
540102	Exonération de droit d'enregistrement et de taxe de publicité foncière des cessions effectuées par une personne publique et des actes de notoriété et décisions judiciaires constatant l'usucapion réalisés, au profit de propriétaires irréguliers de biens immeubles situés à Mayotte, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2025 Actes soumis à un droit fixe d'enregistrement ou à une taxe fixe de publicité foncière <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 1043 B</i>	nc	nc	nc
940104	Exonération pour les véhicules exclusivement affectés aux missions de protection des services d'incendie et de secours et des associations agréées de protection civile Taxe sur la masse en ordre de marche sur les véhicules de tourisme <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2023 - Dernière modification : 2023 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code des impositions sur les biens et les services : L. 421-81-1</i>	nc	nc	nc
970107	Exonération pour les véhicules exclusivement affectés aux missions de protection des services d'incendie et de secours et des associations agréées de protection civile Malus CO2 sur les véhicules de tourisme <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2023 - Dernière modification : 2023 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code des impositions sur les biens et les services : L. 421-70-1</i>	nc	nc	nc
520116	Exonération de droits de mutation des successions des sapeurs-pompiers décédés en opération de secours et des personnes décédées dans l'exercice de missions de sécurité civile Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2004 - Dernière modification : 2021 - Dernière</i>	ε	ε	ε

(en millions d'euros)			
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2024	Chiffrage initial 2025	Chiffrage actualisé 2025
<i>incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796-I-8° et 11°</i>			
Coût total des dépenses fiscales	109	105	99

DEPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPOTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)			
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire	Chiffrage définitif 2024	Chiffrage initial 2025	Chiffrage actualisé 2025
520127 Exonération de droits de mutation des dons en numéraires reçus par les victimes d'actes terroristes ou, en cas de décès, par leurs proches et des dons numéraires reçus par les militaires, policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers ou agents des douanes blessés en opération ou, en cas de décès, par leurs proches Mutations à titre gratuit Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 2015 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796 bis	nc	nc	nc
Coût total des dépenses fiscales			

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
11 – Prévention et gestion de crises	13 777 854 11 677 548	58 402 437 57 282 063	72 180 291 68 959 611	13 777 854 11 677 548	48 202 437 60 851 562	61 980 291 72 529 110
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	216 657 645 208 643 844	365 155 378 308 128 002	584 313 023 516 771 846	216 657 645 208 643 844	294 749 827 429 899 072	513 907 472 638 542 916
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	3 090 703 1 722 095	169 887 887 175 062 676	172 978 590 176 784 771	3 090 703 1 722 095	218 916 975 209 894 813	222 007 678 211 616 908
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	7 139 444 8 702 052	25 985 096 40 022 613	47 424 540 48 724 664	7 139 444 8 702 052	27 961 195 36 134 514	49 400 639 44 836 566
Total des crédits prévus en LFI *	240 665 646	619 430 798	860 096 444	240 665 646	589 830 434	830 496 080
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+1 504 311	+230 068 286	+231 572 597	+1 504 311	+213 800 972	+215 305 283
Total des crédits ouverts	242 169 957	849 499 084	1 091 669 041	242 169 957	803 631 406	1 045 801 363
Total des crédits consommés	230 745 539	580 495 354	811 240 893	230 745 539	736 779 961	967 525 500
Crédits ouverts - crédits consommés	+11 424 419	+269 003 730	+280 428 148	+11 424 419	+66 851 445	+78 275 863

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	241 518 727	619 435 089	860 953 816	241 518 727	589 834 725	831 353 452
Amendements	-853 081	-4 291	-857 372	-853 081	-4 291	-857 372
LFI	240 665 646	619 430 798	860 096 444	240 665 646	589 830 434	830 496 080

Deux amendements ont été inscrits en LFI 2025 et ont impacter le titre 2 à la baisse :

- l'amendement II-573 minore les autorisations d'engagement et les crédits de paiement à hauteur de 688 598 €, au de l'économie évaluée par la direction du budget du fait de l'indemnisation du congé maladie ordinaire à hauteur de 90 % au lieu de 100 % ;
- l'amendement II-603 prévoit une diminution des crédits au titre du décalage de la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire des personnels civils (-164 483 €).

Ces amendements sont également à la source de l'ajustement résiduel -4 291 € en hors titre 2 entre le PLF et la LFI.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Les crédits du programme 161 n'ont été affectés par aucune modification de maquette en 2025.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

TITRE 2

Les crédits reportés sur le programme 161 en 2025 s'élèvent à 1 097 053 €, qui correspondent à des remboursements européens pour la mobilisation des moyens de la direction de la sécurité civile et de la gestion des crises au bénéfice d'autres états, dans le cadre du mécanisme de protection civile de l'Union européenne.

En outre, les crédits de masse salariale ont été impactés par des transferts :

- un montant de -52 109 € en HCAS et -27 933 € en CAS pour un personnels technique de catégorie A au bénéfice de l'ACMOSS ;
- un montant de -21 300 € en HCAS et -7 455 € en CAS pour un personnel de catégorie B au bénéfice du programme 354 ;
- enfin un montant de -176 013 € dans le cadre d'une convention avec le ministère des Armées, qui positionne des forces militaires pendant chaque saison feux.

HORS TITRE 2

La loi de fin de gestion est venu abonder le programme à hauteur de 120,5 M€ pour répondre aux sur-coûts imprévisibles générés par la prise en compte des crises outre-mer, en particulier suite à l'ouragan Chido à Mayotte et du fait de la saison feu de très haute intensité. Cet abondement a par ailleurs été soutenu par une décret de virement à hauteur de 4,3 M€ et le dégel intégral de la réserve. Ces ouvertures de crédits n'ont concerné que les CP, le programme disposant d'AE à hauteur suffisante pour avoir pu engager les dépenses afférentes (du fait d'une répartition annualisée d'AE prévues en LFI pour un marché de MCO des hélicoptères, lequel était à l'origine envisagé sur un modèle pluriannuel, ce qui est venu rendre disponible des AE à une hauteur suffisante).

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

En ce qui concerne le titre 2, un montant de 1,7 M€ est rattaché au programme 161, au titre de remboursements de la commission européenne de dépenses effectuées dans le cadre du mécanisme d'entraide entre états.

Un montant de 1,1 M€ est issu d'un report de 2024 sur 2025 et 2 montants ont fait l'objet d'un rattachement sur l'exercice 2025, un premier de 467,3 k€ et un second de 224,7 k€.

En hors titre 2 le montant très élevé des fonds de concours et attributions de produits (81.2 M€) s'explique par le rattachement gestion 2025 de 60 M€ de fonds de concours issus de l'Union européenne accordés dans le cadre du mécanisme européen de protection civile (MPCU) au titre de la participation de l'Europe au financement des 2 Canadairs acquis en 2024 par la France (dispositif RESCEU). Le reste de l'écart à la prévision (16,2 M€ en PAP contre 21,2 M€ en exécution, soit 5 M€) provient de rattachement de fonds de concours MPCU au titre du remboursement de missions exercées courant 2024 et d'attributions diverses de produits pour des missions aériennes facturées à des tiers.

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	1 203 328	29 755 444	30 958 772	1 203 328	28 127 424	29 330 752
Surveys	0	3 394 174	3 394 174	0	3 394 174	3 394 174
Dégels	0	-33 149 618	-33 149 618	0	-31 521 598	-31 521 598
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	1 203 328	0	1 203 328	1 203 328	0	1 203 328

La réserve de précaution sur le titre 2 s'est élevée à hauteur de 841,4 k€ en HCAS et 361,8 k€ en CAS. Les mouvements de paye en fin de gestion n'ont pas nécessité de déblocage des fonds au bénéfice du programme 161.

En Hors titre 2, l'intégralité de la réserve de précaution a été levée dans le cadre du schéma de financement du programme de fin de gestion.

EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2024 (1)	Réalisation 2024 (2)	LFI + LFR 2025 (3)	Transferts de gestion 2025 (4)	Réalisation 2025 (5)	Écart à LFI + LFR 2025 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	52,01	47,90	0,00	51,85	+3,95
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	39,03	39,50	0,00	39,88	+0,38
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	51,97	38,70	0,00	51,05	+12,35
1162 – Personnels techniques	0,00	531,52	528,80	0,00	545,48	+16,68
1164 – Militaires (hors gendarmes)	0,00	1 559,00	1 620,60	0,00	1 587,57	-33,03
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	43,26	39,00	0,00	35,75	-3,25
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0,00	60,31	58,50	0,00	56,07	-2,43
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0,00	294,70	288,60	0,00	292,55	+3,95
Total	0,00	2 631,80	2 661,60	0,00	2 660,20	-1,40

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2025 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	0,00	-5,38	+5,22	+5,22	0,00
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	0,00	-7,77	+8,62	+1,29	+7,33
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	0,00	-2,92	+2,00	+5,67	-3,67
1162 – Personnels techniques	0,00	0,00	-2,50	+16,46	+11,04	+5,42

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2025 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
1164 – Militaires (hors gendarmes)	0,00	0,00	+5,29	+23,28	+94,95	-71,67
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	0,00	+0,57	-8,08	-1,58	-6,50
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0,00	0,00	-0,74	-3,50	0,00	-3,50
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0,00	0,00	-3,40	+1,25	+3,92	-2,67
Total	0,00	0,00	-16,85	+45,25	+120,51	-75,26

La moyenne des ETPT s'établit sur l'année à 2 660,20, montant très légèrement en-deçà du plafond fixé en LFI 2025. Des retraitements ont dû être réalisés sur toutes les catégories d'emplois à la fois pour tenir compte des écarts dus à des arrondis présents dans les outils budgétaires, des écarts dans la prise en compte des dates moyennes d'entrées-sorties pour le calcul de l'impact du schéma d'emplois, ainsi que des réaffectations de personnels contractuels dans les catégories adéquates.

A noter que le programme 161 emploie des personnels sapeurs-pompiers qui sont mis à disposition et font l'objet d'un remboursement de leurs salaires au bénéfice de leurs SDIS d'accueil en HT2. Leurs primes au titre de leurs missions au sein de la DGSCGC sont versées directement par le ministère en T2. Cette particularité notamment fausse les données d'exécution des emplois indiquées par l'application Chorus.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1174 – Personnels administratifs cat A	39,00	0,00	4,00	39,00	0,00	4,00	0,00	0,00
1175 – Personnels administratifs cat B	22,00	0,00	7,00	22,00	0,00	3,00	0,00	0,00
1176 – Personnels administratifs cat C	22,00	0,00	7,00	22,00	0,00	9,00	0,00	0,00
1162 – Personnels techniques	17,00	0,00	6,00	23,00	0,00	5,00	+6,00	+6,00
1164 – Militaires (hors gendarmes)	430,00	0,00	4,00	430,00	0,00	6,00	0,00	0,00
1165 – Ouvriers d'Etat	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,00	-6,00	-6,00
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	7,00	0,00	5,00	7,00	0,00	11,00	0,00	0,00
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	16,00	0,00	7,00	16,00	0,00	9,00	0,00	0,00
Total	559,00	0,00		559,00	0,00		0,00	0,00

Le schéma d'emplois est nul en LFI 2025 et les entrées constatées sont bien égales aux sorties, soit un total de 559.

EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2025	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
Administration centrale	243,63	242,23	0,00	0,00	-1,40	+4,11	+10,97	-6,86
Autres	2 417,97	2 417,97	0,00	0,00	-15,45	+41,15	+109,54	-68,39
Total	2 661,60	2 660,20	0,00	0,00	-16,85	+45,26	+120,51	-75,25

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2025 Réalisation
Administration centrale	0,00	251,14
Autres	0,00	2 492,56
Total	0,00	2 743,70

Sont comptabilisés dans la rubrique « autres » les personnels des services délocalisés de la sécurité civile (unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile, centres de déminages, bases avions et hélicoptères, établissements de soutien opérationnel et logistique).

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT
11 – Prévention et gestion de crises	150,54	150,46
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	2 394,03	2 392,77
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	28,21	28,19
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	88,82	88,78
Total	2 661,60	2 660,20
Transferts en gestion		0,00

La répartition par catégorie d'emplois au sein de chaque action est la suivante :

- l'action 11 « Prévention et gestion des crises » comprend 137 ETPT dont 15 personnels administratifs de catégorie A, 3 personnels administratifs de catégorie B, 8 personnels administratifs de catégorie C, 2 personnels techniques, 91 personnels militaires, 1 personnel de la catégorie « Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement » de la police nationale et 1 personnel du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

- l'action 12 « Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux » comprend 2 389 ETPT dont 19 personnels administratifs de catégorie A, 19 personnels administratifs de catégorie B, 28 personnels administratifs de catégorie C, 516,4 personnels techniques, 1 488 personnels militaires, 46 ouvriers d'État, 45 personnels de la catégorie « Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement » de la police nationale, 291,5 personnels du corps d'encadrement et d'application de la police nationale et 25,7 ouvriers d'État;

- l’action 13 « Soutien aux acteurs de la sécurité civile » comprend 25 ETPT dont 5 personnels administratifs de catégorie A, 4,8 personnels administratifs de catégorie B et 1 personnel technique ;
- l’action 14 « Fonctionnement, soutien et logistique » comprend 81 ETPT dont 12,8 personnels administratifs de catégorie A, 13 personnels administratifs de catégorie B, 15 personnels administratifs de catégorie C, 26 personnels techniques, 9 personnels militaires et 10 ouvriers d’État.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2024-2025	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
35,00	0,48	0,19

Le programme 161 rémunère 35 apprentis, un chiffre en hausse par rapport à 2024 (28). Le montant du titre 2 correspond aux dépenses de salaires hors CAS pension, les apprentis n’y cotisant pas.

PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2024	Prévision LFI 2025	Exécution 2025
Rémunération d'activité	129 844 570	143 820 367	137 112 909
Cotisations et contributions sociales	85 399 484	95 569 650	92 948 527
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	59 708 079	72 369 657	65 030 572
– Civils (y.c. ATI)	13 998 639	15 317 161	14 764 571
– Militaires	45 709 440	57 052 496	50 266 001
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	603 695		544 257
Autres cotisations	25 087 710	23 199 993	27 373 698
Prestations sociales et allocations diverses	818 238	1 275 629	684 103
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	216 062 292	240 665 646	230 745 539
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	156 354 213	168 295 989	165 714 967
FdC et AdP prévus en titre 2			

Le montant de l’allocation pour le retour à l’emploi versée sur l’année est de 305 604 €, pour 49 allocataires.

ÉLEMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)	
Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2024 retraitée	144,90
Exécution 2024 hors CAS Pensions	156,35
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2025/ 2024	-0,25

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-11,20
– GIPA	-0,34
– Indemnisation des jours de CET	-1,15
– Mesures de restructuration	-0,24
– Autres dépenses de masse salariale	-9,47
Impact du schéma d'emplois	4,35
EAP schéma d'emplois 2024	5,71
Schéma d'emplois 2025	-1,35
Mesures catégorielles	1,42
Mesures générales	
Rebasage de la GIPA	
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	5,51
GVT positif	2,40
GVT négatif	3,11
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	9,78
Indemnisation des jours de CET	1,00
Mesures de restructurations	0,00
Autres rebasages	8,78
Autres variations des dépenses de personnel	-0,24
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,19
Autres variations	-0,05
Total	165,71

Les éléments suivants peuvent permettre de comprendre les facteurs d'évolution de la masse salariale en 2025 :

- la rubrique des débasages fait référence aux dépenses à profil atypique du socle d'exécution 2024, pouvant être sujettes à des variations d'une année sur l'autre. Sur le poste « autres », en forte hausse par rapport à l'exercice 2023 (+2,55 M€), on a le versement de l'indemnité de sujétion d'absence opérationnelle (ISAO) pour les militaires qui partent en mission sur le théâtre de crises. En 2024, les opérations de sécurisation en Nouvelle-Calédonie à compter de mai 2024 ont entraîné une inflation de l'ISAO versée à hauteur de 6,3 M€ (4 M€ en 2023). En outre, sont intervenues les primes versées aux personnels impliqués dans la sécurisation des jeux olympiques de Paris (1 M€). On retrouve également dans cette rubrique les indemnités versées aux personnels soumis à un régime d'astreintes (2,5 M€);

-Les mesures catégorielles (1,4 M€) recouvrent des mesures de revalorisation salariale qui concernent, pour l'essentiel les personnels aéronautiques de la DGSCGC. Deux protocoles, l'un concernant les personnels navigants et signé en avril 2023 et un second au bénéfice des cadres aéronautiques et techniciens sol, conclu en novembre 2024, prévoient des revalorisations échelonnées sur 4 ans, en vue d'améliorer l'attractivité des emplois.

L'autre revalorisation concerne les personnels actifs de la police nationale.

- Le GVT positif indiciaire représente une progression de la masse salariale de 2,4 M€ HCAS, soit une proportion de 1,4 % de la masse salariale exécutée. Il correspond au différentiel constaté entre les masses indiciaires des personnels civils et militaires présents depuis 2 années consécutives (2024 et 2025). Le GVT négatif (ou effet de noria) est estimé à hauteur de 3,1 M€, soit une proportion de 1,88 % de la masse salariale. Cet effet de noria positif s'explique par le départ en cours d'intégration de nombreux jeunes militaires, en volontaire de l'armée de terre (VDAT), à un coût moindre que le coût moyen d'entrée qui intègre par ailleurs leur coût réel après 7 mois d'incorporation en tant qu'engagés de l'armée de terre (EVAT).

- On retrouve dans le poste « autres » de la rubrique des rebasages les dépenses évoquées en débasage. Leur exécution est en légère baisse par rapport à l'année 2025 (-0,6 M€), mais reste marquée par une dépense forte d'ISAO, versée pour les militaires intervenus à Mayotte et à la Réunion, suite aux cyclone Chido et Garance (6,2 M€).

- On retrouve dans le poste « autres » de la catégorie « autres variations » l'économie de crédits faite au titre de l'indemnisation du congé maladie ordinaire à hauteur de 90 % au lieu de 100 %.

COUTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1174 – Personnels administratifs cat A	50 731	51 916	54 073	33 413	34 268	35 843
1175 – Personnels administratifs cat B	45 303	48 092	47 132	31 265	31 538	30 811
1176 – Personnels administratifs cat C	44 982	44 925	44 867	26 844	24 845	27 245
1162 – Personnels techniques	52 369	64 502	76 636	28 711	30 704	32 696
1164 – Militaires (hors gendarmes)	48 976	57 970	33 508	24 985	31 250	17 442
1165 – Ouvriers d'Etat	0	0	50 197	0	0	30 645
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	72 006	99 474	126 943	35 214	41 313	47 411
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	65 883	72 857	79 832	32 088	33 611	35 134

Les coûts salariaux moyens des militaires sortants sont plus faibles que ceux des militaires entrants : la tendance s'explique par la grande volatilité des jeunes recrues. Il intègrent l'armée en qualité de volontaires de l'armée de terre, avant de devenir engagés volontaires, avec un salaire qui passe du simple au double. Une part notable décide de quitter l'armée avant l'engagement définitif.

MESURES CATEGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2025	Coût	Coût en année pleine
Mesures indemnitaires						1 415 375	1 415 375
Protocole police : revalorisation des missions d'encadrements		CEA	Corps d'encadrement et d'application	01-2025	12	8 440	8 440
Revalorisation techniciens et cadres aéronautiques (protocole 2024)	80	Personnels techniques	Personnels techniciens aéronautiques	01-2025	12	544 974	544 974
Revalorisation des personnels navigants - Protocole 2023	300	Personnels techniques	Personnels navigants GH et GASC	01-2025	12	861 961	861 961
Total						1 415 375	1 415 375

Les mesures catégorielles exécutées en 2025 représentent un montant total de 1,4 M€ au titre des mesures indemnitaires.

Les mesures concernant les personnels actifs de la police sont présentées par la direction générale de la police nationale qui les conçoit et les met en œuvre. La mesure exécutée s'élève à 8 440 € et a trait à la revalorisation des missions d'encadrement.

Les mesures restantes concernent deux protocoles actés en 2023 et 2024 et dont les effets s'échelonnent jusqu'en 2027 : 1,4 M€ concerne les revalorisations à destination des personnels navigants, cadres aéronautiques et techniciens au sol, dans le cadre d'une réforme conçue pour augmenter l'attractivité de postes nécessitant des compétences rares et spécifiques et la fidélisation des personnels recrutés.

A noter que d'autres mesures catégorielles ont été validées sur 2025, mais n'auront un impact financier que sur l'exercice 2026, les textes d'application ayant été publiés en fin d'exercice. Il s'agit des mesures suivantes :

- des revalorisations concernant les personnels militaires employés sur le P161 : revalorisation de la grille des officiers, prime de commandement et de responsabilité pour les officiers de la 4^e unité de Libourne et enfin, indemnité de haute responsabilité pour le général commandant la brigade militaire de la sécurité civile;
- des revalorisations à destination des personnels civils : les agents principaux des services techniques et également des astreintes et interventions.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Aucune dépense sociale en hors titre 2 n'a été budgétisée en 2025 sur le programme 161, les crédits étant supportés par le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ».

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

NEXSIS

Conduit par l'Agence du Numérique de la Sécurité Civile (ANSC), le projet NexSIS 18-112 est relatif à la construction du système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile.

NexSIS 18-112 constitue une plateforme numérique centralisée permettant la mise à disposition des centres de traitement des alertes des services d'incendie et de secours d'assurer la collecte des communications d'urgence, du traitement des alertes et la gestion des opérations de secours.

Le système NexSIS 18-112 est à destination de la population, de l'ensemble des services d'incendie et de secours (SIS) et des autres services de la sécurité civile, et de la chaîne de commandement (maires, préfets de département, préfets de zone de défense et ministère de l'intérieur).

Année de lancement du projet	2016
Financement	P161
Zone fonctionnelle principale	Secours et gestion des risques

COÛT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2022 et années précédentes		2023 Exécution		2024 Exécution		2025 Prévision		2025 Exécution		2026 Prévision PAP 2026		2027 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	60,38	49,90	25,93	26,86	32,12	29,37	39,00	37,00	33,27	29,35	40,00	38,00	84,17	102,40	275,88	275,88
Titre 2	4,49	4,49	1,20	1,20	1,64	1,64	2,03	2,03	1,87	1,87	2,40	2,40	12,52	12,52	24,12	24,12
Total	64,87	54,39	27,13	28,06	33,76	31,01	41,03	39,03	35,14	31,22	42,40	40,40	96,69	114,92	300,00	300,00

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	183,50	300,00	+63,49 %
Durée totale en mois	81	96	+18,52 %

Précisions méthodologiques

- **Coût détaillé par nature** : les montants présentés ci-dessous intègrent les coûts de fonctionnement HT2. En effet, l'ANSC étant un opérateur dédié à l'unique programme NexSIS 18-112, il est désormais considéré que l'ensemble des coûts supportés par l'agence doivent être intégrés au programme. De ce fait, ces coûts s'ajoutent aux autorisations d'engagement et crédits de paiement exclusivement réalisés pour les dépenses directement rattachés au projet (développements informatiques, dépenses de personnel informatiques, assistance informatique...).
- **Évolution du coût et de la durée** : en lien avec la DINUM et dans le cadre du suivi du programme NexSIS au panorama des grands projets de l'État, les coûts d'évaluation du programme et sa durée ont été réévalués 183,5 M€. Cette estimation a été réalisée selon la méthode d'analyse et de remontée de la valeur de la DINUM (coût de la construction de la première version de l'outil sur 36 mois +24 mois de MCO). Cette méthode n'intègre pas les coûts de déploiement vers 99 SIS, les coûts de fonctionnement T2 et HT2 sur 10 ans ainsi que les autres charges associées notamment à la construction et au maintien du réseau SECOURIR (au départ du projet, la collecte et l'acheminement des appels restait à la charge des SIS). Le budget total du programme intègre ces coûts et reste stable à 300 M€. À titre d'illustration, l'enrichissement du projet par la création du réseau SECOURIR adapté aux exigences d'un déploiement d'un système d'information essentiel, associé à une

meilleure connaissance des coûts, engendre une évolution à la hausse du projet NexSIS de 82 M€ (31 M€ au titre de la construction et 51 M€ au titre du fonctionnement).

Le coût total du projet est estimé à 300 M€ ; soit 150 M€ au titre de la construction des solutions NexSIS 18-112 et SECOURIR et 150 M€ au titre de leurs fonctionnements. Le financement du projet est réparti entre les deux partenaires financiers de l'ANSC : l'État à hauteur de 100 M€, et les services d'incendie et de secours (SIS) pour 200 M€.

Le calendrier de déploiement exhaustif de la solution NexSIS 18-112 au sein des 100 SIS (courant 2028) et le modèle de financement portent un cadencement moyen de dépenses à hauteur de 40 M€ en crédits de paiement en moyenne par an sur la période 2024-2027. Cet objectif de dépenses inscrit dans le PLF 2025 est maintenu en PLF 2026 afin de garantir l'évolutivité, la maintenance et l'infogérance des solutions NexSIS 18-112 et SECOURIR d'une part et leur déploiement au sein des SIS de l'autre.

Le modèle de financement et sa déclinaison calendaire requiert également la participation financière au titre du préfinancement des SIS. Or, cette participation demeure toujours précaire en raison des engagements pris au cours des exercices précédents et des engagements à venir susceptibles d'être remis en cause du fait des contraintes financières qui pèsent également sur ces établissements.

De ce fait, la programmation des crédits correspondants aux besoins de financement annuels de l'ANSC apparaît nécessaire afin de conserver la dynamique du programme. Tout ralentissement d'activité de développements et de déploiement du programme engendrerait en effet un décalage de recettes (les SIS non pourvus de la solution NexSIS 18-112 ne verseraient pas leur contribution à l'ANSC au titre de l'utilisation de l'outil ; les SIS seraient pour certains tenus de prolonger pour une période leurs équipements auprès de leur actuel prestataire provoquant également une perte de financement potentiel pour l'ANSC) et un accroissement de charges (surcoûts de développement liés à l'adaptation de l'outil au gré des évolutions réglementaires ; support de certains coûts fixes selon un niveau optimal alors même que la solution NexSIS 18-112 est sous-utilisée par les SIS).

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	8,60	8,60	
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel moyen en ETPT	0	0	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	86,00	86,00	
Délai de retour en années	0	0	

La mise en œuvre de la solution NexSIS 18-112 au profit des SIS a pour effet de doter ces derniers d'une solution informatique leur permettant de limiter fortement leurs dépenses d'investissement en système d'information. En effet, selon un rythme décennal, les SIS sont amenés à renouveler leurs équipements informatiques pour un coût complet moyen évalué à 4 M€ par SIS. Financées par des budgets d'investissement, ces dépenses donnent lieu au remboursement par l'État de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) supportée par les SIS via le versement de concours financiers (en l'espèce le Fonds de Compensation de la TVA). Ce montant versé à chaque SIS au titre du FCTVA supporté pour le renouvellement du parc informatique dédié au traitement des appels d'urgence s'élève à 0,66 M€ par SDIS en rythme décennal.

Depuis le lancement de NexSIS18-112, de nombreux SIS ont renoncé au projet de renouvellement de leur solution informatique dans l'attente de disposer de la solution NexSIS 18-112. Suite aux actions de communication pour faire connaître le produit, incluant des démonstrations *in situ* et au Congrès annuel des sapeurs-pompiers de France, ils

sont de plus en plus nombreux à y renoncer. Ainsi, sur la période 2018 à 2024, il est estimé que près de 60 SIS n'ont pas effectué ces dépenses, soit un montant de moindre dépense pour l'État de 40 M€.

Selon un rythme régulier de renouvellement du parc informatique des SIS, le montant des économies au bénéfice de l'État est ainsi évalué à 66 M€ pour l'ensemble des SIS sur la période décennale indiquée, soit un montant annuel moyen d'environ 6,6 M€.

A ce coût annuel au titre de la gestion des alertes viennent s'ajouter d'autres dépenses associées au renouvellement des serveurs de communication et d'autocommutateurs téléphoniques (4 M€ d'investissement par an, soit 0,6 M€ de FCTVA), ainsi que le besoin de disposer de salles équipées de sauvegarde (*backup* : 5 M€ d'investissement par an, soit 0,8 M€ de FCTVA).

En prenant en compte l'ensemble des postes de dépense, le montant des économies annuelles pour l'État au titre du FCTVA s'élève à plus de 8 M€.

N'est pas comptabilisée ci-dessus l'économie de subventions potentielles pour les investissements structurants des SIS qui ont pu par le passé bénéficier de la dotation globale d'équipement exceptionnelle des SIS, du fonds d'aide à l'investissement ou de la subvention DSIS² au titre de leurs dépenses informatiques liées à leurs SI. Ce gain annuel moyen global peut être ainsi estimé à 4,4 M€. Au total, en comptant cette économie générée sur d'autres programmes, le gain annuel estimé atteint 12,4 M€.

Toutefois, ces gains sont dépendants de facteurs de risque quant à leur matérialisation :

- Risque sur les financements, induisant un étalement de la période de déploiement et donc un surcoût du projet (estimé à 10 M€ par an) et par conséquent un décalage de l'équilibre financier et budgétaire de l'agence du fait du report des recettes propres issues de l'usage des produits par les SIS déployés ;
- Risque sur les ETP, l'absence de capacité de recrutement interne fait reposer le projet sur de la prestation externe dont les coûts d'expertise et d'accompagnement sont importants. Par ailleurs, du fait d'un ratio internes/externes loin des standards de la DINUM, le risque sur les ETP concerne aussi la pérennité des compétences au sein de l'agence.

GAINS QUALITATIFS

Au bénéfice des usagers

Les services d'incendie et de secours (SIS) sont actuellement équipés de systèmes de gestion des alertes et de gestion opérationnelle d'information destinés à la réception et au traitement des demandes de secours, afin d'engager les moyens adaptés, gérer les opérations et assurer le renseignement des autorités. Ces systèmes informatiques, interconnectés aux réseaux radio et téléphoniques, intègrent, en temps réel, les capacités opérationnelles du SIS, aussi bien sur le plan matériel qu'humain. Ils ont été adaptés aux besoins locaux au fur et à mesure du temps. Conçus indépendamment les uns des autres, ces systèmes sont de niveau technologique très inégal et parfois proches de l'obsolescence. Ils ne permettent pas d'assurer d'échanges de données entre les SIS, ni le partage des informations vers les organes de coordination opérationnelle et de pilotage national de la sécurité civile.

Alors que les missions d'urgence supposent une parfaite coordination des différents services concourant à la sauvegarde de la vie humaine et de la protection des biens économiques, notamment en cas d'événements majeurs coordonnés par l'État, aucun échange n'est permis avec ceux de la police ou de la gendarmerie nationales. Si des efforts importants de rapprochement ont pu être assurés entre les SIS et les SAMU (19 plateformes communes « 15 - 18 » physiques), les échanges de données restent souvent partiels voire inexistantes. À ce jour, les SIS disposent de peu d'autonomie quant à l'évolution fonctionnelle des solutions mises en œuvre par les éditeurs privés.

C'est dans ce contexte qu'a été lancé le projet NexSIS 18-112. Ce projet a pour but de fournir à l'ensemble de la chaîne de sécurité civile un système moderne et innovant garantissant une interopérabilité effective entre les

centres opérationnels des SIS et des échanges facilités avec les autres acteurs opérationnels de la chaîne des secours.

La solution NexSIS 18-112 est conçue comme une plateforme qui offre un ensemble complet de services aux centres de traitement de l'alerte des SIS et à la population, pour faciliter l'accès aux secours, le traitement des communications d'urgence et la mobilisation des ressources qui permettent, jour après jour, de répondre aux attentes de la population.

Au bénéfice de l'État

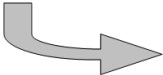
La DGSCGC assure notamment la coordination des acteurs de la sécurité civile sur le territoire. Dans le cadre de cette activité, la DGSCGC doit recueillir des informations utiles à l'activité des SIS et leurs actions afin d'en assurer au mieux le pilotage et, le cas échéant, déterminer l'allocation des moyens adaptés aux circonstances. Actuellement, les outils de la DGSCGC ne permettent pas une prise en compte et une centralisation optimales en temps réel des actions menées sur le terrain.

Aussi, par son caractère unifié garantissant une interopérabilité verticale de l'échelon local vers le niveau national, la solution NexSIS18-112 offre la possibilité d'améliorer le pilotage de la communauté des SIS. Il en découlera une facilité et une efficacité dans la gestion du réseau par l'administration centrale, tant dans le pilotage opérationnel quotidien et en situation de crise, que dans le pilotage administratif de l'activité des SIS.

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 849 499 084	CP ouverts en 2025 * (P1) 803 631 406
AE engagées en 2025 (E2) 580 495 354	CP consommés en 2025 (P2) 736 779 961
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 132 032 820	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 249 618 407
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 – E2 – E3) 136 970 910	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 487 161 554

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 868 140 784					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 15 650					
					
	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 868 156 435	–	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 249 618 407	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 – P3) 618 538 027
	–			=	
	AE engagées en 2025 (E2) 580 495 354	–	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 487 161 554	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 – P4) 93 333 800
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 711 871 828
					
					Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 286 802 246
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 – P5) 425 069 582

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

La baisse des restes à payer constatée à l'issue de l'exercice 2025 s'explique principalement par le paiement en année courante de soldes de pactes capacitaires (33 M€), des acquisitions des hélicoptères (104,2 M€) et du MCO des aéronefs (33 M€).

Justification par action

ACTION

11 – Prévention et gestion de crises

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
11 – Prévention et gestion de crises	13 777 854 11 677 548	58 402 437 57 282 063	72 180 291 68 959 611	13 777 854 11 677 548	48 202 437 60 851 562	61 980 291 72 529 110

L'action n° 11 « Prévention et gestion de crises » comprend :

- **la veille, l'alerte et la gestion interministérielle des crises** : elle vise à l'identification des risques et menaces potentielles, émergentes ou avérées (nucléaire, radiologique, biologique et chimique), l'anticipation des crises par la préparation et diffusion des plans d'alerte et d'intervention, conception d'exercices, fonctionnement du centre national civil et militaire de formation et d'entraînement (CNCMFE) aux événements de nature nucléaire, radiologique, biologique, chimique et explosive, ainsi qu'au centre national d'alerte aux tsunamis (CENALT). Elle comporte également la veille des événements de sécurité civile et la mobilisation des chaînes opérationnelles appropriées en cas de crise. Elle porte ainsi l'activité du centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC), du centre de crise Beauvau et de la cellule interministérielle de crise (CIC) lorsque celle-ci est activée mais également de la cellule interministérielle d'information et d'aide aux victimes (C2IPAV / Infopublic).

Enfin, cette action porte le financement du système d'alerte et d'information des populations (SAIP) composé d'un réseau de sirènes déclenchables à distance.

- **la solidarité nationale**, qui comprend les colonnes de renfort et les crédits d'extrême urgence est un dispositif qui est utilisé en cas de catastrophe majeure. Les colonnes de renfort, composées de sapeurs-pompiers des SDIS, sont mises à disposition des préfets de zone de défense et de sécurité ou du COGIC, selon l'ampleur des sinistres. Cette mobilisation est prise en charge financièrement par l'État. La DGSCGC en décide la constitution, le pré-positionnement ou l'envoi, selon le principe de solidarité nationale. La DGSCGC gère par ailleurs les crédits de secours d'extrême urgence (P161) qui permettent, dans les premières heures ou les premiers jours d'une catastrophe, d'apporter en urgence aux sinistrés.

- **la prévention opérationnelle et la protection des populations** : sont deux concepts clés de la gestion des risques et de la sécurité civile. Elle s'inscrit dans une logique de développement d'une capacité nationale en matière de réponse à un événement nucléaire, radiologique, biologique ou chimique (chaînes de décontamination, véhicules de détection, d'identification et de prélèvement) et de soutien aux acteurs de la prévention des feux de forêt.

- **l'activité opérationnelle**, qui comprend le produit retardant, les carburants des aéronefs et l'application du protocole Héphestos. Il s'agit des moyens matériels utilisés par les sapeurs-pompiers lors d'un incendie.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

L'action 11 du programme 161 ne contribue pas au plan de relance.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	13 777 854	11 677 548	13 777 854	11 677 548
Rémunérations d'activité	8 000 127	6 910 740	8 000 127	6 910 740
Cotisations et contributions sociales	5 714 857	4 739 722	5 714 857	4 739 722
Prestations sociales et allocations diverses	62 870	27 085	62 870	27 085
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	27 662 437	29 452 163	27 662 437	31 910 132
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	27 662 437	29 202 043	27 662 437	30 798 769
Subventions pour charges de service public		250 120		1 111 362
Titre 5 : Dépenses d'investissement	16 100 000	125 917	5 900 000	156 445
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	16 100 000	125 917	5 900 000	156 445
Titre 6 : Dépenses d'intervention	14 640 000	27 703 983	14 640 000	28 784 986
Transferts aux ménages	50 000	1 881 450	50 000	1 881 450
Transferts aux entreprises		20 071		20 071
Transferts aux collectivités territoriales		-130		-130
Transferts aux autres collectivités	14 590 000	25 802 591	14 590 000	26 883 594
Total	72 180 291	68 959 611	61 980 291	72 529 110

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (29 452 163 € EN AE ET 31 910 132 € EN CP)

Produit retardant (8 570 371,29 € en AE et 10 212 210,71 en CP)

L'utilisation d'additif retardant dans le cadre de la lutte contre les feux de forêt et d'espaces naturels est un pilier de la doctrine d'intervention des moyens nationaux de la sécurité civile terrestre et aériens.

En 2025, 8 avions bombardier d'eau de type DASH d'une capacité d'emport de 11 tonnes ainsi que 6 avions légers de type Air-Tractor d'une capacité d'emport de 3 tonnes ont été déployés dans le cadre du dispositif opérationnel de la DGSCGC entre les mois de juin et de septembre. Ces moyens aériens ont pu bénéficier d'un maillage national de 23 stations d'avitaillement dont 20 étaient équipées d'un dispositif fixe ou mobile de production de solution retardante (pélicandromes).

La DGSCGC a également déployé 4 détachements d'intervention retardant terrestre : 3 dans les départements méditerranéens et 1 dans le Sud-Ouest. A cet effet, 2 stations mobiles retardant ont été louées par la DGSCGC. Enfin les opérations de maintenances (préventives et curatives) de l'ensemble des stations d'avitaillement des avions bombardiers a également été supporté par la DGSCGC.

En 2025, l'activité opérationnelle liée aux incendies a connu une activité exceptionnellement forte, après deux années plus modérées. Il a été recensé plus de 16 300 incendies pour une surface brûlée proche de 30 000 ha, soit un bilan très supérieur à la moyenne décennale sur la période 2006-2021 (11 607 incendies – 15 189 ha), mais inférieur à l'année 2022, année pour laquelle on recensait en métropole 22 128 incendies pour 70 000 hectares brûlés, ceci malgré un nombre jour classés à un niveau de risque très sévère similaire.

S'agissant de l'emploi du retardant en 2025, le détail des engagements d'AE s'établit comme suit :

- Retardant aérien : 1 224 tonnes (5,6 M€) ;
- Location de stations d'avitaillement (pélicandromes) : 3 stations (0,1 M€ TTC) ;
- Maintenance des stations d'avitaillement des moyens aériens : 23 stations (1 M€ TTC) ;
- Retardant pour les moyens terrestres : 300 tonnes (1,7 M€) ;
- Stations de production pour les moyens terrestres : 2 stations (0,1 M€ TTC).

Carburant des avions et des hélicoptères (15 698 737 € en AE et en CP)

La consommation des crédits pour l'achat de carburant des aéronefs s'est élevée à 15,7 M€ en AE et en CP. Le coût des hydrocarbures comprend les frais d'approvisionnement sur la base de Sécurité Civile de Nîmes Garons et dans les différentes bases hélicoptères.

Malgré une saison feux de haute intensité, le niveau de la dépense est inférieur au montant prévu en LFI (16,5 M€). Cet écart résulte d'un effet prix favorable qui est venu compenser l'effet volume lié aux heures de vol.

Exercices de gestion de crise (171 318,80 € en AE et 115 880,80 € en CP)

Ces crédits sont destinés à contribuer au financement des exercices de gestion de crise territoriaux organisés par les préfetures de département ou de zone de défense et de sécurité. L'organisation de ces exercices s'inscrit dans le cadre doctrinal d'une instruction ministérielle désormais annuelle.

Gestion de crises grands rassemblements (12 113,28 M€ en AE et en CP)

L'essentiel des dépenses est positionné en action 12.

Entretien du réseau national d'alerte (43 382 € en CP)

Les crédits exécutés correspondent à des délégations aux préfetures pour le démontage de sirènes de l'ancien réseau national.

Fonctionnement du SAIP (3 531 383,28 € en AE et en 3 656 746,12 € en CP)

Cette consommation correspond au forfait de maintien en condition opérationnelle du SAIP. Le niveau de dépense est légèrement supérieur à celui de la programmation initiale (1,3 M€).

Cette consommation correspond aux dépenses de matériels et aux prestations d'installations/raccordements de la vague 2 du marché du SAIP 2022-2026. Le marché SAIP porte sur la conception d'un matériel adapté aux évolutions technologiques à venir, à savoir la diffusion de l'alerte par la 4G, en remplacement de l'INPT prévu pour être décommissionné en 2027.

Les actions menées en 2025 ont ainsi porté essentiellement sur l'acquisition et le déploiement des armoires de commandes adaptées à la 4G, sur une partie des 2 200 sites déjà installés en hexagone et outre-mer. Dans le cadre du marché et en prévision des futures dépenses, 12 M€ ont été affectés sur la tranche fonctionnelle en 2025.

Matériels et équipements spécialisés dans la lutte contre les menaces notamment NRBC-E (303 607,46 € en AE et 1 206 701,95 € en CP)

Ces dépenses sont effectuées en application du contrat capacitaire interministériel NRBC-E qui fixe la capacité à atteindre pour répondre aux effets de la menace par la sécurité civile. Ces crédits sont destinés au remplacement de consommables, de petits matériels, ou de kits de détection spécifiques d'une menace émergente identifiée dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de programmation annuelle du contrat capacitaire interministériel NRBC 2021-2024 afin de garantir la capacité de réponse opérationnelle de la sécurité civile. Les équipements sont déployés dans les SIS ou au sein des unités de la DGSCGC et permettent aussi de constituer des réserves de matériels au sein des ESOL.

Les moyens mobilisés portent sur :

- le maintien en condition opérationnelle (MCO) et le renforcement des capacités de détection et d'identification véhiculées ;
- le MCO et le renforcement des moyens de détection portatifs ;
- le MCO et le renforcement des capacités de décontamination et de prise en charge des victimes.

Activité des centres opérationnels de zone (COZ), des états-majors interministériels de zone - EMIZ (374 181 € en AE et 236 237 € en CP)

Sont regroupées sous cette rubrique certaines dépenses de fonctionnement liées à la présence du personnel militaire des FORMISC dans les centres opérationnels de zone (COZ) des états-majors interministériels des zones de défense et de sécurité (EMIZDS) qui ne sont pas prises en charge par les préfetures. Il s'agit essentiellement des dépenses d'alimentation et des frais de déplacements des militaires concernés.

Fonctionnement du centre national civil et militaire de formation et d'entraînement aux événements de nature nucléaire, radiologique, biologique, chimique ou explosive – CNCMFE-NRBC-E (147 510 € en AE et 111 176,60 € en CP)

Créé par décret n° 2014-338 du 14 mars 2014, le CNCMFE est un service à compétence nationale placé pour emploi auprès de la DGSCGC. Son financement est assuré conjointement par trois ministères partenaires (Intérieur, Armées, Santé) dans le cadre d'un protocole interministériel révisé le 23 août 2019 conformément aux dispositions de l'article 6 du décret précité. Ces crédits sont destinés à couvrir les dépenses de fonctionnement du CNCMFE et à financer l'ensemble des activités de formations théoriques et d'entraînements avec troupes que doit assurer le centre au profit des personnels des ministères cités supra et appartenant plus précisément à la DGSCGC, DGGN, DGPN, DGS et EMA. Le centre forme et entraîne également du personnel des établissements de santé, des préfetures et du ministère de la justice, à titre payant.

Subvention aux organismes de recherche et acteurs de la gestion de crise (378 724 € en AE et 362 724 € en CP)

Cette dépense relève des dépenses d'intervention et a été imputée par erreur sur les dépenses de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement relevant des dépenses d'intervention (179 939,38 € en AE et 136 893,50 € en CP)

Il s'agit des dépenses complémentaires afférentes aux colonnes de renfort.

Dépenses de fonctionnement relevant de l'action 12 (84 278,46 € en AE et 117 328,24 € en CP)

Une analyse des écritures budgétaires a mis en évidence des erreurs d'imputation ayant conduit à enregistrer certaines dépenses de fonctionnement relevant de l'action 12. Ces dépenses concernent les frais de fonctionnement des services.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (125 917 € EN AE ET 156 445 € EN CP)**SAIP (30 574,32 € en AE et 53 262,00 € en CP)**

L'essentiel des dépenses initialement programmée sur le titre 5 dans le PAP a été comptabilisée sur le titre 3 pour un montant de 2,1 M€ en AE et 2,3 M€ en CP. La moindre consommation d'autorisation d'engagement par rapport

à la LFI 2025 résulte de l'affectation d'autorisation d'engagement sur la tranche fonctionnelle en 2025 pour un montant de 12 M€, et dont l'engagement interviendra au fil de l'eau.

Matériels et équipements spécialisés dans la lutte contre les menaces notamment NRBC-E (31 200,01 € en AE et 72 340,81 en CP)

Les dépenses sont planifiées dans le cadre des contrats capacitaires interministériels NRBC-E pluriannuels pilotés par le SGDSN. Ils correspondent à l'acquisition par la DGSCGC ou les SIS de matériels majeurs, en réponse à la stratégie de défense des 11 agglomérations prioritaires définie dans le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013. Garantissant une capacité d'intervention minimale, les moyens déployés permettent de prévenir, de protéger et de prendre en charge au plus tôt les victimes d'un acte de malveillance à caractère radiologique, chimique ou biologique, de détecter et d'identifier les substances auxquelles elles ont été exposées. Ce contrat a également pour objectif de consolider la réponse opérationnelle aux menaces NRBC-E en vue des grands événements. L'essentiel des dépenses initialement programmée sur le titre 5 en LFI a été comptabilisée sur les titres 3 et 6 pour un montant de 2,2 M€ en AE et 3 M€ en CP.

Autres dépenses d'investissement relevant du fonctionnement

S'agissant de l'achat de retardant, certaines dépenses ont été imputées par erreur sur les dépenses d'investissement à hauteur de 0,06 M€ en AE.

S'agissant du fonctionnement du CNCMFE-NRBC-E certaines dépenses ont été imputées sur les dépenses d'investissement pour un montant de 0,03 M€ en CP et correspondent à un véhicule acquis en 2024.

DÉPENSES D'INTERVENTION (27 703 983 € EN AE ET 28 784 868 € EN CP)

Colonnes de renfort (22 319 225,87 € en AE et 24 053 282,62 € en CP)

En cas d'engagement opérationnel demandé par l'État, celui-ci prend en charge la mobilisation de ses propres moyens et de ceux des sapeurs-pompiers extérieurs au département impacté. Les dépenses couvertes sont les frais de personnel des sapeurs-pompiers, les frais de transport (carburant, péages, repas, forfaits pneumatiques, titres de transport), et les éventuels dégâts matériels engendrés.

Si les ressources locales sont insuffisantes, des colonnes de renfort peuvent être déployées lors d'événements météorologiques. En 2025, les inondations en Ille et Vilaine en janvier, feux de forêts dans l'Aude en août 2025, cyclones Chido à Mayotte et Garance à La Réunion ...) ou d'événements majeurs (violences urbaines en Nouvelle Calédonie...) ont conduit à la mobilisation des colonnes de renfort. L'importance des moyens mobilisés dépend du niveau d'activité opérationnelle, en particulier de l'intensité de la saison des feux de forêt.

Dans le cas d'événements majeurs organisés par l'État, les coûts sont négociés en fonction de leur ampleur. Les ressources budgétaires sont également utilisées pour des interventions à l'étranger, comme ce fut le cas pour les feux de forêt en Bulgarie en juillet 2025 dans le cadre du RescEU.

Au titre de l'exercice 2025, la consommation des crédits pour couvrir les dépenses relatives à cette politique s'établit à 22,3 M€ en AE et 24,1 M€ en CP.

Actions de prévention des feux de forêt (546 777 € en AE et 548 277 € en CP)

En complément de son action opérationnelle, l'État participe financièrement à diverses actions de préparation et de lutte contre les feux de forêt. Il soutient notamment l'Entente pour la forêt méditerranéenne, établissement public territorial pour différentes actions :

- la formation : le centre interrégional de formation de la sécurité civile de Valabre, service de l'Entente pour la forêt méditerranéenne, est le seul centre habilité par la DGSCGC pour assurer la formation « feux de forêt » des responsables d'intervention (chef de site, chef de colonne, chef de groupe). La DGSCGC lui alloue donc une subvention au titre de la modernisation des programmes et des aides pédagogiques, afin de limiter l'impact de ces actions sur les coûts de formation facturés lors des stages (en moyenne, 2 300 stagiaires sont formés annuellement à l'occasion de journées-stagiaires) ;

- la réalisation d'actions de recherche concernant le risque « feux de forêt » ;
- le développement des systèmes d'information géographique.

Subvention aux organismes de recherche et acteurs de la gestion de crise (277 000 € en AE et en CP)

Afin de conforter la réponse en gestion de crise, la DGSCGC s'appuie notamment sur un réseau d'acteurs publics et privés et assure le suivi de diverses conventions :

- pour la mise à disposition des expertises métiers ;
- en matière de gestion de crise et de prévention des risques (expertise sur les catastrophes naturelles, veille et information de la population et des autorités, formation, participation et accompagnement des acteurs nationaux ou locaux lors de RETEX, sensibilisation, planification) ;
- en ce qui concerne les risques climatiques, les risques littoraux et portuaires, sismiques et industriels et également afin de soutenir des établissements publics intervenant en matière de sécurité civile : Météo France, institut national de l'environnement industriel (Inéris), centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE), ou encore à l'Association française du génie parasismique (formation de bénévoles au diagnostic bâtiminaire d'urgence après un séisme) ou encore, au titre de veille des publications scientifiques, au Haut comité français pour la résilience nationale ;
- pour aider au développement de projets d'expertise et de recherche intéressant des sujets d'enjeux pour la sécurité civile et la gestion de crise (collège des experts – Science Po) ;
- pour assurer le bon fonctionnement de la cellule interministérielle d'information du public et d'aide aux victimes (C2IPAV)/Infopublic par l'intervention de la Croix rouge française (CRF). La convention passée entre la direction générale de la sécurité civile et la CRF le 21 juillet 2020 alloue une subvention annuelle de 10 000 €. Ce montant participe aux frais de structure de la CRF et prend ainsi en compte le personnel nécessaire à la gestion, à l'animation du réseau et à la constitution du groupe de « répondants téléphoniques » mis à disposition de la cellule Infopublic dans le cas de son activation ainsi qu'à l'accompagnement et à la formation de ces derniers.

Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques (1 881 225 € en AE et 1 881 450 en CP)

L'État dispose, au titre de la solidarité nationale, de crédits destinés à aider financièrement les sinistrés à faire face à leurs besoins essentiels au lendemain d'une crise d'ampleur. Les crédits des secours d'extrême urgence sont destinés aux victimes d'accident, de sinistre ou de catastrophe provoqué par des phénomènes naturels intenses, des accidents technologiques ou des actes de malveillance ayant entraîné sur le plan collectif, du fait de leur gravité, une évacuation des populations, une importante détérioration ou destruction de biens meubles ou immeubles. La mobilisation de ces crédits s'effectue à la demande des préfets de département ou à l'initiative du ministre de l'intérieur, selon des modalités fixées par voie réglementaire.

En 2025, les crédits consommés l'ont été au titre du secours au population dans le cadre du cyclone Garance à la Réunion.

Autres dépenses d'intervention

Matériels et équipements spécialisés dans la lutte contre les menaces notamment NRBC-E (2 609 326,30 € en AE et 2 024 772,75 € en CP)

Il s'agit des dépenses effectuées au profit des SDIS dans le cadre du dispositif NRBC-E.

Erreur d'imputation (203,46 € en AE et en CP)

S'agissant des exercices de gestion de crises, les dépenses imputées sur les lignes (catégorie 63) le retrait de -130 € en AE et en CP découle d'un rétablissement de crédits consécutif à un versement indu.

S'agissant du poste de dépense gestion de crises grands rassemblements, une dépense de 333 € a été imputée sur les dépenses d'intervention.

ACTION

12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	216 657 645 208 643 844	367 655 378 308 128 002	584 313 023 516 771 846	216 657 645 208 643 844	297 249 827 429 899 072	513 907 472 638 542 916

L'action 12 « Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux » concerne les moyens nationaux que l'État entretient et mobilise sans délai en toutes circonstances, pour le secours aux personnes, la préservation des biens et de l'environnement, au quotidien, lors de catastrophes ou de crises de sécurité civile, en France ou à l'étranger.

Elle recouvre les crédits nécessaires à leur préparation opérationnelle et à leur emploi.

L'action 12 est structurée en cinq sous-actions représentatives des différentes catégories d'interventions opérationnelles qui concourent à la politique interministérielle de sécurité civile :

- **La sous-action 1 « Préparation et intervention des moyens nationaux aériens – Avions »** recouvre le périmètre des avions de la base de la sécurité civile (BSC) : 12 bombardiers d'eau amphibies Canadair CL415, 8 bombardiers d'eau ravitaillés au sol multi rôles DASH 8 Q400 et 3 avions d'investigation, de coordination et de liaison Beechcraft King Air 200 composent la flotte. Les crédits de cette sous-action permettent d'assurer le soutien des équipages, de pourvoir au maintien en condition opérationnelle des aéronefs et du moyen d'avitaillement « Pelicandrome » de la BSC. En outre, un marché d'acquisition de deux bombardiers d'eau de type Canadair DHC 515, financé majoritairement par des fonds européens été signé en août 2024 pour une livraison attendue en 2028.

- **La sous-action 2 « Préparation et intervention des moyens nationaux terrestres »** correspond à l'ensemble du spectre des missions de la brigade des militaires de la sécurité civile (BMSC). Elle regroupe les crédits nécessaires au maintien en condition opérationnelle des quatre unités (Nogent-le-Rotrou, Corte, Brignoles et l'implantation modulaires provisoires de Libourne dans l'attente de la réalisation de cette 4^e base) et de leur état-major. Elle comprend également les crédits nécessaires à l'entretien et à l'acquisition des véhicules et matériels (renouvellement annuel du parc) et au maintien d'une capacité de projection de 300 militaires en trois heures et jusqu'à 600 militaires en 72 heures, pour intervenir en métropole, outre-mer et à l'international. Les missions confiées peuvent résulter de catastrophes naturelles, technologiques, NRBC, de crises sanitaires, d'un besoin d'assistance aux populations et prendre diverses formes de participation à la gestion de crises en France ou à l'étranger.

2025 a été marquée par l'engagement massif de la BMSC à Mayotte à la suite du cyclone Chido en décembre 2024. En parallèle de la crise Chido, la BMSC a projeté un détachement de production d'eau potable en janvier 2025 à la Réunion où la population était confrontée à une sécheresse inédite, puis en mars, toujours à la Réunion, un détachement spécialisé en interventions post-cycloniques est intervenu après le passage du cyclone Garance durant deux semaines. Par ailleurs, la BMSC a participé à l'évacuation de ressortissants français du Moyen Orient depuis Chypre en juin 2025 en appui du MEAE.

Ces moyens nationaux assurent également l'armement de 17 modules d'interventions sur les 21 modules français certifiés proposés dans le cadre du mécanisme de protection civile de l'Union européenne et régulièrement certifiés par les instances européennes. En 2025, deux détachements de lutte contre les feux de forêts ont été engagés : le premier en préventif en Grèce ; le second pour venir en aide à l'Espagne.

- **La sous-action 3 « Préparation et intervention des moyens nationaux aériens – Hélicoptères »** regroupe les crédits nécessaires à l'activité de secours à la personne par hélicoptère en milieux difficiles (littoral, montagne...). Les dépenses réalisées permettent d'assurer le soutien, la préparation et la formation des équipages ainsi que la maintenance de premier et deuxième niveau des appareils. En plus de la maintenance courante et périodique,

toutes les 800 heures de vol, ces hélicoptères sont soumis à une visite technique lourde au centre de maintenance du groupement d'hélicoptères de la sécurité civile (GHSC) situé à Nîmes.

Un marché d'acquisition de 36 nouveaux H145 neufs a été notifié en décembre 2023. La livraison des appareils s'étale de fin 2024 à 2029. Trois appareils ont été livrés en décembre 2024, 8 nouveaux appareils sont attendus en 2025 et 8 appareils supplémentaires en 2026.

Enfin, un marché de location d'hélicoptères bombardiers d'eau pluriannuel a été signé pour 4 ans en 2023. Modulaire, selon les besoins, ce marché peut aller jusqu'à la location de 10 hélicoptères dont 4 de la classe des 11 tonnes.

• **La sous-action n° 4 « Préparation et intervention des moyens nationaux du déminage »** englobe les missions de collecte, de neutralisation et de destruction des munitions de guerre, les interventions sur objets suspects, l'assistance aux services d'intervention spécialisés (RAID, BRI, DSGSI, DCPJ) sur le territoire national. Ces actions sont opérées dans le cadre de la dépollution pyrotechnique des sols, la lutte antiterroriste, la sécurisation des voyages officiels et des grands événements, les missions d'expertise au bénéfice des autorités judiciaires et des institutions internationales ainsi que la formation de services spécialisés français ou étrangers. Ces missions, dont la finalité est la protection de la population et la lutte contre le terrorisme, sont déclinées en deux principaux objectifs : réduire les stocks de munitions d'une part et intervenir dans les meilleurs délais sur les objets suspects d'autre part. Pour remplir ses objectifs, le groupement d'intervention du déminage dispose de 25 sites de déminage sur l'ensemble du territoire (hors Paris et petite couronne). Il dispose par ailleurs d'un centre de stockage de munitions chimiques et d'un centre de formation et de soutien du déminage. La coordination du groupement est assurée par une direction centrale située à Paris.

• **La sous-action 5 « Préparation et Intervention des moyens nationaux de soutien »** regroupe les crédits nécessaires à l'activité des établissements de soutien opérationnel et logistique (ESOL) de Méry-sur-Oise et de Marseille : mise en œuvre des flux logistiques de matériel commandé par la DGSCGC à destination des services opérationnels, maintien en condition opérationnelle des véhicules des moyens nationaux et du matériel de la réserve nationale (RN), mise en œuvre du matériel de la RN en intervention. Outil essentiel concourant à une capacité de soutien et d'intervention nationale, les ESOL permettent ainsi, en complément des autres moyens nationaux, d'apporter une réponse adaptée lors du déroulement de crises. Cette sous-action comprend également les dépenses relatives à l'immobilier des moyens nationaux ainsi que les dépenses d'équipement de la réserve nationale et de l'ESCRIM (élément de sécurité civile rapide d'intervention médicalisée).

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

L'action 12 du programme 161 ne contribue pas au plan de relance.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	216 657 645	208 643 844	216 657 645	208 643 844
Rémunérations d'activité	129 225 290	123 585 451	129 225 290	123 585 451
Cotisations et contributions sociales	86 452 227	84 792 030	86 452 227	84 792 030
Prestations sociales et allocations diverses	980 128	266 364	980 128	266 364
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	340 226 840	256 320 742	171 104 595	286 933 457
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	340 226 840	256 355 570	171 104 595	286 912 670
Subventions pour charges de service public		-34 828		20 787
Titre 5 : Dépenses d'investissement	27 428 538	51 276 224	126 145 232	142 424 162
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	27 428 538	51 186 447	126 145 232	134 883 196
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		89 777		7 540 966
Titre 6 : Dépenses d'intervention		531 036		541 453
Transferts aux ménages		2 078		1 739
Transferts aux entreprises		32 286		33 861
Transferts aux collectivités territoriales		94 339		94 339
Transferts aux autres collectivités		402 333		411 514
Total	584 313 023	516 771 846	513 907 472	638 542 916

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (256 320 742 EN AE ET 286 933 457 € EN CP)

Maintenance des aéronefs (86 385 093,67 € en AE et 130 390 140,87 € en CP)

Pour le maintien en condition opérationnel (MCO) des avions, la consommation pour l'exercice 2025 s'élève à 24,8 M€ en AE et de 60,1 M€ en CP et 61,6 M€ en AE et 70,3 M€ en CP pour les hélicoptères. S'agissant du niveau de consommation des AE, il est en baisse par rapport à la prévision en LFI. Cette diminution s'explique par l'engagement du marché MCO hélicoptère sur une période d'un an au lieu de 5 ans initialement prévu en LFI.

S'agissant du niveau de consommation des CP, il est en hausse par rapport à la prévision en LFI. Cette augmentation s'explique par une saison des feux de forte intensité (7 035 heures de vol pour les avions contre une prévision de 6 300 heures de vol).

Coopération au profit de tiers (821 837,68 € en AE et 864 415,18 € en CP)

Cette dépense intervient dans le cadre d'un accord sur la contribution du ministère de l'intérieur à l'entretien de ces hélicoptères positionnés en Polynésie par le ministère des armées. Le montant remboursé en 2025 s'élève à 0,82 M€ en AE et 0,86 M€ en CP.

Location d'aéronefs (30 046 259,29 € en AE et 30 212 199,29 € en CP)

Il s'agit du coût total des moyens aériens loués pour la lutte contre les feux forêts et la crise à Mayotte.

6 avions bombardier d'eau légers et 9 hélicoptères ont été loués au titre de l'exercice 2025. Le coût des bombardiers d'eau s'élève à 28,4 M€ en AE et 28 M€ en CP. Celui de la location de l'hélicoptère pour la crise de Mayotte s'établit à 1,6 M€ en AE et 2,2 M€ en CP.

Interventions UIISC (320 471,27 € en AE et 261 211,84 € en CP)

Ces crédits concernent les activités courantes du BMSC et intègrent les coûts liés aux feux forêts et à la montée en charge de la 4^e RIISC à Libourne.

Taxes aéronautiques (1 618 082,47 € en AE et 1 614 864,89 € en CP)

La consommation est supérieure à la programmation LFI (1,3 M€). Le niveau de consommation élevé en 2025 s'explique par une activité opérationnelle accrue, liée à l'intensité des crises observées en 2025 par rapport à 2024.

Neutralisation des engins explosifs (730 555,13 € en AE et 664 058,97 € en CP)

Les crédits alloués ont permis l'achat d'explosifs et la location de matériel. L'écart avec les dépenses programmées (2,73 M€) pour cette activité s'explique par le décalage de certaines opérations initialement prévues sur l'exercice et un déploiement.

Habillement des moyens nationaux terrestres (3 647 009,75 € en AE et 3 615 526,16 € en CP)

S'agissant des formations militaires, ces crédits permettent l'acquisition des tenues d'intervention, des tenues de service courant, ainsi que du matériel de campement et d'ameublement.

En 2025, les dépenses opérées intègrent notamment la poursuite des acquisitions d'équipement pour les effectifs du BMSC recrutés dans le cadre de la création de la 4^e RIISC à Libourne.

MCO des véhicules et matériels majeurs (6 616 998,23 € en AE et 7 936 760,81 € en CP)

Pour le déminage, ces crédits ont permis la maintenance et la réparation des robots nécessaires aux opérations de détection et de neutralisation des engins explosifs. Outre, la maintenance des véhicules, le maintien en condition opérationnelle a concerné la vérification des appareils de radiographie, la dosimétrie et les matériels de plongée.

Pour le GMNT, les dépenses en MCO connaissent une hausse importante depuis 2022 liée au fort engagement des moyens, ainsi qu'à un effet de vieillissement du parc.

Matériels radio des moyens nationaux (233 066,01 € en AE et 276 323,29 € en CP)

Cette rubrique regroupe les crédits nécessaires au maintien en condition opérationnelle, à l'utilisation et au renouvellement des équipements de transmission analogique et numérique en service dans les unités militaires et les services du déminage.

Formation et sécurité du personnel (3 774 518,45 € en AE et 3 995 829,58 € en CP)

Concernant le groupement des moyens aériens on relève une légère augmentation sur ce poste du fait notamment de l'inflation sur les déplacements pour les QT (qualifications type) des navigants à Toronto.

Concernant le déminage, les crédits ont notamment été utilisés pour la présélection des futurs démineurs de la sécurité civile. Tous les consommables et les frais afférents au centre de formation et de soutien constituent les dépenses de cette activité.

Pour le BMSC, ces crédits concernent les activités courantes de formation et sécurité de l'ensemble des FORMISC.

Réserve nationale fonctionnement (2 154 628,01 € en AE et 2 236 490,57 € en CP)

Ces dépenses sont dédiées à l'entretien et à la maintenance courante des matériels.

En 2025, la remise à niveau des stocks suite aux engagements a été réalisée, particulièrement après les projections de longue durée des militaires de la Sécurité Civile en Nouvelle Calédonie et à Mayotte.

ESCRIM fonctionnement (1 078 550,30 € en AE et 1 164 100,40 € en CP)

Les dépenses 2025 correspondent non seulement à différentes phases d'entraînement et de renouvellement du matériel, mais surtout au déploiement cet hôpital civil de campagne à Mayotte.

Fonctionnement courant des sites délocalisés des moyens nationaux (11 346 874,24 € en AE et 11 494 382,15 € en CP)

Cette activité comptabilise les dépenses liées aux frais de fonctionnement des différents groupements opérationnels ainsi que leurs frais de déplacements, en augmentation notamment du fait de la montée en charge de la 4^e RIISC à Libourne. Sont aussi prises en charge pour le déminage les dépenses liées à l'achat des fournitures courantes, les consommables et le petit outillage (sable, adhésifs... consommables nécessaires pour les opérations de neutralisation).

S'agissant du groupement des moyens aériens, les dépenses portent essentiellement sur le marché de restauration de la base de sécurité civile et les frais de mission. Ce segment de dépense connaît une forte inflation depuis 2022. Les crédits 2025 ont permis la mise en place durant la saison des feux, de nouveaux détachements saisonniers.

Entretien courant des bâtiments (1 690 909,02 € en AE 1 548 728,56 € en CP)

Ces crédits sont utilisés pour les travaux préventifs et curatifs, les mises aux normes réglementaires, avec comme objectifs de fond, la sécurité des personnels et l'entretien du patrimoine, l'adaptation des bâtiments aux nouvelles normes environnementales et aux solutions permettant de limiter la consommation d'énergie. Ces dépenses sont connexes aux investissements immobiliers pour les sites des moyens nationaux.

Location de bâtiments (17 168 015,38 € en AE et 752 658,96 € en CP)

L'exécution correspond aux loyers des locaux aéroportuaires pour le déminage (Calais, Nice et les Landes). Ces dépenses sont par ailleurs liées à divers baux en cours pour les bases hélicoptères : Paris, Grenoble et Cannes. Par ailleurs, un bail de 30 ans a été conclu pour l'occupation de hangars sur le site de Nîmes (16,6 M€).

Autres dépenses immobilières de l'occupant (11 373 547,58 € en AE et 7 476 800,22 € en CP)

Ces crédits regroupent l'ensemble des obligations de l'occupant, hors entretien courant et loyers, ce qui inclue les dépenses de fluides, nettoyage, honoraires d'étude, maintenance et gardiennage.

Gestion de crise / grands rassemblements (72 564 225,13 € en AE et 75 353 322,28 € en CP)

Les dépenses sont liées à la participation des moyens de la sécurité civile à des missions nationales ou internationales lors de catastrophes naturelles ou de crises majeures. L'année 2025 a été marquée par une activité intense liée aux événements survenus à Mayotte (cyclone CHIDO), en Nouvelle Calédonie, et à La Réunion ainsi qu'à la saison feux en métropole. Ces événements ont mobilisé de très importants moyens de sécurité civile. Ces dépenses sont essentiellement constituées de fret et transport en avion dont 20 M€ remboursés au Ministère des armées.

Autres dépenses de fonctionnement

Acquisition d'aéronefs (1 081 316,51 en AE et 2 625 251,14 € en CP)

Les dépenses présentées ci-après portent sur des dépenses de fonctionnement adossées aux marchés d'aéronefs en cours, elles ne portent pas sur l'acquisition même des appareils mais sur des prestations connexes à l'achat des aéronefs.

S'agissant de l'achat des avions, les AE concernent l'engagement des divers lots de rechanges du marché d'acquisition des deux DHC515 notifié en 2024. Les CP concernent l'acquisition des extincteurs et des extensions des configurations des DASH.

S'agissant de l'achat des hélicoptères, les AE concernent le marché de MCO inclus dans le marché d'acquisition de renouvellement de la flotte pour un an à compter de la livraison du premier aéronef (décembre 2024). Les CP concernent le paiement de la prestation MCO.

Modernisation et équipement des aéronefs (114 632,24 € en AE et 1 373 523,99 € en CP)

Le montant des AE concernent principalement une partie « entretien » de la mise en conformité du système de navigation (PBN) des CL415.

Le montant des CP est plus particulièrement lié au paiement des prestations de rénovation de l'avionique des EC145. Il porte également pour une part résiduelle, sur de menues dépenses de fonctionnement rattachées à l'activité opérationnelle.

Immobilier des sites délocalisés des moyens nationaux (2 225 893,13 € en AE et 1 900 297,81 € en CP)

Ces dépenses de titre 3 sont connexes aux investissements immobiliers pour les sites des moyens nationaux.

Erreur d'imputation relevant de l'action 11 (151 386,51 € en AE et 159 826,59 € en CP)

Une analyse des écritures budgétaires a mis en évidence des erreurs d'imputation ayant conduit à enregistrer certaines dépenses de fonctionnement relevant de l'action 11 (activités gestion de crises, colonnes de renfort, exercices gestion de crises et les dépenses de fonctionnement NRBCe).

Erreur d'imputation relevant de l'action 14 (7 924,99 € en AE et 8 899,65 € en CP)

Une analyse des écritures budgétaires a mis en évidence des erreurs d'imputation ayant conduit à enregistrer certaines dépenses de fonctionnement relevant de l'action 14 (carburant véhicules DGSCGC, poste de travail et d'impression, télécommunication individuel).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (51 276 224 € EN AE ET 142 424 162 € EN CP)**Réserve nationale investissement (7 557 212,34 € en AE et 3 563 216,42 € en CP)**

Le budget investissement de la réserve nationale permet l'acquisition de moyens innovants rendus nécessaire par l'évolution des crises de sécurité civile et des risques majeurs (risque climatique, mouvements de population...).

Modernisation et équipement des aéronefs (-418 743,47 € en AE et 609 830,96 € en CP)

Les crédits programmés ont permis la poursuite de plusieurs projets :

- la rénovation des Dash vers un standard leur permettant l'utilisation des données satellitaires (GNSS pour Global Navigation Satellite System) ;
- le GNSS des Canadair, suite à la notification du marché en novembre 2022 ;
- l'acquisition du simulateur de treuillage hélicoptères.

Le retrait de -0,4 M€ concerne principalement la clôture des engagements juridiques des années antérieures du groupement des moyens aériens de la sécurité civile.

Acquisition d'aéronefs (2 462 722,46 € en AE et 101 557 947,57 € en CP)

Ces dépenses concernent le marché d'acquisition de renouvellement de la flotte des hélicoptères (8 H145 livrés en 2025).

Modernisation et équipement terrestre des moyens nationaux (6 091 8659 € en AE et 6 852 615,84 € en CP)

Les consommations 2025 est globalement conforme à la prévision en LFI.

ESCRIM investissement (744 629,33 € en AE et 1 117 038,17 € en CP)

L'exécution correspond aux commandes de matériels destinés à l'ESCRIM passées sur le titre 5 et liée au déploiement à Mayotte.

Immobilier des sites délocalisés des moyens nationaux (16 999 534,97 € en AE et 13 157 766,86 € en CP)

Cette dépense intègre des assises immobilière du 4^e RIISC à Libourne pour un montant de 6,2 M€ non prévu en LFI.

Autres dépenses immobilières de l'occupant (447 131,45 € en AE et 492 005,49 € en CP)

Il s'agit de dépenses d'entretien comptabilisées sur le titre 5.

Gestion de crise / grands rassemblements (922 316,00 € en AE et 2 521 419,32 € en CP)

Il s'agit des dépenses d'investissement (matériel lourd) liées à la gestion de crise de Mayotte suite au cyclone CHIDO et de la Réunion suite au cyclone Garance.

Autres dépenses d'investissement rattachées à l'activité opérationnelle (7 462 594,66 € en AE et 3 190 806,67 € en CP)

Il s'agit des dépenses de maintien en conditions opérationnelles des équipements comptabilisées en investissement :

- maintenance des aéronefs (en AE et en CP) : 7,4 M€ en AE et 3 M€ en CP ;
- neutralisation des engins explosifs : 0,02 M€ en CP ;

- matériels radio des moyens nationaux : 0,07 M€ en CP ;
- réserve nationale fonctionnement : 0,017 M€ en AE et 0,014 M€ en CP ;
- autres dépenses immobilières de l'occupant : 0,09 M€ en AE et 0,1 M€ en CP ;
- Fonctionnement courant des sites délocalisés des moyens nationaux : 0,042 M€ en AE et 0,00 6 M€.

Autres dépenses de fonctionnement relevant de l'action 11 (18 222 € en AE et 115 499,41 € en CP)

Les dépenses relevant des crédits de l'action 11 « Prévention et gestion de crise » sont :

- matériels et équipements spécialisés dans la lutte contre les menaces notamment NRBCE (87 622,68 € en CP) ;
- activité des centres opérationnels de zone (COZ), des états-majors interministériels de zone – EMIZ (18 222 € en AE et 27 876,73 € en CP).

Autres dépenses de fonctionnement relevant de l'action 14 « fonctionnement, soutien et logistique »

Il s'agit des dépenses communes pour un montant de 17 166 € en AE et en CP.

DÉPENSES D'INTERVENTION (531 036 € EN AE ET 541 453 € EN CP)

Gestion de crise grand rassemblement (530 885,87 € en AE et 541 302,64 € en CP)

Autre dépense d'intervention

Il s'agit des dépenses de fonctionnement courant des sites délocalisés des moyens nationaux imputées par erreur sur des dépenses d'intervention (150 € en AE et en CP).

ACTION

13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	3 090 703 1 722 095	169 887 887 175 062 676	172 978 590 176 784 771	3 090 703 1 722 095	218 916 975 209 894 813	222 007 678 211 616 908

L'action n° 13 " Soutien aux acteurs de la sécurité civile " correspond aux activités de coordination et de formation des autres acteurs de sécurité civile (services départementaux et territoriaux d'incendie et de secours, associations agréées de sécurité civile).

La coordination des autres acteurs de la sécurité civile comprend :

- la doctrine opérationnelle, les compétences, les équipements et matériels permettant notamment aux sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, de conduire leurs interventions ;
- la gestion des carrières des officiers du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels ;
- l'harmonisation nationale de l'organisation et du fonctionnement des SDIS ;
- l'animation de la politique nationale en faveur du volontariat des sapeurs-pompiers ;
- la délivrance d'agréments aux associations qui concourent à la sécurité civile ;
- la promotion des réserves des services d'incendie et de secours et des réserves communales de sécurité civile ;

- le développement de la résilience de la population, au moyen notamment de la généralisation de la formation aux gestes de premiers secours (objectif de 80 % de la population formée au PSC1 ou aux gestes qui sauvent d'ici la fin de la mandature présidentielle) ;
- la participation de l'État aux dépenses des services d'incendie et de secours de la ville de Paris (brigade de sapeurs-pompiers de Paris - BSPP) ;
- la participation de l'État au fonctionnement du centre national relais (CNR 114) ;
- la réglementation de construction relative à la prévention des incendies dans les bâtiments.

La veille sur les causes d'accident de la vie courante continue de constituer une préoccupation importante pour la DGSCGC qui multiplie les actions en la matière : recherche des causes et circonstances d'incendie, études statistiques sur les causes d'accidents de la vie courante, etc.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

L'action 13 du programme 161 ne contribue pas au plan de relance.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	3 090 703	1 722 095	3 090 703	1 722 095
Rémunérations d'activité	1 947 633	1 050 871	1 947 633	1 050 871
Cotisations et contributions sociales	1 121 607	655 831	1 121 607	655 831
Prestations sociales et allocations diverses	21 463	15 393	21 463	15 393
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	23 568 158	23 565 042	23 568 159	24 339 621
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	14 073 858	14 556 808	14 073 859	15 331 387
Subventions pour charges de service public	9 494 300	9 008 234	9 494 300	9 008 234
Titre 5 : Dépenses d'investissement		2 668 545		2 668 545
Subventions pour charges d'investissement		2 668 545		2 668 545
Titre 6 : Dépenses d'intervention	143 651 184	148 829 089	192 680 271	182 886 647
Transferts aux ménages	29 250 000	32 899 962	29 250 000	32 899 962
Transferts aux collectivités territoriales	110 551 184	112 288 430	110 551 184	112 288 429
Transferts aux autres collectivités	3 850 000	3 640 696	52 879 087	37 698 255
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	2 668 545		2 668 545	
Dotations en fonds propres	2 668 545		2 668 545	
Total	172 978 590	176 784 771	222 007 678	211 616 908

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (23 565 042 € EN AE ET 245 339 621 € EN CP)**Frais de gestion liés aux pensions, prestations rattachées et indemnités aux victimes d'accidents (361 416 € en AE et en CP)**

Le régime d'indemnisation spécifique aux sapeurs-pompiers volontaires (RISP), dont le principal de la dépense relève des dépenses d'intervention, confie à la Caisse des dépôts et consignations la gestion de ce régime.

Les frais de gestion (charge de personnel, frais informatiques et frais de gestion administrative), imputés en dépenses de fonctionnement, n'ont pas dépassé la programmation initiale (0,37 M€).

Subvention pour charge de service public NEXSIS (9 008 234 € en AE et en CP)

Conformément aux règles de la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et opérateurs de l'État, une subvention pour charge de service public est allouée chaque année à l'agence du numérique de la sécurité civile au titre de sa fonction de pilotage de la transformation numérique des outils de gestion des appels d'urgences et des opérations des services d'incendie et de secours.

L'écart à la LFI (9,5 M€) s'explique par la mise en œuvre de la réserve de précaution initiale.

Activité de la direction des sapeurs-pompiers (421 567, 33 € en AE et 314 850,07 € en CP)

Cette ligne budgétaire est destinée au financement des dépenses liées au fonctionnement courant des services de la direction des sapeurs-pompiers. Chaque année ces dépenses regroupent des conventions et contrats d'abonnements signés, notamment relatifs aux travaux de normalisation. D'autres dépenses liées à des organisations logistiques de réunions ou séminaires, commandes d'ouvrages sont comptabilisées sur cette ligne budgétaire. La dépense a été augmentée en 2025 pour assurer une prise en compte consolidée de l'accompagnement des Emplois supérieurs de direction des SDIS.

Concours des sapeurs-pompiers professionnels (850 000 € en AE et en CP)

Depuis le transfert de compétence des concours aux centres départementaux de gestion et au centre national de la fonction publique territoriale, intervenu en 2022, il leur est versé 0,85 M€ par an pour organiser les concours et examens professionnels des officiers de sapeurs-pompiers professionnels. 0,05 M€ sont dédiés à l'organisation des concours de la catégorie A + et le reste de la somme, répartie aux centres de gestion organisateurs d'épreuves, est dédiée à celle des concours des catégories B et A, y compris ceux relatifs aux professionnels de santé.

Personnel mis à disposition par les SDIS, la BSPP et le BMPM (12 938 040,5 € en AE et 13 819 337,03 € en CP)

La dépense constatée correspond aux besoins relatifs aux sapeurs-pompiers mis à disposition au sein de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises et des États-Majors de zone. Leur compétence technique et opérationnelle est indispensable à la structure et permet aussi d'armer les états-majors de la zone de défense qui sont des structures interministérielles ne bénéficiant que de personnels mis à disposition.

Autres dépenses de fonctionnement (30 251,55 € en CP)

Il s'agit des dépenses de formation relevant de l'action 14 imputées par erreur sur l'action 13.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (2 668 545 € EN AE ET CP)**Dotation au profit de l'ENSOSP (2 668 545 € en AE et en CP)**

L'État a versé à l'ENSOSP une dotation de 2,7 M€ destinée à couvrir le remboursement du capital de l'emprunt contracté pour la construction des locaux à Aix-en-Provence. Cette dotation, initialement programmée sur le titre 7, a été imputée en dépense d'investissement suite à une erreur technique.

DÉPENSES D'INTERVENTION (148 829 089 € EN AE ET 182 886 647 € EN CP)**Subvention de l'État au budget de fonctionnement de l'ENSOSP (3 705 230 € en AE et € en CP)**

Le montant de la participation de l'État au budget de fonctionnement de l'ENSOSP s'inscrit dans le cadre du contrat d'établissement 2022/2026. L'exécution au titre de l'année 2025 est conforme à la prévision prise en compte en LFI.

Subvention à des associations et organismes concourant à la mission de sécurité civile et participation au financement du fonctionnement du centre national relais 114 - CNR 114 (274 000 € en AE et 595 850 € en CP)

Le coût total des subventions versées aux associations s'établit à 0,27 M€ en AE et 0,24 M€ en CP. La contribution de l'État au financement du fonctionnement du CNR114 s'élève à 0,36 M€. Cette contribution résulte, de la mise en application de l'arrêté du 1^{er} février 2010, fonction du nombre d'appels reçus par le CNR114 à destination du 18/112. Les modalités de la contribution du P161 sont désormais fixées par la nouvelle convention qui couvre la période 2024-2026.

Pensions, prestations rattachées et indemnités aux victimes d'accidents (sapeurs-pompiers volontaires et anciens agents de la défense passive) & prestation de fidélisation et de reconnaissance (32 899 962,18 € en AE et en CP)

Le RISP a été instauré par la loi n° 75-1358 du 27 septembre 1975, remplacée par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 modifiée, qui a permis de rapprocher l'indemnisation de sapeurs-pompiers blessés ou décédés lors de leurs activités de sapeurs-pompiers volontaires de celle des sapeurs-pompiers professionnels. Les réalisations pour 2025 au titre des allocations et rentes d'invalidité, des rentes de réversion et des pensions temporaires d'orphelins s'élèvent à 11,7 M€.

L'activité de sapeur-pompier volontaire ouvre droit à une prestation de fin de service, dans un objectif de favoriser l'engagement volontaire dans la durée. La dépense 2025 au titre de cette prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires (NPFR) s'élève à 21,2 M€ correspondant à 50 % du coût de cette prestation (montant supérieur à la programmation).

Dotation de soutien à l'investissement structurant des SDIS – pactes capacitaires (-383 001 € en AE et 33 352 707,72 € en CP)

Initiée en 2019, la démarche dite des pactes capacitaires, visée à l'article L. 742-11-1 du code de la sécurité intérieure (CSI), a pour objectif d'améliorer la réponse opérationnelle des services d'incendie et de secours (SIS), dans le cadre des dispositifs de solidarité nationale, au titre des risques feux de forêts (FDF) mais également complexes et/ou émergents (RCE).

Le financement de l'État associé, à hauteur de 150 M€ d'AE ouverts au titre de LFI 2023 pour les feux de forêts, est venu compléter les crédits adossés à la loi d'organisation et de programmation du ministère de l'intérieur pour 2023-2027.

Au titre de l'exercice 2025, la dotation de soutien à l'investissement structurant des SDIS (DSIS²) versée s'élève à 33,4 M€ en crédits de paiement, soit :

- 31,3 M€ pour les projets dits feux de forêt ;
- 2,1 M€ pour les projets dits risques complexes et émergents.

Le retrait de -0,4 M€ s'explique par la clôture d'engagements juridiques ajustés au montant réel des conventions soldées.

Participation de l'État au budget spécial de la ville de Paris – Brigade de sapeurs-pompiers (111 911 172,41 € en AE et 11 911 171,41 € en CP)

La brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) est une unité de l'armée de terre, placée sous l'autorité du préfet de police. Le décret n° 2000-1162 du 28 novembre 2000 fixe ses missions et son organisation. Sa gestion est assurée dans le cadre du budget spécial de la ville de Paris et son financement est prévu par le code général des collectivités territoriales (articles L. 2512-19, L.2522 2 et L. 3421-2).

L'État participe, sur le fondement de l'article L.2512-19, aux dépenses de fonctionnement de la BSPP, y compris celles d'investissement, liées à l'entretien, la réparation, le loyer de casernement dans la double limite des dotations inscrites au budget de l'État et aux paiements effectués par la préfecture de police au cours de l'exercice considéré. Le montant total des 4 versements effectués en 2025 en application des dispositions de l'article D3421-2 du CGCT, (3 au titre de l'année courante et 1 en solde de l'année 2024) a atteint 111,9 M€.

Participation de l'État au budget spécial de la ville de Paris – Protection civile (377 257,99 € en AE et en CP)

Les frais de fonctionnement des missions du service interdépartemental de la protection civile (SIPC) de la préfecture de police sont remboursés par l'État à la ville de Paris sur la base de 40 % de la charge nette du service. En 2025, un total de 0,38 M€ ont été décaissés.

Autres dépenses d'intervention (44 467,34 € en AE et en CP)

Il s'agit des dépenses de fonctionnement imputées par erreur sur ce titre.

ACTION

14 – Fonctionnement, soutien et logistique

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	7 139 444 8 702 052	40 285 096 40 022 613	47 424 540 48 724 664	7 139 444 8 702 052	42 261 195 36 134 514	49 400 639 44 836 566

L'action n° 14 « Soutien la politique de sécurité civile » comprend les fonctions de soutien général du programme :

- l'inspection générale de la sécurité civile (IGSC) ;
- les fonctions de gestion des ressources humaines, d'optimisation financière, d'analyse juridique et soutien logistique ;
- les dépenses informatiques mutualisées ;
- le carburant des véhicules terrestres ;
- les services d'état-major (bureau du cabinet, missions des relations internationales, pôle communication et pôle santé) ;
- les projets numériques.

L'action n° 14 supporte également la veille des événements de sécurité civile et la mobilisation des chaînes opérationnelles appropriées en cas de crise, de par l'activité du centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC), du centre de crise Beauvau et de la cellule interministérielle de crise (CIC) lorsque celle-ci est activée mais également de la cellule interministérielle d'information du public et d'aide aux victimes (cellule Infopublic).

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

L'action 14 du programme 161 ne contribue pas au plan de relance.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	7 139 444	8 702 052	7 139 444	8 702 052
Rémunérations d'activité	4 647 317	5 565 847	4 647 317	5 565 847
Cotisations et contributions sociales	2 280 959	2 760 944	2 280 959	2 760 944
Prestations sociales et allocations diverses	211 168	375 261	211 168	375 261
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	33 613 840	35 657 552	35 409 939	30 664 579
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	33 613 840	35 657 552	35 409 939	30 664 579
Titre 5 : Dépenses d'investissement	6 471 256	4 103 913	6 651 256	5 270 866
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	6 471 256	1 751 321	6 651 256	1 296 586
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		2 352 591		3 974 280
Titre 6 : Dépenses d'intervention	200 000	261 149	200 000	199 069
Transferts aux autres collectivités	200 000	261 149	200 000	199 069
Total	47 424 540	48 724 664	49 400 639	44 836 566

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (35 657 552 € EN AE ET 30 664 579 € EN CP)

MCO des véhicules légers DGSCGC (468 560,04 € en AE et 407 964,26 € en CP)

Ces crédits sont utilisés pour les dépenses nécessaires au maintien en condition opérationnelle des véhicules légers des trois groupements opérationnels de la DGSCGC et de l'administration centrale. Le niveau de la consommation se rapproche de la prévision en LFI (0,43 M€).

Carburant des véhicules terrestres (2 482 179,66 € en AE et 2 417 691,04 € en CP)

Il s'agit du paiement du carburant de l'ensemble du parc automobile de la DGSCGC qui comprend une très large majorité de véhicules à vocation opérationnelle et un parc de poids lourds important (camions citernes de lutte contre les feux de forêts).

Dépenses de fonctionnement courant (3 265 570,74 € en AE et 2 554 387,46 € en CP)

L'exécution constatée renvoie aux dépenses courantes des services de la DGSCGC, notamment :

- les frais liés aux déplacements des personnels des services centraux ;
- les achats de fournitures et mobiliers de bureau ;

- les dépenses d'envoi de colis (messagerie) ;
- les frais de péage.

Activités liées à la gestion de crise (349 088,67 € en AE et 319 082,15 € en CP)

Ces crédits permettent de financer :

- les actions d'animation du réseau des acteurs territoriaux de la crise (préfectures de département et zones de défense et de sécurité) ;
- le fonctionnement de la cellule interministérielle de crise : la CIC a été activée à plusieurs reprises en 2025, sur différents formats et durées (crises à Mayotte notamment).

Dépenses mutualisées informatiques et télécommunications - sac à dos numérique (2 136 895,33 € en AE et 2 115 858,25 € en CP)

Ces crédits couvrent les dépenses de télécommunications (téléphonie fixe, mobile et satellitaire). Ils permettent également les acquisitions des petits équipements tels que les téléphones portables, les postes informatiques, et la location de copieurs. Le niveau d'exécution se rapproche de la prévision LFI (2,38 M€).

Applicatifs et systèmes (5 173 608,93 € en AE et 5 063 331,63 € en CP)

Les dépenses de fonctionnement liées aux applications métier de la DGSCGC correspondent aux besoins de maintien en conditions opérationnelles et de sécurité de celles-ci, auxquels s'ajoutent les coûts de licences aéronautiques des moyens aériens de la sécurité civile. La résorption d'une dette technologique importante, en phase d'être achevée, contribue à la maîtrise de ces coûts de fonctionnement par le biais du dé-commissionnement d'anciennes applications ou l'arrêt d'infrastructures informatiques obsolètes.

Services d'hébergements (937 829,25 € en AE et 1 057 379,92 € en CP)

La modernisation des applications métier s'inscrit dans une rénovation des infrastructures d'hébergement (Cloud Pi Gen2). En charge de ces chantiers techniques, la DTNUM du ministère de l'Intérieur coordonne et mène les travaux afférents. Chaque direction métier du ministère est mise à contribution financière au *prorata* de son portefeuille d'applications, selon des critères partagés.

Transmissions (20 780 391,25 € en AE et 16 631 811,16 € en CP)

Les dépenses de fonctionnement de l'infrastructure nationale partagée de transmissions (INPT) sont supportées en grande partie par les services d'incendie et de secours, selon leur poids relatif à la population concernée, ainsi que par les SAMU, selon une convention. La DGSCGC finance le budget supplémentaire qui permet de couvrir la totalité des coûts. Ce mode de financement via fonds de concours explique l'écart par rapport aux crédits inscrits en LFI.

Autres dépenses de fonctionnement (6 501,18 € en AE et 5 585,79 € en CP)

Il s'agit des dépenses relatives à des prestations de maintenance, de réparation ou des équipements non immobilisables. Ces dépenses concernent l'acquisition de véhicules des services centraux.

Erreurs d'imputation

Dépenses de fonctionnement relevant de l'action 11 « Prévention et gestion de crise » (2 580,27 en AE en CP)

Une analyse des écritures budgétaires a mis en évidence des erreurs d'imputation ayant conduit à enregistrer une dépense de fonctionnement relevant de l'action 11 (activité CNCMFE), pour un montant de 2 580,27 €.

Dépenses de fonctionnement relevant de l'action 12 « Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux » (54 346,20 € en AE et 88 907,06 € en CP).

Les dépenses de fonctionnement relevant de l'action 12 imputées s'établissent à 54 346,20 € en AE et 88 907,06 € en CP et concernent les dotations relatives au fonctionnement courant des unités opérationnelles, à la formation sécurité et aux prestations liées à l'immobilier de l'occupant.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4 103 913 € EN AE ET 5 270 866 € EN CP)**Acquisition de véhicules des services centraux (686 030,05 € en AE et 669 849,89 € en CP)**

Les dépenses acquittées sur cette enveloppe sont destinées au renouvellement du parc automobile hors véhicules opérationnels de l'ensemble du programme.

Applicatifs et systèmes (2 213 081,20 € en AE et 3 741 718,63 € en CP)

La mise en service de nouvelles applications répond aux besoins de la Sécurité civile de disposer d'outils numériques efficaces dans le cadre de ses missions. Les chantiers importants correspondent à des évolutions majeures des applications métier. Au-delà des contraintes habituelles de sécurité, l'accent est désormais mis sur la valorisation des données produites, dans un but de pilotage de l'activité, opérationnel pour les services métier, stratégique au plus haut niveau de la DGSCGC et du ministère de l'Intérieur.

Services d'hébergements (299 986,20 € en AE et 600 385,08 € en CP)

Les applications métier de la sécurité civile sont hébergées au sein des infrastructures du ministère de l'Intérieur opérées par la DTNUM, qui a déterminé des clés de répartition pour répartir le coût des services associés entre les directions métier du ministère.

Transmissions (397 245,58 € en AE et 219 839,82 € en CP)

Les investissements réalisés sur l'infrastructure nationale partagée de transmissions (INPT) tendent à baisser dans la perspective du déploiement du Réseau Radio du Futur (RRF), appelé à remplacer l'INPT.

Autres dépenses d'investissement (507 569,62 € en AE et 39 072,98 € en CP)

Il s'agit des dépenses relatives à des achats d'équipements mobilisable qui relèvent des postes de dépenses du fonctionnement.

DÉPENSES D'INTERVENTION (216 149 € EN AE ET 199 069 €)**Subventions de soutien aux politiques de sécurité civile (228 698,67 € en AE et 199 068,67 € en CP)**

En 2025, cette enveloppe a notamment permis de participer au financement du déplacement des SDIS d'Outre-mer pour le défilé du 14 juillet.

Autres subventions : subvention d'activité de gestion de crises versées à une association agréée qui aurait dû être versées en action 11 (32 450 € en AE).

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANSC - Agence nationale du numérique de la sécurité civile (P161)	15 922 129	15 922 129	9 494 300	9 494 300	9 008 234	9 008 234
Subventions pour charges de service public	15 922 129	15 922 129	9 494 300	9 494 300	9 008 234	9 008 234
ONF - Office national des forêts (P149)					510	510
Transferts					510	510
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)	50 000	50 000			50 000	50 000
Transferts	50 000	50 000			50 000	50 000
Météo-France (P159)	40 000	40 000			50 000	50 000
Subventions pour charges de service public					50 000	50 000
Transferts	40 000	40 000				
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques (P181)	30 000	30 000			30 000	30 000
Transferts	30 000	30 000			30 000	30 000
Parcs nationaux (P113)					8 000	8 000
Transferts					8 000	8 000
Universités et assimilés (P150)					12 627	12 627
Transferts					12 627	12 627
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	135 000	105 000			80 000	95 000
Transferts	135 000	105 000			80 000	95 000
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	100 000	100 000			334 770	334 770
Subventions pour charges de service public					312 724	312 724
Transferts	100 000	100 000			22 046	22 046
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)	67 500	67 500				
Transferts	67 500	67 500				
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	20 000	20 000			19 214	3 214
Subventions pour charges de service public					16 000	
Transferts	20 000	20 000			3 214	3 214
Total	16 364 629	16 334 629	9 494 300	9 494 300	9 593 356	9 592 356
Total des subventions pour charges de service public	15 922 129	15 922 129	9 494 300	9 494 300	9 386 958	9 370 958
Total des transferts	442 500	412 500			206 398	221 398

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025, leur réalisation 2024 est sans objet.

L'ANSC est le seul opérateur auquel la DGSCGC verse une subvention pour charge de service public.
Le programme 161 participe par ailleurs aux dépenses d'organismes partenaires en lien avec les missions de sécurité civile et de gestion des crises

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur Réalisation 2024 Prévision 2025 Réalisation 2025	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ANSC - Agence nationale du numérique de la sécurité civile	0 0 0	15 23 19	1 4 4	0 0 0	1 4 4	0 0 0
Total	0 0 0	15 23 19	1 4 4	0 0 0	1 4 4	0 0 0

* Les emplois sous plafond 2025 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2025 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2025 *	23	19

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2025 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2025 en ETP	0	0

Le schéma d'emplois de l'ANSC est nul en 2025.

Opérateurs

OPÉRATEUR

ANSC - Agence nationale du numérique de la sécurité civile

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Missions

Depuis fin 2023, l'agence du numérique de la sécurité civile (ANSC) a déployé et réalisé une ouverture de service pour plusieurs SDIS du périmètre initial. En 2024 les SIS 77, 83, 2A sont entrés en production, suivis par le SIS 77 en janvier 2025. En 2025, se sont dix nouveaux SIS – 58, 01, 07, 46, 79 44, 91 13, 95 18 qui sont rentrés en production. Ils ont été suivis par les SIS 32 47 78 en janvier 2026, soit un total de 17 SIS déployés et utilisateurs des solutions NexSIS 18-112.

A fin 2025, l'ANSC assume un service critique d'exploitation pour 14 SIS qui couvrent les secours et la lutte contre les sinistres de plus de 12 000 000 d'habitants, dont ceux de 4 départements de la grande couronne de l'Île-de-France. Cela représente environ 10 000 affaires et 3 000 opérations gérées chaque jour, ce qui illustre le changement d'échelle désormais atteint par la plateforme. En parallèle et avec une accélération notable depuis le deuxième semestre 2024, l'agence déploie et accompagne le déploiement de NexSIS au sein des prochains SIS utilisateurs au rythme de 2 SDIS par mois en moyenne.

Ces ouvertures de service traduisent la montée en charge de l'activité de déploiement au sein de l'agence et ce en sus de celle de maintenance et d'exploitation de la solution NexSIS. Structuré au cours de l'année 2024, l'activité de déploiement s'est largement déployée afin de continuer à accompagner les SDIS dans leur ouverture de service.

En 2025, ces activités d'exploitation, d'infogérance, de déploiement et d'accompagnement ont concerné 11 SIS supplémentaires qui bénéficient de l'accès à NexSIS et réalisent des mises à l'épreuve du réel (MER) a minima sur des cas d'alerte fictifs – SIS 02, 03, 12, 14, 28, 31, 38, 67, 76, BSPP et PFAU[1].

Ces travaux permettent à l'ANSC et aux SIS de partager les activités nécessaires au déploiement à venir de la solution NexSIS, contribuant par là-même à l'accélération des mises en exploitation à venir, à identifier pour chacun des SIS les configurations et paramétrages nécessaires, ainsi que les derniers ajustements fonctionnels et à assurer les correctifs nécessaires. Ces MER guident la feuille de route des opérationnels de l'ANSC qui se tournent vers les attentes essentielles des acteurs opérationnels à toutes les strates du SIS.

En parallèle, l'ANSC poursuit la mise à disposition de cette même solution NexSIS en développement continu au sein des SIS engagés dans un déploiement. Ce sont en tout 19 SIS qui disposent d'accès aux environnements de NexSIS 18-112 pour engager le peuplement des données et débiter leurs paramétrages – 06, 09, 22, 24, 29, 33, 34, 35, 39, 42, 43, 49, 50, SDMIS, 71, 72, 80, 85, 89. Par cette mise à disposition, les SIS sont en mesure d'assurer le peuplement des données et d'acculturer leurs personnels à l'outil (chefs de projets, futurs formateurs et paramétreurs, personnels des salles opérationnelles, ainsi que leur commandement). Cette mise à disposition sécurisée de l'outil est notamment rendue possible par la réalisation des travaux visant au déploiement des infrastructures locales et des réseaux préalables nécessaires au déploiement de la solution NexSIS.

Aujourd'hui, plus de la moitié des SIS du périmètre sont engagés dans des travaux de déploiement et de bascule progressive dans NexSIS ou d'abonnement à SECOURIR.

Conséquence du nombre de SIS utilisateurs, la montée en charge de l'exploitation de la plateforme s'est accompagnée d'une structuration renforcée du support. L'organisation préfiguratrice du Centre National d'Assistance aux Utilisateurs de la Sécurité Civile (CNAU-SC), dénommée le cockpit, opérationnel H24, est identifiée par les SDIS comme un point de contact privilégié, incarnant une forte proximité et une bonne réactivité. Ce cockpit s'est professionnalisé, le planning de mobilisation du jour et de l'astreinte est diffusé quotidiennement, les dysfonctionnements font systématiquement l'objet d'analyses post mortem et d'évolutions intégrées dans le plan de charge des développements, soit de façon urgente (patches), soit de façon intégrée aux sprints de développement. Les mises à jour des infrastructures locales se font régulièrement (évolutions Nutanix, XiVO, patches de sécurité), et la communication des activités sur la plateforme de production est réalisée (le « what's up prod »). Deux fois par semaine, des plages techniques sont dédiées aux mises à jour techniques de la plateforme (sécurité, sécurisation de la charge, upgrade d'outils), avec communication aux SIS et mise en sécurité des communications le cas échéant. Un point quotidien (jours ouvrés) est réalisé avec les SIS à 9h05 pour faire le bilan des 24h passées et anticiper les évolutions des 24h à venir. L'embarquement de ressources SIS pour assurer un N1 national est en cours de mise en place.

Aussi, 2025 est véritablement l'année où l'ANSC a confirmé sa mutation d'une activité « conception – réalisation » de système d'information, à des activités « intégration des produits au sein de nombreux SIS et exploitation 24h/24h d'un système d'information essentiel national de plusieurs dizaines de centres d'appel et poursuivre des évolutions applicatives et techniques » répondant aux besoins des SIS en service, mais également des prochains SIS devant débiter le déploiement de NexSIS 18-112. Achievé en 2023, la plateforme du réseau SECOURIR (réseau de collecte et d'acheminement intelligent des communications d'urgence de la sécurité civile en capacité d'assurer l'entraide entre les SIS) accompagne la mise à disposition et le déploiement des SDIS.

L'agence a par ailleurs continué d'enrichir et de consolider la solution NexSIS 18-112[1], système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours (SIS), par la réalisation des développements informatiques dont la V1 est finalisée en juin 2023. Toujours réalisées dans une approche au plus près des attentes fonctionnelles et techniques des SIS, le produit NexSIS connaît toujours une livraison toutes les deux semaines. Ce mode permet toutefois de réaliser de rares évolutions demandées par les SIS. Le seul développement réellement important est réalisé dans le cadre d'un financement sur crédits du fond de relance et concerne l'expérimentation 112, venant permettre le lancement de l'expérimentation à mi-année 2025. Ces développements viennent également apporter un premier niveau de réponse aux plateformes communes SAMU-pompiers.

Évoluant dans un écosystème numérique, l'ANSC poursuit ses travaux collaboratifs avec l'IGN (institut national de l'information géographique et forestière) pour assurer l'enrichissement de la base de données routière nationale, l'ACMOSS (Agence des Communications Mobiles Opérationnelles de Sécurité et de Secours) pour ce qui concerne l'interfaçage entre NexSIS et RRF (réseau radio du futur) et elle a pu mettre en place une liaison avec le produit CRIMSON, outil de gestion de situation tactique développé par la société SOPRA et présent dans plus de la moitié des SIS. Pleinement impliquée dans les travaux du cadre d'interopérabilité des services d'urgence piloté par la Direction de la transformation du numérique et sa Mission MARCUS[2], dans l'attente de la finalisation du Hub Santé, l'ANSC a su opérer les interfaces transitoires nécessaires avec les SAMU disposant de partages de données avec les systèmes opérationnels des SIS, en poursuivant des travaux collaboratifs avec l'Agence du Numérique en Santé.

En lien avec les autorités ministérielles (DTNUM, SHFD) et interministérielle (ANSSI), l'agence poursuit l'ensemble de ses travaux selon les process de sécurisation en vigueur, notamment à l'occasion de des homologations de sécurité de NexSIS 18-112 et de SECOURIR obtenues au cours de l'exercice 2023. Une activité soutenue d'un suivi et de révisions des modalités de réponses aux risques des cybermenaces croissants a permis à l'ANSC de garantir une évolution constante de sa cyber-sécurité pour NexSIS 18-112 et SECOURIR.

En 2025, l'ANSC a concentré sur ses actions de démonstration auprès des SIS en vue de maintenir la mobilisation de l'écosystème des services d'incendie et de secours et de fiabiliser ses ressources en participant à des réunions et événements organisés par le ministère de l'Intérieur et par des webinaires. A l'occasion du Congrès national des sapeurs-pompiers de France en octobre 2025, l'ANSC a pu démontrer le fonctionnement optimal de NexSIS 18-112

avec l'appui des 9 premiers SDIS et a su démontrer en temps réel la capacité d'entraide de l'outil en cas de défaut d'un CTA. Le montant de collecte des fonds issus des SIS (supérieur aux prévisions initiales) témoigne encore en cette année 2025 de la confiance de ces derniers en la solution NexSIS 18-112.

Enfin, l'ANSC a également assuré le fonctionnement opérationnel et la poursuite du fonctionnement et du déploiement du service AML de géolocalisation des communications d'urgence depuis les smartphones auprès de nouveaux centres d'appel, avec notamment la mise à bord des services d'urgence de la Polynésie française. Les travaux en vue de faire bénéficier la technologie AML aux utilisateurs d'iPhone dans les départements d'Outre-Mer devront permettre un aboutissement de ce service dès le premier semestre 2026.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'ANSC est couvert par son contrat d'objectif et de performance pour la période 2024-2027. Un bilan 2025 du COP a été présenté au conseil d'administration le 11 mars 2026. Le bilan 2025 du COP est satisfaisant (84 % des objectifs atteints).

[1] Ce programme vise à une amélioration fonctionnelle, technologique et économique pour les services d'incendie et de secours choisissant de migrer sur ce nouveau dispositif.
[1] PFAU : plateforme des appels d'urgence de la préfecture de police de Paris (112, 17 et 18)
[2] Mission de Modernisation de l'Accessibilité et de la Réception des Communications d'Urgence pour la Sécurité, la Santé et les Secours

FINANCEMENT APPORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	3 300	2 000			2 000	3 300
Subventions pour charges de service public					2 000	2 000
Subventions d'investissement	3 300	2 000				1 300
P205 – Affaires maritimes, pêche et aquaculture	17	17			17	17
Transferts	17	17			17	17
P161 – Sécurité civile	15 922	15 922	9 494	9 494	9 008	9 008
Subventions pour charges de service public	15 922	15 922	9 494	9 494	9 008	9 008
Total	19 239	17 939	9 494	9 494	11 025	12 325

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

En 2025, l'opérateur ne bénéficie pas de SCI du P161, la totalité du financement de l'État est versée sous la forme d'une SCSP. Par ailleurs, l'ANSC a bénéficié d'un financement complémentaire de la part de l'État (P216) pour un montant de 2 M€. Ce financement complémentaire est dédié aux travaux relatifs à l'expérimentation du numéro unique dits « Expé. 112 ».

La différence entre le montant de SCSP prévu en LFI 2025 et l'exécution tient à l'application d'une mise en réserve pondérée sur ces crédits.

L'ANSC a également bénéficié en 2025 d'un financement du P205 au titre de la convention signée avec la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture pour la mise à disposition de l'AML (Advanced Mobile Location).

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	2 030	1 870	Subventions de l'État	8 980	9 008
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	28	30	– subventions pour charges de service public	8 980	9 008
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	19 004	18 186	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	1 511	
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	5 500	4 745	Revenus d'activité et autres produits		11 335
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	5 500	4 745	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	21 035	20 056	Total des produits	10 491	20 343
Résultat : bénéfice		287	Résultat : perte	10 544	
Total : équilibre du CR	21 035	20 343	Total : équilibre du CR	21 035	20 343

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	5 044		Capacité d'autofinancement		5 033
Investissements	11 150	16 146	Financement de l'actif par l'État	1 300	1 300
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	14 912	9 084
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	16 194	16 146	Total des ressources	16 212	15 417
Augmentation du fonds de roulement	18		Diminution du fonds de roulement		729

* Voté

Les charges de fonctionnement de l'établissement s'élèvent à 13,4 M€, soit un montant en augmentation par rapport à 2024 (12,1 M€). Cette augmentation est principalement due au coût de fonctionnement liés au 10 SDIS déployés au cours de l'année 2025.

Les produits sont en augmentation par rapport à l'exercice précédent, +3,1 M€, en raison de l'augmentation des participations des SDIS aux développements des outils.

L'ANSC parvient ainsi à dégager une capacité d'autofinancement de 5 M€, qui vient compléter les recettes d'investissement (9 M€ hors recettes fléchées) et permet de disposer d'un montant total de ressources de 15,4 M€ (dont 1,3 M€ de recettes fléchées).

Concernant les recettes encaissées au cours de l'exercice 2025, elles sont en diminution de 6 M€ par rapport à l'exercice précédent en raison de la diminution des subventions issues de l'État (9 M€ en 2025 versus 15,9 M€ en 2024 hors recettes fléchées).

En 2025, en lien avec la tutelle financière, il a été convenu de considérer les recettes issues des SDIS comme des recettes propres, soit des produits consécutifs à l'activité de mise à disposition des solutions développées par l'ANSC. De ce fait, une partie des subventions d'investissement a été requalifiée dans le compte de résultat de l'agence.

L'exécution 2025 traduit un niveau de charges inférieur à la prévision du budget initial, de même que pour les emplois et ressources. Les produits sont supérieurs pour les raisons évoquées plus haut. En 2025, l'ANSC doit procéder à un léger prélèvement sur son fonds de roulement afin de financer la totalité de ses investissements : -729,3 k€.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
8 875	2 471	8 145

Le montant final de la trésorerie s'établit à 8,1 M€, soit un montant supérieur à celui programmé au budget initial. Il tient compte des restes à payer de l'exercice 2025.

De façon théorique, ce montant permet de couvrir les dépenses totales de l'agence sur environ 100 jours.

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	2 030	2 030	1 870	1 870
Fonctionnement	14 774	13 504	15 095	13 441
Intervention	0	0	0	0
Investissement	12 265	11 150	18 217	16 146
Total des dépenses AE (A) CP (B)	29 069	26 685	35 183	31 457
dont contributions employeur au CAS pensions	28	28	30	30

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	25 403	29 427
Subvention pour charges de service public	8 980	9 008
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	14 912	9 084
Recettes propres	1 511	11 335
Recettes fléchées	1 300	1 300
Subvention pour charges d'investissement fléchée	1 300	0
Financements de l'État fléchés	0	1 300
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	26 703	30 727
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	18	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	0	729

* Voté

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Administration générale	2 030 1 870		1 518 3 284	1 380 1 344	0 0	0	0 0	0	3 549 5 154	3 411 3 214
MAD/Contributeur	0 0		809 674	809 772	0 0	0	0 0	0	809 674	809 772
Projet NexSIS	0 0		7 306 7 040	6 641 7 248	0 0	0	11 865 16 060	10 787 13 558	19 171 23 099	17 428 20 806
SECOURIR	0 0		5 141 4 097	4 673 4 077	0 0	0	400 2 158	363 2 588	5 541 6 255	5 037 6 665
Total	2 030 1 870		14 774 15 095	13 504 13 441	0 0	0	12 265 18 217	11 150 16 146	29 069 35 183	26 685 31 457

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	729
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	0	729
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	18	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	18	0
Total des besoins	18	729

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	18	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	18	0
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	729
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	729
Total des financements	18	729

* Voté

Le solde budgétaire enregistre un déficit de 729,3 k€ lié aux travaux suite à l'expérimentation MARCUS : du fait de la consommation de l'enveloppe de recette fléchées, une partie des travaux de finalisation réalisés au deuxième semestre 2025 ont été financés par prélèvement de la trésorerie non fléchée.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	16	27	23
– sous plafond	15	23	19
– hors plafond	1	4	4
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	1	4	4
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

Au 31 décembre 2024, l'ANSC rémunère 15,06 ETPT sous plafond, soit 16 ETP. Toutefois, 4 recrutements ont été signés les 30 et 31 décembre 2024, compte tenu du SE 2024 positif. Au 31 décembre 2024, l'effectif de l'agence est donc de 20 ETP.

En gestion 2025, et suite à une démission et un recrutement en remplacement, les emplois sous plafond rémunérés de l'agence sont de 19,4 ETPT, soit 20 ETP. Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, l'effectif de l'agence restent égal à 20 ETP, traduisant un SE nul pour l'exercice 2025.